This is a reproduction of a library book that was digitized by Google as part of an ongoing effort to preserve the information in books and make it universally accessible.

Google™ books

https://books.google.com

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

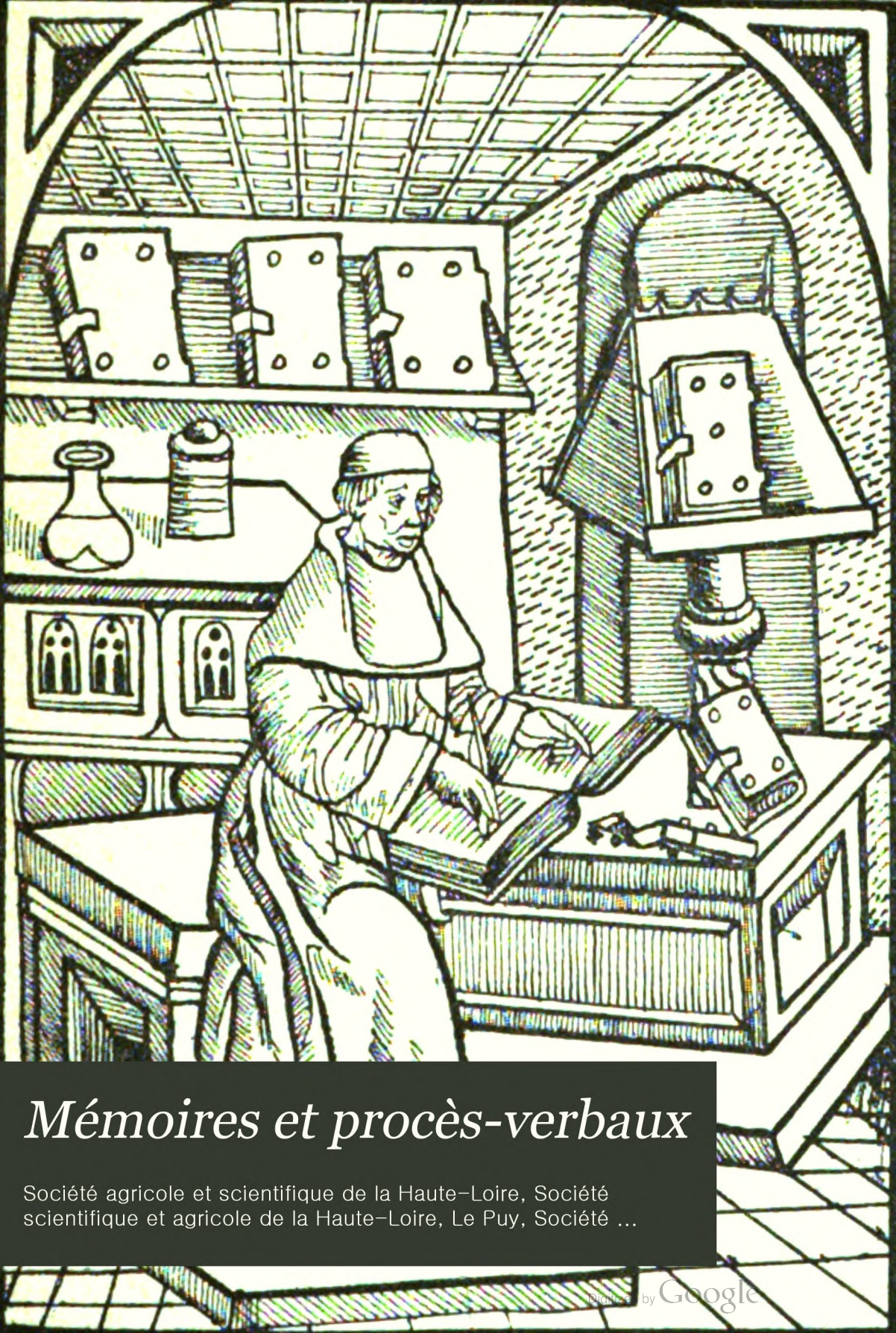

Mémoires et procès-verbaux

Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, Société scientifique et agricole de la Haute-Loire, Le Puy, Société ...

Digitized by Google

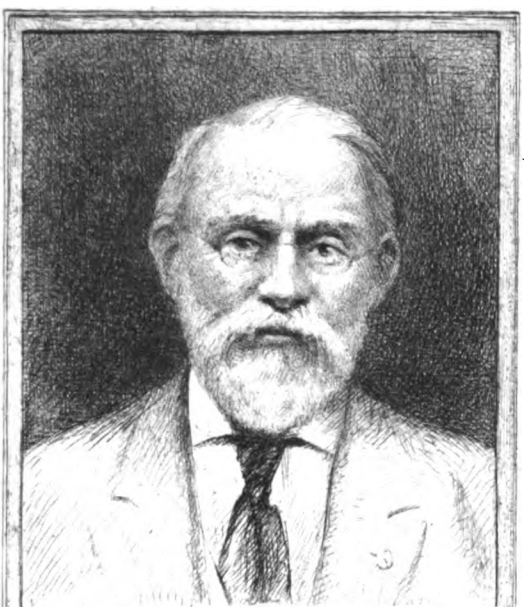

SILAS WRIGHT DUNNING
BEQUEST
UNIVERSITY OF MICHIGAN
GENERAL LIBRARY

Digitized by Google

AS
162
.H38

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

LE PUY. — IMPRIMERIE MARCHESSOU FILS.

Digitized by Google

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE

DE LA HAUTE-LOIRE

MÉMOIRES

ET

PROCÈS-VERBAUX

1886 ET 1887

TOME CINQUIÈME

(2e PARTIE)

LE PUY

MARCHESSOU FILS, IMPRIMEURS DE LA SOCIÉTÉ

Boulevard Saint-Laurent, 23

M DCCC LXXXVIII

Digitized by Google

Digitized by Google

MÉMOIRES

DU CRÉDIT AGRICOLE

ET DU

REMBOURSEMENT DES DETTES D'ÉTAT PAR UN SIMPLE MOYEN DE TRÉSORERIE SANS AUGMENTATION D'IMPOTS

MÉMOIRE LU LE 30 AVRIL 1886 AU CONGRÈS DES SOCIÉTÉS SAVANTES TENU A LA SORBONNE, A PARIS ET INSCRIT AU PROGRAMME DE LA SECTION DES SCIENCES ÉCONOMIQUES ET SOCIALES.

I

Du Crédit agricole.

La question du Crédit agricole qui figure dans votre programme est, sans contredit, l'une de celles qui intéresse le plus les populations rurales et qui est presque pour elles une question de vie ou de mort par ce temps de concurrence effrénée que leur fait l'étranger pour la production des céréales. Votre séance de mercredi a été tout entière consacrée au Crédit hypothécaire qui est depuis longtemps chèrement organisé pour les emprunteurs. Personne n'a soulevé la question du Crédit agricole chirographaire ou mobilier, de ce crédit dont il

Digitized by Google

faut faire le pendant du crédit commercial et qui est si important pour l'avenir des classes agricoles.

En examinant cette question, je me suis souvent demandé comment ce crédit qui présente un caractère d'infériorité relative, pourrait exister en face des papiers de toute sorte qui inondent le pays et sollicitent les capitaux de l'épargne. Au nombre de ces valeurs, sont les papiers de l'État qui présentent des conditions tellement favorables sous le rapport de la sécurité, du paiement régulier des intérêts et des privilèges de toute sorte attachés à ces titres, qu'il est impossible d'espérer que le Crédit agricole puisse jamais nourrir l'espoir de contrebalancer ces avantages et d'attirer à lui de préférence les capitaux disponibles.

Ce sont ces réflexions qui m'ont amené à rechercher s'il ne serait pas possible de trouver un moyen de rembourser les dettes d'État autrement que par le procédé ordinaire de l'amortissement officiel qui, jusqu'ici, n'a presque rien remboursé, et sans la création de nouveaux impôts.

Cette étude sera, suivant moi, comme la préface du Crédit agricole qui existera aussitôt que le terrain sera déblayé, avec toutefois quelques modifications dans la législation que je vous demande la permission de vous indiquer.

L'une des plus importantes et des plus nécessaires pour la sécurité des placements chirographaires, ce serait la suppression des procédés primitifs qui l'entravent et le réduisent à l'impuissance : ce serait d'établir dans chaque héritage une réserve de 50 p. 0/0 sur la valeur totale de l'immeuble, laquelle réserve serait affranchie de toute hypothèque publique ou occulte et serait la garantie permanente des dettes contractées par le tenancier. Exemple : la propriété d'un agriculteur vaut 100,000 francs. La réserve de 50 p. 0/0 ou 50,000 fr. serait affranchie de toute hypothèque connue ou inconnue et resterait la garantie des prêts qui lui seraient faits pour les besoins de son exploitation. Par ce moyen, l'on connaîtrait de prime abord l'étendue de son crédit, et si les prêts consentis dépas-

Digitized by Google

saient ce crédit, tous viendraient, au moment du désastre, au marc le franc et sans privilège, au partage de la réserve. Les créanciers privilégiés n'auraient d'hypothèques que sur les 50 p. 0/0 de la valeur de l'immeuble.

Par ce simple moyen pratique, le Crédit agricole serait fondé à côté du Crédit commercial, avec cette différence que le Crédit commercial repose sur les marchandises du commerçant qui peuvent disparaître, tandis que le Crédit agricole aurait sa garantie dans la réserve des biens du propriétaire qui ne pourrait pas disparaître.

Ce qui établirait un avantage marqué en faveur du Crédit agricole.

Même avec tous ces avantages, le Crédit agricole aura de la peine à s'établir en face de la concurrence des papiers d'État qui continueront d'attirer à eux toutes les disponibilités. Permettez-moi donc, Messieurs, de vous communiquer le résultat de mes recherches au sujet du remboursement de la dette nationale.

II

Du remboursement de la dette nationale par un simple moyen de trésorerie, sans augmentation d'impôts.

Je crois avoir trouvé un moyen pratique, mathématique et gratuit pour rembourser cette énorme dette de 20 milliards, dans l'espace d'un certain nombre d'annés, sans blesser les intérêts de personne, sans l'introduction de nouvelles économies dans le budget et surtout sans nouveaux impôts, en un mot, sans bourse délier.

Voici ce système aussi simple qu'une règle d'arithmétique, et, ce qui m'étonne le plus, c'est qu'à raison de sa simplicité même, il n'ait pas été déjà trouvé.

Mon moyen, Messieurs, c'est la Banque de France privilégiée, telle qu'elle existe dans notre pays.

Digitized by Google

Mon outil, c'est le billet de banque ou la monnaie fiducière, toujours comme elle existe chez nous.

I. — *D'abord la Banque.* — La Banque de France, comme chacun sait, est un établissement financier privilégié, appartenant à une société d'actionnaires, sous la surveillance de l'État.

Le privilège, qui consiste à lui donner, au lieu et place de l'Etat, le droit régalien de battre monnaie, lui a été concédé par l'État, à peu près gratuitement et, en vertu de cette concession, la Banque bat monnaie avec du papier qui ne lui coûte rien, et s'en sert pour prêter aux particuliers, soit par l'escompte de leur papier de commerce, soit par des avances faites contre le dépôt de valeurs, à un taux d'intérêt qu'elle fixe elle-même et qui varie ordinairement de 3 à 4 p. 0/0 l'an.

L'argent ne lui coûte rien et elle le loue à un prix très rémunérateur, au point que ces actions ont pu dépasser le cours de 5,000 francs.

L'État qui concède à une Société d'actionnaires le droit dont il se dessaisit de battre monnaie avec une matière sans valeur, a bien le devoir incontestable de retirer un profit de sa concession, sans nuire, ni à l'établissement financier, ni, ce qui est plus important, à la sécurité de la circulation fiduciaire.

Ce profit, revenant à l'État, ne saurait être que l'obligation imposée à la Banque de prêter à l'Etat une certaine somme sans intérêt, de manière à ne pas compromettre la solidité de la Banque et la confiance attachée à sa monnaie de papier.

Je pense que l'on atteindrait ce but en fixant la somme à prêter à 1 milliard 250 millions, contre le dépôt d'une suffisante quantité de titres de l'emprunt national pour faire 50 millions de rente. Ce prêt, absolument semblable aux prêts que la Banque fait aux particuliers contre le dépôt des mêmes titres de l'État, au prix de 4 p. 0/0 l'an, serait fait à l'État gratuitement et serait remboursable par 50 millions par an, au moyen d'arrérages encaissés tous les trois mois sur ces mêmes titres.

Le remboursement total se ferait naturellement au bout de 25 ans. Ce serait là la première période de remboursement et

Digitized by Google

que j'appellerai la période d'incubation. Après la première période qui a amorti les titres donnés en nantissement, l'opération recommence pour la deuxième période de la même manière que pour la première, avec cette obligation forcée, *sine qua non*, que l'État continuera de payer la rente des titres amortis, comme de ceux à amortir, jusqu'à parfaite libération. Pendant tout le temps de l'opération, la Banque n'avancera à l'État que la somme convenue dans la première période. Cette seconde période qui suivrait n'aurait qu'une durée de moitié, puisque le remboursement annuel serait de 100 millions, 50 millions de la première période et 50 millions de la seconde. La troisième période serait encore moins longue, avec un remboursement annuel de 150 millions, et ainsi de suite, chaque nouvelle période accroissant son remboursement de 50 millions de plus que la précédente.

On voit déjà se dessiner mon système. L'intérêt que l'État paye actuellement à ses créanciers va servir, par le moyen de la banque privilégiée, à rembourser le capital. Il est bien entendu que l'État continuerait de payer ses arrérages, comme il fait actuellement, jusqu'à entière libération.

Par ce moyen, cette banque privilégiée serait ramenée à sa véritable fonction. Elle *doit être un syphon permanent qui doit aspirer d'une manière continue les dettes d'État.*

Est-il juste que l'État, ayant sous la main un instrument aussi parfait que la banque privilégiée, ait négligé de s'en servir dans l'intérêt de sa dette nationale et n'en ait usé que pour enrichir des actionnaires? — Comment expliquer un pareil oubli ?

Serait-ce la crainte exagérée du billet de banque? Examinons :

II. — *Le billet de banque.* — Le billet de banque est la monnaie courante des peuples très avancés en civilisation. Il est émis par une banque privilégiée à laquelle l'État a cédé son droit de battre monnaie. A la différence des assignats, ce billet ne peut s'émettre que contre une valeur d'au moins pareille

Digitized by Google

somme, soit par l'escompte, soit par avance sur dépôts de titres.

L'État règle et surveille cette émission. En 1870, la circulation fut portée à 3 milliards 500 millions, avec une tolérance d'un demi-milliard : ce qui portait l'émission réelle à quatre milliards. Les choses se passèrent bien, et malgré le cours forcé, les billets ne perdirent point de leur valeur. Ce cours forcé les a acclimatés dans le pays. Avant cette époque, la province n'en faisait qu'un usage fort restreint. La campagne n'en voulait pas. Depuis, le billet de banque s'est popularisé et il est reçu jusques dans les moindres hameaux ; d'où il suit que la circulation officielle qui était, pendant la guerre, de 3 milliards et demi, pourrait aujourd'hui, sans inconvénient et sans dépréciation, être élevée au double.

Je me hâte de le dire, mon système n'use pas de cette faculté pour éviter les oppositions qui ne manqueraient pas de se produire. Je reste dans les limites légales de 3 milliards et demi.

Sur cette émission, l'État impose à la Banque l'obligation de lui prêter sans intérêt 1 milliard 250 millions, c'est-à-dire à peu près le 1/3 de son émission, les autres 2/3, joints aux nombreux dépôts qu'elle reçoit, étant plus que suffisants pour alimenter ses opérations d'escompte et ses prêts sur nantissement.

L'expérience a été déjà faite. La Banque a prêté 1 milliard 500 millions à l'État qui les lui a remboursés avec le produit de nouveaux impôts, et le billet de banque n'a pas été déprécié.

Ce prêt de la Banque aura lieu contre un dépôt de titres de rente de l'État dont celui-ci sert si bien les intérêts au public et qui seraient achetés en Bourse, soit par la Banque elle-même, soit par des commissaires du gouvernement. Il serait remboursable annuellement par 50 millions, représentant l'intérêt des titres déposés dont le service se fait tous les trois mois et, au bout de 56 ans environ, c'est-à-dire à peu près le temps que l'on a mis à faire la dette, si l'opération est bien faite et poursuivie sans interruption, le capital de 20 milliards serait payé.

Il est facile de voir que le délai de remboursement pourrait facilement être abrégé et réduit considérablement si, par exem-

Digitized by Google

ple, le prêt de la Banque était plus grand, ou si l'État voulait y contribuer pour la somme officielle qu'il consacre tous les ans à l'amortissement.

Les résultats seraient immenses.

Les 20 milliards appartenant aux rentiers perdraient leur refuge et seraient forcés de chercher un emploi dans les valeurs immobilières et de s'offrir à de bonnes conditions à l'agriculture et à l'industrie.

La face des choses serait changée; on peut dire, sans exagération, que l'État serait ramené à l'âge d'or.

Si le congrès des Sociétés savantes, tenu annuellement sous la présidence du ministre compétent, doit avoir un côté pratique, ne serait-il pas bon de divulguer les méthodes exposées dans son sein, de consulter les Conseils constitués et de provoquer un vœu sur une matière aussi importante et aussi féconde, avant le renouvellement du privilège de la Banque qui expire en 1897.

Qoiqu'il en soit, si mon idée est bonne, elle fera son chemin. Je souhaite que, comme une semence féconde, elle contribue à la prospérité des États, et je serais heureux si je la voyais fructifier avant la fin de ma carrière.

III

En résumé, Messieurs, sans m'écarter de votre programme, je vous indique le moyen pratique de fonder le Crédit agricole à l'égal du Crédit commercial par une simple modification dans la législation ; et, cette réforme accomplie, on verra surgir les banques agricoles.

Je donne à l'État le moyen facile et gratuit de payer ses dettes avec la banque privilégiée sans qu'il lui en coûte un centime et de les rembourser dans un temps plus ou moins long, par un simple procédé de trésorerie, sans nouveaux impôts.

J.-B. VÉROT,
délégué de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Digitized by Google

ÉCLAIRAGE DU PUY A L'ÉLECTRICITÉ

La science de l'électricité était restée longtemps stationnaire et chacun de nous se souvient des vieilles et rudimentaires notions de physique qu'on nous enseignait, il n'y a pas longtemps encore, dans les collèges. Il était question, alors, de pendule électrique, de pile de Bunsen, d'appareils de Clark, de Pixii, de Rhumkorff, de tubes de Gessler et autres instruments qui n'ont plus guère, aujourd'hui, qu'une valeur historique.

Depuis environ dix ans tout a été changé. Graham Bell a créé de toutes pièces la téléphonie ; Edison a inventé son phonographe ; Gaston Planté ses accumulateurs ; Gramme sa magnifique machine motrice ; Edison, Lane-Fox, l'éclairage à incandescence ; enfin notre compatriote, Marcel Desprez, vient de démontrer victorieusement la possibilité du transport de la force à distance par le fil télégraphique.

Ces grandes découvertes, qu'on n'aurait osé espérer, il y a quelques années, ont complètement modifié la face de la science électrique. Autrefois science spéculative, connue seulement de quelques savants, l'électricité tend aujourd'hui à devenir pratique et populaire. C'est une science à la mode, qui a le privilège de fixer les regards de chacun, qui surexcite l'imagination des masses, enfin, comme on l'a dit, qui possède le don d'électriser la foule.

Le rôle de notre Société étant de marcher, dans ce pays, en tête du progrès ; sa mission consistant, avant tout, en une œuvre de propagande et de vulgarisation scientifiques, il est permis de se demander s'il ne serait pas bon désormais que nous

Digitized by Google

nous occupions un peu, dans l'intérêt de notre région, et de ces grandes questions d'ordre spéculatif et de leurs applications pratiques. Suivre la science électrique pas à pas, se tenir au courant de sa marche progressive, s'assimiler ses découvertes, en faire profiter, s'il est possible, notre Velay, ne serait-ce pas pour notre Société, une œuvre utile et méritoire ?

Sans doute, toutes les découvertes en électricité ne sont pas encore définitives ni pratiques; cependant, il en est une qui semble se vulgariser et s'impose tout au moins, dès maintenant, à l'attention de l'observateur : je veux parler de l'éclairage électrique.

Les grandes expositions d'électricité de 1878, de 1881, de 1885 et celle plus récente de Munich, ont démontré clairement ce fait : c'est qu'il existe actuellement un grand nombre de systèmes complets d'éclairage à l'électricité, systèmes parfaitement combinés, offrant déjà, sur le gaz, certains avantages et qui, non-seulement sont prêts à pénétrer dans la pratique, mais encore, on peut le dire, se sont fait déjà, dans celle-ci, une place honorable.

L'on ne compte plus, aujourd'hui, le nombre des établissements publics ou privés : théâtres, gares, usines, chantiers, paquebots, hôtels, cafés, magasins de nouveautés ou autres, qui doivent à l'électricité leur éclairage. Des villes entières, en Angleterre et en Amérique, sont éclairées par les nouveaux procédés : plus près de nous, Saint-Étienne ouvre ses ateliers et ses manufactures à la compagnie Edison. Notre Société, Messieurs, doit-elle rester étrangère à ces progrès réalisés autour d'elle? Devons-nous nous-mêmes fermer les yeux à cette nouvelle lumière?

Il y a dix ans, l'éclairage électrique était une simple expérience de laboratoire, expérience coûteuse, qui nécessitait beaucoup d'attention, demandait l'emploi d'une foule de piles encombrantes et qui était loin, malgré cela, de réussir toujours. Grâce aux découvertes de Gramme, d'Edison, de Jablokoff, tout a été perfectionné.

Digitized by Google

Actuellement on connaît le moyen de produire de l'électricité, en quantité, au moyen de puissantes machines, dites dynamo-électriques, mues elles-mêmes par la vapeur. Le temps n'est pas loin, où la vapeur sera remplacée, à son tour, par des forces naturelles qu'on ira chercher au loin par simple fil métallique... L'électricité produite, on sait aujourd'hui la mettre en réserve; on sait l'emmagasiner, comme on fait du gaz, dans de puissants accumulateurs; on sait la diviser, la canaliser, la distribuer à domicile, la proportionner aux besoin de chacun, la rendre accessible à toutes les bourses. On a inventé des compteurs électriques analogues et très semblables aux compteurs à gaz; on fait payer le bec électrique, comme le bec à gaz, d'après la quantité du fluide consommé. En un mot, il existe tout un ensemble de dispositions spéciales, tout un système de combinaisons destinées à rendre pratique l'électricité, comme agent d'éclairage. Quant à l'intensité lumineuse, on peut la graduer à volonté selon l'étendue et la disposition des lieux à éclairer. — Pour les grands espaces tels que places publiques, phares, ports de mer, etc., on arrive, au moyen du système dit « à arc voltaïque », à donner lieu à une intensité lumineuse de plusieurs milliers de becs Carcel. Ce sont de puissants foyers de lumière, placés sur des points élevés et pouvant éclairer de là toute une ville. M. Louis Figuier nous apprend que la ville d'Akron, dans l'Amérique du nord (État de l'Ohio), est ainsi éclairée depuis plusieurs années. Les journaux scientifiques, de leur côté, font mention d'un projet d'éclairage de Paris pour la prochaine exposition de 1889. Deux ingénieurs français, MM. Bourdais et Sébillot seraient dans l'intention d'élever, au centre même de la ville, une tour, de 300 mètres de hauteur, surmontée d'un immense phare électrique. Il est certain, que si ces nouveaux procédés d'éclairage se vulgarisaient, Corneille et Saint-Michel, au Puy, seraient des tours toutes préparées par la nature pour recevoir, à leurs sommets, ces immenses flambeaux d'un nouveau genre. — Pour les espaces de faible étendue, pour l'intérieur des habitations, les ma-

Digitized by Google

gasins, les appartements, la lumière électrique sait se faire petite et chacun de nous connaît les lampes, dites « à incandescence », sorte de petites cloches en verre, de forme ovoïde, d'une puissance lumineuse de quatre à six bougies, qui peuvent se placer à volonté sur différents supports et qui, en se réunissant par groupes, peuvent constituer des lustres tels que ceux qui existaient aux expositions d'électricité de 1881 et de 1885. — Bien plus, il existe une troisième sorte d'appareils pour éclairage électrique. Ce sont des lampes isolées, très semblables, pour la forme, à nos lampes à huile ou à pétrole, qui portent une pile dans leur socle, une ampoule Edison à leur sommet et qu'on peut transporter facilement, avec soi, d'un appartement dans un autre, comme on fait des lampes actuelles.

Il ressort de cet aperçu rapide que, l'éclairage à l'électricité est définitivement trouvé et tend à se répandre; mais il est un point qui reste obscur : c'est le coût. Il faut avouer que la question doit être bien difficile à résoudre, car les opinions, à ce sujet, sont nombreuses et des plus contradictoires. — Pour les partisans du gaz, la cause n'est pas douteuse : le gaz coûte évidemment moins cher. — Pour l'électricien, c'est tout l'opposé : l'éclairage électrique coûte infiniment moins que le gaz. — Qui croire?

Il est certain que les difficultés, en pareille matière, sont de plusieurs sortes. D'abord, il est difficile d'obtenir des intéressés le prix de revient exact de leur exploitation. D'autre part, il n'y a pas de comparaison à établir entre les nombreux systèmes d'éclairage électrique actuellement existants : quelques-uns coûtent très cher et ne passeront certainement jamais dans la pratique; d'autres, au contraire, semblent se présenter dans des conditions de bon marché réellement surprenantes. Enfin, les frais d'installation, différents pour chaque localité, modifient singulièrement, aussi, le prix de revient de l'éclairage pour chacune de celles-ci.

Faisant partie, depuis cinq ans, de la Société internationale des électriciens, j'ai pris plaisir à suivre attentivement, dans les

Digitized by Google

mémoires de cette Société, les discussions sans nombre qui ont eu lieu à ce sujet. Or, de tous ces travaux, les uns en faveur de l'électricité, d'autres en faveur du gaz, il me semble qu'il se dégage nettement cette conclusion, qui est d'ailleurs celle adoptée, dans leurs ouvrages, par MM. Jamin, Dumoncel et Tresca, de l'Institut : c'est que, pour des éclairages de peu d'importance, n'allant pas au-delà de quelques bougies, le gaz est certainement moins cher que l'électricité; mais, pour de grands éclairages, celle-ci l'emporte et cela d'autant plus que l'installation est plus grande et qu'il faut produire une plus grande somme de lumière. Pour éclairer le Puy électriquement, comme il est actuellement éclairé au gaz, il faudrait peut-être une somme supérieure à celle qui est annuellement employée à cet objet; mais si l'on voulait une lumière double pour la ville, l'électricité reprendrait l'avantage et coûterait moins que le gaz... Dans un avenir prochain, quand on pourra transporter économiquement la force à distance, tous les savants sont d'accord pour dire qu'alors le gaz aura vécu, fera place à l'électricité et ne servira plus que comme agent de chauffage.

Je n'entrerai point dans l'énumération de tous les avantages que présente la lumière électrique sur les différents modes d'éclairage actuellement usités : intensité lumineuse plus grande, propreté, célérité dans l'allumage et l'extinction, absence de causes d'incendie, etc.; toutes ces choses sont connues de tout le monde et il serait puéril d'y insister. Il ne nous reste qu'un point à examiner : c'est de savoir par quels moyens nous pourrions vulgariser tout cela dans notre pays; par quels procédés nous pourrions arriver à rendre pratique, au Puy, l'éclairage à l'électricité.

Notre rôle, en tant que Société savante, répugnerait certainement de s'abaisser de la théorie à la pratique, et nous ne pouvons point songer à fonder une compagnie d'éclairage électrique comme on fonde une compagnie de gaz ou de chemin de fer.

La Société n'a pas non plus les fonds nécessaires pour faire des expériences et des essais en grand et il serait d'ailleurs dif-

Digitized by Google

ficile de créer, de toutes pièces, un système d'éclairage particulier et spécial à notre ville.

J'ai vu de nos compatriotes qui n'hésitent cependant pas devant la difficulté. Il s'agit pour eux simplement de s'emparer des forces perdues des cascades de la Roche et de la Baume : « Puisqu'on connaît le moyen de transporter la force à distance, disent-ils, nous pouvons bien transporter au Puy les forces réunies de ces deux chûtes d'eau; au Puy, nous transformerons ces forces en électricité et nous éclairerons la ville ». Ces choses-là sont très belles et seront possibles plus tard; seulement les auteurs de ces projets ne font peut-être pas attention que le transport de la force à distance, théoriquement possible, n'a pas encore passé dans la pratique. Ils ne font pas attention que le côté économique de cette découverte n'est pas encore résolu; que la dernière expérience probatoire de M. Desprez a nécessité, à elle seule, une mise de fonds de 800,000 fr. Or, où trouver, Messieurs, une pareille somme, rien que pour la force initiale? Et puis, les différents systèmes d'éclairage vraiment pratiques sont déjà la propriété de puissantes compagnies; comment employer leurs procédés, leurs lampes, leurs appareils, sans leur autorisation et sans devenir leurs tributaires?

Il existe également une autre difficulté : on peut se demander si nous pourrions trouver un personnel possédant les connaissances techniques nécessaires pour mener à bien un pareil projet. La science électrique a été, comme nous l'avons vu, complètement modifiée depuis dix ans. Cette science s'est fait, pour son usage personnel, un langage spécial qu'il est donné à peu de personnes de saisir complètement. Autrefois, on parlait vaguement de tension, d'intensité, de force plus ou moins grande des courants; aujourd'hui, toutes ces choses ont pris un corps et tendent à devenir de plus en plus précises. Les unités électriques sont trouvées; le courant d'une pile est en tout comparé à un courant liquide et, de même qu'en hydraulique, l'ingénieur, pour aprécier la puissance d'une chûte d'eau, s'informe successivement de l'aire de section de cette chûte, de sa hau-

Digitized by Google

teur, des résistances qu'elle a à vaincre, de son débit, du travail qu'elle peut effectuer; de même l'électricien, pour se rendre compte d'un courant, étudie successivement son intensité, son potentiel ou force de pénétration, son débit, son énergie, les résistances du conducteur, etc., et pour chacune de ces choses, il existe une unité spéciale : l'*ampère* est l'unité d'intensité, le *volt* l'unité de tension, l'*ohm* l'unité de résistance, le *coulomb* l'unité de débit, le *watt* l'unité d'énergie, etc., et, en électricité, on parle couramment d'ampères, de volts, d'ohms, de walts, ou de milli-wolts, de milli-ampères, comme en arithmétique on parle de centigrammes, de grammes, de kilogrammes, ou de mètres, de décimètres, de centimètres.

En somme, nous n'avons présentement, ni les moyens financiers pour faire des expériences, ni les instruments indispensables, ni peut-être les données théoriques nécessaires pour mener à bien un pareil projet. Cependant, la question de la lumière électrique est une question du plus haut intérêt scientifique et qui ne peut nous laisser indifférents, quand tant d'autres sociétés savantes s'en occupent. Nous ne pouvons nous engager définitivement dans cette voie, mais nous pouvons cependant faire quelque chose. Pour aujourd'hui, je me bornerai à formuler le vœu suivant : c'est que la Société nomme une commission destinée à étudier ce sujet. Nous avons des commissions pour la vaccine animale, pour les recherches archéologiques, pour les fouilles de Saint-Paulien; je fais des vœux pour que nous en ayons une aussi pour la lumière électrique. Cette commission aurait pour mission de démêler, parmi tous les systèmes qui sont en présence, quels sont les meilleurs; quels sont ceux qui s'adapteraient, d'une façon plus spéciale, aux besoins de notre pays; elle étudierait le côté économique. Quel est le coût des lampes électriques? Quelle est leur durée? Quels sont leurs avantages et leurs inconvénients? Elle pourrait établir un parallèle entre elles et l'éclairage au gaz; elle pourrait étudier l'installation électrique des manufactures de Saint-Etienne, etc. En un mot, n'aurait-elle que le privilège d'attirer l'attention du pu-

Digitized by Google

blic sur ce sujet, que ce serait déjà quelque chose. Tôt ou tard certainement, l'éclairage électrique s'établira dans notre ville, comme il est appelé à s'établir un peu partout; or, on saura peut-être gré, alors, à notre Société d'avoir tendu la main au nouveau venu; on l'applaudira d'avoir préparé les voies au nouvel éclairage; en tous cas, on ne saura l'accuser d'avoir fermé les yeux à la lumière et d'être restée insensible au progrès.

Le Puy, 1er avril 1886.

Dr COIFFIER.

Digitized by Google

LA QUESTION DES CÉRÉALES

MESSIEURS,

Vous avez mis à votre ordre du jour la question des céréales qui intéresse si vivement l'agriculture ; comme Société agricole, votre opinion n'est pas douteuse ; elle sera fidèle à sa mission et s'inspirera toujours des intérêts agricoles.

Tout le monde sait que les cultivateurs sont sérieusement éprouvés par la baisse de leurs produits. Les céréales se vendent au-dessous du prix de revient. Cet état de choses dure déjà depuis plusieurs années. Vendre meilleur marché que ça ne coûte est un moyen sûr d'appauvrissement et de ruine, et si cet état de choses se prolonge, l'agriculteur cessera de cultiver du blé à perte, les fermiers ne renouvelleront leur baux qu'avec de grands rabais : les terres diminueront de valeur, et les propriétaires s'appauvrissant, réduiront leurs dépenses au strict nécessaire et au grand détriment de la consommation générale. Les causes de ce malaise ne sont pas difficiles à trouver. C'est l'envahissement des blés étrangers ; c'est la libre introduction des céréales venant de tous les points du globe et faisant concurrence sur notre marché à la vente de nos récoltes. Ces blés nous viennent surtout de la plantureuse Amérique dont les produits s'élèvent à 50 pour un, qui cultive mécaniquement, laboure à la vapeur, moissonne et fauche à la vapeur, qui possède des moyens de transport à très bas prix et des capitaux considérables.

La Russie, qui nous fournit de grandes quantités de blés, a

Digitized by Google

mis en culture de grandes étendues de terrains vagues auparavant délaissés, et qui produisent aujourd'hui des récoltes splendides qui rendent jusqu'à 30 pour un, et viennent sur notre marché nous faire une concurrence inégale. Les laboureurs sont peu payés et mal nourris; en sorte que toutes ces causes permettent aux marchands de grains de les faire arriver dans les ports de la mer Noire à des prix inférieurs à notre prix de revient.

Les Indes viennent encore s'ajouter à la concurrence et nous envoient des grains à des prix fabuleux de bon marché.

Nous sommes littéralement inondés de blés étrangers et notre agriculture souffre et se ruine.

Quel est le remède? Il est bien simple : c'est de fermer nos écluses et d'arrêter l'inondation, en frappant à l'entrée les blés étrangers de droits compensateurs dans une juste mesure et qui permettent à nos agriculteurs de vendre leurs céréales à leur prix de revient.

Je crois devoir répondre ici à la doctrine d'un économiste, d'un spécialiste qui est dans le commerce des grains, et qui a été reproduite dans le journal, *la Haute-Loire*. Cet économiste s'oppose à la surtaxe des céréales, sous la vieille rangaine de pain cher, de disette. Il affirme que les causes de l'avilissement du prix des céréales et de la baisse de la terre qui en est la suite ne sont pas l'introduction des blés étrangers, mais bien l'invention de la vapeur qui a fait perdre à l'Europe sa suprématie industrielle. J'avoue que je ne comprends pas cette raison toute métaphysique.

L'agriculteur français apporte son blé sur le marché, il veut le vendre 4 francs le double décalitre, prix de revient. A côté de lui, le vendeur de blé étranger demande 3 francs du sien. L'acheteur prend le blé étranger et laisse celui du producteur français. Si ce dernier veut vendre, il est bien obligé d'accepter le prix de 3 francs. Le plus badaud des paysans vous dira que c'est le blé étranger qui fait baisser le blé français, et l'invention de la vapeur ne lui viendra jamais à l'idée.

Digitized by Google

La cause une fois trouvée, le remède est tout indiqué, il consiste généralement dans la suppression de cette cause.

L'économiste précité n'est pas de cet avis. Il dit au producteur français : vous êtes trop pressé de vendre votre blé. Vos offres le font baisser : c'est le besoin d'argent qui en est cause. Je vais vous faire des entrepôts où vous porterez votre grain, et je vous ferai des avances au taux de la Banque de France. Vous pourrez attendre la hausse.

Mais quand viendra-t-elle cette hausse? Probablement quand l'étranger aura fini de vendre son blé.

Tout cela n'est pas pratique.

L'économiste que j'ai cité insiste; il se livre à un calcul qui, dit-il, doit être sans réplique, et qui, suivant moi, ne prouve qu'une chose, c'est que les céréales produites à l'étranger, sont plus de moitié moins chères que les nôtres. D'après son calcul, la taxe de 3 fr., augmentée des frais de transport, revient à 8 fr. 75 au port de débarquement en France où le blé se vend 18 à 19 fr. les 100 kil. On l'achète donc dans les pays de production 9 à 10 fr. les 100 kil., ou 1 fr. 50 c. le double décalitre (le prix de l'avoine chez nous) alors qu'il coûte 4 fr. au producteur français.

Mais la conclusion est encore plus forte :

Les réactionnaires demandent la surtaxe pour rendre le pain cher, affamer les ouvriers et renverser la République. Soyons de bonne foi. Quoique, républicain bon teint, je suis loin de partager cette opinion.

La surtaxe de 2 fr. par 100 kil. arrivant après une première taxe de 3 fr. qui n'a abouti qu'à faire baisser d'autant le blé à l'étranger, la surtaxe, dis-je, de 2 fr., 20 sous par quintal, 1 centime par livre, aurait-elle le don magique de rendre le pain cher, d'affamer les ouvriers? Personne ne peut le penser. Pour mon compte, je croirais plutôt que cette minime taxe supplémentaire de 2 fr. suivra le même sort que son aînée, et qu'il se pourrait bien qu'elle fût effacée par une baisse correspondante à l'étranger.

Digitized by Google

Les réactionnaires ont pris l'initiative parce que les républicains ne l'ont pas fait. Ils ont crié là où le bât blessait les agriculteurs.

Qu'on tourne et qu'on retourne, il faut toujours revenir fatalement à la surtaxe.

Cette surtaxe aura toujours l'avantage d'enrichir le trésor et permettra de dégrever l'agriculture.

Elle sera à peine sensible sur le prix du pain, et celui-ci serait-il augmenté de 1 centime qu'il serait facile aux ouvriers de rattraper cette légère augmentation, en établissant parmi eux des sociétés coopératives de consommation qui diminueraient le bénéfice des intermédiaires.

Les intermédiaires, c'est là la plaie qui ronge la classe laborieuse. Nous voyons sous nos yeux le prix du pain et de la viande rester stationnaire, lorsque, autour de nous, baisse d'une manière continue le prix du blé et des bestiaux. Qu'il me soit permis ici d'appeler l'attention des pouvoirs publics sur ces intermédiaires ruineux et de les presser de favoriser par tous les moyens dont ils disposent, la création de sociétés de consommation parmi la classe laborieuse. C'est le moyen de produire à bon marché et de conserver notre suprématie sur ies manufactures étrangères, qui menacent de nous envahir, comme on le sait.

Ruiner une industrie au profit d'une autre, faire comme le proverbe, déshabiller Pierre pour habiller Paul, c'est un mauvais moyen pour rendre la prospérité à l'activité industrielle et commerciale de la France.

Le libre-échange peut être vrai en théorie, mais dans la pratique, c'est une véritable duperie.

Imitons la République des États-Unis d'Amérique qui frappe de droits de douane tous les produits qui rentrent chez elle, où l'impôt foncier est presque inconnu et qui alimente son trésor avec la douane.

Quoique République elle ne craint pas d'être protectionniste, aussi voyons-nous les fabriques de toutes sortes s'épanouir sur

Digitized by Google

son sol et les perfectionnements et inventions sortir de chez elle, comme d'une fournaise ardente pour se répandre dans le monde au grand profit de l'humanité.

Avant de conclure, qu'il me soit permis de réfuter l'opinion d'un sociétaire autorisé qui combat la surtaxe par la raison que le département de la Haute-Loire ne produit pas assez de froment pour sa consommation; que partant, il n'a aucun intérêt dans la surtaxe, et qu'en l'adoptant, on ne ferait que les affaires du département du Nord.

La statistique officielle publiée par le ministère de l'agriculture se charge de donner la réponse. On trouve dans le dernier volume publié en 1885.

Département de la Haute-Loire :

Récolte de froment : 232,000 hectolitres.
Récolte de méteil : 153,000 hect,
Récolte de seigle : 1,064,000 hect.

La population du département de la Haute-Loire étant, en chiffres ronds, de 300,000 habilants, j'estime qu'un tiers seulement de cette population consomme du pain blanc ou ce qui est la même chose du froment ou méteil faisant ensemble 385,000 hectolitres.

Je calcule qu'en moyenne, y compris femmes et enfants, la consommation par tête et par an s'élève à 2 hectolitres 1/2 : 100,000 habitants × 2 h. 1/2 hect. = 250,000 hect.

Si de 385,000 hect. en froment ou méteil, on déduit 250,000 hect., reste en excédant. 135,000h

En appliquant le même calcul aux 200,000 habitants qui consomment du pain bis ou du seigle, on trouve 200,000 × 2 hect. 1/2 = 500,000 hect.

Si de 1,064,000 hect. seigle, nous déduisons 500,000 hect. nous avons 1,064,000 — 500,000, égale 564,000h

Faisant un total de. 699,000h

destinés à être vendus pour faire une partie de la rente de la terre.

Digitized by Google

Mais, d'un autre côté, nous savons qu'il est généralement admis parmi les gens du métier que l'hect. de froment revient au cultivateur à 20 fr. l'hect. ; de seigle à 15 fr. Le prix actuel de l'hect. de froment est de 15 à 16 fr. ; celui de seigle de 11 à 12 fr. La vente se fait donc avec 4 à 5 fr. de perte par hectolitre.

Prenons le chiffre le plus bas, 4 fr., 4 × 699,000 hect. d'excédant égale 2,796,000 fr. de perte, ci. . . . . 2,796,000 fr.

Nous avons vu que la population de la Haute-Loire consommait 250,000 hect. de froment ou méteil, plus 500,000 hect. de seigle, faisant ensemble 750,000 hect. Sur cette quantité de 750,000 hect. la moitié ou 375,000 hect., est consommée sur place par les producteurs eux-mêmes, par ceux qui récoltent suffisamment du grain pour leurs besoins annuels. Cette quantité naît et meurt sur place, sans donner lieu à aucun mouvement d'échange.

Mais, il n'en est pas de même pour l'autre moitié. Cette seconde moitié est consommée par une population agricole qui ne récolte pas assez pour son usage ou par une population non-agricole qui ne récolte pas du tout. Elle se répartit donc sur les consommateurs de cette catégorie par les procédés ordinaires de la vente et de l'achat, et donne lieu à une perte de 4 fr. par hect. comme pour l'excédant de 699,000 hect. Nous avons donc à ajouter à la perte signalée plus haut de. 2,796,000f »
375,000 hect. × 4 fr. de perte, égale . . . . . 1,500,000 »

Ce qui fait un total de.. . . . . 4,296,000 »

Total, plus de quatre millions de perte sèche que font les agriculteurs du département de la Haute-Loire, chaque année, et le département du Nord en perd quatre fois plus que nous.

Si, au lieu de 4 fr. de perte par hect., on veut modérer la perte et la porter à 3 fr. (60 cent. par double décalitre), ce qui est bien au-dessous de la vérité, on arrivera encore à une perte annuelle de 3,222,000 fr. Joli chiffre ! plus de trois millions.

Je conclus et demande que la Société agricole et scientifique

Digitized by Google

de la Haute-Loire, veuille bien déclarer qu'elle approuve la surtaxe de 2 fr. projetée sur l'entrée des blés, et décider que sa résolution sera communiquée aux députés et sénateurs de notre département.

J.-B. VÉROT

Digitized by Google

CONCOURS DÉPARTEMENTAL

TENU A BRIOUDE LES 28, 29 ET 30 AOUT 1886.

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, jointe au Comice agricole de Brioude, a tenu, les 28, 29 et 30 août, le concours annuel départemental, sous la direction de leurs présidents MM. le docteur Morel et Faure-Pommier.

La Commission déléguée par la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, composée de MM. Morel, Couderchet, César Falcon, Hérisson, Chaudier, Hilaire et Gire, arrivait à Brioude le vendredi soir ; elle était attendue par les délégués du Comice de Brioude et quelques amis et compatriotes qui, eux aussi, étaient venus leur souhaiter la bienvenue.

Le samedi matin, à neuf heures, le jury se réunissait dans une des salles de la mairie pour se répartir en diverses commissions et procéder à la nomination de ses présidents.

A dix heures, le jury commençait ses opérations et il ne les terminait qu'à la fin de la journée.

L'appréciation générale sur l'exhibition des divers animaux et autres produits soumis à l'examen du jury est sommairement la suivante :

L'espèce bovine était représentée par environ 200 bêtes appartenant aux races de Salers, d'Aubrac et du Mezenc; dans cette dernière catégorie on comptait plusieurs animaux de choix amenés par des éleveurs émérites, MM. Descours Alexandre, Eyraud Casimir et Michel Pierre, des Estables. Cette race perfectionnée, sans briller par des aptitudes particulières, réunit

Digitized by Google

néanmoins dans un degré suffisant les trois qualités indispensables aux besoins multiples de l'agriculture dans notre département : elle est assez laitière, d'un engraissement précoce et donne le travail que l'on peut attendre d'elle.

Le jury a constaté que les défauts de la race de Salers signalés dans les concours précédents se sont considérablement amoindris ; mais malgré ce progrès, l'éleveur peut arriver à de bien meilleurs résultats en procédant par une sélection raisonnée et une stabulation parfaitement étudiée, car ces animaux sont encore trop hauts sur jambes et leur culotte n'est pas suffisamment développée.

L'espèce ovine n'était représentée que par un petit nombre de sujets, mais en général tous satisfaisants.

L'espèce porcine laissait beaucoup à désirer et le jury n'a pu accorder les prix attribués à la catégorie des croisements divers.

Les animaux de basse-cour, au contraire, étaient très bien représentés : le jury a primé avec satisfaction de beaux sujets, entre autre des lots remarquables de dindons, de pigeons et de lapins.

Les instruments agricoles étaient nombreux ; M. Chambonnière, constructeur à Cusset (Allier), présentait une belle collection d'excellentes charrues, des herses, un trieur, des tarares soignés, des coupe-racines, un broyeur et des barattes mécaniques. Le jury a apprécié le degré de perfectionnement de ces divers instruments.

Une pareille exhibition d'instruments bien compris et bien exécutés ne peut que conduire nos constructeurs de campagne à améliorer leur fabrication et à leur donner le goût de la mécanique agricole.

M. Mouttet, de Brioude, exposait des alambics, notamment un alambic à retour de flamme, parfaitement compris et un autre beaucoup plus petit, destiné à la distillerie fine.

Une exposition de tous les instruments, appareils et produits chimiques employés par le syndicat de Langeac, institué par divers propriétaires pour combattre le phylloxéra, a vivement

Digitized by Google

intéressé le jury, qui a accordé à cette association, appelée à rendre de si grands services, une récompense spéciale.

Les produits de l'agriculture comprenant les céréales, les vins, les huiles, étaient assez bien représentés; mais ceux de l'horticulture ne formaient qu'un seul lot appartenant à M. Bros, maître d'hôtel à Brioude.

On remarquait aussi des appareils apicoles, de très belles cires et de beaux miels, exposés par M. Vallon, de Vals près le Puy.

La boulangerie populaire, créée en vue de fabriquer du pain à bon marché, par M. Vidal fils, de Brioude, était représentée par une belle collection de pains soigneusement travaillés et de bonne qualité.

En somme, le concours a été fort apprécié dans son ensemble et a donné de bonnes preuves d'une amélioration soutenue; aussi plusieurs commissions ont exprimé le regret de ne pouvoir disposer de plus grandes ressources et d'être ainsi dans la dure nécessité de refuser des primes à des exposants très méritants.

Le dimanche matin, à neuf heures, avait lieu la distribution des récompenses, sous la présidence de M. le docteur Morel, assisté de M. le sous-préfet et de M. Marsal, maire de Brioude. Sur l'estrade on remarquait M. de Saint-Ferréol, député, Faure-Pommier, Ninancourt, Giraud, Veysseyre et autres membres du Comice agricole de Brioude.

M. le docteur Morel, président de la Société a, dans une courte et brillante allocution, remercié M. le sous-préfet, M. le maire et MM. les membres du Comice agricole de Brioude de leur gracieuse hospitalité et de leur dévouement au progrès et au développement de la science agricole; il a aussi, en quelques mots bien dits, rendu un sincère hommage au zèle et à l'activité qu'apporte dans sa pénible tâche, notre modeste et savant professeur d'agriculture M. Hérisson. La part du gouvernement de la République, dans tout ce qui se rattache à l'agriculture, n'a point été oubliée.

Digitized by Google

La cérémonie s'est terminée par la proclamation des prix interrompue de temps en temps par d'excellents morceaux de musique parfaitement exécutés par l'Harmonie Brivadoise.

Nous sommes heureux de pouvoir reproduire l'allocution de M. le docteur Morel.

Messieurs,

Permettez-moi de retarder pour quelques instants seulement la distribution des récompenses si dignement et si laborieusement acquises; ne craignez rien, ce n'est point un discours, encore moins une conférence que j'ai à vous faire sur l'agriculture.

Je n'ai point à vous vanter ses bienfaits, à vous dire le rôle de premier ordre que, malgré les progrès de la civilisation, elle doit toujours tenir dans la société. Ce n'est point de ma compétence et le moment serait du reste bien mal choisi; je veux tout simplement, au nom de mes collègues, délégués comme moi par la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire pour tenir ce concours départemental, remercier tous les hommes utiles qui, dans cette circonstance, ont bien voulu nous prêter leur appui et nous rendre aisé l'accomplissement d'une tâche aussi difficile que délicate.

Merci à M. le Sous-Préfet de son gracieux et sympathique accueil; on se sent plus autorisés et plus forts lorsqu'on sait qu'on peut compter sur l'appui d'hommes dévoués comme lui au pays qu'ils ont l'honneur d'administrer, à la France et aux institutions qu'elle s'est librement données.

Merci à M. le maire de Brioude qui a bien voulu associer d'une manière si intime à sa fête communale, cette fête agricole intéressant tout le département de la Haute-Loire, et d'une manière plus particulière la ville de Brioude et son arrondissement.

Sans crainte de commettre une indiscrétion, je puis dire aujourd'hui qu'il vient d'être décidé qu'à l'avenir, tous les constructeurs d'instruments se rattachant d'une manière plus ou moins directe à l'agriculture, seront admis dans tous nos concours. Personne ne saurait méconnaître le but pratique de cette mesure et contester son utilité.

Honneur à vous tous, Messieurs les membres du Comice agricole de l'arrondissement de Brioude : que votre digne et si éminent président, M. Faure, veuille bien être, auprès de chacun de vous, notre interprète et

Digitized by Google

vous présenter avec nos félicitations, nos bien sincères remerciements.

Grâce à vous, Messieurs, notre tâche a été singulièrement simplifiée, tout le travail a été soigneusement, consciencieusement préparé.

Honneur à ces hommes dévoués qui, sans marchander leur peine et leur temps, concourent sans cesse et d'une manière si utile à la grandeur et à la prospérité de leur pays.

L'éloge des Comices agricoles n'est plus à faire, les résultats ont dépassé les espérances.

Honneur aux habitants de l'arrondissement de Brioude, à ces populations si sobres, si laborieuses, si intelligentes, marchant toujours à la tête du progrès, de tous les progrès.

En 1789, lors de la division de la France en départements et en districts, devenus sous le Consulat les arrondissements, il a été fort heureux que cette partie de l'ancienne Auvergne soit rattachée au pays du Velay, cimentant ainsi à nouveau l'ancienne alliance des Arvernes et des Vellaves, dans leurs luttes héroïques contre les légions romaines toujours victorieuses jusqu'alors.

Les barrières naturelles qui, à cette époque, semblaient établir une certaine ligne de démarcation entre cette partie de l'Auvergne et du Velay sont aujourd'hui tombées; le tunnel de Fix a été percé et une ligne ferrée relie d'une manière intime, le bassin de l'Allier au bassin de la Loire.

Sans vouloir faire ici de la politique, en attribuant à chacun le légitime hommage de nos remerciements, nous ne saurions oublier nos gouvernants; leur sollicitude pour tout ce qui a trait à l'agriculture ne s'est jamais démentie et, si les résultats n'ont point encore donné tout ce qu'ils étaient en droit d'espérer, c'est qu'il est des choses que l'on ne peut mener à bien qu'avec le temps, le courage et la patience.

Sans crainte d'être démenti, je le dis hautement, jamais aucun gouvernement n'a fait autant pour l'agriculture que le gouvernement de la République; dans tous les départements, les subventions pour leurs concours ont été augmentées; aux concours régionaux on a donné plus d'ampleur, plus d'autorité; c'est le gouvernement de la République qui, dans chaque arrondissement, a le plus facilité le développement des comices agricoles; c'est lui qui, présentement, pousse à la formation de ces syndicats locaux établissant un lien protecteur entre les cultivateurs et leur permettant, par des voix autorisées, de faire connaître aux pouvoirs publics leurs besoins et leurs aspirations.

C'est le gouvernement de la République qui a créé les professeurs d'a-

Digitized by Google

griculture : bientôt tous les départements de France vont en être pourvus.

Pour apprécier toute l'étendue des services rendus par ces hommes compétents et dévoués, nous n'avons qu'à voir ce qu'a déjà fait et ce que fait encore chaque jour, dans le département, notre professeur d'agriculture, M. Hérisson, dont le mérite n'a d'égal que la modestie; pour ne point prolonger plus longtemps son embarras, je ne veux point m'étendre plus longuement sur ce sujet.

Bientôt, dans chaque école, des notions agricoles vont être données. Bientôt, dans tous les départements des champs d'expérience vont être créés; alors, suivant la circulaire Gomot, circulaire qui, pour son auteur, sera à jamais un titre sacré à la reconnaissance des populations, les agriculteurs pourront *de visu*, se rendre un compte facile et exact de ce que l'on peut obtenir par une culture bien mieux entendue et mieux appropriée.

Car ce n'est pas seulement par des lois de tarifs et de protection que notre agriculture doit être défendue, mais bien plus encore par des améliorations de toute sorte, diminuant le prix de revient et augmentant le rendement.

C'est ainsi que, conservant le pain à bon marché, le gouvernement de la République poussant au progrès, prétend, et à bon droit, améliorer le sort des agriculteurs sans augmenter les charges des autres travailleurs qui, eux aussi, ont bien à faire pour lutter contre la concurrence étrangère.

Courage donc, agriculteurs, vous êtes le nombre, vous êtes la force, le gouvernement de la République compte sur vous comme vous pouvez compter sur lui, et la patrie attend toujours de vous ses plus braves et ses plus robustes défenseurs.

Digitized by Google

LE CHARBON SYMPTOMATIQUE

Dans sa séance du 12 décembre 1885, la Société scientifique et agricole de la Haute-Loire, a bien voulu m'admettre au nombre de ses membres. Je lui en exprime ici ma sincère reconnaissance.

Pour répondre à ce bienveillant accueil, je me fais un devoir de présenter à la Société quelques considérations générales sur le charbon symptomatique, son diagnostic différentiel avec la fièvre charbonneuse ou sang de rate ; question d'actualité, s'il en fut, on ne peut plus importante pour nous à qui incombe la mission de divulguer ce qui doit sous ce rapport, être d'une application immédiate dans nos régions montagneuses si souvent visitées hélas ! par cette affection.

Avant la fondation des écoles vétérinaires, les maladies auxquelles on donne aujourd'hui l'appellation générique de charbon, étaient désignées sous une foule de noms empruntés aux différents patois des localités où elles sévissaient.

Dans les différentes contrées de la Haute-Loire, le charbon est considéré comme pouvant se présenter sous une foule de formes affectant des symptômes étranges, à en juger par les récits charlatanesques des sorciers et empiriques qui exploitent impunément la bonne foi et la crédulité de la majeure partie de nos cultivateurs.

En somme, ceci doit nous indiquer que l'on met sur le compte du charbon une foule d'autres affections qui n'ont rien de commun avec ce que l'on appelle véritablement la maladie charbonneuse.

Digitized by Google

Le charbon qui sévit dans nos montagnes est une maladie à l'heure actuelle parfaitement connue dans ses symptômes et sa marche ; c'est bien le charbon symptomatique, ainsi qu'il m'a été permis de le constater en présence de mon père, dans différentes fermes du côté de Fay-le-Froid.

Chabert, professeur vétérinaire, eut le mérite de débrouiller le chaos qui résultait de ces dénominations si nombreuses ; il établit que le charbon constituait une espèce morbide susceptible de revêtir trois formes distinctes qu'il considéra comme trois variétés dans l'espèce. La première reçût le nom de fièvre charbonneuse, caractérisée par des symptômes généraux seulement ; c'est le charbon bactéridien, charbon véritable ; sa marche est très rapide, presque toujours mortelle. Dans nos pays, cette variété, que je sache, ne s'est jamais montrée.

La deuxième variété fut appelée charbon symptomatique, caractérisée par des tumeurs critiques, suivant l'expression de nos anciens auteurs, qui considéraient ces tumeurs comme un effort de la nature pour se débarrasser de l'humeur morbide dont l'organisme était accablé ! Le caractère particulier de ces tumeurs propres au charbon symptomatique, est d'être très rapidement envahissantes et de devenir emphysémateuses. Voilà bien la maladie charbonneuse qui règne dans nos montagnes, ainsi que j'ai pu m'en rendre compte *de visu*, et par les différents rapports des vétérinaires sanitaires, lesquels ont été envoyés à maintes reprises sur les lieux infectés pour combattre ce fléau.

Enfin, la troisième variété était désignée sous le nom de charbon essentiel. Cette forme se caractérisait par l'apparition soudaine de tumeurs sur des animaux en parfait état de santé, comme la pustule maligne apparaît sur l'homme qui opère sur des animaux charbonneux.

Le charbon essentiel ne diffère, en somme, du précédent que parce qu'il peut se manifester avec un tel caractère de bénignité, tant qu'il est à l'état de fièvre, qu'il passe inaperçu.

Digitized by Google

D'après ce qui vient d'être dit, on ne doit reconnaître que deux formes charbonneuses :

1° *La fièvre charbonneuse ou charbon bactéridien ;*

2° *Le charbon symptomatique ou charbon bactérien.*

C'est ainsi qu'ont qualifié ce dernier les trois expérimentateurs de l'école vétérinaire de Lyon, MM. Arloing, Cornevin et Thomas.

Au point de vue de l'histoire naturelle, les éléments virulents propres à ces deux maladies peuvent être sans inconvénients classés dans le même groupe ; mais au point de vue physiologique et pathologique, ils diffèrent considérablement, ainsi que je vais essayer de le démontrer :

1° Le charbon symptomatique ou mal de montagne est, comme le charbon bactéridien, de nature microbienne ; mais son microbe diffère de la bactéridie par ce caractère essentiel que, tandis que celle-ci est toujours immobile, lui est, au contraire, doué d'une remarquable agilité. Ce microbe est un vibrion, un bactérien ;

2° La bactéridie infeste le sang ; la bactérie est, au contraire, très rare dans ce liquide ;

3° La bactéridie charbonneuse est disséminée dans tout le système ; la bactérie du charbon symptomatique est, au contraire, concentrée de préférence dans les tumeurs, adhérente fortement à la fibre musculaire ;

4° La bactéridie ne passe pas du sang de la mère dans celui du fœtus ; expériences de Davaine, contrôlées plus tard par MM. Chauveau et Toussaint. Il n'en est pas de même du microbe du charbon symptomatique, qui traverse très bien les vaisseaux du placenta et détermine chez le fœtus des lésions analogues à celles qui existent chez la mère ;

5° Voici un caractère différentiel tout à fait fondamental. La bactéridie de la fièvre charbonneuse, introduite dans le sang, y trouve un milieu de culture si favorable qu'elle produit une maladie plus rapidement mortelle que lorsqu'elle a été insérée par inoculation dans la peau ou dans le tissu cellulaire sous-cutané ;

Digitized by Google

6° L'action de la bactéridie du charbon symptomatique est différente. Introduite dans le sang, elle ne donne lieu qu'à une maladie bénigne passagère, qui a cependant ce résultat durable, de revêtir l'organisme d'une immunité complète, contre le contage sous quelque forme et en quelques milieux qu'il se présente.

Comment s'effectue ce phénomène d'immunité? Serait-ce le sang qui serait modifié dans sa constitution par le vibrion? Ce vibrion secrèterait-il un produit dans ce liquide, qui rendrait les germes de la même maladie incapables de repulluler? Il est fort probable que, en ce qui concerne l'inoculation préventive du charbon symptomatique, l'organisme s'est dépouillé de certains éléments qui auraient été nécessaires à la pullulation des bactériens réintroduits par contagion médiate ou immédiate.

7° Enfin le dernier caractére fondamental pour dissiper la confusion qui peut régner encore dans certains esprits, au sujet de la distinction de ces deux maladies, est celui-ci :

L'animal qui a acquis l'immunité contre le charbon symptomatique par la vaccination n'est pas pour cela garanti contre la fièvre charbonneuse. Dans ce cas, la bactéridie a prise sur lui. C'est ce qu'ont démontré les expériences faites récemment à l'École vétérinaire de Lyon. La réciprocité a lieu à son tour pour le charbon symptomatique.

8° D'où vient que ce dernier se comporte si différemment, suivant qu'il est dans le sang ou dans le tissu musculaire? Cela dépend, on peut l'admettre, de ce qu'il appartient aux espèces anaérobies. Dans le muscle il manifeste toutes ses activités en absorbant, pour les besoins de sa nutrition, l'oxygène de composition des tissus et en donnant lieu à un mouvement de fermentation dont le signe indubitable est la présence du gaz acide carbonique dans les tumeurs qui apparaissent en avant, en arrière de l'épaule, sur les reins, sur les cuisses.

Dans la désorganisation des tissus, ce bactérien se comporte comme son congénère le vibrion de la septicémie qui, lui aussi, est anaérobie.

Digitized by Google

Voilà l'esquisse, aussi succincte que possible, du charbon symptomatique, au point de vue de son diagnostic différentiel. J'arrive à la pratique de la vaccination ou inoculation préventive.

Vacciner un animal, comme tout le monde le sait, c'est donner à cet animal une maladie bénigne pour le préserver de la même maladie qui pourrait être mortelle s'il la contractait naturellement. L'inoculation préventive ou vaccination, à l'heure actuelle, est une arme puissante comme moyen prophylactique des maladies contagieuses qui sévissent sur le bétail.

Il y a quelques vingt-cinq ans, une épizootie de péripneumonie contagieuse sévit dans la Haute-Loire ; la majeure partie des cultivateurs perdaient plus de 50 0/0 de leurs bestiaux ; l'administration préfectorale, informée des désastres que faisait subir aux cultivateurs ce terrible fléau, nomma une commission pour aller étudier la maladie et indiquer les moyens prophylactiques les plus sûrs pour la combattre. Après avoir épuisé tout ce qu'enseignent l'hygiène et la thérapeutique, ne pouvant venir à bout de la combattre, la commission se résolut à tenter la vaccination péripneumonique préconisée par M. le Dr Villems.

M. Chouvon, agronome érudit, alors directeur de la Ferme-École de Nolhac, possédant lui aussi quelques animaux atteints, voulut qu'on tentât la vaccination suivant la méthode Villems.

La vaccination fut décidée ; une vache jugée incurable fut abattue, le liquide vaccinal pris dans le tissu interlobulaire du poumon, servit à opérer les quarante bêtes composant le troupeau de la ferme. Comme complément de la mesure préventive, l'étable fut désinfectée par le chlore, etc. Les animaux restèrent quinze jours dedans, nourris avec les meilleurs aliments, abreuvés avec de l'eau tiède et blanchie, tenus sur une litière toujours fraîche, étrillés et brossés tous les jours, sans cesse sous l'œil du bouvier chargé de veiller à l'évolution des moindres symptômes locaux ou généraux. Les accidents locaux furent insignifiants : quinze jours après l'opération, tout rentrait dans le rhythme normal. Le mal, contrairement aux pré-

Digitized by Google

visions des habitants, disparut comme par enchantement à la grande satisfaction de M. Chouvon et des cultivateurs voisins que la frayeur avait gagnés.

Les mêmes opérations furent répétées dans les différents endroits où la maladie avait sévi ; tout fut suivi de succès. Depuis cette époque jusqu'à aujourd'hui, il n'a été mentionné encore, dans les rapports des vétérinaires sanitaires, aucun cas de péripneumonie contagieuse, si ce n'est un ou deux cas rares observés sur des animaux récemment importés.

Je crois, par les observations qui précèdent, avoir suffisamment démontré l'utilité et l'efficacité de l'inoculation préventive ou vaccination. La vulgariser sera sauvegarder les intérêts des cultivateurs et rendre hommage aux savants expérimentateurs qui ont doté enfin l'agriculture d'nne arme infaillible pour la débarrasser de l'un de ses plus tristes fléaux : la mortalité du bétail.

A. GIRE fils,
Vétérinaire au Puy.

Digitized by Google

ORIGINE PROBABLE

DE

QUELQUES ÉPIDÉMIES

Il m'a été donné, il y a quelques mois, de voir le *croup* se développer brusquement, chez un enfant de la campagne, à la suite d'un contact infectieux avec une poule atteinte de la maladie désignée vulgairement sous le nom de *pépie*.

Cette observation renfermant en elle de grands enseignements, au point de vue de la santé publique et de la préservation des épidémies, j'ai cru devoir en faire un rapport détaillé à la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire ;* j'ai voulu ainsi attirer l'attention des agriculteurs sur un sujet peu connu et, en même temps, les prémunir contre le danger réel qu'il y a pour eux à approcher de trop près leurs animaux malades.

Voici d'abord le fait.

Le 30 juin 1887, à sept heures du matin, j'étais appelé en toute hâte, à un petit hameau des environs du Puy, pour donner mes soins à un petit garçon âgé de quatre ou cinq ans.

Le domestique de la ferme, venu pour me chercher, me dit que l'enfant de son maître était, la veille encore, plein de santé et de gaîté ; mais, dans la nuit, il avait été pris brusquement d'étouffement. « Ça le serre à son cou, me dit-il, sa voix est toute rauque et il ne peut plus tirer sa respiration : ça presse beaucoup, beaucoup ».

A mon arrivée au village, je trouvai en effet l'enfant dans une position lamentable et en proie à toutes les angoisses de la suf-

Digitized by Google

focation. Le pauvre petit être, le visage blême, l'œil hagard, pressé par l'anxiété qui l'étreint, s'agite pour chercher de l'air, renverse la tête en arrière, porte les mains à son cou afin d'en arracher l'obstacle qui le tue, ouvre la bouche pour respirer. Ne pouvant demeurer couché, il ne sait où se mettre, quitte son lit, y revient, se jette éperdu et plein d'effroi entre les bras de ses parents.

Sa gorge est pleine de *peaux* ou fausses-membranes d'un blanc-grisâtre, qui ont envahi à la fois les amygdales, les piliers, le voile du palais et la luette et obstruent presque complètement tout l'isthme du gosier.

Les ganglions sous-maxillaires et cervicaux, fortement engorgés, font une saillie très appréciable sur les parties latérales du cou.

La voix est sourde, éteinte, comme étouffée, de même que la toux, qui survient de temps en temps par petites quintes.

Impossible de s'y tromper ; nous avons affaire à un cas de diphtérie, au croup ordinaire, et il n'y a aucune chance de pouvoir confondre avec une autre maladie.

Après avoir paré aux gros accidents de suffocation et débarrassé promptement le gosier de l'enfant de ses fausses-membranes, au moyen d'un vomitif énergique, je pus m'enquérir tout à loisir de la cause probable de cette angine en apparence spontanée et à marche si rapide.

Le village, composé de quatre maisons seulement, se trouvait éloigné d'au moins cinq kilomètres de tout centre habité ; il ne s'y était montré aucun cas de croup depuis longtemps ; aucun enfant étranger n'y était venu ; aucun enfant de l'endroit n'en était sorti depuis plusieurs semaines : l'on ne pouvait donc rationnellement expliquer la chose par le fait d'une contagion directe d'enfant à enfant.

D'autre part, le temps était au beau fixe depuis environ quinze jours, le petit garçon avait été constamment bien surveillé et il n'était pas possible d'incriminer soit une variation quelconque de température, soit un refroidissement.

Digitized by Google

Enfin, il n'existait aucune trace d'épidémie diphtéritique, non seulement dans la commune, mais encore aux environs et dans un rayon de plus de trente à trente-cinq kilomètres.

Je ne savais trop comment expliquer ce cas de croup unique, isolé, et survenu en quelque sorte sans cause sensible, lorsque la fermière me dit, comme par hasard, que, l'avant-veille, son enfant s'était amusé, tout le soir, avec une poule morte de la *pépie;* qu'il lui soufflait dans le bec, lui faisait avaler de l'eau et la jetait en l'air pour la ramasser ensuite.

Je demandai immédiatement à voir la poule, qui heureusement n'était pas perdue et qu'on avait, par mégarde, oubliée dans un coin. Son bec était rempli de petites *peaux* absolument semblables à celles qui garnissaient le gosier du petit malade.

Les fausses-membranes grisâtres se prolongeaient profondément dans les voies respiratoires de la poule et répondaient parfaitement à la description que les traités de pathologie vétérinaire nous font de la diphtérie de la volaille.

Je n'ai pas connaissance qu'on ait cité jusqu'ici un cas de contagion diphtéritique, de la poule à l'enfant, aussi manifeste et aussi évident.

Cette observation est d'autant plus instructive que les médecins, même de nos jours, ne sont pas encore parfaitement fixés sur l'origine intime de la plupart des maladies épidémiques.

Les anciens, au temps d'Hippocrate, croyaient fermement pour cela à l'intervention des astres : la lune, le soleil, les étoiles, telle ou telle planète ou comète, et se flattaient ainsi d'expliquer, par l'astrologie, des mystères que l'observation directe était impuissante à leur faire comprendre.

Au moyen âge, on donnait pour cause aux épidémies les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les inondations ou telle modification astronomique dont jamais aucune observation sérieuse, aucune preuve expérimentale n'a pu ni établir, ni préciser l'influence.

De nos jours, la plupart des médecins font intervenir, pour expliquer ces phénomènes, l'empoisonnement de l'eau, les va-

Digitized by Google

riations de l'ozône de l'air, l'influence des saisons, les écarts de température, les troubles de l'alimentation, l'encombrement; quelques-uns vont même jusqu'à invoquer encore, quoique timidement, un génie épidémique.

Heureusement, les grandes découvertes de Pasteur ont fait faire un grand pas à la question qui nous occupe et, sans aller chercher dans les nuages les causes des phénomènes ici-bas observés, l'on pourrait se demander aujourd'hui, avec beaucoup de raison, selon nous, et en généralisant l'observation que nous venons de rapporter, si *un grand nombre d'épidémies, qui attaquent l'humanité, ne sont pas simplement transmises à l'homme par le contact des animaux.*

Une foule de preuves d'un très grand poids, que nous allons passer successivement en revue, semblent plaider en faveur de cette hypothèse qui pourrait bien devenir, dans un avenir rapproché, une vérité scientifique.

I

Les animaux sont sujets à une foule de maladies qui, si on veut bien les examiner de près, se montrent absolument semblables aux maladies de l'homme.

— Comme l'homme, certains d'entre eux sont atteints quelquefois d'une affection désignée sous le nom de diphtérite, d'angine croupale ou couenneuse, et qui est très semblable, sinon identique, à la maladie qu'on désigne chez l'homme sous le nom de *croup*.

Dans les deux maladies, il y a tendance à la formation de fausses-membranes ou peaux blanchâtres, qui se montrent de préférence dans les voies respiratoires, qu'elles obstruent bien vite en donnant lieu à des symptômes de suffocation et d'asphyxie.

Ces fausses-membranes, très visibles sur les muqueuses de la bouche, du nez, du pharynx, du larynx et des bronches, peuvent

Digitized by Google

gagner l'œsophage, l'estomac, l'intestin et, comme chez l'enfant, se généraliser à la plupart des cavités de l'organisme.

Relativement rare chez les animaux domestiques de taille supérieure, la diphtérite est très fréquente dans les poulaillers où elle fait annuellement de nombreuses victimes. Les pigeons et les poules en sont surtout atteints.

On voit les volailles perdre l'appétit, maigrir, s'étioler, se déplumer; elles toussent de temps en temps, ouvrent le bec, respirent difficilement et vite, et finissent par succomber. C'est une variété de la maladie désignée dans le pays sous le nom de *pépie* et bien connue de nos agriculteurs.

— Le porc est soumis, comme l'homme, à une affection appelée *rougeole* et qui est caractérisée, comme dans l'espèce humaine, par des symptômes fébriles, de l'inappétence et une inflammation catarrhale de la muqueuse respiratoire. Ses yeux sont larmoyants, le nez coule, les animaux éternuent et toussent, la face se tuméfie légèrement.

Au bout de quelques jours, il se déclare une éruption formée de petites tâches rouges, isolées ou agglomérées, qui apparaissent sur la tête, le cou, les oreilles, l'ars et le plat des cuisses.

Quelque temps après, arrive la période de desquamation, qui se complique quelquefois de pneumonie, d'angine gangréneuse, de bronchite capillaire ou d'entérite.

Ne dirait-on pas que nous donnons ici la description de la rougeole humaine?

— La fièvre typhoïde du cheval n'est pas rare et affecte habituellement la forme épidémique.

Comme chez l'homme, elle est caractérisée par une grande prostration vitale et un état de somnolence et de torpeur : appétit presque nul; soif intense; bouche sèche et brûlante; langue recouverte d'un sédiment brunâtre très adhérent; tantôt constipation opiniâtre, tantôt diarrhée infecte; coliques légères et intermittentes; urines foncées et plus ou moins albumineuses; pouls petit, fréquent, irrégulier; température élevée; taches pétéchiales, etc., etc. C'est tout le portrait de notre fièvre ty-

Digitized by Google

phoïde et, comme chez nous, la maladie peut affecter trois formes : la forme ataxique ou foudroyante : la forme abdominale ou gastro-entérique et la forme pectorale ou pulmonaire.

— La dysenterie épidémique existe pour le gros bétail et présente identiquement les mêmes symptômes que ceux que les livres de médecine décrivent pour la dysenterie humaine : fièvre intense, bouche sèche et chaude, enduit lingual fuligineux, anorexie complète, facies abattu, prostration extrême, déjections de matières sanguinolentes très fétides, etc.

Comme dans l'espèce humaine, d'après tous les auteurs classiques, l'infection se produit par l'intermédiaire des matières du flux dysentérique, ainsi que par les exhalations cutanées et pulmonaires.

Comme chez l'homme, la maladie semble avoir pour causes : l'encombrement, les marches forcées, les privations, la mauvaise nourriture, etc.

— Les animaux ont des érysipèles, sorte d'inflammations plus ou moins localisées de la peau, gagnant de proche en proche, et s'accompagnant de fièvre générale, d'engorgement ganglionnaire, de soif, de perte d'appétit, etc.

— Les agneaux et les jeunes veaux sont, comme l'enfant, sujets au muguet et l'enduit blanchâtre de leur langue est constitué, chez eux, comme chez l'enfant, par les spores d'un végétal microscopique, bien connu des naturalistes, l'*oïdium albicans*.

— Les petits gorets et les jeunes chiens sont quelquefois atteints d'une sorte de variole, à forme épidémique, très contagieuse et susceptible de pouvoir se transmettre à différentes espèces d'animaux et même à l'homme.

— La phtysie pulmonaire, les découvertes modernes l'ont démontré, est une maladie transmissible : or, on sait qu'elle est très fréquente dans l'espèce bovine et qu'elle cause annuellement d'immenses pertes à l'agriculture.

Quand on voit des vaches un peu vieilles, tousser, maigrir, s'étioler, donner un lait abondant et séreux, avoir une respiration

Digitized by Google

brève et fréquente, l'on peut presque assurer chez elles le début de la tuberculose.

Plus tard se montrent tous les signes de la consomption et de la fièvre hectique : l'appétit se perd, les yeux s'enfoncent, la peau se sèche, la toux s'accentue et s'accompagne d'un jetage mucoso-purulent, l'amaigrissement augmente, le marasme se déclare et la mort ne tarde pas à s'emparer de sa proie. A l'autopsie, les poumons sont parsemés de tubercules.

Au point de vue des symptômes, comme au point de vue des lésions, c'est la description exacte de la phtysie humaine.

— Les animaux ont des bronchites, des pleurésies, des pneumonies, des péritonites, des rhumatismes ; peuvent être atteints d'épilepsie, d'éclampsie, de tétanos, d'ataxie-locomotrice, de danse de Saint-Guy ; sont sujets aux furoncles, aux anthrax, aux aphtes, aux dartres, aux cancers, au diabète, etc., etc. En un mot, une foule de maladies animales sont semblables aux maladies de l'homme et ne présentent, comparées à celles-ci, aucune différence appréciable.

II

D'autre part, vues dans leur ensemble, les maladies épidémiques des animaux, sous beaucoup d'autres rapports, se comportent encore identiquement comme les nôtres et offrent avec ces dernières de nombreux traits de ressemblance.

Ce sont des affections contagieuses c'est-à-dire transmissibles et ayant la funeste propriété de se communiquer au moyen d'une semence appelée *contagium* ou *contage*, laquelle, étant transportée sur des individus sains, se multiplie sur eux en reproduisant toujours la même maladie. On doit, aujourd'hui, les considérer comme une lutte entre un individu et des germes morbifiques, qui se multiplient à ses dépens, désagrègent ses tissus et l'empoisonnent par les combinaisons et les décompositions qu'ils provoquent.

Comme les maladies correspondantes de l'homme (rougeole,

Digitized by Google

variole, fièvre typhoïde, etc.), elles peuvent être sporadiques ou épidémiques, c'est-à-dire ne frapper qu'un petit nombre d'animaux dans une localité, et cela isolément, ou bien frapper un grand nombre d'individus à la fois, s'irradier dans tous les sens et s'étendre sur une région, une contrée, un pays.

Comme les maladies humaines, elles présentent des périodes d'incubation, d'invasion, d'état et de déclin. Le contage ne traduit d'abord par aucun signe sa présence dans l'économie (incubation); puis les premiers symptômes apparaissent, la fièvre s'allume, la maladie fait invasion; bientôt elle atteint son summum d'intensité, escortée de symptômes généraux plus ou moins graves; enfin, ces symptômes s'atténuent eux-mêmes peu à peu, disparaissent et la maladie touche à sa fin. C'est la marche, c'est le mode d'évolution bien connu de toute maladie fébrile humaine.

Les mêmes causes *prédisposantes* prédisposent les hommes aux épidémies, les animaux aux épizooties; médecins et vétérinaires font jouer un rôle identique à la constitution, au tempérament, aux variations atmosphériques, aux refroidissements, à l'influence des localités, des terrains, des habitations, du régime, etc., etc.

L'animal, de même que l'homme, atteint d'une maladie épidémique, est un centre d'infection, un foyer de contagion pour tous ses semblables et le contage se propage, dans l'un et l'autre cas, de la même manière : par les exhalations pulmonaires et cutanées, l'approche des matières fécales, l'intermédiaire de l'air primitivement vicié.

Dans les deux cas, l'absorption du contage se fait par un mécanisme identique : il pénètre l'organisme soit par une plaie de la peau ou des muqueuses, soit par l'appareil digestif, soit enfin par l'intermédiaire des voies respiratoires.

Dans les deux cas également, il suffit d'une quantité très minime, presque infinitésimale du principe virulent pour ensemencer et altérer toutes les humeurs de l'économie et déterminer la formation de lésions anatomo-pathologiques profondes,

Digitized by Google

complexes, nombreuses et variées, parfois irrémédiables, entraînant la suspension plus ou moins rapide des fonctions vitales. Ces lésions sont elles-mêmes absolument semblables chez l'homme et chez l'animal et, en parcourant leur description, l'on croirait assister à la lecture d'un livre de pathologie humaine.

III

Il y a plus encore :

Les récentes découvertes scientifiques, qui resteront à jamais la gloire de la médecine de notre siècle, ayant mis pleinement en lumière la nature parasitaire des maladies contagieuses, on ne saurait plus admettre aujourd'hui que celles-ci puissent naître spontanément, c'est-à-dire que le corps animal ait la faculté de créer lui-même, de toutes pièces, sous l'influence de certaines circonstances spéciales, tel ou tel contage et cela sans l'intermédiaire d'un agent extérieur, d'un être organisé, d'un germe préexistant. La doctrine de la génération spontanée, si vaillamment soutenue autrefois par Charles Robin, ne compte plus aujourd'hui que de rares partisans. L'expérimentation physiologique, les données cliniques, les recherches au microscope, les résultats fournis par le laboratoire, d'accord en cela avec la théorie, tendent à démontrer que les contages sont tous produits par des êtres vivants, infiniment petits, des parasites végétaux ou animaux, de forme extrêmement variable selon chaque maladie, et auxquels M. Pasteur a donné le nom générique de *microbes*.

Or, l'école microbienne, qui a fait faire de si grands progrès à la science médicale, admet, comme vérité scientifique parfaitement établie, que, non seulement la plupart des maladies contagieuses sont produites par la présence d'un microbe, mais encore que celui-ci se présente sous une forme absolument semblable et identique, chez l'homme et l'animal, pour les maladies similaires et de même nom.

Digitized by Google

Elle en a fourni la preuve directe et expérimentale dans un certain nombre de cas bien déterminés.

Ainsi les *micrococci de la diphtérie,* décrits par Oertel chez la volaille, ont été trouvés sur l'homme par Letzerich, Klebs et Cornil ; dans les deux cas, ils ont la même forme et les mêmes dimensions, présentent le même aspect sous l'influence des réactifs colorants, et se montrent disséminés sur les fausses-membranes, les vaisseaux et dans l'épaisseur même des tissus : dans les deux cas, on les rencontre isolés, en haltères ou en zooglées.

Poels et Nelsen ont trouvé, dans la péripneumonie des bêtes à cornes, le même microbe que le docteur Talamon a récemment décrit dans la pneumonie de l'homme.

Le bacille tuberculeux de Koch est le même dans le poumon de la vache et dans le poumon humain. Dans l'un et l'autre cas, ce sont ces batonnets, que tout médecin connaît, qui fixent fortement les couleurs d'aniline et qu'on trouve abondamment répandus dans les crachats, le sang, les vaisseaux et tout particulièrement dans ce qu'on appelle en pathologie les cellules géantes.

Cervolles a fait voir la ressemblance parfaite qui existe entre le microbe de la fièvre typhoïde du cheval et le bacile qu'Éberth, Klebs, Gaffky et le professeur Bouchard ont trouvé dans l'intestin, les ganglions mésentériques, le foie, la rate, les reins et le larynx de personnes ayant succombé à la même maladie.

Le bacile de la stomatite ulcéreuse du veau, qui se présente sous forme de faisceaux de filaments droits ou recourbés, entremêlés çà et là de spores, a été trouvé chez l'homme, par le docteur Lingard, dans un cas de noma.

Les microbes de la rougeole et de l'érysipèle seraient, dit-on, les mêmes chez l'homme et dans plusieurs espèces animales.

Le muguet des agneaux et des veaux est produit, comme nous l'avons vu, par les spores d'un cryptogame appelé *oïdium albicans :* or, c'est précisément ce même cryptogame qui donne lieu au muguet chez l'enfant. Dans les deux cas, ce sont des fila-

Digitized by Google

ments tubuleux, cloisonnés d'espace en espace, souvent étranglés au niveau des cloisons et plusieurs fois ramifiés. Ces divers éléments sont maintenus réunispar le liquide visqueux du mucus à la surface de l'épithélium buccal.

Beaucoup d'autres affections, communes aux hommes et aux animaux, ont pour point de départ, d'après l'école Pastorienne, le même microbe; mais leur énumération nous entraînerait trop loin. Nous citerons encore cependant une maladie connue et étudiée depuis peu et qui mérite une courte mention : nous voulons parler de l'actinomycose, nom donné par Bœllinger à une maladie de l'espèce bovine, plusieurs fois observée chez l'homme, ressemblant en général, par son évolution, à l'ostéosarcome, donnant, dans certains cas, le syndrôme de la tuberculose miliaire aiguë et due à la présence dans l'organisme d'un champignon astériforme bien connu et étudié : l'actynomycète.

IV

La méthode expérimentale fournit encore un très bon argument à la thèse que nous soutenons.

Elle a fait voir, par le procédé des inoculations, qu'un très grand nombre de maladies animales peuvent être transmises à l'homme et inversement de celui-ci à l'animal.

La chose est absolument certaine pour la tuberculose, dont la transmissibilité de l'homme à un grand nombre d'espèces animales et des animaux entre eux, a été surabondamment démontrée par les célèbres expériences de MM. Villemin, Chauveau, Saint-Cyr, Klebs, Rivolta, Wirchow, Toussaint, etc.

Le microbe de la fièvre typhoïde, inoculé à des cobayes et à des lapins, leur aurait donné la maladie (Gaffkyet Loeffler).

Le docteur Talamon a communiqué des pneumonies à des souris en leur inoculant des microbes pris sur des poumons pneumoniques humains.

Loeffler a donné naissance à des affections diphtériques, chez

Digitized by Google

certains animaux, en leur injectant des microbes cueillis sur des fausses-membranes provenant d'enfants atteints de croup.

L'érysipèle est inoculable au lapin d'après les expériences d'Orth, de Tillmann et de Fehleisen.

La morve et l'actinomycose peuvent être données facilement par inoculation.

Le charbon se transmet aisément à l'homme et il nous a été donné, il y a quelques mois, de voir, dans une commune voisine du Puy, cinq ou six personnes atteintes de cette maladie à la suite d'une autopsie de vache charbonneuse.

V

L'observation médicale de tous les jours démontre d'ailleurs clairement qu'un grand nombre de maladies humaines, non épidémiques, sont d'origine animale.

Le chien nous communique la rage, l'ecchynocoque et le tænia ou vers solitaire.

La vache nous donne le cow-pox, qui nous sert de vaccine contre la variole ou petite vérole.

Le charbon ne se produit jamais spontanément sur l'homme : il provient toujours chez lui du contact infectant d'un animal charbonneux.

Il en est de même pour la morve et le farcin, que nous donne le cheval.

Le bœuf peut nous communiquer l'actinomycose et le porc la ladrerie.

Certaines variétés de gales et de dartres nous sont transmises par les animaux; exemples : les sarcoptes du chien, du cheval et du dromadère qu'on trouve assez souvent sur l'homme.

Beaucoup d'auteurs, et à leur tête le professeur Verneuil, soutiennent que le tétanos humain est d'origine équine.

On a vu des laits crus ou incomplètement bouillis, fournis

Digitized by Google

par des animaux atteints de fièvre aphteuse, communiquer cette maladie aux personnes en faisant usage.

On voit, tous les jours, le même fait se produire pour la tuberculose, qui se transmet très facilement aussi par l'intermédiaire de laits provenant de vaches phtysiques. Médecins et expérimentateurs sont d'accord sur ce point. On devrait d'autant mieux proscrire l'usage d'un lait phtysique que ce liquide entre pour une large part dans l'alimentation de l'homme et qu'il est généralement consommé à l'état de crudité par le jeune enfant soumis à l'allaitement artificiel et auquel il sert de nourriture exclusive dans les premiers mois de son existence.

Le lait provenant d'animaux tuberculeux peut être considéré comme le premier et principal agent propagateur de la phtysie pulmonaire, ce fléau du genre humain, puisque environ le cinquième des populations succombe annuellement à cette terrible maladie.

Il serait bon d'appeler, sur cette importante question d'hygiène publique, toute l'attention et de nos gouvernants et de nos agriculteurs. Il faudrait enseigner à ces derniers combien est d'une mauvaise économie la pratique de beaucoup d'entre eux qui consiste à garder des vaches trop vieilles et épuisées par de nombreuses portées. Ces vaches sont habituellement tuberculeuses, deviennent une menace de mort pour leurs congénères, donnent un lait capable de propager la phtysie dans les familles et, n'étant pas susceptibles d'engraissement, fournissent une viande peu vendable et non sans danger pour le consommateur.

D'ailleurs, tous les animaux domestiques, le chien, le chat, le lapin, le porc, le cobaye, la poule peuvent contracter la tuberculose, en avalant des crachats de phtysiques, et transmettre ensuite la maladie à ceux qui les approchent (expériences de Chauveau, Parrot, Visens, Aufrecht, Toussaint).

M. Nocard en rapporte, dans le *Recueil de médecine vétérinaire,* un exemple très démonstratif.

Dans le voisinage de l'école d'Alfort existait une superbe

Digitized by Google

basse-cour qui n'avait donné que des sujets de satisfaction. Tout-à-coup une vingtaine de poules, jeunes ou vieilles, meurent dans un état de maigreur extrême. On trouve à l'autopsie des lésions formidables de tuberculose abdominale : le foie est le premier organe et le plus fortement atteint : puis l'intestin, la rate, les ganglions, l'ovaire, et en dernier lieu les poumons. On retrouve, en quantité prodigieuse, le bacille de Koch.

Une enquête permet d'établir que, parmi les ouvriers de la ferme, il en est un, manifestement phtysique, qui, incapable de faire son travail ordinaire, a été, par commisération, chargé de la basse-cour trois mois avant que la première poule ait succombé. Le malade qui crache beaucoup raconte lui-même que ses volailles paraissent très friandes de ce supplément de ration. Il n'y a pas à chercher ailleurs, que dans l'ingestion des crachats du gardien, la cause de la contagion et la voie qu'à suivie le contage. On tremble en pensant au danger qu'ont pu faire courir, à toutes les populations voisines, ces vingt poules tuberculeuses livrées à la consommation. Combien de cas de phtysie, dont on ne peut saisir les causes, ne sont-ils pas dûs à l'absorption d'un lait suspect, à l'ingestion d'une viande chargée de tubercules? Et cependant le commerce continue chaque jour à livrer au public des viandes de provenance plus que douteuse, des porcs trichinés, des volailles diphtéritiques!

Le danger est d'autant plus grand que bien souvent ces aliments sont absorbés sans avoir été préalablement soumis à une cuisson suffisante, le public se basant sur la façon d'agir des médecins qui conseillent souvent, comme fortifiants, les viandes saignantes et le lait bourru.

Nous confessons humblement, pour notre part, n'avoir jamais saisi la raison qui pousse beaucoup de nos confrères à suivre cette pratique.

La cuisson, à la température de l'ébullition, tous les expérimentateurs sont d'accord là-dessus, a la propriété de débarrasser les aliments de tous les germes ou microbes qu'ils peuvent contenir, ceux-ci résistant difficilement à une élévation thermi-

Digitized by Google

que supérieure à 100 degrès; la cuisson a donc pour premier effet de purifier les aliments.

D'autre part, nous sommes fermement persuadé qu'elle n'enlève aucun principe nutritif à la viande, ni au lait. — Celui-ci est composé de quatre sortes d'éléments fixes (caséïne, lactine, beurre et sels minéraux), et nous nous demandons quel est bien le principe volatil qui se dégage, par la cuisson, pour pouvoir diminuer sa puissance nutritive. — La viande laisse, il est vrai, certains de ses principes dans le jus ou le bouillon; mais en absorbant ceux-ci en même temps que la viande qui les a fournis, nous ne voyons réellement pas de quel élément nutritif est privé le consommateur.

Nous pensons donc que le public devrait faire cuire ses aliments, la cuisson étant susceptible de les purifier sans rien leur faire perdre de leur valeur.

VI

En présence des preuves fournies par la pathologie vétérinaire, l'école microbienne et la méthode expérimentale, et sachant, à n'en pas douter, que la trichine nous est donnée par le porc, que la vaccine nous vient de la vache, le charbon du bœuf, la rage et le tænia du chien, que le cheval peut nous communiquer la gale et peut être le tétanos, n'est-il pas permis de se demander si la rougeole, la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde et autres maladies épidémiques ne nous viennent pas aussi des animaux?

Cette donnée n'est point une simple vue de l'esprit et nous pouvons apporter, dès maintenant, un certain nombre de faits cliniques à l'appui de notre manière de voir.

Nous avons cité, au début de ce travail, l'observation d'un enfant qui fut pris de croup après s'être amusé toute une journée avec une volaille atteinte de diphtérie. Il était impossible, dans

Digitized by Google

ce cas, d'admettre une autre cause à la maladie que la contagion directe de la poule à l'enfant.

Les professeurs Verneuil et Bouchard ont mentionné l'un et l'autre plusieurs cas très curieux, où l'on a constaté une relation évidente entre les affections qui ont dépeuplé les basses-cours et l'éclosion de la diphtérie chez les habitants des maisons environnantes.

Les docteurs Teissier et Delthil affirment aussi avoir vu des cas de croup dans des fermes où l'on ne pouvait rationnellement invoquer, comme cause de la maladie, que la diphtérie des gallinacés.

Le docteur Cervolles cite des exemples de fièvres typhoïdes communiquées à l'homme par le cheval.

Nous avons vu nous-même un cas semblable, il y a deux ans, dans un village de l'arrondissement du Puy, où a régné, pendant quelques mois, une épidémie très forte de cette maladie.

Nous fûmes appelé à donner nos soins au premier malade. C'était un jeune homme de 22 ans, grand, fort, domestique dans une ferme, et qui couchait, dans son étable, à côté d'un cheval atteint d'une affection qu'un vétérinaire avait qualifiée : « fièvre typhoïde ».

L'animal, que nous vîmes, était prostré, anéanti : sa bouche était sèche, sa langue couverte d'un sédiment brunâtre ; on remarquait une accélération remarquable de ses flancs ; il avait le ventre rétracté et rendait des matières fécales d'une fétidité extrême.

Ce cheval était malade, depuis environ dix jours, quand le bouvier de la ferme fut pris de malaise : mal à la tête, abattement général, saignement de nez, coliques, et présenta réunis tous les signes distinctifs de la fièvre confirmée.

Depuis deux ans, l'état sanitaire du village avait été parfait : aucun cas suspect ne s'était déclaré dans le bourg ni dans les communes environnantes : le jeune homme ne s'était pas absenté de chez ses maîtres, n'avait fait aucun écart de régime et n'avait été soumis à aucun refroidissement. Couchant seul dans

Digitized by Google

l'étable à côté de la jument malade, l'on ne pouvait rationnellement expliquer l'éclosion de sa maladie que par le contage infectieux communiqué par celle-ci.

Six jours après, nous fûmes appelé au même village pour le maître de la maison atteint également de fièvre typhoïde : la semaine suivante, la fermière, sa jeune fille et un jeune garçon de quinze ans s'alitaient à leur tour, à quelques jours d'intervalle l'un de l'autre : de là, la maladie se répandit, gagna les maisons voisines et définitivement tout le village.

Voilà un exemple frappant d'épidémie localisée, éclatant brusquement dans un pays jusque-là indemne, s'irradiant dans tous les sens, mais ayant manifestement pris naissance dans une écurie à côté d'un cheval atteint d'une affection typhoïde.

VII

Nous avons vu plus haut que les maladies épidémiques, qui sévissent chez les animaux, ont pour caractère d'être éminemment contagieuses ; or, étant donné cette funeste propriété de propagation, il serait difficile de comprendre qu'elles ne puissent pas se communiquer à l'homme quand on les voit se transmettre, avec tant de facilité, d'une espèce animale à une autre espèce toute différente.

La non-transmission à l'homme serait d'ailleurs d'autant plus difficilement explicable, que celui-ci vit, à la campagne, dans le plus grand état de promiscuité possible avec les animaux.

Le paysan, nous voyons cela partout, est constamment avec son bétail et la fermière avec ses poules ; les bouviers couchent dans les étables ; chiens, chats, porcs, moutons, pigeons, enfants, s'ébattent à l'envi dans les cours de la ferme ; bêtes et gens vivent d'une même vie et respirent le même air. Qu'un des animaux de la basse-cour ou de l'écurie devienne malade, on ne l'éloigne pas, on le rapproche au contraire, on ne se sépare pas des déjections : en un mot, on ne prend aucun soin, aucune

Digitized by Google

précaution ; il semble qu'on n'ait rien à redouter de ce voisinage morbide.

Toutes les causes possibles de contage et de propagation se trouvent réunies : fréquentation constante, air confiné, défaut absolu de soin de propreté, croupissement des matières fécales, etc. Si, avec tout cela, l'habitant des campagnes n'est pas quelquefois contaminé par ses animaux malades, vraiment c'est à n'y plus rien comprendre : il faut qu'il ait l'épiderme dur ou qu'un Dieu le protège!

VIII

En résumé, de nombreuses preuves scientifiques nous semblent établir dès maintenant l'origine animale des épidémies de l'homme.

En effet :

Nous croyons avoir démontré qu'un grand nombre de maladies des animaux sont semblables aux maladies humaines. Exemples : la rougeole, la fièvre typhoïde, l'érysipèle, la pneumonie, la diphtérie, la phtysie, etc.

Ces maladies, nous l'avons vu, ont le même début que les nôtres, présentent le même mode d'évolution, les mêmes périodes d'incubation, d'invasion, d'état et de déclin, les mêmes symptômes, la même marche, donnent lieu aux mêmes lésions pathologiques.

Comme les maladies humaines, elles sont contagieuses et transmissibles, sporadiques ou épidémiques, semblent obéir aux mêmes lois de propagation, sont soumises aux mêmes causes prédisposantes.

L'École pastorienne nous apprend qu'elles sont produites, à l'instar de nos épidémies, par des microbes, des infiniment petits, sorte de parasites végétaux ou animaux qui, comme chez nous, se greffent sur les tissus, les attaquent, les détériorent et finissent par vicier toutes les humeurs de l'organisme.

Digitized by Google

Dans quelques-unes, les microbes ont été étudiés et trouvés absolument semblables chez l'homme et chez l'animal : même forme, mêmes dimensions, même genre de culture, réactions identiques sous l'influence des colorants chimiques ou des autres réactifs appropriés.

Les procédés d'inoculation ont fait voir que bon nombre de maladies animales peuvent être transmises à l'homme et *vice versa* de l'homme à l'animal.

Les animaux nous donnent la rage, le charbon, le vaccin, la trichine, le tænia, la phtysie, la gale, la morve, le farcin, l'actinomycose, etc., ne peuvent-ils pas nous donner aussi la rougeole, la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, le croup, le tétanos, etc. ?

Nous avons cité, au commencement de ce travail, l'observation probante d'un enfant de cinq ans qui, s'étant amusé, toute une soirée, avec une poule morte de diphtérie, fut pris, dès le lendemain, d'une angine croupale bien caractérisée : or, en l'absence d'épidémie régnante et de toute autre cause, l'on ne pouvait raisonnablement attribuer son mal qu'à ce contact infectieux.

Les maladies épidémiques animales étant d'ailleurs éminemment contagieuses, l'on ne comprend pas qu'elles ne puissent pas se communiquer à nous, quand elles se transmettent avec tant de facilité d'une espèce animale à une autre espèce toute différente.

D'autre part, la non-transmission à l'homme serait, il faut l'avouer, bien difficilement explicable ; comment, en effet, concevoir que la contagion ne se produise pas, étant donné l'état de promiscuité constant, perpétuel, dans lequel les habitants des campagnes vivent avec les animaux ?

Enfin, dernière raison, la contagion animale explique beaucoup plus rationnellement l'origine en apparence spontanée des épidémies que toutes les causes banales jusqu'ici invoquées pour cet objet : chauds et froids, génie épidémique, troubles de l'alimentation, encombrement, variation de l'ozône de l'air, etc. Toutes ces causes peuvent avoir une influence sur le mode de

Digitized by Google

propagation et de dissémination des maladies épidémiques, mais on ne voit pas comment elles pourraient leur donner naissance, les créer sur place et les engendrer de toutes pièces.

Conclusions

1° Le croup peut se communiquer de la poule à l'enfant et il est probable qu'un grand nombre de maladies épidémiques, qui attaquent l'humanité, sont simplement transmises à l'homme par le contact des animaux;

2° Le médecin devrait, à l'éclosion de toute épidémie dans un village, s'informer minutieusement, scrupuleusement de l'état sanitaire des animaux domestiques du lieu lui-même et de ses environs. On ne trouve habituellement que ce que l'on cherche, et tout porte à croire, que si le mode d'origine des épidémies est resté jusqu'ici obscur, c'est que peut-être l'attention des observateurs n'a pas été suffisamment attirée sur cette voie;

3° Il serait urgent d'organiser, dans chaque département, un service médico-vétérinaire destiné à poursuivre en commun, dans les campagnes, les épidémies et les épizooties. Ce service en partie double, mais se complétant réciproquement, serait des plus utiles pour établir les relations qui unissent entre elles les maladies des hommes et des animaux : il étudierait leurs ressemblances, noterait leurs différences, mettrait en relief leurs influences réciproques et deviendrait peut-être plus tard le principal et meilleur instrument d'une science nouvelle, *la médecine comparée;*

4° Il serait utile aussi, au point de vue de l'hygiène, d'appeler l'attention de nos gouvernants sur le fonctionnement régulier de la police sanitaire, la surveillance des abbatoirs, l'inspection des marchés et des laiteries. On empêcherait de livrer, chaque jour, à la consommation, comme cela se voit partout, des viandes phtysiques, des poules mortes de la *pépie* ou du

Digitized by Google

choléra, des pigeons diphtériques, des porcs trichinés, des vaches charbonneuses, des laits de provenance douteuse et souvent infectés de bacilles tuberculeux ;

5° Enfin, on devrait enseigner, à nos cultivateurs, un certain nombre de précautions utiles destinées à les préserver de la contagion : on pourrait leur dire : méfiez-vous de vos bêtes malades ; éloignez-les des autres ; isolez-les tant que vous pourrez ; ne laissez pas votre famille dans la même atmosphère ; ne restez pas vous-mêmes longtemps en leur contact ; ne permettez pas à vos enfants de s'en approcher, de jouer avec elles ; défaites-vous au plus vite de leurs déjections, etc. On les mettrait ainsi en garde contre la pépie des poules, la diphtérie des pigeons, le charbon du bœuf, la rougeole du porc, la fièvre typhoïde du cheval, la tuberculisation des bêtes à cornes, etc., et nous sommes persuadé que ces simples précautions, qui ne pourraient leur nuire en quoi que ce soit, seraient au contraire, susceptibles de leur épargner un grand nombre de maux.

Dr COIFFIER.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

LES INOCULATIONS PRÉVENTIVES

EXÉCUTÉES SOUS LE PATRONAGE DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE.

MESSIEURS,

La commission que vous avez nommée, il y a un an, pour diriger, sous votre contrôle, les expériences relatives aux vaccinations charbonneuses ayant terminé ses travaux, j'ai été chargé par elle de venir vous en rendre compte.

Déjà, à diverses reprises, j'ai eu l'occasion de vous entretenir des inoculations en cours d'exécution. Il ne me reste donc plus qu'à vous présenter un rapport d'ensemble sur les faits qui ont motivé l'intervention de la Société en cette matière, sur la manière dont les opérations ont été conduites et sur les résultats que nous avons obtenus.

Vous connaissez tous l'origine de la question qui fait l'objet de cette communication. Aucun de nous n'a oublié que la *Société agricole et scientifique*, justement émue des pertes énormes causées par le charbon symptomatique à l'élevage local, résolut de venir en aide à nos cultivateurs si éprouvés, en instituant des expériences publiques tendant à démontrer l'efficacité de la méthode prophylactique récemment découverte par MM. Cornevin et Arloing, professeurs à l'école vétérinaire de Lyon.

Le département de la Haute-Loire compte environ 150,000

Digitized by Google

sujets de l'espèce bovine, se répartissant de la manière suivante entre ses trois arrondissements :

Arrondissement du Puy. . . .	80,000	têtes.
— de Brioude . .	33,000	—
— d'Yssingeaux .	37,000	—
TOTAL . . .	150,000	—

Toute cette population bovine, relativement nombreuse, appartient à trois races différentes, dont une, celle du Mezenc, est autochthone. Les deux autres ont leur berceau dans les départements voisins, et furent introduites dans nos montagnes à une époque qu'il est impossible de préciser; ce sont les races d'Aubrac et de Salers. Je ne citerai que pour mémoire les individus de races fort diverses que l'on rencontre chez quelques éleveurs émérites, voulant bien faire, à leurs risques et périls, des essais d'acclimatation dont l'élevage local profitera. Parmi les animaux qui composent cette dernière catégorie, on distingue ceux de la race *tarentaise*, importés depuis peu, et qui semblent destinés, par leurs qualités lactifères, à occuper une place de plus en plus importante dans notre département.

Ces trois races commencent à s'enchevêtrer et à se mêler. On peut cependant, encore, délimiter avec assez de netteté l'aire géographique que chacune d'elles occupe. La race du Mezenc se rencontre, à l'état de pureté plus ou moins parfaite, aux abords du massif du Mezenc. Elle prédomine dans les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux. La race d'Aubrac, originaire des Causses de l'Aveyron, occupe la portion sud-ouest de l'arrondissement du Puy, et celle de Salers, née dans les montagnes du Cantal, peuple la plupart des étables de l'arrondissement de Brioude et de la partie nord du département. La race du Mezenc est, croyons-nous, celle qui compte le plus grand nombre de représentants; puis vient celle de Salers et, en troisième ligne, celle d'Aubrac.

A la suite de quelques tournées agricoles faites dans les principaux centres d'élevage, où m'appelaient les besoins de mon service, il me fut facile de constater la présence de trois mala-

Digitized by Google

dies régnantes, en apparence fort dissemblables, mais ayant très probablement entre elles des affinités, que des études plus approfondies mettront peut-être un jour en lumière, et que je passe sous silence dans ce travail essentiellement pratique. Ces trois maladies sont : 1° le charbon symptomatique, qui sévit sur les bêtes bovines; 2° le rouget, qui fait périr un très grand nombre de porcs; 3° enfin, une maladie aussi meurtrière qu'inconnue qui atteint et fait périr les veaux de lait en deux ou trois jours, et que je n'ai vue décrite nulle part.

On peut, sans exagération, évaluer à un million de francs par an les pertes que ces trois maladies occasionnent; il est juste d'en mettre au moins la moitié, soit 500,000 fr., sur le compte du charbon symptomatique. Ce chiffre semblerait grossi à plaisir si l'on s'en rapportait aux documents officiels, basés sur les demandes de secours adressées à l'administration. Mais on sait que les demandes de secours n'étant reçues et suivies d'effet que lorsqu'elles concernent de tout petits contribuables, les gros et moyens propriétaires se dispensent généralement de faire connaître les pertes qu'ils éprouvent. Il y a, d'ailleurs tendance marquée chez nos cultivateurs à atténuer et même à cacher plutôt qu'à exagérer le chiffre de la mortalité du bétail imputable aux maladies contagieuses. Naturellement craintifs et réservés, ils s'imaginent, bien à tort, qu'en faisant la déclaration de certains cas contagieux, l'administration les soumettrait à des mesures de désinfection onéreuses pour eux. Cet esprit tend, il est vrai, à faire place à des idées plus raisonnables, mais il est encore assez fort pour fausser les statistiques que l'administration dresse sur la mortalité du bétail.

Le charbon symptomatique sévit sur certaines catégories d'animaux, sans distinction de race. Les veaux de lait, par exemple, ne sont jamais atteints. Les sujets âgés de plus de huit ans sont également à peu près tous indemnes. C'est depuis le sevrage jusqu'à l'âge de trois ans que les bêtes y sont le plus exposées. Passé l'âge de trois ans, les dangers vont en diminuant d'année en année pour disparaître complètement vers huit ou

Digitized by Google

dix ans. Je ne me charge pas d'expliquer ces préférences, mais j'ai observé maintes fois que les sujets jeunes, forts et bien nourris, sont un vase d'élection pour le charbon symptomatique.

Le charbon ne règne pas, non plus, dans tout le département.

Revêtant l'état enzootique, il exerce surtout ses ravages dans les arrondissemeets du Puy et d'Yssingeaux. Celui de Brioude n'en a presque pas, et la partie nord de celui du Puy jouit à peu près de la même immunité. Ces bizarreries apparentes s'expliquent facilement par les connaissances que l'on possède sur l'étiologie du charbon. On sait positivement que cette terrible affection n'est pas une maladie spontanée. Elle est due à la présence d'organismes excessivement petits, qui peuvent être transportés et semés, pour ainsi dire à volonté, partout. Quand ces semences redoutées sont déposées dans un milieu favorable à leur développement, elles y prennent racine, s'en emparent, et il devient très difficile de les extirper. C'est là le cas qui se présente pour la région du département que je viens de vous signaler comme étant la plus contaminée.

En ce moment, la médecine vétérinaire se déclare impuissante contre le charbon. On rencontre bien çà et là quelques personnes de très bonne foi, j'aime à le croire, prétendant avoir obtenu des effets réels en incisant les tumeurs symptomatiques. Mais ces cures merveilleuses, obtenues dans l'ombre et le silence, sont contestées par la science moderne. Il restait une dernière question à étudier, celle de la préservation immédiate des animaux sains contre cette affection. Voyons ce qui a été fait dans cette direction d'idées.

En 1880, M. Pasteur étudiant le choléra des poules découvrit que la maladie était produite par un microbe spécial, lequel pouvait être privé d'une partie de sa virulence et être ensuite inoculé sans danger aux poules. Par ce virus *atténué,* on pouvait communiquer aux poules une maladie bénigne et, à la suite de cette légère atteinte, elles étaient préservées contre la

Digitized by Google

maladie mortelle. Des faits analogues se produisent à l'égard du charbon symptomatique. Le microbe virulent est pris sur l'animal mort du charbon. Si on l'inocule sans l'avoir préalablement affaibli, il communique le vrai charbon et donne la mort. Mais si on l'expose à une température élevée ou très basse, il perd une partie de sa virulence native et devient virus-vaccinal de virus mortel qu'il était. Ainsi atténué, il peut être inoculé sans danger. L'animal inoculé ne meurt que très exceptionnellement des suites de l'opération ; il continue à se bien porter et il est rendu réfractaire au charbon, car cette maladie, ainsi que la plupart des maladies contagieuses, comme la fièvre typhoïde, la scarlatine, la rougeole, etc., ne récidive pas.

C'est sur cette donnée expérimentale qu'est fondée la méthode prophylactique de MM. Cornevin et Arloing. Appliquée dans divers pays, elle a donné des résultats tels qu'il devient sage de renoncer à la chimère des procédés curatifs, dont les effets sont au moins douteux, pour ne plus demander qu'à la prophylaxie seule les moyens de salut. D'ailleurs, on ne s'aperçoit qu'un animal est malade que lorsqu'il est presque entièrement infecté, parce qu'il est réellement malade depuis plusieurs jours et que les premiers symptômes ont passé inaperçus. Souvent même l'animal n'a plus que quelques heures à vivre et la médication la plus énergique serait incapable d'enrayer le mal. Il vaut donc mieux chercher à *prévenir* qu'avoir à *guérir*.

Imbue de ces idées, votre commission ne s'est pas arrêtée un seul instant aux procédés curatifs. Elle a pensé avec vous que le moyen le plus sûr d'exonérer l'agriculture départementale du tribut ruineux qu'elle paie à ce nouveau minotaure, dévorant non plus sept garçons et sept jeunes filles tous les sept ans, mais bien des milliers d'animaux chaque année, était de faire connaître à nos cultivateurs, à l'aide de démonstrations multiples faites sur les points les plus infectés, la méthode qui, seule, dans l'état actuel de nos connaissances, jouit d'une réputation d'efficacité incontestée.

Digitized by Google

Elle s'est mise à l'œuvre sans tâtonnements ni hésitations d'aucune sorte. Par les soins de son Président, elle a fait connaître à M. le Ministre de l'Agriculture les intentions de la Société. M. le Ministre, approuvant hautement ces projets, a immédiatement chargé M. Cornevin, professseur à l'école vétérinaire de Lyon, de se rendre dans le département et de s'entendre avec la Société en vue d'une action commune efficace. La mission de M. Cornevin consistait à faire la preuve publique de l'efficacité de son procédé de préservation, et à initier les vétérinaires aux pratiques de l'inoculation. J'ai dit dans un rapport précédent (séance du 6 mai 1886) avec quel dévouement et quel succès le savant professeur de l'école vétérinaire de Lyon avait rempli sa mission. Si j'y reviens, c'est pour ajouter que sur les cinquante-quatre animaux vaccinés par M. Cornevin et les vétérinaires qui l'accompagnaient, pas un n'a été incommodé. Depuis cette époque, nous avons pu constater que les sujets vaccinés se sont montrés réfractaires au charbon symptomatique; et tandis que les bêtes non vaccinées succombaient en grand nombre autour d'eux, ils ont victorieusement résisté à la contagion.

L'expérience sur l'efficacité de la méthode était donc faite. Les résultats, nettement concluants qu'elle avait produits, pouvaient, à la rigueur, dispenser la Société du souci inséparable de nouvelles expériences. Mais le but qu'elle poursuivait n'était pas uniquement scientifique. Elle voulait, surtout, conquérir les masses agricoles aux idées dont elle se faisait l'apôtre, leur faire accepter une pratique qui, comme tout ce qui est nouveau, compte de nombreux adversaires, même dans les régions les plus élevées de la science, et des incrédules parmi les agriculteurs de profession. Pour éclairer ces derniers, il fallait recommencer les démonstrations, les multiplier de façon à attirer l'attention des éleveurs et les mettre en mesure de juger par eux-mêmes de la valeur du procédé qu'on leur offrait. On ne pouvait raisonnablement espérer le succès qu'en rendant les vaccinations gratuites.

Votre commission se remit donc au travail. Avant tout, il

Digitized by Google

fallait se procurer les ressources nécessaires pour faire face aux dépenses qu'allaient occasionner l'achat des seringues à inoculation, celui du vaccin et les indemnités à allouer aux vétérinaires qui seraient chargés de pratiquer les vaccinations. Grâce à l'appui que M. le Préfet voulut bien nous prêter en cette circonstance, nous obtînmes de M. le Ministre de l'Agriculture que le concours de la race bovine du Mezenc n'eût pas lieu en 1886, et que les 2,000 fr. qui étaient primitivement destinés à sa tenue, fussent employés en vaccinations charbonneuses gratuites. L'élevage sérieux n'avait qu'à gagner au change. D'un autre côté, le Conseil général, sur la proposition de M. Léon Mauras, voulut bien nous allouer une somme de 500 fr., et le Conseil municipal de la ville du Puy une autre de 300 fr. pour le même objet.

C'est avec cette somme de 2,800 fr. que nous avons exécuté les 1,167 vaccinations dont le détail figure dans les tableaux ci-après. Je dois, toutefois, avouer que le crédit de 2,800 fr. a été légèrement dépassé, mais d'une somme très minime. La Société, en parant à cet excédant de dépenses, trouvera une compensation dans la possession des instruments qui restent sa propriété.

Les vétérinaires se sont rendus chez tous les cultivateurs qui les ont appelés. Quelques demandes un peu tardives n'ont pu cependant être satisfaites, au grand regret de la commission qui, une fois le crédit mis à sa disposition épuisé, était contrainte de clore les opérations pour ne pas engager les finances de la Société sans votre assentiment.

Je n'ai qu'un accident suivi de mort à vous signaler. Ce cas est même douteux, puisque l'autopsie n'a pas été faite et que rien ne prouve que la génisse de six mois qui a succombé soit morte des suites de l'inoculation. Mais même en mettant cet accident sur le compte de l'opération, on voit que les pertes ont été à peu près nulles, et qu'il y a lieu de féliciter nos vétérinaires sur la manière dont ils ont opéré.

Voici maintenant, sous forme de tableau, l'état des vaccinations effectuées :

Digitized by Google

ÉTAT des vaccinations effectuées.

NOMS DES COMMUNES	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	ANIMAUX VACCINÉS						NOMS DES VÉTÉRINAIRES vaccinateurs.
		Taureaux et bouvillons	Bœufs.	Vaches	Génisses.	Veaux.	Totaux.	
								MM.
St-Pal-de-Mons.	Mounier Jn-Baptiste	»	»	5	4	»	9	Habriat et Repiquet.
id.	Brugère Jean.....	»	»	1	3	»	4	id.
id.	Bribet Jn-Baptiste .	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Barlet Barthélemy..	»	»	3	1	»	4	id.
id.	Perrat	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Prébet Antoine.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Liogier Baptiste....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Rascle Jean.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Mourié Antoine.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Colombet.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Soulier Marcelin....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Sabot.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Driot Jn-Baptiste..	»	»	2	»	1	3	id.
id.	Carreau	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Sagnal.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Rascle Paul.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Hilaire Augustin...	»	»	3	1	»	4	id.
id.	Mounier J.-M.....	»	»	2	»	»	2	id.
Montfaucon.....	De Besse.....	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Desfrançais	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Ploton.....	»	»	1	1	»	2	id.
id.	Granger..... ...	»	»	2	1	»	3	id.
id.	Sœurs Saint-Joseph	»	»	2	»	1	3	id.
id.	Hosp. de Montfaucon	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Sœurs St-François.	»	»	1	»	»	1	id.
Saint-Front.....	Bos, père.....	5	2	3	3	3	16	Pascal et Gire fils
id.	Bos, fils....	»	»	»	4	»	4	id.
id.	Cortial.....	8	8	6	10	»	32	id.
id.	Lyotier.....	7	»	3	7	8	25	id.
id.	Chanal.....	5	4	2	13	»	24	id.
id.	Leydier Joseph.....	5	4	2	3	»	14	id.
id.	Chanal Louis.....	4	2	2	3	»	11	id.
id.	Cormet.	2	2	4	3	»	11	id.
id.	Debarre Régis.....	»	»	2	4	3	9	id.
id.	Oullion.....	»	6	6	4	7	23	id.
id.	Debarre, père.....	»	»	2	4	3	9	id.
id.	Reynaud.....	»	»	6	3	4	13	id.
id.	Cortial Régis.....	»	»	3	1	1	5	id.
id.	Cros Claude.....	»	»	2	7	»	9	id.
id.	Delaigue.....	»	»	2	4	»	6	id.
id.	Demarre.	5	6	3	5	4	23	id.
Cayres.....	Hairé Florin.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Ruahl.....	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Ranc.....	»	»	»	8	»	8	id.
id.	Gerbier-Garnaud...	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Garnaud.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Laurent.....	»	»	»	2	»	2	id.
	A reporter ..	41	34	93	106	35	309	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	ANIMAUX VACCINÉS						NOMS DES VÉTÉRINAIRES vaccinateurs
		Taureaux et bouvillons	Bœufs	Vaches.	Génisses.	Veaux.	Totaux.	
	Report.....	41	34	93	106	35	309	MM.
Cayres.....	Pagès.....	»	1	»	»	»	1	Pascal et Gire fils
id.	Dellaux.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Malzieux	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Guiguon.....	2	»	»	1	»	3	id.
id.	Meynard.....	4	»	5	19	3	31	id.
id.	Chanial.....	9	5	»	5	»	19	id.
id.	Robert.....	2	2	2	2	»	8	id.
id.	Benoît Alex.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Garnaud..... ...	2	»	2	1	»	5	id.
id.	Dauras.....	2	»	2	1	»	5	id.
id.	Vazeille.....	2	«	»	»	»	2	id.
id.	Bonnaud	4	»	»	»	»	4	id.
id.	Falcon Pierre.....	3	»	»	»	»	3	id.
id.	Liabœuf Félix.....	»	»	»	3	»	3	id.
id.	Arnaud.....	2	»	»	1	»	3	id.
id.	Thomas.....	2	»	»	»	»	2	id.
id.	Bernard.....	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Eyraud.....	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Aboulin	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Solverg Pierre.....	11	»	»	11	»	22	id.
id.	Thomas, à Amarfrey	4	»	5	2	»	11	id.
id.	Augery Pierre.....	»	»	4	2	»	6	id.
id.	Rivehl.....	2	»	»	»	»	2	id.
Laussonne.....	Exbrayat F.....	9	4	3	10	»	26	id.
id.	Exbrayat Régis.....	6	»	2	6	8	22	id.
id.	Alirand	10	»	1	3	2	16	id.
id.	Marion Augnste ...	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Descours Jacques..	7	»	3	2	1	13	id.
id.	Gardès Étienne.....	2	»	1	1	»	4	id.
id.	Savain Jacques	1	»	2	3	2	8	id.
id.	Michel Régis..... .	1	«	2	2	2	7	id.
id.	Jamon Pierre.. ...	»	»	2	3	»	5	id.
id.	Faure Mathieu	»	»	2	2	»	4	id.
id.	Fargier, frères.....	2	»	3	3	1	9	id.
id.	Gire-Cros.....	»	»	7	»	»	7	id.
Le Bouchet-St-Nicolas.....	Brun Jean-Pierre	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Guigon Victor.....	7	3	1	2	»	13	id.
id.	Barriol.....	3	»	3	»	»	6	id.
id.	Vigouroux Pierre...	»	2	4	»	»	6	id.
id.	Barrier.....	»	2	»	»	2	4	id.
id.	Barthélemy Honoré.	»	»	3	2	»	5	id.
id.	Benoît B.....	»	»	2	3	1	6	id.
id.	Long Victor.....	»	»	3	»	»	3	id.
id.	Pelisse Pierre.... .	3	2	1	2	»	8	id.
id.	Dumas	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Vincent B.....	4	»	1	3	»	8	id.
id.	Jouve B.....	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Blanc B.....	4	»	1	3	»	8	id.
id.	Arsac J.-B.....	»	»	3	2	»	5	id.
id.	Barthélemy A.....	1	2	2	3	»	8	id.
	A reporter.....	152	57	170	218	57	654	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	ANIMAUX VACCINÉS						NOMS DES VÉTÉRINAIRES vaccinateurs.
		Taureaux et bouvillons.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Veaux.	Totaux.	
	Report.....	152	57	170	218	57	654	MM.
Le Bouchet-St-Nicolas.....	Enjolras.....	»	»	2	1	»	3	Pascal et Gire fils
id.	Feuillet F.....	»	»	1	6	»	7	id.
id.	Blachère A.....	»	»	1	1	»	2	id.
id.	Bassier Victor.....	1	»	»	4	»	5	id.
id.	Breysse.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Blacheyre A.....	1	2	4	1	»	8	id.
id.	Arnaud A.....	2	»	1	1	»	4	id.
id.	Thomas P.....	3	»	»	2	»	5	id.
id.	Faleyrette.....	3	»	1	2	»	6	id.
id.	Mathieu.....	»	»	4	»	»	4	id.
id.	Thomas R.....	»	»	2	1	»	3	id.
id.	Roussehl.....	5	1	4	4	1	15	id.
id.	Arnaud J.....	»	»	»	3	1	4	id.
id.	Moumel Victor.....	»	2	1	2	»	5	id.
Saint-Paul-de-Tartas	Jalat B.....	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Delmas P.....	»	»	2	1	»	3	id.
id.	Robert B.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Chabalier B.....	»	»	1	»	»	1	id.
id	Durand L.....	»	»	»	1	»	1	id
id	Leyre Vital.....	2	»	»	1	»	3	id.
id.	Richard B.....	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Gourgeon P.....	3	»	»	1	»	4	id.
id.	Bruchène B.....	»	»	1	1	»	2	id.
id.	Besson L.....	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Ayme Victor.....	»	»	1	1	»	2	id.
id.	Loulier L.....	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Pagès.....	4	2	»	1	»	7	id.
id.	Boit, maire.....	4	1	2	7	»	14	id.
id	Bruchet P.....	2	1	2	5	»	10	id.
Sanssac-l'Eglise.	Eyraud.....	5	»	3	3	»	11	id.
Ours-Mons	Raffier H	»	»	1	3	»	4	id.
id.	Rouchet H..... ..	»	»	»	9	»	9	id.
id	Rouchet A.....	»	»	3	1	«	4	id.
id.	Soulier, fermier....	»	3	3	1	»	7	id.
id.	Chazal, fermier.....	»	»	1	1	»	2	id.
id.	Rouchet Adrien....	»	»	1	2	»	3	id.
id.	Rancher P..... .	»	2	1	3	1	7	id.
Coubon.....	Fère André.....	4	»	4	»	2	10	id.
id.	Rouchet P.....	»	2	2	6	»	10	id.
id.	Martin A.....	2	2	4	»	»	8	id.
id.	Thessier B.....	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Dupin.....	»	»	»	2	»	2	id.
id.	Alirol Félix.....	»	»	1	»	»	1	id.
id.	Cordat P.....	»	»	3	»	»	3	id.
id.	Barthélemy J..... .	»	»	2	»	»	2	id.
id.	Bèle Gascaud.....	»	»	»	1	»	1	id.
id.	Fouissac.....	»	»	»	1	»	1	id.
id	Barthélemy H	»	»	»	3	»	3	id.
id.	Rouchet.....	7	»	6	2	»	15	id.
Saugues.....	Gendre Joseph.....	»	»	5	»	»	5	Habriat
	A reporter.....	200	75	243	311	62	891	

Digitized by Google

NOMS DES COMMUNES.	NOMS DES PROPRIÉTAIRES	ANIMAUX VACCINÉS						NOMS DES VÉTÉRINAIRES vaccinateurs
		Taureaux et bouvillons.	Bœufs.	Vaches.	Génisses.	Veaux.	Totaux.	
	Report.....	200	75	243	311	62	891	MM.
Saugues.....	Cubizol J.....	»	»	»	2	»	2	Habriat.....
id.	Plantin P.....	4	»	6	»	»	10	id.
id.	Charbonnier J.....	5	»	6	4	»	15	id.
id.	Chapelle A.....	6	6	10	4	»	26	id.
id.	Engelvin J.-B.....	2	6	8	7	»	23	id.
id.	Hermet P.....	4	»	7	2	»	13	id.
id.	Aldon L.....	4	»	3	4	»	11	id.
id.	Charade A.....	4	6	6	6	»	22	id.
Thoras.....	Priouret J.-P... ..	6	2	7	6	»	21	id.
id.	Limagne.....	»	»	8	»	»	8	id.
id.	Claude L.....	»	»	5	1	»	6	id.
id.	Vignal.....	9	»	7	2	»	18	id.
Cubelles.....	Aubazac A.....	13	8	13	14	»	48	id.
id	Coste J.-P.....	5	»	4	4	»	13	id.
id.	Vernet.....	6	»	4	2	»	12	id.
id.	Peyralier.....	7	2	3	1	»	13	id.
id.	Médard L.....	1	4	2	3	»	10	id.
id.	Allary A.....	2	»	2	1	»	5	id
	Totaux	278	109	344	374	62	1167	

En faisant le dépouillement de ces tableaux, on trouve qu'il a été vacciné 1,167 animaux, non compris les 54 qui furent vaccinés au mois d'avril dernier, ce qui porte à 1,221 le nombre total des sujets vaccinés existant dans le département.

Les animaux vaccinés appartiennent à 13 communes différentes, comprises dans les arrondissements du Puy et d'Yssingeaux.

On peut les grouper ainsi :

1° Par catégories :

Taureaux et bouvillons	278
Bœufs	109
Vaches	344
Génisses.	374
Veaux de plus de six mois.	62
Total.	1,167

Digitized by Google

2° Par communes :

Saint-Pal-de-Mons	46
Montfaucon	13
Saint-Front	234
Cayres	154
Laussonne	123
Le Bouchet-Saint-Nicolas	156
Saint-Paul-de-Tartas	55
Sanssac-l'Eglise	11
Ours-Mons	36
Coubon	58
Saugues	127
Thoras	53
Cubelles	101
TOTAL	1,167

Ces animaux appartiennent à 165 cultivateurs, ce qui donne une moyenne de 7 animaux par propriétaire.

Le prix de revient de chaque vaccination à deux inoculations chacune, faites à dix jours d'intervalle, est de 2 fr. 50. Vous trouverez ce prix de revient un peu élevé; mais il faut tenir compte de ce fait, qu'il s'agissait de vulgariser la méthode et que pour obtenir ce résultat, les vétérinaires ont dû aller un peu partout, même là où il y avait très peu de bêtes à opérer, ce qui a nécessairement entraîné des pertes de temps considérables et une élévation correspondante du prix de revient. Les indemnités accordées aux vétérinaires sont celles qu'on leur alloue dans le recensement des chevaux, c'est-à-dire 25 fr. par vacation.

J'estime que les vaccinations coûteraient beaucoup moins cher si les propriétaires s'entendaient entre eux, de façon à n'appeler les vaccinateurs que lorsqu'ils pourraient leur livrer assez d'animaux pour bien utiliser leur temps et leur déplacement. Ceci arrivera inévitablement le jour où les propriétaires paieront eux-mêmes les frais de vaccination.

Digitized by Google

Les sujets vaccinés se trouvent placés dans des centres d'élevage où le charbon symptomatique règne à peu près en permanence. En ne les perdant pas de vue, nous serons bientôt fixés sur le degré d'immunité que leur aura conféré la vaccination.

Les résultats obtenus jusqu'à ce jour ont paru pourtant assez concluants pour que la commission croie devoir engager la Société à user de toute son influence, afin d'amener les particuliers et les municipalités à s'imposer les sacrifices nécessaires pour mettre les bêtes bovines en état de résister à la contagion. L'année dernière, le Conseil municipal du Puy a donné un bon exemple qui, nous l'espérons, sera suivi dans d'autres communes encore plus directement intéressées que celle du Puy à ce que le charbon disparaisse du sol départemental. Bientôt peut-être la vaccination animale sera aussi populaire dans nos montagnes que l'est actuellement celle des enfants. Ce résultat, Messieurs, vous sera dû en grande partie. En introduisant et en propageant la méthode préservatrice à laquelle MM. Cornevin et Arloing ont attaché leur nom, la Société agricole et scientifique sera non-seulement venue en aide à l'élevage en détresse, mais elle aura encore contribué, dans une certaine mesure, à rendre plus éclatante et plus féconde la nouvelle victoire dont la science expérimentale vient de décorer son drapeau (1).

Le Président de la commission de vaccination (2),

E. HÉRISSON.

(1) Après cette lecture, la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, décide que le rapport de la commission de vaccination sera imprimé et adressé à tous les maires du département, ainsi qu'aux membres du Conseil général.

(2) La commission de vaccination était ainsi composée :

MM. Emile Mauras, chevalier du mérite agricole, maire de Saint-Julien-Chapteuil, président du Comice agricole du Puy; Couderchet, chevalier du mérite agricole, propriétaire-éleveur, à Aiguilhe; le docteur Vibert; le docteur Coiffier; Chaudier, directeur de la Ferme-Ecole de la Haute-Loire; Hérisson, professeur départemental d'agriculture, vice-président de la Société agricole et scientifique; Pascal, Habriat et Gire fils, vétérinaires au Puy.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

UN MÉMOIRE DE M. PARANDIER.

Dans sa séance du 21 avril dernier, le Conseil général de la Haute-Loire a exprimé le désir qu'un mémoire relatif au relèvement de l'agriculture adressé par M. Parandier, inspecteur-général des ponts et chaussées en retraite, fût transmis à la Société agricole et scientifique pour y être examiné et faire l'objet d'un rapport qui serait présenté à la session d'août. L'envoi de ce travail a eu lieu en temps utile, par les soins de M. le Préfet, et la Société s'est empressée de déférer au vœu de l'assemblée départementale en chargeant une commission de cinq membres d'étudier la brochure de M. Parandier et de voir si les idées émises par l'auteur étaient susceptibles d'être avantageusement appliquées dans notre département (1).

Les membres de la commission, après avoir pris individuellement connaissance du mémoire, se sont réunis à deux reprises différentes, pour se communiquer leurs impressions et délibérer en commun.

(1) Composition de la commission :
MM. le Dr Morel, président de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, *président;*
Revol, ingénieur en chef des ponts et chaussées ;
Hedde, officier de marine en retraite ;
Chaudier, directeur de la Ferme-Ecole de Nolhac;
Hérisson, professeur d'agriculture, *rapporteur*.

Digitized by Google

Dans son écrit, M. Parandier commence par faire l'historique des travaux d'hydraulique agricole auxquels il a pris part, en qualité d'ingénieur, et qui ont eu pour théâtre les départements de l'Est, principalement le Doubs.

Examinant ensuite le côté économique des diverses opérations de dessèchement et d'irrigation, il démontre, à l'aide de chiffres pris sur place et de citations empruntées aux auteurs agricoles les plus estimés, que l'irrigation, par exemple, fait doubler et même tripler la valeur des terres. Arrivant, enfin, aux moyens pratiques qui pourraient être employés pour donner de l'extension aux travaux d'irrigation et de drainage, il propose de renforcer le service de l'hydraulique, qui existe dans tous les départements à l'état plus ou moins embryonnaire, et de le faire participer, dans une large mesure, aux travaux d'irrigation que la crise agricole que nous traversons rend extrêmement urgents.

La commission reconnaît la justesse de vues de M. Parandier. Il est évident qu'il y a pour l'agriculture un intérêt immense à ce qu'on s'occupe sans retard de l'aménagement des eaux et de leur utilisation au profit de l'agriculture. Le dessèchement des marais, le drainage des prairies humides, le colmatage et l'engazonnement des grèves stériles constituent également des opérations très importantes, qui doivent accroître la production fourragère et améliorer le sort des agriculteurs.

Dans la Haute-Loire, notamment, les irrigations laissent beaucoup à désirer. En général, elles sont mal établies. Le système d'irrigation le plus usité est celui qu'on appelle par *courbes de niveau* ou rigoles de niveau. Pour l'établir convenablement, il faut posséder quelques connaissances en géométrie et avoir des instruments dont le petit cultivateur ignore même l'existence. On ne se préoccupe pas assez non plus de l'enlèvement des eaux qui ont servi. La plupart du temps, après avoir été amenées tant bien que mal sur le sol à irriguer, elles n'en peuvent plus sortir, faute d'une pente suffisante. Elles croupissent et forment bientôt de petits marécages

Digitized by Google

dans lesquels les animaux s'enfoncent jusqu'au genou. Dans ce cas, malheureusement trop fréquent dans nos montagnes, l'irrigation est plus nuisible qu'utile. Ajoutons à cela que la grande irrigation, telle qu'on la voit dans les Alpes, les Pyrénées et les Vosges, est absolument inconnue ici. Point de ces grands canaux qui ont vingt et trente kilomètres de longueur et qui servent à l'arrosage de plusieurs milliers d'hectares. Cependant le climat de la Haute-Loire réclame l'irrigation, car il est sec; ses cours d'eaux sont nombreux. Sans parler de la plaine de l'Emblavès et de celle de Brioude, qui pourraient être si facilement irriguées au moyen des eaux de la Loire et de l'Allier, que de surfaces plus restreintes ne rencontre-t-on pas sur les rives de l'Alagnon, de l'Ance, du Lignon et d'autres ruisseaux moins connus, qui pourraient être arrosées à si peu de frais! Lorsqu'on a été témoin des effets merveilleux produits par l'irrigation dans les Alpes, les Pyrénées et les Vosges, on regrette profondément de voir des rivières telles que la Loire et l'Allier rouler sans utilité leurs ondes fécondes vers la mer, alors qu'il n'y aurait presque rien à dépenser pour les faire servir à la fertilisation de nos terres. Tout ce qui touche à l'irrigation intéresse donc au plus haut point l'agriculture de la Haute-Loire. C'est pour cela que nous vous demandons de mettre à profit l'occasion qui nous est offerte pour recommander à la sollicitude du Conseil général et de l'administration les moyens de relèvement préconisés par M. Parandier. Cet ingénieur expérimenté pense qu'il faut faire participer, dans une large mesure, le service de l'hydraulique agricole aux travaux de dessèchement, de drainage, de colmatage et d'irrigation. La commission partage absolument cette opinion. Faire comprendre aux cultivateurs combien ils ont intérêt à irriguer est une œuvre de propagande infiniment utile, mais qui ne suffit pas à elle seule. Il faut qu'après avoir compris l'utilité des irrigations ou du drainage, le cultivateur passe à l'application, et alors il rencontre des difficultés d'exécution qui seraient vite levées si des agents des ponts et chaussées venaient à son aide et lui donnaient des plans en même temps que

Digitized by Google

des conseils. Cela n'est pas possible dans l'état actuel des choses dans la Haute-Loire. Un seul conducteur des ponts et chaussées s'occupe en ce moment d'hydraulique, d'une manière exclusive. Il en faudrait au moins quatre. Sans aucun doute, nos ingénieurs n'hésiteraient pas un seul instant à prêter leur concours dévoué autant qu'éclairé à une œuvre dont le but serait l'amélioration de l'industrie agricole. Mais on doit reconnaître que ces fonctionnaires, qui ont déjà fort à faire avec les routes et les chemins vicinaux, doivent avoir sous leurs ordres des agents qui étudient sur place le régime de nos cours d'eau, dressent çà et là quelques projets d'irrigation, soit pour les particuliers, soit pour les associations syndicales, et secouent par leur présence et leurs conseils l'apathie de nos cultivateurs. Tant que ce service ne fonctionnera pas d'une façon régulière et active, il est fort à craindre que les choses ne restent en l'état où elles sont. C'est là l'opinion de votre commission. Si vous la partagez, nous vous proposons :

1° De remercier le Conseil général d'avoir bien voulu prendre l'avis de la Société agricole et scientifique relativement aux moyens de relèvement de l'agriculture préconisés par M. Parandier;

2° De prier le Conseil général de demander à M. le Ministre de l'agriculture d'intervenir auprès de son collègue des travaux publics pour que trois conducteurs des ponts et chaussées, payés sur les fonds de son ministère, soient envoyés dans la Haute-Loire pour être exclusivement employés dans le service de l'hydraulique agricole;

3° De prier le Conseil général de voter les crédits nécessaires pour assurer aux nouveaux agents et à celui qui existe déjà, des indemnités de résidence et de déplacement suffisantes.

La commission espère que l'assemblée départementale, dont le dévouement aux intérêts agricoles est connu, voudra bien consentir ce sacrifice en faveur de l'agriculture, dût-elle, si la situation budgétaire l'exigeait absolument, prendre les fonds à créer sur les crédits importants affectés à la vicinalité.

HÉRISSON.

Digitized by Google

Le Conseil général, saisi des propositions de la Société à la séance du 26 août 1887, a exprimé toutes ses sympathies pour la création d'un service d'hydraulique agricole et a, en outre, voté une somme de 500 francs à titre de frais de résidence pour les agents qui seront chargés de ce service.

Digitized by Google

CONTES ET LÉGENDES DE LA HAUTE-LOIRE

SAINT PIERRE ET LE DIABLE

(LÉGENDE)

Saint Pierre et le diable se rencontrèrent un jour sur notre planète. Ils avaient mission l'un de sauver les âmes, l'autre de les perdre. Installés dans une grande cité où ils ne pouvaient suffire à la besogne, ils devaient y faire un long séjour. Pour être le premier un grand saint, le second un puissant roi des enfers, ils n'en étaient pas moins obligés de se soumettre à l'inexorable loi commune aux mortels et d'obéir à l'arrêt prononcé par Dieu après la chute du premier homme « tu gagneras ton pain à la sueur de ton front ». Ils affermèrent donc un champ.

« Qu'y sèmerons-nous, dit Satan? »—« Des pommes de terre », répondit le prince des apôtres. Ils se mirent en conséquence résolument à l'œuvre. Pierre bêchait, la tête découverte, les bras nus, la chemise déboutonnée. Sorti des fournaises infernales où, dit-on, la température n'a rien à envier à celle des Tropiques, son compagnon n'avait pas de vêtements. C'était plaisir de voir ces robustes ouvriers enfoncer profondément dans le sol le fer de leur bêche et rompre à coups redoublés les mottes de terre d'où s'exhalait une chaude vapeur.

En deux jours, je crois, tout fut terminé. « Maintenant, dit Pierre, Dieu fera le reste », et ils regagnèrent la ville.

Quelques mois après, revenus au champ, fécondé de leur sueur, ils s'extasiaient devant les magnifiques tiges qui en cou-

Digitized by Google

vraient la surface et promettaient une abondante récolte. « Dieu a béni notre travail, dit Pierre, partageons maintenant. Voyons, Lucifer, fais ton choix. Veux-tu la partie de la récolte enfouie sous le sol ou la partie hors de terre » ? Emerveillé des fleurs jaunes, blanches ou violacées qui couronnaient les solanées, le prince des ténèbres ne balança pas une minute. — A moi, dit-il, ce qui est hors de terre. — Accordé, ajouta Pierre. Pour donner à leur pacte un caractère authentique, ils recoururent au ministère d'un notaire, lequel coucha sur papier timbré la convention des contractants. Enchanté de son pacte, le diable se hâta de couper les tiges qui, hélas, se flétrirent presque aussitôt et qu'il ne put manger. Pierre, au contraire, eut pour sa part d'excellents tubercules. « Coquin, tu m'as filouté, murmurait le diable, mais tu ne m'y prendras plus. » Sans s'inquiéter de son mécontentement, Pierre prit la parole : « Il ne s'agit pas de laisser notre champ en jachère, ensemençons-le avec du blé, car, suivant le précepte agronomique, il est nécessaire de varier les cultures. « Va pour du blé! dit Lucifer. » Ils labourèrent le sol, semèrent le grain, et le reste se fit tout seul ou plutôt, comme le proclamait Pierre, ce fut Dieu qui fit le reste.

Quand vint le mois d'août, le champ présentait un merveilleux aspect. Dorés par le soleil, les épis chargés de grains inclinaient doucement la tête au souffle de la brise et donnaient les plus belles espérances. « La récolte est mure, dit Pierre : partageons. Que choisis-tu cette fois » ? — « Ce qui est dans la terre, répondit le diable. » Ce fut convenu ainsi. Pierre moissonna le blé, le battit, vendit la paille et recueillit du grain pour plusieurs années. Son associé ne récolta que les éteules. En vain retourna-t-il le sol dans tous les sens, il ne trouva rien. Furieux et se tournant vers saint Pierre : « Tu es trop malin, mais si je n'ai pu t'avoir par la ruse, j'emploierai la force, allons nous battre et vider à jamais notre querelle. » — « Je le veux bien, répliqua l'apôtre, mais, avant de nous mesurer sur le terrain, ouvre tes larges oreilles et suis mon raisonnement. En

Digitized by Google

tirant l'épée, nous allons donner au monde le plus mauvais exemple et nous assumons, moralement du moins, une grande responsabilité. Si sévères que soient actuellement les lois à l'égard des duellistes, elles seront terribles à l'avenir, car Dieu m'a prédit qu'un jour viendra où un cardinal (1), ministre d'un roi de France, fera trancher la tête à tous les nobles qui se battront en duel. Donc, pour vider notre différend, dérobons-nous aux regards du public et pénétrons dans le four banal que tu vois là-bas. Tiens, voici deux bâtons : l'un mesure un pas de longueur, l'autre cinq ou six. Tu as le choix : lequel prends-tu »? —« Le plus long.»— « Accepté. » Bientôt le combat s'engage. Or, il advint que l'exiguité du four ne permettant pas à Satan de manœuvrer à l'aise l'arme de son choix, celui-ci recevait de Pierre une grêle de coups qu'il ne pouvait parer. Rossé, mais non content, le diable, l'écume aux lèvres, se précipita hors du four et prit la clef des champs en jurant, mais un peu tard, qu'il ne s'attaquerait plus à un adversaire tel que Pierre.

(1) Allusion au *chancelier de fer* de Louis XIII, le fameux cardinal de Richelieu, qui, voulant réprimer le duel si fréquent à cette époque, fit rendre par le Parlement de Paris de sévères édits contre les bretteurs. La peine appliquée aux délinquants entrainait l'exil et souvent la décapitation. « Bouteville s'étant battu le 12 mai 1627, en plein jour, place Royale, avec le marquis de Beuvron, fut arrêté et expia sur l'échafaud ses insultes à la loi. Richelieu avait dit à Louis XIII : « Il s'agit de couper la gorge aux *duels* ou aux édits de Votre Majesté! »

(Grand dictionnaire universel du XIX^e^ *siècle*, par Pierre Larousse, au mot duel.)

Dans le dialogue du diable avec saint Pierre, la prédiction dont parle ce dernier fixe la date de notre légende. Elle doit remonter à la première moitié du XVII^e^ siècle. C'est à M. Valour, instituteur à Saint-Jean-de-Nay, que nous sommes redevables de cette légende et des deux contes qui suivent.

Digitized by Google

UNE AVENTURE DU CURÉ D'ARS

Bien des gens prêchent le détachement des choses de ce monde, proclament que le Christ vécut pauvrement, marcha pieds nus, et engagent leurs semblables à suivre cet exemple, tout en vivant eux-mêmes dans le plus grand luxe. A dire vrai, le vénérable curé d'Ars n'était pas de ceux-là. La main toujours ouverte, il donnait ce qu'il possédait et son existence était des plus humbles et des plus pauvres. Une misérable cabane, peut-être sans portes ni chevrons, comme celle de Cadet-Roussel, lui servait d'abri. Adossée à une colline et munie d'une toiture sur laquelle on se hissait facilement et dont la solidité laissait à désirer, ainsi qu'on va le voir, on ne trouvait dans ce modeste intérieur ni tapisseries en cuir de Cordoue, ni meubles somptueux, mais bien un escabeau, une table boiteuse et un méchant lit composé d'une botte de paille et d'une couverture usée. Trop pauvre pour avoir une servante, le bon curé faisait sa cuisine et quelle cuisine !... De plus, il mettait la main à la pâte, car il pétrissait lui-même son pain.

Un soir où, après avoir retiré le pain du four, il était dans sa chambre non pour y reposer mais pour prier, il entendit un bruit épouvantable. Une partie du toit venait de choir et un être vivant se promenait dans la maison du solitaire, et cet être apparaissait avec des yeux étincelants. « Je te connais, pensa l'abbé Vianney, tu es le démon ; tu viens me séduire, troubler mes oraisons et me tendre un piège; je n'en continuerai pas moins de prier; en cette rude épreuve, ne m'abandonnez pas, ô mon Dieu », et il redoubla de ferveur. Soudain, l'être infernal, bondissant sur le pain nouvellement sorti du four, se prit à le dévorer : « Ah ! c'en est trop, dit le prêtre, il ne me

Digitized by Google

restera pas même un morceau de pain à distribuer aux pauvres » et saisissant un goupillon, il en aspergea le diable. Celui-ci, plein d'épouvante, prit la fuite et, à défaut de la porte qu'il ne put retrouver dans sa précipitation, il enfonça la fenêtre, ce qui produisit un nouveau fracas et disparut dans la campagne.

Au lever de l'aurore, le pieux curé se disposait à narrer à ses ouailles le récit de sa nocturne visite et s'apprêtait à disserter longuement sur les effets salutaires de la prière et l'efficacité de l'eau bénite, lorsqu'au sortir de son logis il reconnut sur la neige l'empreinte des pas d'un loup, car l'être infernal auquel il avait cru avoir affaire n'était pas autre chose qu'un de ces carnassiers qui, suivant le dire de notre inimitable fabuliste :

..... Cherchoit aventure
Et que la faim en ces lieux attiroit.

Digitized by Google

PIERRE LE VOLEUR

Le père reposait sous les ifs du cimetière et la famille réduite à deux personnes, la mère et le fils, gagnait péniblement sa vie. Insouciant, peu disposé à travailler, l'enfant grandissait, sans songer au choix d'un état. Inquiète de son avenir, la mère, confiante en la sainte Vierge, venait, chaque jour, s'agenouiller devant son autel et lui disait : « Vierge sainte, vous qui avez enfanté le Sauveur du genre humain, daignez me faire connaître la vocation de mon fils et je promets de brûler à vos pieds le plus beau cierge de cire. » Celle qui priait ainsi n'était sans doute pas en état de grâce, car la Vierge restait sourde à cet appel. Loin de se décourager, la pieuse femme multipliait ses visites à l'église du village et ne cessait de prier. Un jour, enfin, où, suivant son habitude, elle redoublait de ferveur en implorant le secours de Marie, une voix qui s'élevait derrière l'autel fit entendre ces mots terribles : « Pierre le voleur ! Pierre le voleur ! »— « Oh ! s'écria la malheureuse mère, en se tordant les bras, serait-ce possible !... Sainte Vierge, ai-je bien entendu ? » Et la voix répéta : «Pierre le voleur ! Pierre le voleur !»— « Que votre volonté soit faite » dit la pauvre mère, tremblant de tous ses membres, et elle se retira. A peine avait-elle franchi le seuil de l'église, qu'un homme caché derrière l'autel de la Vierge prit la fuite et disparut.

Rentrée au logis, l'infortunée veuve annonça à son fils, en étouffant ses sanglots, l'affreuse profession à laquelle il était destiné. « En ce monde, dit le jeune homme, avec un aplomb imperturbable, il n'y a pas de sots métiers ; il n'y a que de sottes gens. Né pour être voleur, je le serai et, par les cendres de mon père, je jure de trouver dans ma carrière aventureuse les moyens de bien vivre et de fournir à tous tes besoins. »

Dès ce moment, son unique pensée fut le vol et il poursuivit

Digitized by Google

son but avec tant de persévérance qu'il acquit bientôt la renommée d'un malfaiteur habile. Partout on s'entretenait de lui, on vantait son adresse et le récit de quelques-uns de ses exploits démontre que sa réputation n'était pas usurpée.

Un riche seigneur des environs fit, un jour, appeler Pierre, et celui-ci s'y rendit bravement. Après les politesses d'usage : « Tu passes pour un voleur d'une incomparable habileté, dit le châtelain ; je désire la mettre à l'épreuve et te propose un pari. » — Volontiers, répliqua le larron, de quoi s'agit-il? — « Mon troupeau sera parqué, cette nuit, dans le champ contigu au moulin ; si tu parviens à t'en emparer, il est à toi ; si, au contraire, ton entreprise échoue et que tu tombes aux mains de mes gardes, la prison t'attend, car n'ayant pas alors l'habileté pour excuse, tu rentres dans le rang des vulgaires malfaiteurs. » — « Accepté », dit Pierre. A la nuit tombante, et le troupeau parqué au lieu désigné, un homme suivi d'un chien et armé d'un fusil, se plaça en sentinelle à chaque angle du parc. Vers onze heures, Pierre, dissimulé derrière un tertre, à proximité des moutons, apporta un mannequin vêtu de blanc et un lièvre vivant. Plantant le mannequin en terre, il lâcha le lièvre, et le chien, à la vue de l'animal, s'élança à sa poursuite en aboyant. Prenant le mannequin pour le voleur, les gardes firent feu simultanément, et l'homme de paille tomba foudroyé sous une quadruple décharge. « Nous le tenons », s'écrièrent-ils en se précipitant pour ramasser leur victime ; mais, dans cet intervalle, Pierre arrivait au parc, en chassait les moutons et, suivant les conventions arrêtées, devenait propriétaire du troupeau. Furieux, le châtelain s'en prit à ses gens qu'il gourmanda fortement et jura de prendre sa revanche.

A son appel, Pierre comparut une seconde fois devant lui. « Dans mes écuries, dit-il, stationnent deux superbes chevaux, richement harnachés. Enlève-les cette nuit, si tu peux, ils t'appartiendront ; si ton entreprise avorte, sache bien le sort qui t'attend ; tu croupiras dans un cul de basse-fosse. Cela te va-t-il»? — « Oui », répondit le voleur.

Digitized by Google

Sur l'ordre de leur maître, munis chacun d'un sabre et d'un fusil chargé, deux cavaliers se mirent en selle, avec mission de garder cette position jusqu'à minuit, heure à laquelle on devait les remplacer, de courir sus à Pierre quand il se présenterait et de s'emparer à tout prix de sa personne. Bloti non loin de là, le larron avait tout entendu ; « bonne affaire », pensa-t-il, et il dressa son plan en conséquence.

Vers onze heures, sommeillaient les gardes. S'approchant à pas de loup, Pierre dit à voix basse à l'un d'eux : « Je viens vous remplacer, vous pouvez vous retirer. » Le cavalier, à moitié endormi, las d'ailleurs de sa corvée, descendit de cheval et alla se coucher. Pierre prit son coursier par la bride, le sortit de l'écurie et l'attacha à un arbre. « Voilà la moitié de la besogne accomplie. » Puis, se rendant auprès du second cavalier, il le remplaça comme le premier et emmena également l'autre cheval. Tous deux étaient à lui.

Plus courroucé que jamais, le châtelain s'en prit à ses gardes, les fit bâtonner et voulut néanmoins tenter une dernière fois la fortune. « Pierre, je te promets dix mille francs à la condition que tu enlèveras, cette nuit, sans que je m'en aperçoive, le drap de lit sur lequel ma femme et moi reposerons. — « Va pour dix mille francs, dit Pierre, ça en vaut la peine : à tout hasard, je tente le coup. » Et le nouveau Cartouche prépara l'exécution de son projet.

Dix heures sonnaient à l'horloge communale quand le seigneur vint prendre place, à côté de sa femme, dans le lit conjugal. A portée de sa main, il avait disposé ses fusils, ses pistolets, sa carabine. Rassuré par cet attirail guerrier, il attendit. Bien loin de s'abandonner au sommeil, il promenait autour de lui un œil vigilant, et prêtait l'oreille aux moindres bruits. Tout à coup parut derrière la vitre une figure humaine. Une seule fenêtre éclairait la chambre. Prompt comme l'éclair, le châtelain épaulait son arme, prêt à faire feu, quand l'apparition s'évanouit. Quelques secondes après, l'ombre reparut et un coup de feu retentit, en même temps qu'un corps tombait lourdement sur le

Digitized by Google

sol. « Je l'ai tué ! je l'ai tué ! » s'exclamait le richard en se précipitant hors du lit pour reconnaître sa victime. Dans sa précipitation, il renversa la lampe et l'obscurité la plus complète envahit la chambre. Un homme y pénétra et dit à la femme : « Il est mort : donne-moi le drap pour l'envelopper. » Croyant avoir affaire à son époux, elle livra le drap et Pierre partit en l'emportant. Les dix mille francs, prix de la gageure, étaient bien à lui.

Revenu près de sa moitié, le mari avait grande envie de la battre ; mais il comprit bientôt qu'il était aussi coupable qu'elle et lui pardonna. Dès ce moment il constata l'inutilité de lutter avec Pierre.

Racontant un jour ses mésaventures au curé de sa paroisse, ce dernier, loin de le plaindre, éclata de rire et se moqua de lui. « Pierre, dit-il, est un homme comme les autres : vous avez été sa dupe parce que vous êtes un niais ; qu'il vienne chez moi et vous verrez si je tomberai dans ses pièges. » Quand Pierre fut en sa présence. « J'ai là, dit le prêtre, de fortes sommes d'argent dans mon coffre-fort ; si, cette nuit, tu parviens à les soustraire, tu les garderas ». — « Entendu » répondit le larron.

Avant de s'endormir, le curé s'assura que portes et fenêtres du presbytère étaient parfaitement closes. Il ferma avec soin ses armoires, son coffre-fort, en garda les clefs dans ses mains et s'endormit. Soudain, au beau milieu de la nuit, les cloches sonnèrent à toute volée et le réveillèrent en sursaut. Plein de terreur et s'habillant à la hâte, « que se passe-t-il ? se disait le curé ; est-ce un incendie ? l'ennemi approcherait-il du village ? une révolution a-t-elle éclaté ? » Ouvrant ses portes verrouillées et cadenassées, il courut au clocher et, plein d'anxiété « qui est là haut » demanda-t-il ? Une voix venant du sommet de l'édifice répondit gravement : « Je suis le fils de Dieu, Jésus-Christ, votre Créateur. » — « Que voulez-vous de votre indigne serviteur » poursuivit le prêtre, en se mettant à genoux. « Je viens le chercher pour le conduire en Paradis. » — « Ah ! Sei-

Digitized by Google

gneur, murmurait l'ecclésiastique humblement prosterné, vous venez me retirer de cette vallée de larmes ; je suis indigne d'un tel bienfait ; mais j'espère en votre bonté infinie : Faites donc de moi ce que vous voudrez. » — « Prêtre, reprit la voix, obéis à mes ordres, apporte un sac dans lequel je t'enfermerai et livre-moi toutes tes clefs afin que je puisse ouvrir devant toi, à deux battants, les portes du ciel et te conduire au séjour des bienheureux. » Muni d'un sac, le curé gravit l'escalier du clocher et celui qu'il prenait pour Dieu l'ayant enfermé dans ce récipient d'un nouveau genre, en ficela soigneusement l'ouverture et le saisissant ensuite par l'une de ses extrémités le traîna jusqu'en bas du clocher. Le lourd fardeau rebondissait sur chaque marche et cette descente insolite meurtrissait le corps du pauvre curé. « Mon Dieu ! que je souffre ! » s'écriait-il. — « Tu as encore des péchés à expier : Pour entrer au ciel, il faut être pur comme l'enfant qui vient de naître. » Du clocher le sac traîné jusqu'à la cure fut hissé au colombier. « Nous voilà en Paradis, dit le pseudo bon Dieu : mais avant de participer aux joies célestes, prêtre, il reste à te purifier par la souffrance. Quand ton âme aura la blancheur de la neige, la liberté te sera donnée et tu jouiras d'un bonheur sans égal. » Cela dit, il sortit en fermant derrière lui la porte à double tour.

Le lendemain, au premier chant du coq, la servante du curé se réveilla, alluma le fourneau et prépara la soupe de son maître. Ne le voyant point paraître à l'heure habituelle, elle attendit, puis, comme le potage se refroidissait, elle se mit à appeler « Monsieur le curé, où êtes-vous? » — « En paradis, » répondit une voix forte venant du pigeonnier. Fort étonnée, la servante monta au pigeonnier dont elle ouvrit la porte et n'apercevant qu'un sac elle répéta : « Monsieur le curé, où êtes-vous? » — « Je t'ai déjà dit, Marie, que j'étais en Paradis. » — « Ah ! mon Dieu ! s'écria-t-elle, mais vous avez donc perdu la tête, vous êtes couché sur la colombine et enfermé dans un sac. »

Marie s'empressa de couper la corde qui liait le sac et en tira son maître. A la vue des colombes voletant de toutes parts

Digitized by Google

le curé ne pouvait en croire ses yeux. Toutefois, reprenant ses esprits et se rappelant son pacte avec Pierre, il dégringola les escaliers quatre à quatre et courut à son coffre-fort. Amère déception, il le trouva ouvert et vide de ses sacs d'écus. « J'ai mérité ce qui m'arrive, dit-il, je me moquais, hier, de mon voisin auquel Pierre avait joué de méchants tours; je suis aujourd'hui la victime de ce hardi coquin, tant pis pour moi. Dimanche prochain, au prône, je ferai à mes ouailles le récit de mon aventure et je leur démontrerai, par mon propre exemple, que Dieu punit toujours ceux qui rient des malheurs d'autrui. »

Sur ce, le curé descendit à la cuisine où l'attendait un potage appétissant.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

RAPPORT

SUR

DES FOUILLES A SAINT-PAULIEN

Le 16 février 1886, la commission instituée en vue d'effectuer des fouilles à Saint-Paulien s'est rendue dans cette ville pour y faire une simple reconnaissance des lieux.

Dès son arrivée, cette commission a parcouru attentivement les quartiers du *Marchadial* et du *Haut-Solier* représentant le centre de ce qui fut l'antique cité, exploré avec soin divers champs, interrogé un certain nombre d'habitants, et acquis, pour le compte de la Société, diverses monnaies romaines et gauloises.

Des fondations nouvellement creusées à près de deux mètres en sous-sol pour la construction d'une maison, par le sieur Ramousse, au lieu dit *Les Ourouzes*, ont mis à découvert de nombreux débris de tuiles à rebords, de briques striées, de fragments d'amphores et deux tronçons de futs de colonnes, en grès blanc de Blavozy, de 0,50 de diamètre sur 0,30 de hauteur.

Une fouille de trois mètres de longueur sur un mètre de largeur et un mètre de profondeur, effectuée par les soins de la commission, dans un grand champ dominant l'emplacement précité et nommé également *Les Ourouzes*, n'a amené la découverte d'aucun débris d'une certaine importance.

Une fouille entreprise dans l'enclos voisin de M. Bonnefoux, adjoint au maire, a été plus fructueuse. Cet enclos, situé sur le

Digitized by Google

bord droit de la route de Saint-Paulien à Saint-Geneys, à la sortie de la ville, a déjà fourni de nombreux vestiges antiques, poteries samiennes, monnaies, marbres de diverses couleurs, etc. Un défoncement qu'y fait effectuer actuellement le propriétaire amène chaque jour à la surface du sol des débris attestant qu'il existait dans ce lieu des constructions d'une certaine importance. En moins d'une heure, la commission a pu y recueillir des fragments d'enduits revêtus de peintures polychromes intéressantes, de petits cubes provenant de mosaïques de pavage, des fragments de marbre, de poteries dites de Samos, etc.

Une partie de cet enclos n'ayant pas été défoncée, la commission estime que des investigations pourraient, avec chances de réussite, être dirigées sur ce point. Au reste, la commission ne se dissimule pas la difficulté qu'offrent les recherches. Elle ne perd pas de vue cette circonstance notable que, pendant plusieurs siècles, à la suite de sa destruction par les barbares, Saint-Paulien a été une vaste carrière où l'on est venu s'approvisionner de divers points du Velay. Chabron déclare formellement, dans divers passages de son *Histoire de la maison de Polignac*, que « la ville du Puy a été bâtie de ses ruines et par ses mêmes habitants qui, ne la pouvant oublier et pour conserver la mémoire de leur ancienne demeure, avaient imposé aux rues, quartiers et places publiques de leur vieille cité, les noms qui demeurent et se remarquent encore à présent dans les faubourgs et terroirs proches de cette villette, et se lisent aux anciens papiers, terriers des seigneurs, les rues de Panassac, Posarot, le Martoret et autres. »

Quelque conjecturale que soit cette affirmation, nous devons néanmoins ne pas la passer sous silence; elle nous explique la rareté à Saint-Paulien de ces énormes blocs de pierre que les romains employaient dans leurs constructions. Si l'on ne peut faire un pas dans les champs occupant l'emplacement de l'antique cité, sans recueillir de menus débris d'objets témoins d'une civilisation disparue, si, à chaque instant, l'on peut clamer

Digitized by Google

comme Poitrinas, l'illustre archéologue de *la Grammaire* de Labiche : « ça embaume le romain » l'on ne rencontre plus à la surface du sol de fragments d'une certaine importance : la découverte de ces vestiges qui, seuls constituent de véritables documents, demande des fouilles profondes. Rien n'émerge du sol; aucune indication n'est fournie, ni par la tradition, ni par des indications écrites.

En présence de ces difficultés, la commission croit qu'il est prudent, vu la modicité de nos ressources, de restreindre nos recherches aux parcelles de terrain qui, sur le plan cadastral, portent le nom de *Cimetière vieux*.

A Ruessio, comme à Rome et comme à Lyon, devaient être appliquées rigoureusement les dispositions de la loi des 12 tables qui défendaient d'inhumer ou de brûler les morts dans les enceintes des villes. — *Hominem mortuum in urbe ne sepelito neve urito* (table X, 1).

L'on sait que les romains établissaient leurs sépultures en bordure des routes, et, récemment à Lyon, des travaux de chemin de fer ont fait découvrir dans le quartier de Saint-Just, le long de l'ancienne voie d'Aquitaine, de nombreux monuments funéraires. Or, le terroir nommé *Cimetière vieux* qui, à Saint-Paulien, a fixé notre attention, était, selon toute vraisemblance, traversé par une voie romaine, et nous avons lieu d'espérer que des recherches méthodiques conduites sur ce point ne resteraient pas infructueuses. Elles seront commencées aussitôt que la température nous le permettra.

HENRY MOSNIER.

Digitized by Google

INVENTAIRE

DU

MOBILIER DE L'HOTEL DE VILLE DU PUY EN 1718

L'an 1718 et le 30 janvier, devant moi greffier consulaire, secretaire et garde des archives de la maison consulaire du Puy, en présence de honorable hommes, nobles Etienne Vidal Irail, ecuyer, 1er consul du Puy, sr Jean Roche, Jean Brune Layes, bourgeois, Jean Antoine Audier, procureur au presidial de ladite ville, Barthélemy Légal et Sébastien Gautier, marchands, consuls de ladite ville, l'année présente, lesquels déclarent avoir retiré de noble Jean Bernard, ecuyer, seigneur et baron de Jalavoux, sieurs Jean Roux, George Marin bourgeois, Jacques Legal, Vidal Bellut et Antoine Chanut, marchands, consuls de ladite ville, l'année 1716, savoir : 2 grands landiers de leton, aux armes de la ville; un chandelier leton, à six branches, pendant à la grande salle de l'hôtel de ville, dix chandeliers leton aux armes de la ville; le tableau de Mgr le prince de Conty, avec son cadre doré; celui de son éminence Mgr le cardinal de Polignac, avec son cadre doré; une grande table bois pin, avec son tapis drap gris; 2 bancs garnis de même; 8 pièces de tapisserie aux armes de la ville et fleurdelisées, faisant le tour de la grande salle, un trompete ; 7 fauconneaux; une baguette fer pour les charger; 2 bans, bois pin, dans la chambre des auditeurs des comptes; 4 pièces de tapisserie, point de Hongrie à la turque, tirant chacune 4 aunes et un quart, que lesdit srs consuls anciens ont dit avoir

Digitized by Google

achepter l'année 1716; un garde robe, bois noyer; les armes du roi; celles de messeigneurs de Baville, intendant de cette province; de Polignac, gouverneur de cette ville; de la Roche Aymon, évêque du Puy, et celles de la présente ville, peintes sur toile; un rond; 2 landiers fer; 2 grands poids appelés romane *(sic)*; un contre-poids; un grand flaux fer; qui furent nettoyés et retirés de la tour appelée Françoise, autrement de l'Ange, un tapis, drap vert, pour une table à la chambre qui est au-dessus de celle des auditeurs. A esté trouvé dans un garde robe 236 draps, toile grosse, 26 napes, même toile, 4 couvertes blanches, neuves, 45 matelas, 155 paillasses, 57 pots fer (1), 28 croches à porter lesdits pots; 12 chandeliers *dherin* ou fer, 5 coignées, à fendre bois, 150 bois de lit, 23 tables, 1 drapeau usé, 50 *ceaux*, cuir bouly, (2) aux armes de la ville, une chaîne fer, de 3 brasses, qui était auparavant au coin de la maison de Deleau, en l'ile de Courros, 5 clefs de 2 portes de fer de la tour S^{t} Gilles, comme aussi toutes les clefs des portes, entrées des chambres, garderobes et tiroir de la maison de ville au nombre de 9, six chaises, bois noyer, 2 grandes pelles fer et une paire de pincettes servant pour le foyer : et à l'égard de la barre de fer, appelé flaux, elle a été tirée de la maison de ville sur l'assertion des domestiques d'icelle par le feu s^{r} Proffit, second consul, l'année dernière, et remise entre les mains du s^{r} Cadet, serrurier, pour servir à la fontaine des Farges. Et à l'égard des fusils, hallebardes, bayonnetes, ceinturons, lesdits sieurs consuls de 1716 les avaient remis audit feu s^{r} Proffit, 2^{e} consul, l'année dernière, 1717, par ordre de messeigneurs de Roquelaure, commandant ez province, et de La Moignon, inten-

(1) Terme d'artillerie pot à feu, pot de fer rempli d'artifices et dont on se sert dans les siéges.

(2) Les seaux en cuir bouilli étaient utilisés dans les incendies. On les remplaça plus tard par des récipients en osier garnis de cuir. Aujourd'hui ces ustensiles destinés à alimenter les pompes sont en toile. Il est à remarquer qu'en 1718 la ville ne possédait point de pompes. Elles ne furent achetées que peu d'années avant la Révolution.

Digitized by Google

dant, pour iceux remettre aux s^rs consuls de Tournon (?) suivant lesdits ordres. Tous lesquels meubles, armes, clefs, etc. lesdits sieurs consuls en déchargent par ces presentes lesd. sieurs consuls de l'année 1716, etc. etc.

(Arch. mun., Registre consulaire série D.)

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

LA MARSEILLAISE DE MAZOYER

Peu de personnes de la jeune génération connaissent, même de nom, un enfant du Puy qui, à Lyon, a joui d'une certaine notoriété dans le monde de la typographie et de la curiosité littéraire.

Le savant bibliothécaire de la ville de Lyon, M. Vingtrinier, vient de consacrer à ce personnage une fort intéressante notice dont voici le résumé :

Jean-Pierre-Vital-Benoît Mazoyer naquit le cinq ventôse an VII au Puy où son père tenait une modeste auberge sur la place du Breuil.

Après de solides études, notre compatriote entra dans l'enseignement. Il se trouvait en qualité de professeur de seconde au collège de Saint-Vallier (Drôme) lorsqu'éclata la Révolution de 1830. Dans ce pays les têtes étaient chaudes, à l'unisson de celle de Mazoyer.

Les jeunes humanistes ouvraient la classe au chant de la *Marseillaise*. Mazoyer raconte que « les pères de famille qui avaient leurs enfants au pensionnat, tous ardents libéraux et la plupart excellents latinistes », vinrent le prier de traduire notre hymne national en vers latins prosaïques et de le faire chanter en chœur aux élèves, lui promettant, pour les électriser davantage, de joindre leur mâle voix à leur voix enfantine.

Le jeune professeur se mit à l'œuvre et bientôt les échos de Saint-Vallier retentirent jour et nuit du refrain :

Adsint arma, cives ! struantur agmina !
Cito *(bis)* sata fœdus cruor riget arva.

Digitized by Google

Nous vous ferons grâce des couplets de la *Marseillaise* latine.

Cette traduction en la langue d'Horace ne put bientôt plus suffire à l'exaltation, tant de notre professeur que de ses élèves, et Mazoyer mit l'hymne des Marseillais en grec.

« Je traduisis, nous apprend-il dans son autobiographie, la reine des chansons en vers grecs d'Orient rimés. Il serait difficile de décrire la satisfaction qu'en eurent ces respectables guerriers, vieux débris de 89. Ils me remercièrent infiniment, puis se donnant des festins réciproques où j'étais convié, ils n'y chantaient d'autre hymne que la *Marseillaise*, tantôt en français, tantôt en latin, tantôt en grec. Oh! que de toasts portés à la liberté, au drapeau tricolore, à l'honneur français! »

Mais la roche tarpéienne était pour Mazoyer bien voisine du Capitole. Volontairement ou involontairement il quitta Saint-Vallier. Nous le retrouvons professeur dans un petit pensionnat de la Croix-Rousse, et bientôt après correcteur dans la modeste imprimerie Barret, à Lyon.

Pendant son séjour dans cette maison, il fit paraître son premier ouvrage : *Méthode pour apprendre seul à parler assez bien latin, dédiée aux écoliers, principalement aux philoglottes adultes, par Mazoyer du Puy (Haute-Loire), bachelier ès-lettres et professeur de grec et de latin, correcteur-typographe,* Lyon, Barret, 1838, grand in-12.

« On trouve de tout dans cet ouvrage, nous dit M. Vingtrinier. L'auteur va d'une idée à l'autre avec un savoir de professeur qu'il ne sait pas contenir ou plutôt dont il fait montre à tout propos et hors de propos. Le latin l'entraîne. Savoir parler latin est une si haute science que notre bon Mazoyer la met au-dessus de tout, et qu'il cite à l'appui l'exemple de son frère qui, en 1813, lui dut son salut et celui de ses frères d'armes. »

Cette passion de notre auteur pour l'idiome du Latium, sa facilité réelle à s'exprimer dans cette langue lui firent publier, en 1848, un poème en vers hexamètres dédié à... je vous le donne en cent!..... dédié à Lugdus, vrai fondateur de Lyon.

Digitized by Google

En 1848, la proclamation du gouvernement républicain valut à Mazoyer un certain regain de popularité. S'il n'obtint ni place ni emploi, son patriotisme vibra comme aux beaux jours de sa jeunesse. « Il entonna aussitôt la *Marseillaise* en français, en latin et en grec. Acclamé par un groupe nombreux de camarades et d'amis, le traducteur de Rouget de Lisle fut bien vite connu de la foule. Le noble chant fut demandé, redemandé, applaudi, porté aux nues et salué d'unanimes bravos. »

Notre compatriote mourut à Lyon, le 27 octobre 1856. Sa veuve publia, l'année suivante, son dernier manuscrit dont voici le titre : *Histoire instructive et religieuse du Puy, capitale du Velai, contenant* : 1° *Son origine, ses volcans et ses curiosités ;* 2° *les pèlerinages des empereurs, rois, papes et cardinaux à la cathédrale de cette ville ;* 3° *les miracles de la mère de Dieu et une défense de son immaculée Conception ;* 4° *enfin un catalogue épiscopal dédié d'abord au pape, puis au clergé,* etc., Lyon, Lépagnez, 1857, in-12.

Cette brochure de 58 pages a prouvé chez l'auteur plus de talent comme latiniste que de portée comme intelligence ou de savoir comme théologien.

En résumé, en consacrant une notice à l'honnête typographe dont la vie a été si modeste et si humble, M. Vingtrinier a voulu faire connaître « ce caractère original, cette figure fantaisiste qui a laissé tant de souvenirs dans l'imprimerie lyonnaise ». Nous espérons, nous dit l'auteur en terminant, « qu'aussi heureux que Rouget de Lisle, dont les œuvres complètes sont si faibles, dont les vers sont si franchement au-dessous du médiocre, mais qu'un seul chant a immortalisé, Mazoyer, lui aussi, grâce à sa *Marseillaise* hellénique, pourra victorieusement traverser les âges et triomphalement échapper à l'indifférence et à l'oubli. »

HENRY MOSNIER.

Digitized by Google

UNE ENTRÉE ÉPISCOPALE AU PUY

AU XVIII^e SIÈCLE

Le 10 décembre 1703, Armand de Béthune, évêque du Puy, décédait au château de Monistrol-sur-Loire. Son successeur nommé par le roi au siège épiscopal du Velay, le 24 décembre suivant, était Claude de la Roche Aymon, chanoine, grand vicaire et archidiacre de Mende. Issu d'une ancienne famille du Limousin et né du mariage d'Antoine et de Marie de Lusignan, Claude de la Roche Aymon fut sacré le 22 juin 1704. Un portrait de ce prélat, peint en 1720 peu de jours avant sa mort, par notre compatriote Pierre Servant, existe à l'hopital général du Puy. Il portait dans ses armoiries : *d'azur semé d'étoiles d'argent, sur le tout un lion de même* (1). Sur le *registre des mortuaires de l'église cathédrale Notre-Dame du Puy* tenu par messieurs les sacristains et gardes d'autel de ladite église, commencé le 3^e novembre 1697, est mentionné le décès de Monseigneur de la Roche Aymon de la manière suivante : « Le 4 juin 1720 est mort, entour les dix heures du matin, Monseigneur l'illustrissime et révérendissime messire Claude de la Roche Aymon, évêque et seigneur du Puy, comte du Velay, âgé d'environ 62 ans. Les sacrements luy furent administrés par messire Marcelin de Beget, doyen de la cathédrale. Il fut enterré le lendemain, 5^e, dans la chapelle de la Conception, tombeau ordinaire de MM. les chanoines de ladite église (2).

(1) *Armorial des évêques du Puy*, par l'abbé Theillière, gr. in-8^o page 12.

(2) Nous remercions M. Gazanion, greffier en chef du tribunal civil du Puy, qui a bien voulu mettre à notre disposition ce registre déposé au greffe dudit tribunal.

Digitized by Google

Les archives municipales nous ont fourni l'état des dépenses faites par la ville du Puy à l'entrée de Monseigneur de la Roche Aymon. A l'aide de ces documents, il nous a été facile de reconstituer les détails de cette fête et les faits qui la précédèrent.

Dans une réunion qui eut lieu à l'hôtel-de-ville, le 17 juin 1704, on procéda à la nomination d'une commission composée de MM. Lantenas, Lobeyrac, Mozac, bourgeois, Nicolas marchand et Peyret, procureur du roi, chargée de prendre les mesures nécessaires à la cérémonie. On convint ensuite de députer MM. de Bains et Bertrand, premier et troisième consuls, pour aller au pays natal de l'évêque, et même chez M. de Saint-Agolain, son beau-frère, afin de le complimenter au nom de la ville. Le départ des délégués s'effectua le 11 juillet suivant, et, après s'être rendus à Mensac, en Limousin, ils ne rentrèrent au Puy qu'au bout de vingt jours.

Durant leur absence, on avait travaillé aux préparatifs de la réception de l'évêque, élevé un trône devant la porte Saint-Gilles, afin qu'il put s'y reposer, revêtir ses habits pontificaux et recevoir les compliments des autorités. Un grand écusson aux armes de la Roche Aymon surmontait la porte Saint-Gilles, et par les embrasures de la tour, pointaient les fauconneaux dont les décharges bruyantes devaient saluer l'arrivée du prélat. Douze tambours et six fifres avaient pour mission de marcher en tête de la garde civique commandée par les capitaines isliers.

Ranchon, brodeur du Puy, se distingua particulièrement par la confection d'un magnifique dais, en damas blanc, à crépines d'or, reproduisant sur ses quatre faces les armoiries épiscopales (1).

Deux consuls précédés de deux trompettes et suivis de plu-

(1) Une délibération de la communauté du Puy, en date du 10 mars 1705, signale un incident relatif à ce dais. Les valets de l'évêque ayant prétendu que ce dais leur appartenait, il fut arrêté, pour couper court à leur demande, qu'il serait déposé dans le garde-meuble de l'hôtel-de-ville et qu'une somme de 30 livres serait allouée aux réclamants.

Digitized by Google

sieurs cavaliers allèrent au devant de l'évêque à Saint-Paulien et l'accompagnèrent au Puy.

La lecture des états de dépenses occasionnées à notre cité dans cette circonstance nous initiera d'une manière plus complète aux détails de cette fête arrivée le 11 août 1704.

A. LASCOMBE.

ETAT des depances exposées par les sieurs consulz de la ville du Puy, de l'année mil sept centz quatre, pour l'entrée de monseigneur Claude de la Rocheaymon, évêque et seigneur de ladite ville, suivant la délibération prise en corps de comunauté en consequance de ce à l'hotel de ville, le dix septième juin dernier, presanté à messieurs Augustin Porral et André Nolhac, bourgeois, comissaires à ce députés en conseil général de ville, par délibération du vingt quatrième janvier mil sept cens cinq.

Des que lesdits sieurs consulz furent avertis de la nomination de monsieur de la Rocheaymon, archidiacre de Mende à l'évêché de leur ville, ilz luy escrivirent à Paris au nom de toute la ville, et, comme il y a un uzage estably pour la réception des évêques, qui en sont seigneurs temporels avec le roy, ilz cherchérent exactement dans leurs registres les mémoires et délibérations que leurs devanciers avoient prises en pareil cas. Ilz en trouvèrent plusieurs, mesme un petit livre, imprimé pour l'entrée de monseigneur de Bethune, leur dernier évêque; et, c'est sur ses mémoires, délibérations et cayers, que le corps de la comunauté assamblés dans l'hotel de ville prirent, par une délibération généralle, la résolution de suivre, de point en point, l'exemple qui leur avoit esté donné par leurs devanciers.

Premiérement, suivant l'uzage et délibération, lesdits sieurs consulz furent priés de députer monsieur de Bains, premier consul et monsieur Bertrand, troisiéme consul, pour aller complimenter, au nom de la comunauté, monseigneur leur évêque, dès qu'il seroit arrivé de Paris, dans sa maison paternelle, comme il avoit esté fait à la nomination de monseigneur de Béthune, à qui on avoit député, en 1665, le premier et troisième consul, à son abbaye de la Vernusse, en Champagne : et, en conséquance de ce, lesdits députés, avec chacun un valet de ville à cheval, outre un laquais de monsieur le premier consul, partirent du Puy le onzième juillet, pour aller à Mensac, en Limozin, où ilz avoient appris que ledit seigneur évêque estoit arrivé ; pour lequel voyage la comunauté leur ayant passé,

Digitized by Google

par délibération, pour leur dépance, à raison de neuf livres par jour, à chacun, et y ayant employé pour l'aller, séjour ou retour, vingtz journées montant la somme de trois centz soixante livres, cy.... 360[l]

2° Suivant l'usage et délibération cy jointe, fut fait un trosne à la porte Royalle, appellée de Saint-Gilles, pour que ledit seigneur évêque pût se reposer sous un daiz, y recevoir les complimentz de la ville, s'y revetir de ses habitz pontificaux, et y entendre les concertz qu'on avoit préparé : lequel trône fut paré des meubles les plus précieux, pour le louage desquelz fut payé la somme de dix livres, cy..... 10[l]

Plus donné au charpentier, pour la construction dudit trône la somme de vingt cinq livres, apert de sa quitance, cy ..... 25[l]

3° Pour l'emphiteatre fait à l'opposite dudit trône, pour placer la simphonie et musique qui devoient chanter des cantiques de louanges à l'honneur dudit seigneur, ayant esté necessaire d'y placer plusieurs tables exprès à l'usage des musiciens, fut donné au charpentier, appert de sa quittance, cy..... 25[l]

Plus, pour les tapisseries nécessaires pour orner ledit emphiteatre, fut donné pour le louage la somme de cinq livres, cy ..... 5[l]

4° Pour un grand écusson, avec ses suports, aux armoiries dudit seigneur évêque, pour estre placé au dessus de la dite porte, a esté payé la somme de quinze livres : apert de la quitance du sieur Buffet, peintre, cy jointe, cy..... 15[l]

5° Pour avoir payé à un armurier la somme de six livres, pour avoir déroulhé, transporté et placé les fouconneaux et armes à la tour Saint-Gilles, qui estoient dans la maison de ville, apert de leur quittance, cy..... 6[l]

6° Lorsque l'essay fut fait du motet et cantiques préparés pour ladite entrée, en présance de monsieur de Beget, maire, et tout ce qu'il y a de considérable dans ladite ville fut donné une collation, tant à la compagnie qu'à la musique, pour laquelle a esté payé quinze livres, cy.... 15[l]

7° Lesdits sieurs consulz ayant fait avertir et assambler

Digitized by Google

les officiers ialiers de ladite ville pour agir de concert avec eux, afin que tout se passat dans l'ordre et l'uzage accoustumé, les dits officiers leur représantèrent que l'usage estoit que la ville leur donnat un régal dans une pareille réjouissance, qui leur donnoit tant de soin et qui les faisoit entrer dans une si grande dépance : sur quoy, les dits sieurs consulz, du consantement de plusieurs habitans des plus considérables, leur donnèrent à souper, scavoir à six capitaines, six lieutenantz, un porte-enseigne et vingt quatre sergentz, pour lequel repas fut dépancé la somme de cinquante deux livres, cinq solz, trois deniers, cy.... 52l 5s 3d

8° Lesdits officiers ayant représanté que dans la ville il n'y avoit pas suffisament des tambours et fifres, ilz prièrent lesdits sieurs consulz d'envoyer dans les villes voisines pour en avoir. Sur quoy, il fut amené huit tambours et quatre fifres, lesquelz ont esté payés pandant quatre jours, pour le venir, séjour ou retour, à raison de trante solz checun par jour, et les quatre tambours et deux fifres de la ville, pour deux jours, à raison aussi de trante solz par jour, revient à la somme de nonante livres, cy..... 90l

Plus donné à l'envoyé pour aller chercher lesdits tambours pandant trois jours, à raison de vingt cinq solz par jour, monte..... 3l 15s

9° Donné à monsieur Gauzy, chantre et musicien de l'eglize cathedralle, pour les motetz et cantiques par luy composés, suivant le prix qui en avoit esté faict par monsieur de Beget, maire, appert de sa quittance, la somme de cent livres, cy..... 100l

10° Lesdits sieurs consulz estant obligés, suivant l'uzage et délibération, de pourvoir à un daiz des plus propres pour recevoir ledit seigneur évêque, et ayant voulu emprunter celluy qu'ont messieurs les pénitans de ladite ville, il leur fut reffuzé par les officiers de ladite compagnie, ce qui les auroit obligés d'en faire faire un, aux propres fraix de la comunauté, pour que, demeurant dans ledit hotel, il puisse servir en pareil cas. A raison de ce, ilz se seroient adressés au sr Ranchon, brodeur de cette ville, pour qu'il leur en fit un d'un damas blanc à crespine d'or,

Digitized by Google

aux armes dudit seigneur dans chaque pante, pour lequel luy fut donné la somme de cent quarante deux livres, quatre solz, apert du coutereau (sic) et quittance dudit Ranchon, cy..... 142l 4s

11° Pour avoir loué des tapisseries pour garnir toute la fassade de l'évêché, fut payé la somme de huit livres, cy.. 8l

12° Pour un grand écusson aux armoiries et supportz dudit seigneur évêque, placé sur la porte dudit évêché, toute la porte garnie d'ornementz, fut donné la somme de quinze livres, appert de la quittance du sr Buffet, peintre, cy..... 15l

13° Payé au tapissier pour avoir tandu toute la tapisserie susdite, tant à l'évêché qu'à la porte de la ville, la somme de six livres, cy..... 6l

14° Pour deux trompettes que lesdits sieurs consulz amenèrent avec eux à la teste de la cavalerie jusques à la ville de Saint-Paulhen, au devant dudit seigneur évêque, pour le louage de leurs chevaux, pour argent à eux baillé la veille pour avertir le public de ladite cérémonie, fut payé la somme de dix livres, cy..... 10l

Plus pour ruban fourni, tant auxdits sieurs maire et consulz que assesseurs, valetz, gardes, tambours et trompettes, pour le jour de la cérémonie, payé la somme de trante livres, cy..... 30l

15° Pour la despence de deux consulz qui furent au devant dudit seigneur évêque jusques à la ville de Saint-Paulhen, suivant l'uzage et délibération, avec deux valetz de ville, et pour quatre chevaux de louage, fut payé la somme de douze livres, cy..... 12l

16° Pour les quatre halebardiers qui servirent pandant deux jours pour accompagner lesdits sieurs maire et consulz, leur fut payé six livres, cy..... 6l

17° Plus pour trois décharges de toute l'artillerie faite en differant temps, aux approches du seigneur évêque, ayant esté employé à chaque descharge huit livres de poudre faisant vingt quatre livres, à raison de vingt huit solz la livre, monte trante trois livres, douze solz, cy..... 33l 12s

18° Pour quatre douzaines fuzées que l'on jetta pandant

Digitized by Google

le soupé dudit seigneur eveque, fut donné la somme de seize livres, apert de la quittance de Delolme, cy..... 16[l]

19° Plus pour une quatrième décharge d'artillerie qu'on trouva bon de faire pandant ledit soupé, à laquelle décharge fut employé huit livres poudre, à raison de vingt huit solz la livre, monte onze livres, trois solz, cy..... 11[l] 3[s]

20° Pour le souper desdits sieurs consulz et assesseurs en corps de ville, valetz, gardes et halebardiers, fut payé la somme de trante cinq livres, cy..... 35[l]

21° Pour les flambeaux de cire et de rèsine necessaires à ladite cérémonie, fut employé la somme de quinze livres, cy..... 15[l]

Plus pour les paines extraordinaires que les quatre valetz de ville ont prise pandant plusieurs jours pour l'entrée du seigneur évêque..... 16[l]

TOTAL du presant compte la somme de mille soixante deux livres, dix neuf solz, trois deniers, cy..... 1062[l] 19[s] 3[d]

(Arch. mun., série D.)

Digitized by Google

PIERRE BOYER

Pierre Boyer est né à Espaly, près le Puy, dans le pays poétique et volcanique de Vallès, dans une des plus pittoresques vallées qui soient au monde, creusée dans le basalte bleuâtre par une torrentueuse rivière sur les bords de laquelle le futur écrivain des *Histoires à sensation* errait solitairement comme un petit Robinson, pêchant des truites, des écrevisses, tuant des vipères et chassant le canard sauvage.

Après la vingtième année, il partit pour Paris à l'aventure, sans autre guide que l'instinct littéraire, sans autre appui que la volonté.

Au bout de près de deux ans d'une existence de cénobite, il débutait dans le *Figaro littéraire* par des nouvelles bien souvent reproduites : *Sensations d'un Noyé* et *Virus inconnu*.

Les premières pages ont déjà un parfum scientifique, car lorsque le jeune Robinson sortait de sa cellule, c'était pour aller à l'amphithéâtre de l'École de médecine suivre sur le cadavre les cours d'anatomie de Sappey, ou au Jardin-des-Plantes suivre les expériences de physiologie comparée de Flourens.

Dès cette époque, cumulant, non sans fatigue, la production littéraire et l'étude de la médecine, Pierre Boyer songea méthodiquement à ouvrir la porte de la science à la littérature courante.

Bien avant M. Zola, bien avant M. Bourget, comme on peut le constater facilement, par la date de ses œuvres, dans ses *Scènes de la vie de carabin*, qui lui valurent une lettre de

Digitized by Google

Sainte-Beuve, dans ses *Histoires à sensation*, qui portaient significativement l'étiquette d'*Essai de littérature positive*, Pierre Boyer avait imprimé que pour infuser à la littérature un sang nouveau, il fallait la mettre d'accord avec la science moderne.

Vint la guerre de 1870. La Société des gens de lettres qui venait d'accueillir le jeune auteur, le présenta, en raison de ses études médicales, à la Société de secours aux blessés, et le voilà, armé de sa trousse et de sa plume, en route pour Sedan; de cette terrible campagne, il rapporta un des plus émouvants épisodes de guerre que nous connaissions : *Entre deux feux.*

Il rentra à Paris avec l'armée de Vinoy et pendant tout le siège resta aux ambulances d'avant-poste. Plusieurs fois il exposa sa vie pour aller relever les blessés sur le champ de bataille, en même temps qu'il notait, tout fumants de sang et de poudre, des faits de guerre pour le *Gaulois*, alors républicain.

Après la guerre, profondément miné par ces doubles fatigues, il s'achève en publiant ses *Histoires à sensation*, et enfin est obligé de quitter la mêlée littéraire avec les symptômes de la maladie qui tua Henri Heine.

N'importe, il ne s'abandonne pas et profite de sa retraite forcée pour compléter ses études médicales et se faire recevoir docteur.

Mais les fatigues de l'hôpital, les coliques anatomiques, l'effort des épreuves doctorales l'empêchèrent de se rétablir, et il dut se retirer à la campagne, dans une pittoresque robinsonnière, près de la giboyeuse forêt de Marly.

La solitude s'oppose à la notoriété de l'écrivain, elle étouffe les médiocres, mais elle donne une singulière intensité d'expression aux tempéraments véritablement artistes.

Il y a trois ou quatre ans, avec un récit qui eut du retentissement sous le titre de : *Une opération par le Dr Broca*, notre auteur reparut sur la scène, c'était dans le supplément littéraire du *Figaro*, où il donna, sous le pseudonyme de Dr Pierre Rey,

Digitized by Google

une série de récits émouvants, entre autres : *Les Souliers bleus de Michelette* et *Les Blessés de la Redoute.*

Notre auteur a une note très personnelle, il n'écrit volontiers que ce qu'il a *vécu* ou au moins *vu.*

Avec ce système, on n'écrit qu'à ses heures, et on ne peut écrire beaucoup de volumes; ce qui n'empêche pas que notre solitaire sortira un jour ou l'autre de la robinsonnière en publiant coup sur coup quatre ou cinq volumes : *Nouvelles histoires à sensation, Épisodes de l'invasion, Une Blonde, Le Médecin du village, Le Journal de Bébé,* et enfin une étude philosophique et sociale : *Le Pays du bonheur.*

Nous ne savons si les œuvres auront du succès; mais dès maintenant, nous pouvons affirmer qu'elles auront la saveur et le poignant des choses vécues.

P. Boyer paraît être âgé de quarante ans environ, il est grand, mince, brun, a les yeux brillants, la chevelure abondante, la physionomie expressive. Il a recouvré la moitié de sa santé en passant la moitié de la vie à cheval (1).

(1) Extrait du journal le *Petit Toulousain* du 24 avril 1886.

Digitized by Google

SAINT-VINCENT ET SA VIEILLE ÉGLISE

La municipalité de Saint-Vincent a récemment aliéné la vieille église paroissiale à divers particuliers qui en ont déjà abattu la majeure partie. Avant la disparition de cet édifice, érigé probablement sur les débris d'un édicule payen, nous avons cru nécessaire d'en conserver le souvenir par une courte notice.

A quelle époque faire remonter l'érection en paroisse du bourg de Saint-Vincent? Il est difficile, à défaut de documents, de résoudre cette question. Si le cartulaire de Chamalières, dont les chartes embrassent les x^e^, xi^e^ et xii^e^ siècles, mentionne à maintes reprises les paroisses de Vorey, Beaulieu, Rosières, limitrophes de celle de Saint-Vincent, il ne dit pas un mot de cette dernière. On peut inférer de ce silence que, à cette époque éloignée, le village de Saint-Vincent, dont le nom primitif nous est caché par le vocable de ce saint, n'existait pas encore, en tant que paroisse; mais tout semble, au contraire, dénoter sur la colline où est bâti le chef-lieu et dans la plaine qui s'étend jusqu'à la Loire, l'existence aux temps gallo-romains, d'un centre de population important. Partout on retrouve les traces d'anciennes demeures caractérisées par des restes de murs, des briques, des poteries et des monnaies de l'époque romaine.

Une bulle du pape Callixte II, datée de 1120, adressée à Francon, abbé de Tournus, confirme les droits de cette abbaye sur des églises et chapelles du Velay, parmi lesquelles figure la chapelle de Saint-Vincent, *capella Sancti Vincentii*. Au commencement du xii^e^ siècle apparaît donc une chapelle agrandie

Digitized by Google

peu à peu et devenue ensuite église paroissiale. Son abside démolie ces jours derniers présentait un parement extérieur formé de cubes volcaniques extraits des *brèches* de Mariols et surmonté d'antiques modillons. Le style roman, dans sa pureté primitive, donnait à cette abside, construite dans de petites proportions il est vrai, un cachet architectural assez remarquable. Des réparations mal entendues, des accroissements successifs modifièrent plus tard la nef de l'église sur laquelle vinrent se greffer les chapelles du Roure et de Chadouard, ainsi nommées du nom de leurs fondateurs.

A proximité de la gare de Saint-Vincent et dans la direction du nord, on aperçoit un mamelon argilo-marneux entièrement dénudé, au sommet duquel reposait autrefois une habitation appelée le Roure et qualifiée de château dans un acte de 1760. Propriété des seigneurs du Roure, des familles de Vaunac et Béal, ce château a disparu sans laisser aucune trace. Au XVI^e^ siècle, un de ses possesseurs, désireux de goûter, après sa mort, l'éternel repos à l'ombre des autels, souda une chapelle au flanc nord de l'église de Saint-Vincent et y fut inhumé. Ses descendants vinrent après lui prendre place à ses côtés dans un caveau qu'on voit encore. Une petite fenêtre de forme romane éclaire cette chapelle. Quatre nervures se détachant d'une clef de voûte circulaire, retombent sur des têtes grossièrement sculptées, à figures bouffies et mutilées, dit-on, par les habitants de Rosières, au moment de la Révolution. Cette clef de voûte porte en son milieu la date de 1546 au-dessus des monogrammes du Christ et de la Vierge :

1546.
I. H. S.
M. A.

Contigüe à cette chapelle est celle de la sainte Vierge.

En face de la chapelle du Roure est celle des Jouve, de Chadouard (1), l'une des plus anciennes familles du pays. Au

(1) Chadouard, ferme isolée de la commune de Saint-Vincent.

Digitized by Google

xv[e] siècle, un de ses membres, suivant la tradition, aurait sauvé la vie à Charles VII, roi de France, lorsque encore Dauphin et séjournant au château d'Espaly, il chassait le sanglier dans les fourrés épais de Viaye.

Une quatrième chapelle, dédiée à saint Joseph, touchait à celle des Chadouard. C'est en grande partie à la création de ces chapelles, et plus tard au prolongement de sa nef, que l'église de Saint-Vincent dût ce mélange architectural où l'ogive coudoie le roman à côté de quelques grossières ébauches de la Renaissance.

Par acte du 15 janvier 1708, reçu Suidelo, (?) notaire, les paroissiens de Saint-Vincent autorisèrent le sieur Louis Jouve, de Chadouard, à placer un banc dans l'église au-dessous des degrés de la tribune. En reconnaissance de cette faveur, le concessionnaire légua une somme annuelle de vingt sols, pour la célébration de deux messes basses de mort, et ce à perpétuité (1).

En 1769, l'allongement de la nef vers l'ouest nécessita le déplacement de ce banc qui fut installé au côté sud de l'église, sur l'emplacement où la famille Jouve avait un tombeau, et, la même année, les Jouve élevèrent, à leurs frais, la chapelle mortuaire qui subsiste encore.

Un acte reçu par Pays, notaire royal, le 23 juillet 1769, conféra aux Jouve le droit d'embellir cette chapelle, d'y établir un autel et de poser telles épitaphes que bon leur semblerait. Mais, comme les honoraires des messes avaient subi une augmentation de deux sols, depuis 1708, les Jouve prirent l'engagement de payer, à la fête de saint Michel de chaque année, une livre quatre sols, ou un carton de seigle, à leur choix, aux prêtres desservant l'église paroissiale, à la charge par eux d'acquitter deux messes de mort à voix basse (2).

Dans la première moitié de ce siècle, l'église de Saint-Vincent

(1) Papiers de la famille Jouve, de Chadouard.
(2) *Id.*

Digitized by Google

devint l'objet de nouvelles transformations, accomplies sans ordre et sans goût. Enfin, comme elle était trop petite et tombait de vétusté, elle fut abandonnée et livrée à la pioche des démolisseurs. Nous avons remarqué au milieu des décombres des fragments de briques et de tuiles romaines à côté de pierres ornées de moulures. Une église neuve s'élève aujourd'hui à peu de distance de la vieille. Son campanile d'aspect peu gracieux, va prochainement disparaître et faire place à une flèche élancée.

Un cimetière entourait l'ancienne église. En défonçant un coin de ce champ des morts pour y établir les poids de l'horloge communale, les ouvriers mirent au jour, le 6 mai 1870, un sarcophage en pierre de Mariols renfermant des ossements. Ce cercueil, privé de son couvercle, reposait contre le mur méridional de l'église. A l'intérieur, la pierre avait été creusée de façon à emboîter la tête du mort. Orienté de l'est à l'ouest, ce monument funéraire semblait remonter du XI^e^ au XIII^e^ siècle. Un autre cercueil en grès de Blavozy s'encastrait dans le même mur.

Deux pierres de forme cylindrique constituaient les poids de l'horloge dont nous avons parlé. Sur l'un de ces poids on lisait deux dates, celle de 1595 et celle de 1740. Quand nous visitâmes, il y a une vingtaine d'années, le vieux campanile, nous y trouvâmes deux cloches. Autour de la première s'enroulait l'inscription suivante :

IHS. MA. IPH. Christus regnat. Christus vincit. Sit nomen Domini benedictum. Sancta Maria et sanctus Vincentius, orate pro nobis. Joseph Fournel, curé, Jean-Pierre Picard, vicaire. Jean Antoine Romousse, maire. 1819. Pierre Decharme et Nicolas Chirel, fondeur.

Sur la deuxième cloche, on lisait :

Exivit sonus eorum in omnem terram. IHS. MA. IPH. In omnem terram sit nomen Domini benedictum. Sancta Maria, Sancti Mauricii et Michael orate pro nobis. Joseph Fournel curé. IP. Picard, vic. Jean-Antoine Romousse maire. 1819. Decharme et Nicolas Pierre, fondeur.

Une dalle en granit du pays, mesurant 0,70 centimètres carrés sur 0,20 centimètres d'épaisseur, surmontait le vieux campanile et portait ces mots : ETIENNE POVTVD DAMBLAVES. Ce

Digitized by Google

nom de Poutud ou Poutus subsiste encore au village d'Amblaves, commune de Lavoûte-sur-Loire, et appartient sans doute à l'architecte de ce rustique clocher. Au-dessus de cette dalle s'élevait une pierre taillée en pomme de pin, portant le millésime de 1666.

Les deux chapiteaux anciens qui décorent le portail de la vieille église sont réservés au musée du Puy et figureront bientôt dans ses collections lapidaires, grâce aux bons offices de M. Chevalier, maire actuel de la commune de Saint-Vincent.

La paroisse de Saint-Vincent, de l'archiprêtré de Saint-Paulien, reconnaissait pour patron le prieur de la Voûte, bénéfice dépendant, croyons-nous, de l'abbaye de Tournus. Toutefois, en 1555, nous trouvons le titre de prieuré donné à cette cure dans un registre d'insinuations ecclésiastiques du diocèse du Puy. Le texte suivant en fait foi :

« Insinuation et registrement de la collation du prieuré de « Saint-Vincent en faveur de messire Pierre de Chabanes [va- « cant] par le décès de messire Robert Royrond présentée à « nostre greffe le 18 janvier 1555.

Disons, une fois pour toutes, que les curés de plusieurs paroisses se titrant très volontiers de *prieurs*, à cette époque un peu confuse de notre histoire ecclésiastique, ne laissaient pas d'être sous la dépendance de patrons qui, gros décimateurs, réduisaient les *vicaires perpétuels* à la portion *congrue*...

Un vieux registre nous apprend ce que payait le curé de Saint-Vincent, en 1617, pour sa quote-part des impositions et décimes ecclésiastiques du diocèse du Puy. Nous livrons ce compte à la méditation des mathématiciens :

« Le curé de Saint-Vincent doibt :

« 1° 3 deniers pour livre. . 4 livres, 10 sols.

« 2° 19 deniers de sol *(sic)*

« pour livre . . . . . 11 sols, 7 deniers.

5 livres, 1 sol, 7 deniers (1).

(1) Renseignements communiqués par notre ami l'abbé Payrard.

Digitized by Google

En plus des deux prieurs de Saint-Vincent vivant au XVI[e] siècle, nous connaissons quelques autres ecclésiastiques qui desservirent cette paroisse, à partir de 1684. En voici les noms, avec l'indication des documents qui nous les ont révélés.

1° N.., Duny, curé de Saint-Vincent. Il est cité comme témoin dans une assignation adressée par M[gr] de Béthune, évêque du Puy, au chapitre de l'église cathédrale, le 17 avril 1684. (Factum imprimé de la collection de M. l'abbé Payrard.)

2° Mathieu Béatrix, prieur de Saint-Vincent; ce nom nous est fourni par les papiers de la maison Jouve, de Chadouard, portant la date de 1731.

3° Chabanon, curé en 1760. Il envoya une statistique de sa paroisse, reproduite dans les *Tablettes historiques du Velay* (tome VII, page 175), aux auteurs de l'histoire du Languedoc.

4° Pierre Ramousse, curé en 1769, ayant à cette date Jean-Pierre Chambon, pour vicaire. En 1787 et 1788, le curé de Saint-Vincent était toujours M. Ramousse. *(Almanach de l'abbé Laurent.)*

5° Jean-André Regnier, curé pendant la Révolution. Il refusa de se conformer à la loi du serment et fut déporté en 1798. M. l'abbé Payrard lui a consacré une notice dans la *Semaine religieuse* du diocèse (tome III, p. 457).

Débaptisé sous la Révolution, Saint-Vincent s'appela Mont-Clergot, dénomination d'une colline voisine derrière laquelle passait l'*estrade* du Puy à Vorey.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

ACTE DE RÉMISSION

EN

FAVEUR DE FRANÇOIS DE JONCHÈRES, SEIGNEUR DE PRADELLES

Mars 1650

Les lettres de grâce que nous reproduisons concernent un des personnages les plus importants du Velay et du Vivarais au XVII^e^ siècle, François de Belvézer, écuyer, seigneur baron de Jonchères, Saint-Just de Chomelix, comte de Milhau, co-seigneur de la ville de Pradelles.

Elles contiennent de piquants détails, qui leur donnent la saveur d'un roman. En quelques lignes se déroule tout un drame.

Louis, par la grâce de Dieu, roi de France et de Navarre, à tous présents et advenir, Salut. Nous avons receue humble supplication de François de Jonchières, contenant que, le vingt-huictiesme mars 1650, estant party du lieu de Mélian, pour s'en retourner à Pradelles, lieu de sa demeure ordinaire, passant par la ville d'Issoire, il fist rencontre du sieur de Sainct-Estienne, son frère, chevalier de la compaignie d'ordonnance de son altesse royalle, qui estoit logé audict lieu d'Issoire. Le suppliant pria son frère d'aller passer le reste du quartier d'hiver en ladicte ville de Pradelles, distante dudict Issoire de seize lieues, ce qu'il avoit accepté. Et seroient partis ledict jour, avec les nommés de La Brouse, Chandezon et Albanel, aussi cavaliers de ladicte compaignie et le nommé Lampou, vallet dudict Sainct-Estienne, lesquels estoient priés d'estre de la partie. Sy bien qu'ayant cheminé, jusques sur les cinq à six heures du soir, le suppliant,

Digitized by Google

qui estoit fatigué du chemin, demeura derrière avec ledict de la Brouse et le nommé Sainct-Jean, son vallet. Ils arrivèrent à ung cabaret appelé La Farge, distant dudict Issoire de huit à neuf lieues, où estoient allés devant lesdicts Sainct-Estienne, Chandezon, Albanel et ledict Lampou, vallet. Ils trouvèrent ledict Albanel esmeu de colère; lequel abordant le suppliant lui dict en ces termes : « Nous passerons icy assez mal le temps; nous avons eu querelle avec l'hoste qui a voulu tuer Monsieur vostre frère et l'a frappé à coups d'allebarde; mais nous l'avons payé de sa témérité ». Ce qui anima tellement ledict suppliant que, transporté de colère, il dict en jurant : « Qu'on le tue! est-il mort? » Mais aussitost ledict suppliant ayant aperceu sondict frère, le voyant hors de la crainste qu'il avoit que ledict hoste ne l'heust tué, il lui demanda d'où estoit venue la querelle. A quoy, il respondit au suppliant que ledict hoste avoit monté à leur chambre suivi d'ung chien courant. Ledict Sainct-Estienne avoit demandé audict hoste, nommé Jean Portal, s'il lui vouloit vendre ledict chien, à quoy il avoit répondu brusquement que non, et qu'il estoit chasseur aussy bien que luy, et que son chien n'estoit à vendre ni à donner. De quoy, ledict Sainct-Estienne se sentant offensé, auroit voulu frapper ledict Portal et commandé audict Lampou de prendre ledict chien, et de l'accoupler avec ung autre de mesme taille qu'il avoit et, qu'au mesme temps, ledict Portal auroit prins une allebarde, de laquelle il auroit sans doubte tué, s'il ne les avoient empesché : et, pour cest effet, ledict Albanel, Chandezon et luy auroient donné plusieurs coups d'espée; de quoy ledict suppliant le blasma fort, lui disant qu'ils avoient tort d'avoir ainsi maltraité ceat homme pour cy peu de chose, et ne vouleust pas seulement descendre dessus son cheval; au contraire il les obligeoit tous de rémonter à cheval. Et continuèrent leur chemin vers la ville du Puy où ils alloient coucher ceste mesme nuit. Et, s'estant ledict Portal mis entre les mains d'ung chirurgien peu expert, il seroit mort desdictes blessures, trois jours après, au très-grand regret et déplaisir dudict suppliant, qui n'a en rien contribué à ceste action, ny rien dict que dans la crainte qu'il avoit que sondict frère n'eust esté offensé par ledict Portal. Duquel excès ayant esté informé, décret de prinse de corps s'en seroit ensuivi, tant contre ledict suppliant et autres sus nommés que contre ledict Sainct-Estienne, lequel, du depuis, auroit souffert la mort pour la satisfaction dudict crime, ne restant plus que ledict suppliant, lequel craignant rigueur de justice nous auroit faict très-humblement supplier de luy vouloir accorder nos lettres de grâce, rémission, pardon et abolition à ce nécessaire. A ces causes, nous, dési-

Digitized by Google

rant préférer miséricorde à rigueur de justice, en considération des services que ledict suppliant nous a rendus en nos armées pendant quatorze ans, de ce sainct jour auquel Nostre Seigneur a souffert mort et passion pour la rédemption des hommes, et en faveur de l'heureuse naissance du fils qu'il a pleu à Dieu de nous donner, avons audict suppliant quitté, remis, pardonné, esteint et aboly et, de nostre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, par ces présentes signées de nostre main, quittons, remettons, pardonnons, esteignons et abolissons le faict et cas susdict, tel qu'il est cy-dessus exposé, aux termes, peines, amandes et offenses corporelles civiles et criminelles, en quoi et pour raison de ce qui pourroit estre encouru devers nous et justice, mettant au néant touts droicts, contumaces, sentences, jugements et arrest qu'il s'en pouvoit estre ensuivis, le remettons et restituons en si bonne vie, fame et rehommée auparavant, et en ses biens non d'ailheurs confisqués, satisfaction préalablement faite à partie civile, si faict n'a esté. Et s'il y eschoit, imposons sur ce, silence perpétuel à nos procureurs généraux, leurs substituts présents et advenir, et à tous autres. Et donnons en mandement à nostre sénéchal du Puy ou son lieutenant criminel et gens tenans le siège audict lieu, que de ces présentes nos lettres de grâce, rémission, pardon et abolition, et de tout le contenu ci-dessus ils fassent, souffrent et laissent jouir et user ledict suppliant pleinement, paisiblement et perpetuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empeschement; au contraire, à la charge par le suppliant de présenter ces présentes, pardevant vous, dans trois mois, à peine d'estre déchu de l'effet d'icelles, car tel est nostre bon plaisir.

Et, afin que ce soit chose ferme et stable à toujours, nous avons faict mettre nostre seau à ces dictes présentes, sauf en aultres choses nostre droit et d'aultrui en toutes.

Donné, à Paris, au mois d'apvril, l'an de grâce, mil-six-cens-soixante-deux et de nostre règne le dix-neuvième.

Signé : Louis.

Et au reply, par le roi : Philippeaux.

Nonobstant ces lettres de rémission, François de Belvézer, lors des Grands-Jours tenus au Puy, en 1666, fut décrété de prise de corps et une procédure fut ouverte à nouveau contre lui.

A la vérité, il ne tarda pas à être relaxé de ces nouvelles poursuites.

Henry MOSNIER.

Digitized by Google

UNE FÊTE NATIONALE AU PUY EN 1654

Trois événements mémorables pour les destinées de la France signalèrent l'année 1654 : le sacre de Louis XIV, la prise de Stenay (1) par l'armée française, la levée du siège d'Arras par les espagnols, et motivèrent des fêtes publiques au Puy.

Celui que l'on a surnommé le Grand Roi venait de se faire sacrer à Reims, l'ancienne métropole de la seconde Belgique. Célébrée le 7 juin 1654, l'imposante cérémonie eut lieu devant la cour, au milieu d'une nombreuse affluence. Mais on ne s'attarda point aux fêtes car la France menacée au Nord, avait à se défendre contre les espagnols.

Fabert, lieutenant-général et gouverneur de Sedan investit Stenay. Sous les yeux du roi et du cardinal de Mazarin le siège de cette place, défendue par les gens du prince de Condé, alors rebelle et proscrit, fut conduit vigoureusement et la ville ouvrit ses portes le 6 août.

D'un autre côté, l'archiduc Léopold, le prince de Condé, le comte de Fuensaldana et le duc François de Lorraine avaient mis le siège devant Arras, le 3 juillet précédent, et ouvert la tranchée du 12 au 15 de ce mois. Turenne et la Ferté, avec moins de quinze mille hommes, prirent position à une lieue et demie d'Arras, entre les deux rivières de la Scarpe et du Cogeul. L'armée espagnole, qui comptait dans ses rangs des troupes lorraines et italiennes, attaquée par les Français,

1) Chef-lieu de canton, sur la Meuse : ville autrefois fortifiée.

Digitized by Google

dans la nuit du 24 au 25 août fut mise en complète déroute. Arras était délivré.

La levée du siège d'Arras, dit Henri Martin, « eut un prodigieux retentissement et annonça à l'Europe que la fortune de la France était de retour. » Un ordre du roi prescrivit, à l'occasion des heureux événements dont nous venons de parler, des réjouissances publiques dans tout le royaume. Le comte du Roure, intendant de la province de Languedoc, ayant transmis aux consuls du Puy les intentions du souverain, ces fêtes populaires furent célébrées dans notre cité les 16 juillet et 27 septembre 1654, comme en témoignent les comptes de dépenses de la municipalité anicienne que nous reproduisons ci-après :

A. LASCOMBE.

Comptes que randent honnorables hommes. noble Claude de Pandraud, escuyer et capitaine au régimant de Lorrayne, ayde de camp èz armées du roy, sieurs Jacques Leblanc bourgeois, Ignace Pascal, marchant, Mes Jean Felix procureur... en la seneschaucée du Puy, Jacques Gire notaire royal et sr Pierre Perbet marchant, consulz creés et nommés le vingt cinquièsme novambre mil six cens cinquante trois et à pareilh jour finissant de l'année présante mil six cens cinquante quatre, de l'administration par eulx faicte des deniers municipaux et autres revenus appartenans à ceste communaulté.

Unziesme chappittre de mize et despance faicte occazion des feux de jouye du sacre du roy, prinze de Esteney et levemant du siége d'Arras, suivant les ordres du roy et lettres de monseigneur le comte du Roure, et en suicte de deslibération de conseil.

Premieremant, ont payé lesdictz comptables à Me Croix Marie, la somme de septante cinq livres, suivant le marché par luy faict en plain conseil pour sa fasson et trevailh d'une piramide et feu artificiel, comme de ce appert de descharge et acquict, cy..... LXXV[l]

A esté balhé audict Croix Marie quarante livres poudre fine à luy acordée par ledict conseil pour fere ledict feu d'artifice, au prix de quinze solz checune livre, comme de ce appert de descharge et acquict, se montant icelle poudre la somme de trante livres, cy..... XXX[l]

Plus a esté balhé audict Croix Marie quinze livres salpettre rafinée aussy à luy acordée, à raison de vingt

Digitized by Google

solz la livre, montant quinze livres, cy..... xv[l]

Auroient balhé lesdictz sieurs comptables aux six capitaines illiers de ceste ville la quantité de deux cens dix livres poudre fine qu'est trante cinq livres pour chescun capitaine illier, pour apprès estre distribué, ung quart de livre à chescun de leurs soldactz, au prix de quinze sols chescune livre, monte la somme de cent cinquante sept livres, dix solz, cy..... clvii[l] x[s]

A esté encore balhé à Jean Guiard, canonier de ceste ville, quarante cinq livres poudre à canon pour fere tirer, par quatre diverses fois, les grandz canons de ceste ville (1), suivant l'ordre du roy, au prix de quinze solz

(1) Un registre consulaire du Puy nous apprend ce que devinrent 34 ans plus tard les grands canons dont il est ici question.

Un ordre du maréchal d'Humières, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, daté du 17 mars 1688, enjoignit à l'officier chargé des pièces et munitions d'artillerie qui étaient au Puy, « de délivrer et remettre au porteur deux piéces de fonte de 15 livres de boulets pour être incessamment conduites à Nismes où S. M. désire s'en servir pour aider à munir le fort qu'elle y a fait nouvellement construire. »

Le 9 juin suivant, un reçu du sieur Jesson, commissaire du roi et porteur de l'ordre ci-dessus, atteste la remise qui lui est faite par les consuls du Puy, de deux pièces de canon portant 32 livres de boulets, d'une longueur de 6 pieds 1/2 depuis la lumière jusqu'à la bouche, et munies d'un cartouche ou figurait un aigle éployé, armoiries de la ville du Puy.

Le même commissaire déclare avoir retiré des magasins municipaux les débris de la ferrure d'un vieux chariot à 4 roues qu'il destine à faire des traîneaux, 18 boulets du calibre desdites pièces, et abandonné une grande quantité de boulets gros et petits qu'il n'a pu emporter, faute de voiture.

Le 8 juillet de la même année, le sieur Jesson donne également décharge de 182 boulets du calibre des canons ci-dessus, et signale en outre dans l'arsenal de la ville 652 boulets de 24 livres et 540 de 7 livres.

Un inventaire dressé le 18 brumaire an IV (9 novembre 1795), constate dans l'arsenal du Puy les objets suivants : douze canons montés sur leurs affûts en bon état avec tous leurs agrès, savoir : 6 pièces de 2 ℔ 6 pièces de 4, deux pièces de canon montées sur leurs affûts, avec leurs agrès, appartenant à la commune de Craponne, un grand caisson propre à transporter des gargousses; 3 pièces de canon de 4 sans affut; 6 flasques d'affût toutes neuves et 6 avant-trains tout neufs.

Un second inventaire dressé comme le précédent dans l'église Saint-Pierre-le-Monastier le 29 germinal an VIII (19 avril 1800), mentionne 13 pièces de 4

Digitized by Google

checune livre, comme appert de descharge et acquict de Charantus, poudrier, monte la somme de trante trois livres, quinze solz, cy..... xxxiii[l] xv[s]

Comme aussy a esté balhé à Jacques Hostenc, serurier, la quantité de dix livres poudre, pour fere tirer, par quatre fois, les faulconnaux de la maison de ville, à raison de quinze solz, checune livre, monte la somme de sept livres, dix solz, comme appert de descharge et acquict, cy..... vii[l] x[s]

Au sieur La Plactière, roy des arquebuziers, a esté balhé cinq livres poudre fine, à quinze solz la livre, monte la somme de trois livres, quinze solz, appért de descharge et acquict, cy..... iii[l] xv[s]

A M[rs] les mussisiens de nostre Dame a esté balhé la somme de quinze livres, pour leurs paynes d'avoir chanté, pandant la solempnitté dudict feu de joye, le *Salvon (sic) fac regem*, comme de ce appert de descharge et acquict, cy..... xv[l]

Et, ny ayant en ceste ville aulcuns bons maistres de violon ny joueurs de trompette, lesdictz comptables auroient, de l'advis d'aulcuns habitans de ceste ville, envoyé vers monsieur de Morangier, de la Garde en Gévaudan, et prié iceluy leur mander le sieur Vallon, son

dont 8 montées sur leur affut; 4 pièces de 2 montées sur leur affût, un caisson, 14 tire-bourres, 34 léviers, 11 seaux, 13 coffrets, 12 écouvillons, 2 prolonges, 28 bricoles, 3 sacs à gargousse, 7 sacs à étoupilles, 11 étuis à lance, 6 boute-feux, 4 boulons d'avant-train pour les pièces de 2; deux petites pièces de fer montées sur leur affût; 1 pièce de fer sans affût et 5 corps d'affût pour des pièces de 4 avec 5 avant-trains.

Enfin une délibération municipale, en date du 25 prairial an X (14 juin 1802), autorise le maire du Puy à vendre les canons inutiles de la ville, à l'exception de six pièces reconnues propres au service, savoir 4 pièces de 2 et deux pièces de 4 et à en consacrer le prix à la réparation de la fontaine des Farges.

Depuis la Révolution, les canons de la ville étaient déposés dans l'église Saint-Pierre-le-Monastier dont les murs menaçaient ruine, ce qui nécessita peu de temps après la démolition de cet édifice.

En 1806, l'artillerie de la ville du Puy ne comprenait plus que 2 pièces de 2 montées sur leurs affûts, leurs agrès et un petit caisson pour chacune. Elles servaient aux fêtes et réjouissances publiques.

Digitized by Google

trompette, lequel, avec Barthéllemy, habitant à Brive, autre trompette, auroient joué l'hors dudict feu de joye, pour rendre ladicte action plus cellebre, suivant l'ordre du roy, et pour leur despance de venir, sejour et retour, a esté payé à Jean Fosse, dict Crespon, la somme de trante livres, cy..... xxx[l]

Au sieur Lamic, marchant, a esté payé la somme de vingt neuf livres, unze solz, pour le tafetas blanc par luy fourny pour fere ung drapeau de guerre, aux armes du roy et de la ville, ne pouvant lesdictz comptables fere telle solempnité sans ung drapeau, attandu que l'entien fust bruslé dans la maison de ville (1), et dalhieurs qu'il reste pour ung meuble et ornemant necessaire à l'advenir a ceste comunaulté, comme appert par le comte et acquict dudict sieur Lamic, cy..... xxix[l] xi[s]

A Giraud Lafleur, brodeur, a esté payé la somme de quarante deux livres, pour ses paynes de broderie que fournitures de filhes d'or et d'argent et soye par luy faictes pour avoir faict deux aigles et huict corones, le tout en broderie et relief, comme appert de son compte et acquict, cy..... xlii[l]

A M[e] André du Lac, poctier, a esté payé la somme de sept livres, et ce pour le baston et poumeau de plomb et fer doré dudict drapeau, le tout par luy fourny, comme appert par descharge et acquict, cy..... vii[l]

A esté encore payé la somme de dix huict livres, pour six charrettées de bois de fagotz pour faire le susdict feu de joye, icelluy faict en la place du Martoret, au devant l'hostel de ville, le seixièsme juilhet mil six cens cinquante quatre, comme appert de descharge, cy.... xviii[l]

A esté encore payé la somme de cinq livres pour les deux grands arbres plantés en la place du Martoret, pour y pozer à l'ung la piramide du feu d'artifice et l'autre pour y dresser le susdict bois, cy..... v[l]

(1) L'incendie de l'Hôtel-de-Ville du Puy, eut lieu dans la nuit du 9 au 10 octobre 1653 et détruisit entièrement ce monument ainsi que les meubles et archives municipales qu'il contenait.

Digitized by Google

A esté encore payé à Me Pierre Celle, pasticier, la somme de cinq livres, dix sept solz, pour le boire de ceux quy ont aydé à sortir les canons, comme appert de descharge et acquict, cy..... v^l xvii^s

Ont encore lesdictz comptables payé à sr Jacques Dumont, hoste, la somme de vingt cinq livres, pour despance faicte dans son logis par les susdictz Guiard et Hostenc, et autre quy leur ont aydé à charger et tirer les canons et faulconnaux, et apprès aydé pour iceux refermer dans la ville, comme appert de son compte et acquict, cy..... xxv^l

A esté encore payé à deux maneuvres, pour avoir, pandant tout le jour précédant du feu de joye, ballié (1) toutes les chambres et degretz, entrées et sorties de la maison de ville que pour l'achept des ballés la somme de vingt solz, cy..... xx^s

Lesdictz sieurs comptables ne pouvans proceder à telle solempnité sans avoir le portraict du roy heureusement regniant, et n'en ayant peu trouver aulcung en ceste ville, par empront, ilz furent obligés d'en faire faire ung à Me Solvain painctre, quy est de présant dans la salle de la maison de ville, pour lequel a esté payé audict Solvain la somme de quarante livres. Appert de son acquict, cy..... xl^l

A esté de mesmes payé audict Solvain la somme de vingt quatre livres, pour avoir faict à neuf six grandz escussons dorés et argentés, scavoir l'ung aux armes du roy, l'autre aux armes de monseigneur le duc d'Orléans, l'autre aux armes de monseigneur le comte du Roure, et les autres trois aux armes de messeigneurs l'evesque du Puy et visconte de Poleigniac, et le dernier aux armes de la ville, estans lesdictz escussons dans ladicte salle de la maison de ville, cy..... xxiiii^l

Lesdictz sieurs comptables executtans les ordres du roy et mandemans de monseigneur le comte du Roure, touchant le feu de joye de la prinze de Esteney et leve-

(1) Balayé.

Digitized by Google

mant du siége d'Arras, auroient à suicte et de l'advis de monsieur le juge mage et monsieur le bailif de Ravissac, et autres principaux de ceste ville assamblés dans la maison de monsieur le juge mage, employé sieur Pierre Mège pour faire ung deseing de feu d'artifice, auquel desaing ayant trevalhé ledict sieur Mège, pandant quinze jours, avec autres personnes soubz luy, auroict esté acordé par tous les susdictz sieurs la somme de cent livres pour trevailh, fasson et fourniture d'une citadelle par luy faicte en son deseing artificiel que pour toutes les fournitures faictes en icelle, excepté la poudre et salpetre, comme appert par la descharge et son acquict, cy..... c[l]

Auroict esté encores balhé audict sieur Mège, pour employer audict feu artificiel, la quantité de quarante livres poudre fine, à raison de quinze solz la livre, monte la somme de trante livres, comme de ce appert de descharge et acquict par ce, cy..... xxx[l]

A esté encores balhé audict sieur Mège la quantité de quinze livres salpettre, pour employer audict feu d'artifice, au prix de vingt solz chacune livre, monte la somme de quinze livres, comme de ce appert de descharge et acquict, cy..... xv[l]

A Jacques Hostenc, serurier, a esté aussy balhé la quantité de dix livres poudre, pour urer, par quatre diverses fois, les faulconnaux pandant la solempnité dudict feu de joye faict en la place du Martoret et au devant la maison de ville, le vingt septiesme septambre de l'année présante, à raison de quinze sol'z la livre, monte la somme de sept livres dix solz, comme de ce appert de descharge et acquict, cy..... vii[l] x[s]

A esté encore payé la somme de dix huict livres pour autres six charettées bois fagotz, pour brusler audict feu de joye, comme appert de descharge, cy..... xviii[l]

Comme aussy a esté payé la somme de cinq livres pour l'achept de deux grands arbres, l'ung a pozer ledict deseing d'artifice, et l'autre pour entourner du susdict bois du bout à la sime, cy..... v[l]

Digitized by Google

Auroict encores esté payé la somme de six livres au sieur Periquon, marchant tappissier, pour le louage de douze pièces tapisserie qu'il nous auroict balhé, pour tapisser la grand salle de la maison de ville et au dheors et au devant d'icelle maison, pour les susdictz deux feux de joye, cy..... VI[l]

A esté encores payé la somme de trante solz pour cordes et fisselles fournies ausdictz deux feux de joye, tant pour attacher les tapisseries que les six escussons susdictz, ou pour iceulx lier tout antour une bordure de feulhe de lierre, cy..... XXX[s]

Plus a esté payé par lesdictz sieurs comptables la somme de cent livres, pour despances qu'ilz ont esté obligés de faire les jours des feux de joye, tant par les soldatz que lesdictz sieurs consulz et autres qui empechoient le désordre, à cauze du grand nombre de peuple quy abordoict dans la maison de ville, pour empecher que la préparative desdictz feux de joye ne fust rompue et gastée, à ce comprins les despances des charpantiers, valletz de ville et autres quy ont aydé aux préparatives desdictz feux de joye, et retourné lesdictes tapisseries audict Pericquon, cy..... C[l]

A esté encores balhé à Jean Guyard la somme de dix livres, et ce pour les moulles par luy faictz espressement pour charger les canons que pour ses paynes et trevailh d'avoir iceux chargé et tiré, et ayder à sortir et à fermer iceux canons, comme appert par la descharge et son acquict, cy..... X[l]

A esté encores balhé à Claude Arnaud, laboureur, la somme de six livres, et ce pour ses paynes et trevailh et quatre paire de boeufs par luy bailhés pour sortir les grandz canons pour les susdictz feux de joye, appert de descharge et acquict, cy..... VI[l]

Comme aussi a esté paié à François Salin, M[e] charpantier, la somme de quatre livres, pour avoir mis et fourny un grand limon bois pin au pont levys de la porte saint Gilles, que pour avoir aussi faict à neuf la cage pour le feu de joye d'Estenay et Arras, et ce com-

Digitized by Google

prins son trevail, appert d'acquict, cy . . . . . IIII[l]

TOUTELE du présent article. . . . . VIIIcXIIII et III[s]

(*Archives municipales*, série D). Extrait des *comptes consulaires* de 1651.

Digitized by Google

DESTRUCTION

DE

L'ORATOIRE DE MÉDICIS A MARMINHAC

1562.

Bien que n'offrant pas au point de vue historique un puissant intérêt, le document que nous publions ci-dessous, emprunte à la personnalité de son auteur, un caractère particulier de curiosité. C'est en effet à Médicis, le premier chroniqueur du Velay, que nous devons la relation du « brisement et fracture » de son oratoire de Marminhac, au moment du célèbre siège du Puy par les huguenots.

Pour l'intelligence du texte, il est nécessaire de rappeler, en peu de mots, les évènements qui précédèrent cette incursion du parti protestant, dans notre province. On était en juillet 1562 : déjà, de toutes parts, la France levait les armes; en Languedoc, Jacques de Crussol et surtout le baron des Adrets, à la tête des armées royalistes, se rendaient célèbres par leur cruauté. Le pays de Velay espéra un moment se soustraire aux horreurs de la guerre civile et, dans ce but, vota une somme de 4,000 écus, qu'il envoya à Blacons « pour faire retirer les troupes, dit Burel, et prendre aultre chemin ». Blacons promit tout ce qu'on voulut, accepta les 4,000 écus, mais parjure à ses promesses, il se dirigea bientôt vers le Puy, à la tête de dix à douze mille « soudarts ».

A l'approche de cette armée, les habitants de Marminhac craignirent que cette bande d' « insensés hérétiques » ne portât

Digitized by Google

une main criminelle sur « le dévot et noble oratoire » de notre vieux chroniqueur. Ils résolurent donc de le démonter et d'en cacher les morceaux. Mais dans leur précipitation ou leur maladresse, ils le brisèrent, au grand mécontentement de Médicis, qui raconte en ces termes ce mémorable incident de son existence (1).

DÉCOLIN,
Archiviste de la Mairie.

Du brisement et fracture comment fut faite du devot oratoire assis au lieu de Marminhac.

L'an mille cinq cent soixante deux, le mardi quatriesme jour du mois d'aoust, certains maleureux lutheristes hugueneaux, ou bien lasrons et hérétiques, se disans estre cappitaines et conduisant maleureuse assemblée de fort roturier estat, tant de gens a cheval, que souldartz, environ le nombre de dix a douze mille, venans des parties d'Auvergne, Vivarais que aultres pays, lesquels avoient faiste conjuration ensemble venir assaillir la ville de Nostre Dame du Puy, esperans y entrer et y recepvoir ung bon butin ou ycelle sacagent tant leurs eglises que habitans. Et lesquels, après plusieurs journées, firent tant, qu'ils se trouvèrent prochains de la ville de St-Paulian, où ils entendoient y venir coucher le lendemain, faisans grans allées, venues et approches, passans et repassans autour du dit St-Paulian et villages circonferans, d'entre lesquels estoit le lieu de Marminhac. Ces gens rendent le pays proche d'eulx, tout espouvanté, non sans cause, car ces mechans gens ne cherchoient que la ruyne des choses saintes, sacrées et catholiques, et le tout exterminer eglise et temporel. De ce doubtavent les villghois du dit Marminhac que si ces interdits estoient advertis que en leur lieu y eust ung devot et noble oratoire, tel comme y estoit, auquel estoit le St-Crucifix, les ymages de Notre-Dame, St-Jean l'évangeliste, sainte Marie Magdeleine et de monseigneur St-Estienne, avec laste et son ambassement dessoubs et ferailles nécessaires; le dit oratoire estant au dit

(1) Ce document est extrait d'un registre des archives de l'Hôpital du Puy, série C, entièrement écrit de la main de Médicis et ayant pour titre : « Terrier de Marminhac, intitulé Louege de Estienne Médicis », in-folio de 155 pages, couverture parchemin, daté de 1604.

Digitized by Google

lieu au carre d'un jardin, lequel y avoict fait construire à ses seuls despens Estienne Médicis, bourgeois du Puy, comptant alors 1535, que depuis seroit qu'il fut fait jusques aujourd'hui 27 ans.

Or, les hommes du dit Marminhac eurent considération et advis de l'arracher de ce lieu et le cacher quelque part, doubstant l'outrage, la témérité et violence de tels mechans insensés hérétiques : ce que j'estime leur procedoit d'un cœur fidelet chrestien. Se s'entreprendrent tous unanimement ce jour susdit et commencèrent de defferer laste que se tenoit à la soubzbasse, avec ensemble le croisilion dessus bien estachez. Et leur sembloit pouvre qu'ils estoient beaucoup de gens de le pover; mettre et coucher ensemble à terre et, sur ce legier penser, le sortirent et levarent hors son ambassement et, comme gens que nest d'entendu tel misterre, ne seurent gouverner, entretenir, ny conduire ung tel affaire. Par quoy, pour leur ignorance pour ny avoir mieux peunsé et sur ce mieux advisé, par emprunt d'homme un et plus experts et, entendu le dit faire, tant de laste que du croisilion que le tout estoit gros materiel pesant, leur va eschaper de leurs mains qu'ils ne le estiment ne pouvant le retenir, que le tout ne cheuste à terre bien lordement là où se brisa et rompit en plusieurs piesses, ce qui est au dit lieu ung dommage et escandaleux interets.

Digitized by Google

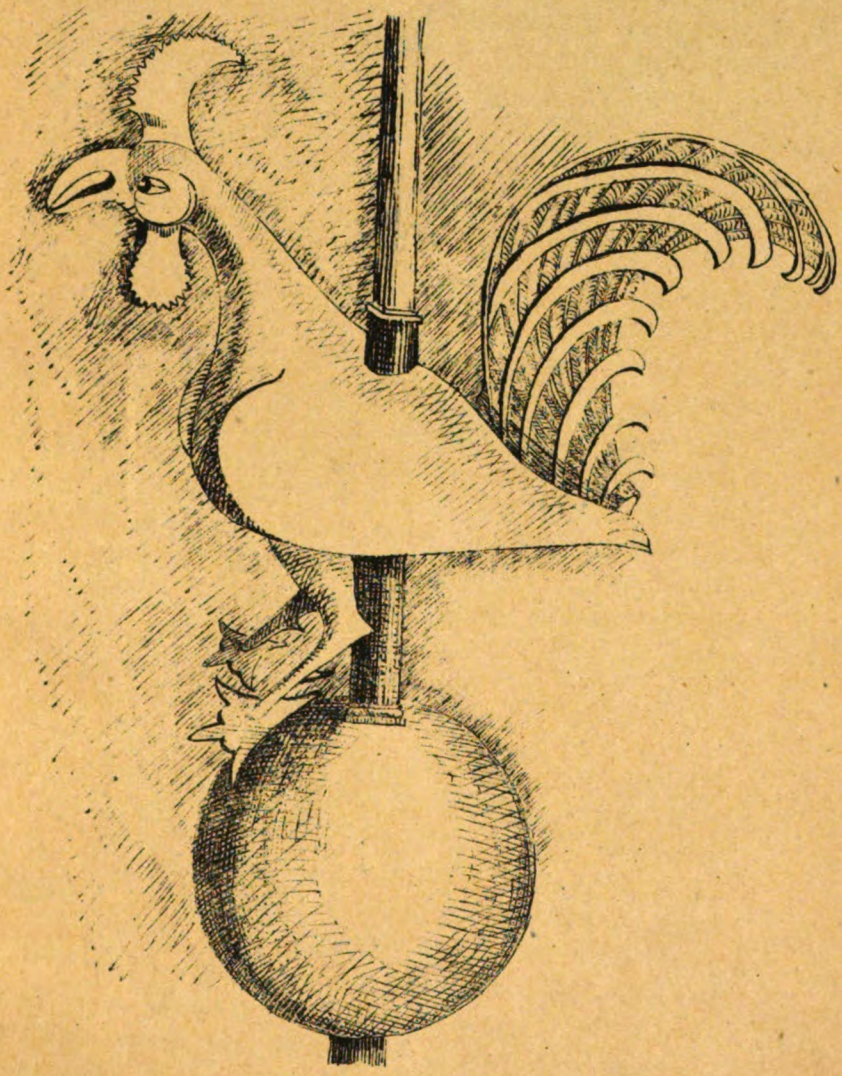

Coq du Clocher de la Cathédrale
(Puy-en-Velay)

Digitized by Google

Digitized by Google

LE COQ

ET

LE CLOCHER DE LA CATHÉDRALE DU PUY

Il y a quelques mois, le bruit se répandait au Puy que le coq du clocher de sa vieille basilique était expédié à Paris en vue de le redorer, et qu'un autre de facture moderne avait été substitué à l'ancien. De là, grand émoi dans notre cité. La presse locale s'occupa de l'incident et donna naissance à plusieurs articles à l'occasion de cette prétendue substitution.

Une lettre de M. Petitgrand, architecte de la cathédrale du Puy, parue dans le journal *La Haute-Loire* du 29 septembre dernier, vint rassurer les esprits et couper court à tous ces racontars.

Il résulte, en effet, de cette communication « que c'est bien l'ancien coq qui a été remis en place, que la toilette au goût du jour qui lui a été faite a consisté simplement à le débarrasser d'un appendice disgracieux ajouté à sa queue, on ne sait à quelle époque, pour donner plus de prise au vent, à l'installer sur une boîte à galets qui lui permettra de virer aux quatre coins de l'horizon, et enfin à le faire redorer au mercure. Cette toilette s'est accomplie à Paris, et M. Petitgrand a profité du voyage de l'oiseau pour en faire un dessin destiné aux archives des *Monuments historiques*. »

Si dans l'art culinaire les coqs, à raison de leur vieillesse, sont peu appréciés des gourmets, il n'en est pas ainsi des coqs placés au faîte de nos vieux édifices auxquels les archéologues

Digitized by Google

attachent d'autant plus de prix qu'ils sont plus anciens et plus rares. Tel est celui de notre cathédrale. Il est toutefois difficile de préciser l'époque à laquelle il a été posé et le nombre d'années écoulées depuis qu'il évolue autour de son pivot métallique.

Cependant, au commencement du XVI^e^ siècle, notre coq ornait le clocher de la cathédrale, et Médicis constate ce fait dans ce passage de ses Mémoires. « L'an M. D. XVI, le premier jour de Jullet, par la indisposition du temps, ou ainsi qu'il fut le bon plaisir de Dieu, après un gros et merveilleux tonnerre qu'il fist, ce jour, de matin, entre six et sept heures, cheust repentinement ladicte fouldre, et entra par la summité dudit clochier, et fist ung trou bien près soubs le *ghail*, et desmolit grant partie du bastiment du fenestrage du lieu où sont les cloches (1)... »

De célèbres archéologues, Mérimée (2) et Viollet-Le-Duc (3), ont étudié notre clocher anicien, sans daigner consacrer quelques lignes au symbole qui le surmonte.

« L'usage de placer des coqs en guise de girouettes sur les tours d'église, dit M. de Caumont (4), est très ancien, sans qu'on puisse absolument en indiquer l'origine. Le poète Wolstan, ajoute cet érudit, parle du coq qui surmontait la cathédrale de Winchester, dans sa *Vie de saint Ethelwold*, écrite à la fin du X^e^ siècle. Sur la tapisserie de Bayeux, qui date au moins du XII^e^ siècle, on voit un coq fixé sur un des points saillants du toit de l'abbaye de Westminster ».

Le coq de Brescia, fabriqué au IX^e^ siècle, était de cuivre, métal alors usité (5). Tous les peuples de l'antiquité faisaient du coq le symbole de la vigilance et de l'ardeur belliqueuse. Ils l'avaient consacré à Mars, à Minerve, à Apollon, à Mercure, etc.

(1) *Chroniques d'Etienne Médicis*, t. I, page 287.

(2) *Notes d'un voyage en Auvergne*. Paris, Fournier, 1838, p. 226.

(3) *Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XI^e^ au XVI^e^ siècle*, t. III, p. 300 et suiv.

(4) *Abécédaire ou rudiment d'Archéologie*. — Architecture religieuse. — Caen, Leblanc-Hardel, 1867, in-8°, page 239. 5^e^ édition.

(5) *Ibidem*, page 239.

Digitized by Google

« Dans l'art chrétien, il est l'emblème de saint Pierre qui fut rappelé au devoir par son chant et figure comme symbole de la résurrection, sur les tombeaux chrétiens des premiers siècles. » Suivant l'abbé Martigny, les chrétiens adoptèrent l'usage de le placer au faîte de leurs temples pour représenter la vigilance du pasteur (1). Il est aussi l'emblème de la prédication pastorale, comme l'indique le *Rational* de Guillaume Durand de Mende « *Gallus supra ecclesiam positus prædicatores designat.....* » (2).

Sous la Révolution, le coq orna la hampe du drapeau national, fut remplacé par l'aigle, et reparut après 1830.

Lorsque revenant de lointaines expéditions, le marin découvre les côtes de France et voit surgir au-dessus des falaises le coq de son clocher natal, la joie déborde de son cœur et il éprouve les plus douces et les plus vives émotions. Suivant ces vers de Béranger, légèrement modifiés :

Son œil ne peut se détacher
Du vieux coq de son vieux clocher.

D'après M. Petitgrand, le coq de notre cathédrale daterait probablement de la fin du XV^e^ siècle. Viollet-Le-Duc fait remonter à la fin du XI^e^ l'érection de son clocher, et Mérimée suppose qu'il a été achevé dans le courant du XIII^e^. Notre coq ne serait-il pas contemporain de cette dernière époque?

« Ce clocher, dit Mérimée, paraît avoir subi plus d'une transformation et ses étages supérieurs n'appartiennent pas à la même architecture que sa base. Celle-ci est carrée, flanquée d'une arcature figurée que soutiennent des pilastres sans autre amortissement qu'un simple tailloir. S'il m'est permis de hasarder une conjecture, cette base peut avoir été un baptistère dépendant de la cathédrale. Vraisemblablement au XII^e^ siècle on

(1) *Histoire et théorie du symbolisme religieux avant et depuis le christianisme*, par l'abbé Auber, t. III, page 117.

(2) *Ibidem*, page 119.

Digitized by Google

en fit un clocher, en y ajoutant une suite d'étages qui présentent, chacun dans ses fenêtres, un mélange d'ogives et de cintres. A mesure qu'il s'élève, ce clocher se retrécit sans perdre sa forme carrée. Il se termine par une flèche légèrement obtuse. L'aspect n'en est point agréable, sinon à une grande distance, ce qui tient en partie, je crois, à ce que ses étages, en retraite les uns sur les autres, ne se profilent pas nettement sur le ciel » (1).

Dessiné d'après l'original par M. Camille Robert, à l'échelle de dix centimètres par mètre, le coq de notre vieux clocher est en cuivre doré. Il mesure un mètre de hauteur et présente la même dimension, de l'extrémité du bec à celle de la queue (2).

Le pivot servant de paratonnerre, qui traverse l'oiseau, est une barre de fer substituée à l'ancienne et sur l'ambase de laquelle on lisait *Prades*, 1823 (3). C'est probablement à cette époque qu'avait été ajouté à la queue du volatile un appendice en tôle dont on l'a débarrassé depuis.

Ce coq tournait à frottements sur un manchon métallique, reposant sur une boule en cuivre, remplacée aujourd'hui par

(1) *Notes d'un voyage en Auvergne*, page 226.

Depuis la visite de Mérimée au Puy, des travaux de restauration ont un peu modifié l'aspect de la flèche du clocher. Commencés en 1884, ils sont en cours d'exécution et prendront fin vers le milieu de l'année 1888. Une somme d'environ 177,000 francs a été affectée par l'Etat à la réfection complète des parties friables et surtout du parement extérieur de cet édifice, des moulures, corniches, colonnes, cordons, chapiteaux et modillons. L'échafaudage colossal qui l'enserre actuellement, œuvre de M. Dalouzy, maître charpentier à Lyon, a coûté 40,000 francs.

Avant sa réfection récente, le sommet du clocher formait un cône tronqué en maçonnerie, recouvert d'une forte couche de ciment dans la composition duquel entraient des tuiles concassées, de la chaux et de la pouzzolane. Sous l'influence des agents atmosphériques, ce ciment désagrégé et d'une solidité douteuse, a fait place à une flèche construite en pierres de Blavozy, couronnée par le coq. C'est à MM. Léculée et Meyer, architectes de notre ville, qu'a été confiée la surveillance de ces remarquables travaux.

(2) Notre dessin représente l'oiseau avant d'avoir subi à Paris l'opération de la dorure.

(3) C'était le nom d'un chaudronnier du Puy, rue Portail d'Avignon.

Digitized by Google

une boule en pierre de taille. Le manchon lui-même a fait place à une botte à galets sur laquelle l'oiseau effectue sa rotation. Le corps de l'oiseau est entièrement uni, et les hachures burinées de sa queue imitent la plume. Dans sa partie arrondie, la crête de l'animal offre des dentelures que l'on remarque en outre aux deux barbillons qui pendent à la base du bec.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

LES MASCARONS DE LA RUE CHAMARLENC

ET LA

CONFRÉRIE DES CORNARDS AU PUY

Lorsque quittant la rue Pannessac on pénètre dans celle de Chamarlenc, l'une des plus étroites de notre ville, on remarque sur la façade de la maison portant le numéro 16, deux mascarons en pierre de la Pradette, d'inégale grandeur, et placés à la hauteur du premier étage (1).

(1) Cette maison, jadis affectée à une auberge, devenue plus tard la propriété de M. Pascal, expert-géomètre, appartient, aujourd'hui, à M^me^ veuve Pigeyres.

Là naquirent Adrien et Louis Pascal, deux frères distingués par leurs travaux littéraires et scientifiques. Poussé par le démon des lettres, Adrien, qui venait d'être reçu bachelier ès-lettres, avec dispense d'âge, à la faculté de Toulouse, le 1^er^ août 1831, abandonna sa ville natale pour se rendre à Paris, où l'attendaient de rudes privations et un labeur opiniâtre.

Il a été successivement rédacteur au ministère de la guerre, chef du bureau de la garde mobile au ministère de l'Intérieur, sous-chef du cabinet du Prince-Président de la République, chargé de la direction de la presse politique, premier secrétaire du ministère d'État, ayant pour principale fonction la rédaction du *Moniteur universel*. Il devint ensuite chef du service de la publicité près du prince Napoléon et de la commission impériale de l'Exposition universelle de 1855, puis directeur du *Journal des Haras* et du journal *La vie à la campagne*.

Parmi les nombreux et signalés services qu'il a rendus à l'administration, on lui doit l'organisation de la défense de Paris dans la journée du 16 avril 1848. En l'absence du général Duvivier, il envoya à tous les chefs de corps de la garde mobile l'ordre de prendre les armes et leur désigna les positions que chacun devait occuper. Lamartine, sans connaître son nom, mentionne cet acte de résolution dans son Histoire de 1848. Son ami, le général Duvivier, non-seulement l'approuva, mais le félicita de n'avoir pas donné le temps aux sociétés secrètes, convoquées au Champ-de-Mars par Louis Blanc, de mettre à exécution l'épou-

Digitized by Google

Cette demeure, peu remarquable d'ailleurs, remonte probablement au XVII[e] siècle. Les arcs surbaissés du rez-de-chaussée

vantable projet de s'emparer de l'Hôtel-de-Ville et de substituer un comité de salut public au gouvernement provisoire.

Une lettre écrite, le 29 août 1853, par M. de Lamartine à M. Adrien Pascal, rend hommage en ces termes au courage et à la présence d'esprit déployés par notre compatriote dans ces circonstances difficiles :

« Paris, 29 août 1853.

« C'est avec un cordial empressement, Monsieur, que je vous exprime, non « seulement en mon nom, mais au nom de la France de 1848, la reconnaissance « que vous doit la cause de l'ordre et de la défense de la société, dans le jour le « plus décisif de ses annales révolutionnaires.

« Je n'ai pas attendu pour cela l'appel de M. d'Argent. Vous pouvez lire dans « les notes que j'ai imprimées sur la journée du 16 avril, journée encore obscure « pour le public jusqu'ici, quelle justice spontanée j'ai rendu *(sic)* à votre zèle, à « votre promptitude, à votre intelligence, à votre responsabilité hardiment en- « courue en l'absence de vos chefs. La garde mobile vous a dû une de ses plus « intrépides manifestations et moi-même, Monsieur, sa réunion instantanée et « son invincible concours. Je regretterai toujours de n'avoir connu votre nom « qu'après l'époque où j'avais remis le pouvoir à la France et où il ne m'était « plus possible de récompenser en vous, la résolution patriotique dont vous avez « fait preuve.

« Je serais heureux, Monsieur, que ce témoignage tardif vous fût utile au « moins devant l'avenir et vous honorât de la haute estime que vous méritez.

« Recevez, Monsieur, l'assurance de ma considération la plus distinguée. »

Les nombreuses publications d'Adrien Pascal parurent sous les titres suivants :

Chansons politiques. Paris, Terry et Henriot, 1837, in-16 de 106 pages.

Une reine chez les Francs, drame en quatre actes. Au Puy, A. Guilhaume, 1840, in-8° de 45 pages. Ce drame fut joué sur le théâtre du Puy, au printemps de 1840, par la troupe Durand.

A cette époque, Adrien Pascal a donné une suite de pièces de vers dans le journal l'*Annonciateur de la Haute-Loire*, entre autres le *Château de Polignac*, reproduite dans l'*Art en province, Le moment présent*, conte oriental, *Childe-Harold*, etc., etc.

Les Bulletins de la grande armée, précédés des rapports sur l'armée française, depuis Toulon jusqu'à Waterloo, avec des notes historiques et des notes biographiques sur chaque officier supérieur. Cet ouvrage, illustré de nombreux portraits, a eu plusieurs éditions.

Précis historique des actions de guerre du 17[e] régiment d'infanterie légère,

Digitized by Google

et les mascarons qui les décorent semblent l'indiquer. Sur la façade postérieure existe, dit-on, une date qu'il ne nous a pas

depuis sa formation 1671 *jusqu'à nos jours*, avec une introduction par Méry. Paris, 1841, in-8° de 32 pages. Il existe deux éditions de cet opuscule.

Vie militaire, politique et privée de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans. Paris, Dumont, 1842. Grand in-8°, portrait.

Vie militaire, politique et privée de Son Altesse Royale Mgr le duc d'Orléans, avec des notes historiques sur les campagnes d'Afrique, rédigées par le prince... Paris, Gaultier-Laguionie, 1842. Grand in-8° de 104 pages.

Le duc de Nemours. Son passé, son avenir politique. Paris, Ledoyen, 1842, in-8° de 40 pages.

Les Bulletins de l'armée d'Afrique, avec des notes historiques et des notes biographiques sur chaque officier supérieur et un précis des actions de guerre des régiments. Paris, G.-Laguionie, 1842. 2 vol. in-8°.

Biographie du général vicomte Tiburce Sébastiani. Paris, G. Laguionie, 1842, in-8° de 24 pages. Portrait.

Biographie du maréchal marquis de Maison. Paris, G. Laguionie, 1842, in-8° de 32 pages.

Biographie du général Fournier. Paris. Prieur, éditeur, 1843, in-8° de 32 pages.

Album national. Entrée des Français dans les capitales de l'Europe. Paris. Aubert, 1844, in-12 oblong, 15 gravures d'après Eudin.

OUVRAGES ANONYMES

Histoire du 23e régiment d'infanterie de ligne, publié par ordre de S. A. R. Mgr le duc d'Orléans (en collaboration avec Méry et Alexandre Dumas). Paris, veuve Dondey-Dupré, 1841, in-24 de 539 pages.

Histoire du 2e régiment d'infanterie légère..... Paris, 1843. Béthune et Plon, in-24 de 504 pages.

Histoire du 24e régiment d'infanterie de ligne..... Paris, 1844. Béthune et Plon, in-24 de 603 pages.

Le duc d'Orléans avait décidé que l'histoire de tous les régiments serait éditée dans le format des théories militaires, afin que le soldat put avoir dans son sac celle de son régiment et l'officier dans sa bibliothèque de campagne. La mort du prince interrompit cette remarquable et utile publication.

Physiologie du Palais-Royal, par l'homme à la longue barbe. Silhouettes par Séraphin. Paris, Lesage, 1841. In-24 (Histoire humouristique de cet Alhambra moderne).

OUVRAGES SIGNÉS

Napoléon. Correspondance inédite de l'empereur avec le commandant en chef de l'artillerie de la grande armée pendant les campagnes de 1809 *en Autriche.*

Digitized by Google

été possible de découvrir par suite des appropriations qu'a reçues cette partie de la construction. On a faussement attribué à

1810-1811 *en Espagne et* 1812 *en Russie.* Paris, 1843, in-8°, avec un fac-similé autographe.

Histoire de l'armée et de tous les régiments, depuis les premiers temps de la monarchie française jusqu'à nos jours, avec des tableaux synoptiques représentant l'organisation des armées aux diverses époques et le résumé des campagnes de chaque corps, par M. Brahaut, et des tableaux chronologiques des combats, sièges et batailles, par le capitaine Sicard. Paris, Dutertre, 1860-1864. 5 vol. gr. in-8°.

OUVRAGES ANONYMES

Bonaparte. (Courte notice sur Louis-Napoléon, candidat à la présidence de la République.) Paris, 1848, in-12 de 108 pages.

Histoire de Napoléon III, comprenant sa vie politique et privée, ses actes, etc. Paris, Barbier, 1853, un vol. in-8°.

L'Empereur et la garde impériale, avec un précis historique sur les officiers généraux et supérieurs qui en ont fait partie. Paris, Perrotin, éditeur, 1853. Un vol. in-f°. 40 lithographies coloriées représentant les costumes militaires d'après Charlet, 4 portraits de l'empereur à cheval.

L'instruction popularisée par l'illustration. L'armée, esquisses et croquis militaires, illustrée par Beaucé, etc. Paris, 1854. Marescq, in-4° de 62 pages.

Visites et études de S. A. I. le prince Napoléon au palais de l'industrie ou guide pratique et complet de l'exposition universelle de 1855, comprenant les vingt-sept classes de l'industrie. Paris, Perrotin, 1855. Un vol. in-12.

Visites et études de S. A. I. le prince Napoléon au Palais des Beaux-Arts, ou description complète de cette exposition (peinture, sculpture, gravure, architecture), suivies des visites du prince aux produits collectifs des nations qui ont pris part à l'exposition. Paris, Noblet, 1856, in-12.

Adrien Pascal a, en outre, collaboré à la rédaction de presque tous les journaux de Paris, de 1837 au 21 août 1863, époque de sa mort. Divers journaux, tels que le *Moniteur de l'armée,* le *Napoléon,* lui doivent leur origine.

Plus jeune que son frère, Louis Pascal resta attaché, jusqu'à la fin de l'Empire, aux *Dons et secours* de l'empereur, administration qu'il dirigea pendant plusieurs années, avec une intégrité, bien rare de nos jours, car il avait à sa disposition des sommes considérables et il a manié des millions, presque sans contrôle. « Comme distributeur des aumônes impériales, il eut l'occasion, dit M. Lamathière, de faire beaucoup de bien. Personne ne fut, plus sincèrement que lui, dévoué aux intérêts des malheureux ; il s'attachait surtout à découvrir les infortunes honorables. Autant il se montrait bienveillant envers les pauvres, autant il était inaccessible aux solliciteurs de profession. » Déjà chevalier de l'ordre de Saint-Maurice et Lazare, il fut, le 15 août 1868, nommé chevalier de la légion d'honneur, et, en 1872, officier d'académie.

Digitized by Google

notre célèbre sculpteur Pierre Vaneau la paternité de ces têtes aux figures grotesques et grimaçantes. Nous les croyons indignes du ciseau de cet habile maître et nous les considérons comme de tristes réminiscences des innombrables mascarons prodigués pendant la Renaissance. Taillées dans des blocs de trachyte, ces sculptures paraissent avoir été exécutées par la main d'un ouvrier hardi, mais de peu de goût (1).

Quant aux inscriptions qui les surmontent, il serait difficile d'affirmer qu'elles sont du même temps ou qu'elles ont été ajoutées après coup. Un épais crépis dont les a débarrassées

Ses ouvrages, qui témoignent d'études variées, sont les suivants :

Histoire d'Abd-el-Kader. Paris, 1848, in-16.

Histoire anecdotique de l'empereur Napoléon III, dédiée à la jeunesse française, Paris, Alphonse Desesserts, S. D. (1853), un vol. in-8°.

Etude géologique du Velay. Paris, Eugène Lacroix, 1865, in-12. Cet ouvrage, dit M. Théophile Lamathière dans le *Panthéon de la légion d'honneur* « fut présenté avec éloges à l'Académie des sciences par M. Elie de Beaumont ».

Catalogue des mollusques terrestres et des eaux douces du département de la Haute-Loire et des environs de Paris. Paris, Imprimerie nationale, novembre 1873, in-8° de 83 pages (Extrait des *Archives des missions scientifiques et littéraires*, publiées par le Ministère de l'instruction publique). « Cet opuscule n'est en quelque sorte, suivant M. Lamathière, que le prodrome d'un travail que prépare l'auteur sur cette matière. »

Le comte Monier de la Sizeranne, biographie extraite des *Annales historiques*. Paris, 1879, in-folio de 40 pages. Portrait.

Louis Pascal a inséré dans le même recueil une série de notices biographiques parmi lesquelles nous citerons celles de nos compatriotes MM. Emile Badiou de la Tronchère, statuaire, et Isidore Hedde, du docteur Frémineau, etc., etc.

Notes généalogiques sur les familles dauphinoises. Famille de Loulle, in-8° de 8 pages.

Notes généalogiques sur les alliances en Dauphiné des familles de Cordoüe et de Chastaing de la Sizeranne. Paris, Dubuisson et C^ie^, 1887, in-8° de 7 pages.

Ces deux dernières brochures sont extraites du *Bulletin de la Société héraldique et généalogique de France*, en cours de publication, publié sous la direction de M. Louis de la Roque. Ce bulletin contient encore des notices de Louis Pascal sur les familles de Chabrières et Jacquemet de Saint-George; différentes notices de cet écrivain distingué sont, en outre, disséminées dans plusieurs recueils périodiques et le *Panthéon de la légion d'honneur* a consacré quelques pages à sa biographie.

(1) La reproduction des mascarons de la rue Chamarlenc est due à l'habile crayon de M. Camille Robert.

Digitized by Google

Louis Pascal, dans sa jeunesse, les a longtemps dérobées aux regards.

Un des mascarons, celui de gauche, est orné dans la partie supérieure de deux spirales semblant appartenir à un cartouche et dans lesquelles on a voulu voir des cornes. On lit au-dessus l'inscription suivante, disposée sur deux lignes :

VOIES LE
CORNAR RIAN

Le mascaron de droite porte, sur trois lignes, l'inscription ci-dessous :

A QVE LES CORNES VON
BIEN SVR VN FRONT
COMME LE MIEN.

C'est au numéro 16 de la rue Chamarlenc que se réunissait la joyeuse confrérie des *Cornards* du Puy fondée probablement au moyen âge, époque à laquelle florissait en France la *fête des Fous*.

Pour faire diversion aux pestes, aux famines, aux guerres et aux misères de toute espèce dont il était la victime, le peuple trouvait dans les chansons et les propos grivois un allégement à ses souffrances. Sa verve railleuse et mordante s'abattait sur la noblesse, le clergé, les parlements, les financiers, les hommes de guerre, et ne respectait même pas le pouvoir souverain. Il combattait les puissants du jour avec des lazzi, des épigrammes et de grossières plaisanteries. Au Puy, il suffisait à nos ancêtres de déguster le vin de *Chausson* pour les dérider et inspirer leur muse. Aimant à rire et à boire, ils ne laissaient jamais échapper l'occasion de satisfaire à ce double penchant et la société des *Cornards* de notre ville, si l'on en juge par les emblèmes de la rue Chamarlenc et la chanson grivoise dont nous allons parler, semblait n'avoir, pour unique but, que de tourner en dérision les victimes des infortunes conjugales.

Digitized by Google

« A l'exemple de Paris, dit Lenient, les villes de province organisèrent des confréries de farceurs chargés d'entretenir la malice et la gaité publique. Telles furent les sociétés des *Coqueluchiers* et des *Cornards* à Évreux et à Rouen, celles de la *Mère-Folle* à Dijon, du *Prévot des Étourdis* à Douai, etc. Ces liesses populaires n'étaient qu'une réminiscence des bachanales en Grèce et des saturnales à Rome (1) ».

« Les *Conards* ou *Cornards* à Rouen, jouissaient, à l'époque de leur fête, d'un privilège exhorbitant, celui de s'en prendre de préférence aux plus huppés. Point de sottise, point de pécadille, point d'action incongrue, pour peu qu'elle eût fait du bruit et prêtât à rire, qui ne dût tribut à ces railleurs en titre d'office, qui ne fût justiciable de ce tribunal aussi inexorable que bouffon, qui ne fût inscrit sur les rôles et ne relevât de ces bruyantes assises..... Trois jours durant, le cortège des *Cornards* était en marche dans les rues de la ville, véritable cour d'assises ambulante devant laquelle se plaidaient les causes les plus grotesques (2) ».

L'abbé Grandidier, chanoine et prébendier du grand chœur de l'église cathédrale de Strasbourg, mort en 1787, à révélé l'existence d'une confrérie dite de *la Corne*, établie au château de Haut-Barr, dès le XVI^e^ siècle, aux confins de la Lorraine et de l'Alsace. Ces confrères de *la Corne* vidaient d'un trait cette « incomparable corne (comme l'appelle un des initiés) » qui contenait environ deux pots de vin et, en symbole de l'alliance des confrères, touchant exemple de fraternité, qui ne cessa qu'après la ruine du château de Haut-Barr, dans les guerres de Louis le Grand (3).

Ni les historiens du Puy, ni les chroniqueurs Médicis, Burel et Jacmon n'ont parlé de la société des *Cornards* de notre ville.

(1) *La satyre en France au moyen âge*, page 425.

(2) *Grand dictionnaire universel du XIX^e^ siècle*, par Pierre Larousse. Tome IV, au mot *Cornard*.

(3) Arthur Dinaux. *Les sociétés badines, bachiques, littéraires et chantantes, leur histoire et leurs travaux*, 1867, t. I, page 186 et suiv.

Digitized by Google

Aucun document authentique n'a révélé son existence, ses statuts et les noms de ses membres. Seule, une chanson patoise ayant pour titre *la festa dous Cournards di Peuy* (XVII^e^ *siècle)*, a conservé le souvenir de cette association et nous a transmis des détails sur le pèlerinage annuel que faisaient ces gais compères à Saint-Germain-la-Prade. Indépendamment des monuments lapidaires qui servaient d'enseigne à la maison de la rue Chamarlenc, on voit sous une vitrine du musée du Puy une petite épingle en métal, ornée d'un chaton, renfermant une pierre et munie de deux cornes. Aux jours des grandes solennités, cet objet décorait le chapeau du grand maître de l'association.

D'après la chanson précitée qui compte vingt-cinq couplets, la confrérie des *Cornards* de notre cité se transportait à Saint-Germain-la-Prade le jour du *reinage* de cette commune. A l'aube, tambours et trompettes parcouraient les rues du Puy pour annoncer la fête dont les préliminaires sont indiqués dans les premiers couplets. Voici ce que dit la chanson :

La neuy s'en vay, et lou souli
Sa fine pointe fay la clarta ;
Lous ousselous fan virouli
Se fay l'oure de sé leva.

A Nostre Dame lou marlaïre
La proumeyre messe a souna,
Et lou merle di grand vicaïre,
« L'ey vista ma mie » a fioula.

A quel djour era lou reïnadge
La festa a San-Germo-la Prade ;
Aqui, sous l'arbre a bel ramadge
Lous Cournards van tchaqu'annade.

Par la ville, par las tcharreyres,
A passa lou tambournayre

Digitized by Google

Amaï lou soudard de feneyre
Reymond-Sans-Quiou, lou trompettayre.

En Panassa, en Portigueyre,
Jean Fricassou, lou mandgelard,
A brama : « Aney y oura feyre
Acos la festa dous Cournards. »

A las fenestres dous bannas
(Aco s'ès fa quant era neuy)
De grosses bannes an pindouvas
Sans vergougne per tout le Peuy.

Et an planta las oriflammes
En estoffe djaoune-coulour,
Afistoulades par las dames,
Las dames matrones d'amour.

De san Lourein en Cadelade,
Di Mazé-n'haout y Mazé-Bas,
Pertout l'y an douna l'oubade
A las fennas dous mey bannas.

A midi, tambour en tête et bannière au vent, le chef de la confrérie se rendait à la maison de la rue Chamarlenc et de là, suivi de la foule, au lieu dit *Les Trois-Pierres* près Bellevue, point de rassemblement des *Cornards*. Tout fait présumer qu'alors comme aujourd'hui, se trouvait une auberge dans ces parages et que cette première halte était un prétexte pour se restaurer et atténuer les fatigues du voyage.

Quant ès esta media djonrnade,
Tambour en teste, bannière y vein,
Lou capitan de la bandade
Se n'és ana y Chamarlein.

Aqui vezès contr'un oustaou
Douos grosses testes de bannasses,

Digitized by Google

Acos de faciès de babaou
Que fan bè rire las fillasses.

Une fenna di Pouzaro
Qu'avia bégu force razades
Aquella vista, per lou co,
. . . . . .

La processiou et la bannière
Pourtade par lou pu bardo,
S'ès assemblade á las Trez-Peyres
Per s'en ana a San-Germo.

C'est au milieu des rires et des chansons que la troupe échevelée débouchait dans les rues de Saint-Germain-la-Prade où l'attendaient sur le seuil de leurs porte et le tablier blanc à la ceinture, les cabaretiers du bourg. A deux cents mètres de là se trouve l'arbre des *Cornards*. « C'est un gros peuplier, à droite, sur la route de Saint-Julien-Chapteuil. Les deux branches qui divergent en forme de cornes sèchent peu à peu ; ce qui fait dire que le nombre des c... diminue. Pas mal de jeunes gens et de demoiselles, dit-on, attendent qu'elles soient tout à fait desséchées, afin de pouvoir se marier à coup sûr sans avoir à craindre d'ébrécher leur front quand même ils passeraient dessous tête haute (c'est du moins la raison que l'on donne à défaut d'autre?). En tout cas, les passants saluent l'arbre vénérable, et bon nombre de Ponots y ont gravé leurs noms (1). »

Autour de cet arbre séculaire couronné pour la circonstance de fleurs jaunes, les membres de la confrérie, la boutonnière ornée d'une fleur de même couleur, procèdent à l'élection de leur grand-maître. Aussitôt cette cérémonie terminée, on fixe au chapeau de ce dignitaire l'épingle en métal dont nous avons parlé précédemment.

Aqui, sous l'arbre à trez brantchades
La proucessiou ès arriba.

(1) Journal le *Républicain de la Haute Loire* du 3 novembre 1887.

Digitized by Google

Aqui, Djouzé de la Tchaoussade
Acclama Grand-mestre ès esta.

A sou capel l'y an plaça
La belle espioune à douos bannettes
Qu'a un diamant bien adjusta ;
Salut, Djouzè, à ta fenette !...

Tschascu avia per la parade
A sa boutouneyre plaça,
Une flour djaoune escavartade
Que'er'un plazè de la pourta.

Per fayre hounour, la soucieta
Y fameux arbre à trez branchades,
De flours djaounes l'an courona
Qu'avian l'oudour de la pebrade.

Au témoignage de la chanson, l'auberge de Picardan était, en ce temps-là, la mieux achalandée, celle où l'on buvait le meilleur vin et dont les victuailles avaient l'aspect le plus appétissant. Les confrères, gens de bel humeur et désireux de calmer leur soif aiguisée par la longueur du trajet, remplissaient le cabaret Picardan et avalaient force rasades de vin blanc et rouge du pays. Bientôt de tous les points de la salle s'élevaient des chants et des refrains rabelaisiens dont la chanson patoise nous donne un échantillon mais que nous ne pouvons reproduire. On donnait enfin le signal du départ et la troupe rentrait au Puy à minuit. Parvenue à la place Cadelade la foule se dispersait après avoir réintégré sa bannière au logis de Chamarlenc.

Pey, an bégu à pleine tasse
Dé vi de pay, de vi blanc,
Amai mandza une fricasse
Di cabaretier Picardan.

Lou mestre de la counfrarie
Djouzè, a dit a l'assemblade,

Digitized by Google

Per claoure la cérémonie
Anein canta la rigoulade.
. . . . . .

Despey Panassa
Djusqu'in Portigueyre,
Y a tant de Cournards
Que d'azes en feyre.

La teste bannade
Comme y Tchamarlein,
Fazein la rizade,
Aco coste rien.

Apey, Fricassou Mandgelard
A l'assemblade a quiava :
« Zou ! appresta-vos, sé fay tard,
Es belle houre de s'en ana. »

. . . . . .
A medza neuy, en Cadelade
La proucessiou es arriva,
Et la bannière, sans oubade,
Y Tchamarlein l'y an pourta,

Daquella festa era la fi,
Per n'ein pas perdre lou prouft,
Tchascu vè sé s'és en ana
A son ley sa fenna trouva,
Kakaraka.....

Réunion par excellence de francs buveurs, la Société des *Cornards* du Puy, dont nous n'avons pu, faute de renseignements, qu'esquisser un des côtés burlesques, disparut sans doute au moment de la Révolution française. Grâce au ciseau d'un sculpteur inconnu, les mascarons de Chamarlenc transmettront aux générations futures la mémoire de cette associa-

Digitized by Google

tion bouffonne et carnavalesque. Chose singulière, un étranger passant dernièrement à Saint-Germain-La-Prade fut « très surpris de voir, pour la première fois, plusieurs personnes bien mises danser autour d'un peuplier séculaire à deux pas du village et finalement l'embrasser plusieurs fois. Renseignements pris, c'étaient deux jeunes mariés du matin, avec leurs invités, qui allaient se faire enregistrer à l'arbre des *Cornards* (1) ».

Sur la route du Puy à Taulhac, à proximité du couvent du Carmel, existait autrefois un énorme tilleul appelé l'*arbre des Cornards*. Il a été abattu depuis peu. On en signalait un autre au village de Vourzac, mais nous ignorons s'il est encore debout. Ces arbres ne devaient sans doute leur appellation qu'à une sorte d'émondage qui, en supprimant la plupart de leurs branches, n'en laissait subsister que deux et leur donnait l'aspect de cornes.

En terminant ce modeste travail, nous ne saurions trop remercier M. Édouard Alix et notre honorable collègue, M. Badiou de la Tronchère, statuaire, qui ont bien voulu faciliter notre tâche en nous communiquant, le premier la chanson des *Cornards*, le second d'intéressants détails sur les mascarons de la rue Chamarlenc et des notes biographiques sur Adrien et Louis Pascal.

A LASCOMBE.

(1) Journal le *Républicain de la Haute-Loire* du 3 novembre 1887.

Digitized by Google

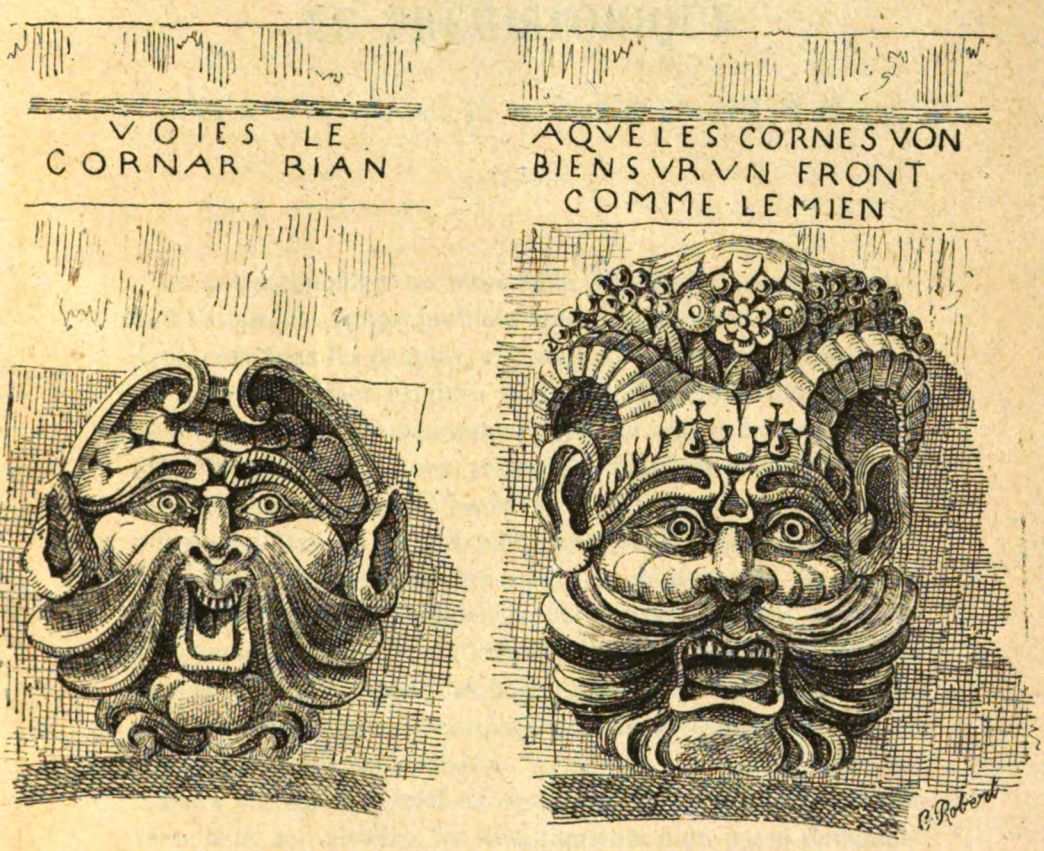

MASCARONS DU N° 16 DE LA RUE CHAMARLENC
AU PUY

Digitized by Google

Digitized by Google

LE PRÉHISTORIQUE

DANS LA HAUTE-LOIRE

La paléoethnologie ou ethnologie des anciens âges est surtout l'étude des temps préhistoriques ou antérieurs à l'histoire dont, chez tous les peuples, elle élargit l'horizon par l'enseignement des lointaines origines et du développement de l'humanité. A cet effet, les explorateurs partout épient les trouvailles que le hasard met au jour, partout ils fouillent et questionnent les antiques sépultures et les cavernes, les emplacements de primitives habitations et des plus vieux sentiers et itinéraires à long parcours, interrogeant aussi les monuments de pierre brute, les traditions légendaires, les idiomes et noms de lieux, sans omettre des exhumations d'armes, ustensiles, objets de parure, talismans, amulettes dont certains spécimens même se sont perpétués, dans les campagnes particulièrement, avec leurs formes et usages primordiaux.

Dans notre pays, soucieux également de ce qui importe à la véracité de son histoire, les investigateurs d'un passé immémorial et peu connu collaborent à cette œuvre commune de progrès scientifique, et grâce à leur patriotique concours, nos recherches n'ont pas été sans résultats, favorisés dans notre musée Crozatier par les collections de deux intéressantes galeries, l'une de l'ethnographie préhistorique, l'autre de l'ethnographie générale, qui initient les visiteurs à ce genre d'attachantes études.

C'est afin de les faciliter encore et d'ajouter à nos précédentes

Digitized by Google

publications quelques nouvelles informations peut-être utiles à l'avancement de la science, que nous allons signaler diverses découvertes et compléter nos vues relatives principalement au préhistorique des environs de la ville du Puy.

L'ordre chronologique impose la classification méthodique des produits de ces trouvailles, conformément aux divisions proposées par M. Gabriel de Mortillet, dans son savant livre sur *l'Antiquité de l'homme* (1). Tenant compte, autant qu'il sera possible, de leur répartition en temps, âges, périodes et époques, c'est — afin de simplifier — aux derniers de ces cycles réduits aux moindres espaces de temps, que correspondra principalement la chronologie des vestiges décrits au présent mémoire.

AGE DE LA PIERRE

PÉRIODE PALÉOLITHIQUE (pierre taillée).

Époque chelléenne. — Cette époque, comme toutes celles de la période paléolithique, est comprise dans les temps géologiques dits *quaternaires*. Elle est inaugurée aux environs de la ville du Puy, par l'homme fossile de Denise. Ses restes osseux trouvés en 1844 dans les déjections de ce volcan, sont trop connus pour donner lieu de rappeler l'énoncé qu'alors nous en avions fait à la Société géologique de France. Répétons seulement que, d'après cette donnée, l'homme avait déjà pris possession de notre vallée avant l'entière extinction de nos volcans.

(1) *Le préhistorique ; antiquité de l'homme,* 1883. Paris, Reinwald. Tableau de la classification, p. 21.

Voyez aussi l'album de MM. Gabriel et Adrien de Mortillet : *Musée préhistorique ;* 100 planches et 800 dessins; Paris, Reinwald.

M. G. de Mortillet voudra bien nous permettre de lui emprunter une partie des données qui, acquises à la science, aident à éclairer notre préhistorique. Il y aura donc lieu de se référer à sa parfaite compétence, entre autres passages, pour la plupart de ceux qui sont guillemétés.

Digitized by Google

C'est un fait essentiellement préhistorique — nulle tradition n'ayant gardé le souvenir des volcans de la France centrale — mais qui serait insuffisant si nous ne précisions une date géologique en indiquant, selon les déterminations de l'anthropologie, la race et par suite l'époque auxquelles cet homme fossile avait appartenu.

A ce point de vue, disons qu'il était d'une race dolichocéphale (tête allongée), dont les traits distinctifs décèlent, dans la conformation du crâne, un degré d'infériorité relativement à son descendant actuel d'Europe. Ces caractères craniens ont été mis en évidence par M. E. Sauvage (1); et M. de Mortillet (2) adoptant son opinion qu'avaient confirmée MM. de Quatrefages et Hamy (3), n'a pas hésité à ranger notre fossile, d'après de notoires analogies, dans le groupe des crânes de Néanderdthal, de Cansdadt, d'Eguisheim, Brux, etc. C'est pourquoi, considérant aussi les conditions géologiques des gisements, il lui assigne, en concordance avec ces fossiles, dans le quaternaire, l'époque chelléenne (4).

(1) *Revue anthropologique*, vol. I, 1872, p. 294.

(2) Ouvrage cité, p. 240.

(3) *Académie des sciences*, séance du 2 juin 1872.

(4) On sait que le congrès géologique de France, tenu au Puy en 1869, reconnut par un accord unanime — à l'exemple de bien des savants français et étrangers — l'importance de nos fossiles humains. Depuis lors, on croyait le fait définitivement démontré. Mais *La revue catholique* (n° du 15 juin 1885) a essayé de le contester dans un article intitulé *Le bilan de la préhistorique*, lequel est hostile à l'idée des immémoriales origines de l'humanité. L'auteur y professe que nul fossile humain n'a de valeur scientifique et que « ceux de Denise près le Puy sont des ossements méconnaissables dans une coulée de lave boueuse ».

Cette assertion est absolument contraire à l'évidence : on peut s'en assurer en visitant ces fossiles au musée Crozatier, dans la salle de l'archéologie préhistorique.

C'est aussi parmi les intéressantes pièces de ce genre que ces mêmes fossiles viennent d'être cités, en 1887, par deux savants très distingués, M. Flammarion, dans son introduction à l'ouvrage de M. Du Cleusiou : *La création de l'homme; les premiers âges de l'humanité* et l'auteur dans le texte de cette importante publication.

Digitized by Google

Les tendances simiennes qui apparaissent dans tous ces crânes font désirer d'avoir une idée des conditions d'existence de l'homme à cette étape du quaternaire.

En ce qui concerne les êtres qui, depuis plus ou moins de temps, peuplaient notre pays, l'archéologie chelléenne n'a pas encore fourni de notions sur la température à laquelle leur genre de vie était adapté, sur leurs moyens d'alimentation, leurs demeures, armes et instruments. Ces indications, nous aurons à les demander à d'autres contrées où l'on a trouvé les restes de la même race d'homme.

Le climat indiqué par la flore et la faune fossiles, n'a pu l'être chez nous où la constitution géologique, alors grandement modifiée, ne comportait plus des dépôts palustres argilo-limoneux, ni ces puissantes coulées de brèches boueuses qui avaient enseveli, durant le tertiaire pliocène, des détritus végétaux et de nombreux ossements d'animaux. A la vérité, quelques volcans, en voie de s'éteindre, manifestaient encore — sans doute à de longs intervalles de temps — de soudaines explosions. Mais leurs rares déjections ne paraissent pas avoir laissé de semblables accumulations de dépouilles organiques.

La température chelléenne de l'Europe, à laquelle notre pays participait, a donc été révélée ailleurs, surtout par des espèces fossiles de mammifères, nous apprenant qu'alors « le climat était chaud et humide ».

Ces animaux eux-mêmes dont la présence n'était pas sans de nécessaires corrélations avec celle de l'homme, constituaient une faune qui, ayant subi des changements dans le passé, tendait encore à en éprouver de successifs, comme nous le ferons voir aux époques suivantes.

Elle comprend, en effet, des espèces maintenant disparues : *Elephas antiquus, Rhinoceros merkii, ursus spelæus,* de grands carnassiers félins comme lion et tigre, et d'autres plus ou moins approchantes de celles d'aujourd'hui : *elephas priscus,* peut-être l'*africanus* actuel, *hippopotamus amphibius,* des ruminants assez variés, entre autres le chevreuil ou *cervus capreolus,* qui, la tem-

Digitized by Google

pérature s'étant refroidie vers la fin du chelléen et dans le moustérien, abandonna alors nos régions (1).

Remarquons, de plus, que les associations d'animaux, quoique tous chelléens, variaient suivant de vastes aires d'habitat, s'adaptant aux lois de géographie zoologique, entre autres à celle-ci, d'après d'Archiac cité par M. de Mortillet, que, chez les grands animaux comme chez les oiseaux et les reptiles, les congénères de grande taille sont représentés dans chaque région par une seule espèce; c'est ainsi que l'*elephas antiquus* et l'*elephas africanus* pourraient n'avoir pas été contemporains, le premier seul devant être assigné au chelléen (2).

Si l'homme trouvait d'alimentaires ressources dans la chasse des ruminants et sans doute aussi des volatiles et poissons, il avait d'ailleurs à se défendre contre les féroces attaques des tigres et des lions. Quels étaient pour tout cela, aussi bien que pour son habitation, les armes et ustensiles à son usage? Dans les gisements assez nombreux explorés jusqu'à ce jour on n'a récolté qu'un seul type en pierre taillée par éclats, sorte « d'outil pour tout faire », comme arme, hache, couperet, couteau, tranchet, perçoir, ciseau, scie et même pic. Les spécimens qu'on en possède, sauf des variations plus ou moins notables, nous le montrent de figure amygdaloïde ou en amande, assez pointu à un bout, élargi et un peu courbe à la base avec tous ses bords à peu près tranchants. Sa dimension moyenne, 11 à 12 centimètres de long, sur 7 à 8 de large au bas, et sa forme n'exigeant pas de manche, sont combinés pour que l'outil servît simplement à la main. La pierre, par sa nature, toujours circonscrite au pays où elle se rencontre sur place en roches ou en cail-

(1) Des mollusques, dont les coquilles fossiles ont été recueillies, n'ont pas été moins utiles pour la détermination du climat. En voici les espèces citées par M. de Mortillet : *hydrobia* ou *bythinia marginata*, *corbicula* ou *cyrena fluminalis*, *helix arbustorum*, *cyclostoma elegans*; la flore en a donné aussi la confirmation.

(2) On a attribué, par erreur, au quaternaire du Puy (Haute-Loire) le *machœrodus latidens*, grand félin dont aucun débris n'y a été rencontré que nous sachions; ce fossile est du tertiaire pliocène de nos environs.

Digitized by Google

loux, offre, entre autres, les substances suivantes : silex, quartzite, quartz opaque, jaspe, grès lustré, calcaire siliceux, roche feldspathique, etc. (1).

On trouve chez nous, à défaut d'autres minéraux suffisamment propices, la fibrolite, mais en morceaux rarement assez grands, ce qui peut expliquer l'absence d'un semblable instrument dans nos environs et même « dans la partie supérieure du bassin de la Loire, soit les départements de la Loire, de la Haute-Loire et du Puy-de-Dôme qui, dit M. de Mortillet, n'ont pas encore fourni de types chelléens. » Serait-ce que, dans toute cette région volcanique, ses sauvages habitants y auraient suppléé par des éclats naturels de basalte ou de phonolite, à pointes et arrêtes vives, ayant vraisemblablement pu être employés au même usage? Sans nous prononcer encore sur ce point, qu'il suffise de noter qu'un tel primitif outil devait être bien indispensable, car on le voit disséminé dans un grand nombre de lieux de la France, montrant, en outre, que la population chelléenne était déjà, sinon fort dense, au moins assez répandue, aussi bien sur les hauteurs que dans les vallées et les plaines.

Le même sauvage chelléen, vue la douceur du climat, ne devait avoir qu'un vêtement rudimentaire et même il se peut « qu'il fût entièrement nu, comme les botocudos des forêts vierges du Brésil. » Par la même raison, il ne cherchait pas à se garantir contre le froid, en se creusant de profondes cavernes dans nos rochers volcaniques. Aucune des grandes excavations de ce genre dont nous aurons à parler, ne remonte à une époque aussi reculée. Tout au plus, aurait-il pu se prémunir à certains moments contre les attaques des fauves dans quelques-unes de nos petites grottes entaillées à l'aide de son « pic » dans des rochers friables.

(1) Voyez, entre autres, au Musée, deux spécimens-types provenant de Saint-Acheul et qui nous ont été donnés par Ch. Lyell et M. John Evans, deux des premiers et illustres savants anglais qui ont tant contribué à faire reconnaitre l'importante découverte de cet instrument faite en France par Boucher de Perthes.

Digitized by Google

Epoque moustérienne. — Cette époque, la deuxième paléolithique — à laquelle se rapporte plus spécialement le grand phénomène glaciaire — nous a fourni un mélange de dépouilles osseuses d'une faune de mammifères et de coquilles de mollusques terrestres. Toutefois, au contraire de l'époque précédente, ces fossiles révèlent une température assez froide et brumeuse; et, ce qui n'est pas moins important, à ce témoignage de cantonnement et de climat, est associé celui de la persistante existence de l'homme dans le pays. Deux gisements renferment ces fossiles : les failles des brèches volcaniques exploitées pour pierres de taille au Collet, commune de Polignac, et un atterrissement qui borde, au fond du vallon d'Espaly, la rivière de Borne et le terroir *des rivaux*. Les os que nous en avons extraits dénotent les animaux suivants : un éléphant, qu'eu égard aux transitions entre espèces, on peut assimiler à l'*elephas antiquus* ou bien à l'*elephas primigenius* (Mammouth ou éléphant laineux), le *Rhinoceros tichorhinus* (Rhinocéros toisonné), l'*ursus spelæus* (grand ours des cavernes), toutes espèces éteintes; un ours de taille moyenne, une hyène, émigrés au moins de notre pays; enfin des animaux peut-être actuels, tels qu'un canidé voisin du loup, une ou deux espèces de cheval (individus nombreux), une ou deux espèces de cerf et de petits ruminants dont il n'est possible que d'énoncer la taille pareille à celle du mouton (1). Quant aux mollusques terrestres, ils vivent encore presque tous aux environs du Puy, mais dans des habitats humides. L'un d'eux particulièrement caractéristique sous ce rapport, l'*helix fruticum* — bien que sa coquille soit assez grosse et très reconnaissable — n'a pas été observé vivant dans l'arrondisse-

(1) Les espèces animales réparties dans les deux gisements sont : au Collet, rhinocéros, cerfs, canidé; aux Rivaux, éléphant, rhinocéros, ours (les deux espèces), hyène, chevaux, cerfs, petits ruminans, coquilles terrestres. Nous avons recueilli nous-même la plupart des os. Toutefois, nous avons à remercier de zélés explorateurs, en particulier M. Moullade, pharmacien et savant naturaliste, à qui est due la découverte d'une mâchoire d'hyène.

Digitized by Google

ment du Puy. M. de Mortillet, évaluant la température à l'époque glaciaire moustérienne, l'a déduite conjointement avec d'autres données, de la présence d'une semblable coquille dans les tufs quarternaires de Resson (Aube). Il ajoute qu'elle est d'une « espèce très répandue en Europe, mais qui aime les stations très humides » (1).

Ces notions établissent une corrélation entre les deux faunes de mammifères et de mollusques, l'une et l'autre dénonçant, comme nous l'avons déjà fait pressentir, le climat assez froid, mais surtout humide et brumeux de l'aire d'extension des glaciers à l'époque moustérienne. Impossible, d'ailleurs, d'inscrire à une date postérieure cet intéressant gisement des Rivaux, car, d'une part, nous y voyons le grand ours des cavernes qui est prédominant dans le moustérien, après lequel il ne tarda pas à disparaître, et, d'autre part, il y a absence de tout débris osseux de renne, cervidé qui était ensuite survenu pour subsister encore durant l'époque subséquenteou magdalénienne.

Ces prolégomènes essentiels nous amènent à dire qu'au rapport de l'anthropologie préhistorique, le même gisement est surtout instructif en ce que, depuis la découverte du fossile humain de Denise, il a livré aux recherches d'un explorateur distingué, M. Bertrand de Lom, un fragment d'os (tibia) également humain, engagé dans une gangue, et donné par lui au Musée (2).

(1) Les coquilles de mollusques ont été extraites par nous-même d'une terre argilo-marneuse et parfois marno-stalagmitique, remplissant des vides dans un amas de pierres basaltiques que recouvraient la masse de l'atterrissement des Rivaux. C'est de là aussi que M. Bertrand de Lom a retiré le fragment de tibia humain dont il est question à la présente page.

A l'égard des coquilles de mollusques terrestres, voici la liste de leurs espèces : « Helix nemoralis, *h. fruticum*, h. strigella, h. lapicida, h, obvotuta, h. nitida, agathina acicula, clausilia parvula, pupa doliolum, et, de plus, des limaces et une tistacelle. » Notons que les mollusques terrestres s'abritant, l'hiver, sous leur opercule et dans de tièdes retraites, représentent seulement le climat d'été et conséquemment ne sont instructives surtout que sous le rapport de l'humidité de l'air.

(2) Il n'est pas possible, avec ce faible débris, de dire à quelle race il aurait appartenu. De plus, la science n'a pas des données suffisantes sur les contempo-

Digitized by Google

A son exemple, un autre de nos zélés concitoyens, M. François Jacquet, sculpteur, attentif à visiter cet atterrissement des Rivaux, incessamment démantelé par la Borne, y a trouvé un os cassé d'animal sur lequel des entailles ou coupures paraissent y avoir été faites par le tranchant d'un silex. Il y a exhumé aussi, en contact avec une série ou connexion de trois vertèbres et avec des dents molaires d'herbivore, un petit silex utilisé en pointe de flèche, indice des chasses qui fournissaient à l'homme moustérien un des moyens de son alimentation. Ces pièces sont pareillement au Musée. Cette pointe de jet, peut-être éclat de taille de quelque autre instrument, éveille l'idée d'un outillage différent de l'unique ustensile antérieur ou chelléen que nous avons décrit. C'est une hypothèse, en effet, qui semble confirmée par certains instruments de silex, recueillis ailleurs et attribués au moustérien. Mais avant d'en rechercher les emplois, il faut savoir à quel régime de vie ils pouvaient correspondre. Essayons en une rapide étude :

On a vu qu'une grande perturbation atmosphérique survenue principalement en Europe et dont nous avons aussi des attestations aux environs du Puy, ayant amené une vaste extension de nappes glaciaires, avait refroidi la température (1); de là un état de choses qui, créant plus de besoins, révolutionna généralement les mœurs et coutumes. Les descendants du sauvage Chel-

rains de l'homme qui a laissé ici, en quelque sorte, sa carte de présence. En effet, d'après M. de Mortillet, « les ossements humains qui proviennent d'une manière certaine de gisements moustériens, font à peu près défaut ».

(1) L'époque glaciaire nous a laissé des témoignages en différentes localités. La plus proche du Puy est dans la commune de Coubon, vallée de la Loire, où sur la déclivité du sol, à partir d'un point peu distant de la maison d'habitation Balme-Choussiol jusque dans le lit de la Loire, on voit comme une traînée de gros blocs erratiques épars, d'une variété de roche basaltique étrangère au terrain sur lequel ils se trouvent. Sous le premier — en haut de la lignée — qui est posé dans un sens anormal, on observe la boue morainique ordinaire, mélangée de terre, de marne, d'argile, etc. C'est un fait que nous avons tenu à faire constater par d'habiles géologues et en particulier par notre éminent et très regretté ami, Paul Gervais, de l'Institut et doyen des professeurs du Muséum de Paris.

Digitized by Google

léen, au lieu de vivre à l'air libre, nus et insouciants, eurent à se garantir du froid par des vêtements de peaux ; et, particulièrement pour la saison plus rude de l'hiver, se donner des refuges dans des anfractuosités naturelles de rochers ou dans des cavités creusées par eux-mêmes.

Telle est, suivant l'opinion admise pour d'autres contrées, l'origine de ces grottes et cavernes très nombreuses dans notre pays, lesquelles tout d'abord rudimentaires et façonnées dans des roches volcaniques de nature la moins résistante, furent, d'âge en âge, excavées dans des rochers plus durs, modifiées dans leurs plans, agrandies et améliorées par des agencements relativement confortables à l'aide de meilleurs outils de pierre ou de métal. En attendant que leur chronologie soit bien établie, bornons-nous à rappeler qu'en général elles datent d'un passé si éloigné que l'histoire est impuissante à leur assigner une origine. L'archéologie seule peut la dévoiler, en montrant par des vestiges incontestables la répartition chronologique de ces réceptacles — sans exclure absolument le moyen âge et autres temps ayant plus ou moins précédé l'ère romaine, c'est-à-dire aux époques gauloises et préhistoriques.

Il n'était pas inutile d'en tracer ici cet aperçu, car, non loin du Puy, le vallon de la Borne — où les grottes sont particulièrement fréquentes depuis le château de Laroche-Lambert, jusqu'au lieu de Cormail près Espaly — nous en fera voir au moins deux qui, d'après des preuves très concluantes, ayant servi de refuge, l'une à l'époque solutréenne, l'autre à l'époque robenhausienne, permettront de conjecturer leur antériorité pouvant ainsi remonter jusqu'au moustérien.

Il est donc vraisemblable d'admettre qu'à raison des rigueurs de la température surtout hivernale, l'homme s'était fait dans nos grottes un premier asile, sans préjudice de huttes extérieures comme il paraît y en avoir des vestiges en d'autres contrées, notamment « à la station-type du Moustier où se trouvent, auprès d'une grotte, des restes d'habitations à découvert ».

Reste à connaître l'instrument employé au creusement de ces

Digitized by Google

excavations. Il était probablement de nature et de forme variables suivant les pays ou localités : ainsi, partout où dominait l'ustensile chelléen qui « passa dans le moustérien et s'y maintint encore longtemps », il dut être comme pic, un instrument apte à cette œuvre. Mais chez nous, pour un semblable usage, un outil façonné n'était pas indispensable. A creuser une roche assez tendre de déjections ou brèches volcaniques naturellement préférée, au moins dès le principe, il aurait suffi d'un simple fragment de basalte brut à pointe et arrêtes aiguës.

Il faut, d'ailleurs, exclure de cette fonction l'instrument de silex, dit *pointe moustérienne,* dont la forme, s'appropriant mieux à de minutieux ouvrages manuels, le réservait, sans doute, comme perçoir et couteau, à la confection des vêtements de peaux. Instrument de main, probablement sans emmanchure, il est, au dire de M. de Mortillet, bien façonné, allongé, à sommet aigu sans retouche, à base élargie, irrégulièrement courbe, à bords tranchants, enfin à deux faces dont une lisse, plan naturel d'éclatement avec conchoïde de percussion, et la deuxième un peu bombée et retaillée.

Un autre instrument de choix, éclat de silex en forme de racloir, devait, comme le perçoir, servir pour les peaux, mais spécialement à les parer ou apprêter avant qu'on en fît des vêtements. Taillé dans le même système moustérien, il était imparfaitement discoïde, à deux faces, une lisse, l'autre un peu bombée et retaillée avec moitié inférieure du rebord en arc de cercle et tranchant.

Ces deux outils, outre leur utilisation à l'égard des peaux, auraient pu être employés « à percer les bois, à les écorcer et les travailler » peut-être après une demi-carbonisation obtenue au moyen de cailloux fortement chauffés, suivant le procédé usité chez des peuplades sauvages.

Nous n'avons rencontré d'ustensiles plus ou moins comparables à ceux-là, que certains éclats de silex épars à fleur de terre, qui laissent quelque peu deviner de semblables utilisations.

Enfin l'homme, ni totalement troglodite (le double mode de

Digitized by Google

ses demeures excavées et à l'air libre le prouve), ni nomade (on en juge à l'absence ou la rareté d'objets étrangers à la contrée), était essentiellement sédentaire, et trouvait sa nourriture dans les fruits et plantes sauvages, dans la chair des animaux de notre giboyeux pays, satisfaisant même sa friandise par l'extraction de la moëlle de gros os de bovidés qu'il cassait à cet usage.

Il n'était pas indifférent à l'ichtyophagie, ayant installé des asiles sans doute temporaires — non seulement afin de se protéger contre le froid, mais encore pour la pêche — dans des grottes qui abondent surtout à proximité ou le long de nos cours d'eau.

Ses armes qui ne sont pas encore connues, au moins chez nous, devaient probablement le défendre contre les fauves, et sa paisible existence était bien peu troublée par les convulsions de plus en plus rares des volcans, quoiqu'elles semblent avoir continué à se produire, mais faiblement, même après les atterrissements des rivaux dont une partie nous a fait voir, la traversant, un étroit filon de matières plutoniques.

Epoque solutréenne. — L'homme, dans cette troisième phase du paléolithique quaternaire, sous l'influence d'un climat redevenu doux, — la flore et la faune fossiles le démontrent — avait-il subi des modifications de race? A défaut de fossiles humains, on l'ignore; à moins qu'on veuille assigner au solutréen le célèbre crâne d'Engis, de date douteuse, mais dont « la structure présente à la fois des caractères très marqués d'infériorité et de supériorité ». Au surplus, si ce crâne est d'une période moins reculée, c'est-à-dire de la néolithique (de la pierre polie), on pourra y voir le maintien, à travers les âges, et par conséquent durant le solutréen, de certains traits ostéologiques de l'homme chelléen, toutefois alliés à des signes successifs de perfectionnement. Disons plus, la possibilité d'amélioration de la race acquiert une certaine valeur par le fait de nouvelles habitu-

Digitized by Google

des de vie qu'alors l'homme contractait : l'ère solutréenne, en effet, ayant à satisfaire à de multiples besoins, « imprimait plus d'essor à la taille du silex », variant les produits de cette industrie, d'ordinaire simples et tout à fait usuels, mais parfois plus soignés, corrects et même élégants dont un des types est « la belle *pointe* dite *en feuille de laurier* (poignard ou armature de javelot) » et, de plus, la non moins caractéristique « *pointe à cran* ».

On juge par ces deux spécimens que l'outillage solutréen peut aisément se distinguer de l'antérieur moustérien qui est « plus lourd et épais », les pièces de solutré étant généralement « minces, légères et plus dégagées ». Un luxe se révèle même dans le choix de la matière — « parfois jaspe, agate, cristal de roche » ; — en même temps que l'os et la corne de cerf commencent à être utilisés pour les outils de diverses industries, en particulier la confection progressivement améliorée des vêtements. C'est « le début, avant l'expiration du solutréen, du règne de l'os » qui s'épanouit ensuite dans le magdalénien, lequel adopta même une sorte de décor artistique des instruments en cette matière par des dessins gravés d'animaux et d'autres sujets naturels, « art qu'avait, d'ailleurs, inauguré la fin du solutréen sur quelques pierres. »

Les habitations au grand air se multipliaient dans des sites choisis, près des sources d'eau. D'autre part, la faune comportant encore le Mammouth et le grand ours, comprenait aussi de féroces carnassiers — loups, tigres, hyènes, etc., — astreignant l'homme à s'en défendre par le salutaire exercice de ses forces et de son ingéniosité. Enfin des troupes de cerfs, de bovidés et autres, de chasse et de pêche, pourvoyaient abondamment, avec les productions de la nature végétale, à sa nourriture. Au nombre de ces animaux — en attendant un futur élément civilisateur, la domestication — était surtout « le *bos* ou *taurus primigenius* » qui, un jour, par l'élevage, devait, un peu modifié principalement dans sa taille amoindrie, se perpétuer jusqu'à ce jour dans des parages de nos montagnes qui le main-

Digitized by Google

tinrent à l'abri de métissages (1). Il y avait aussi le renne qui, ayant apparu à la fin du Moustier, se propagea dans le solutréen et le magdalénien, pour émigrer, à l'expiration des temps quaternaires, jusqu'aux régions et steppes du nord où il s'est rendu fort utile.

Le tableau ainsi esquissé de l'époque solutréenne, auquel il n'est pas invraisemblable de faire participer notre contrée, inviterait à rappeler les trouvailles corrélatives effectuées dans le rayon, d'ailleurs assez restreint, de nos recherches autour du Puy. Mais, sous ce rapport, elles n'ont pas encore suffisamment répondu à nos désirs. Ici, comme partout, l'absence de sépultures—laissant soupçonner que l'ensevelissement des morts n'était pas encore pratiqué, — et la rareté de dépôts réguliers ou accidentels nous privent de connaître la race des hommes qui hantaient nos vallées. Quant aux produits de leur industrie, on trouve épars, dans le sol, des silex d'aspect solutréen, sous formes de lame de couteau, de grattoir, perçoir, pointe de flèche, etc. Quelques-uns de ces silex, étrangers au pays, montrent qu'ils étaient importés soit tout confectionnés, soit à l'état de blocs-matrices ou nucléus desquels on enlevait, à l'aide de percuteurs (dont nous avons quelques spécimens), des éclats à retailler pour divers instruments.

On est porté, également par analogie avec des grottes existant ailleurs, à voir durant l'ère solutréenne, la continuation plus ou moins intermittente de nos semblables réduits. Il a été dit qu'à leur début, dans la période précédente, elles avaient pu être des refuges contre le froid, en particulier dans la saison plus rigoureuse de l'hiver. Devenues, par l'adoucissement de la température, plutôt des postes de chasse et de pêche, elles étaient principalement sous ce dernier rapport, nombreuses dans le vallon de la Borne, où un examen attentif aide à dater leur

(1) Cette opinion nous a été confirmée par deux savants paléontologistes, MM. Rutimeyer et Paul Gervais, qui sont même venus au Puy, afin d'examiner notre race bovine du Mézenc.

Digitized by Google

plus ancien emploi. Exemple : un de ces modestes réceptacles qui, il y a quelques années, fut observé, lors de sa destruction par suite de déblai pour la confection du chemin de fer, sur la rive gauche de la Borne, un peu en aval du village des Estreys, commune de Polignac. Les travaux y dévoilèrent dans le sol à l'entrée de la grotte, les restes d'un foyer contenant des lames de couteau et des grattoirs en silex brunâtre (ustensiles de la vie quotidienne), mêlés avec des os brisés et à demi calcinés (débris de cuisine), et — notons-le — sans nul indice de poteries. Les ossements d'animaux — dont les déterminations spécifiques auraient précisé une époque — ne furent pas conservés. Mais nous pûmes étudier les silex soigneusement recueillis au moment de la découverte par MM. Damblé, ingénieur attaché à l'inspection des travaux, et Ch. Guilhaume, employé, qui eurent l'obligeance d'en offrir quatre au Musée; Nous en avons fait figurer trois, à titre de comparaison, à la planche II de notre mémoire sur les *Antiquités préhistoriques de Cheylounet* (1). On y voit qu'ils se rapportent bien à des types solutréens ordinaires définis par M. de Mortillet. Les lames, au nombre de deux (fig. 33 et 34), sont régulières, un peu arquées, en suite de la casse conchoïdale de la pierre, avec une ou deux arrêtes sur le dos, le côté opposé face d'éclatement, lisse avec conchoïde de percussion. Le troisième silex (fig. 32) est un grattoir; le même auteur fait plus expressément honneur à ce genre d'instrument d'un progrès dans l'outillage : « Une des grandes transformatiods, dit-il, de l'industrie solutréenne a été le remplacement du racloir moustérien par le grattoir... éclat ou mieux encore lame de pierre dont le sommet est régulièrement retouché, de manière à décrire un arc de cercle à bord tranchant. La plupart de ces instruments, au lieu de s'emmancher dans une poignée en os, comme aujourd'hui chez les Groënlandais et les Mexicains, devaient être employés directement à la main (2) ». Abon-

(1) *Annales* de la Soc. acad. du Puy, tome XXXI.
(2) *Le préhistorique*, etc., p. 381.

Digitized by Google

dants encore aux époques subséquentes — magdalénienne et robenhausienne — ils pourraient mettre en quelque doute leur classement chronologique, si on ne savait qu'à ces deux époques le grattoir était d'un type un peu différent, allant même dans la deuxième jusqu'à se transformer en double grattoir, semblablement utilisable aux deux bouts et que de plus, dans celle-ci il est associé à la poterie qui alors signale sa première apparition et dont,comme il a été dit, aucune trace n'a été vue au foyer de notre grotte.

Nous ne saurions rien du rôle de la faune dans notre cycle solutréen sans une belle pièce fossile qui nous paraît s'y rapporter. Il s'agit d'une corne de grand daim nouvellement acquise par le Musée et qu'avait découverte, en 1875, M. l'abbé Gimbert, dans un des ravins formant la base de la côte de l'Oulette, commune de Polignac. Notre concitoyen, M. Moullade, pharmacien et naturaliste non moins distingué, en 1887 a restauré et publié ce fossile dont il fait une espèce nouvelle et disparue sous le nom de *Dama priscus* (1). La caractéristique ou « diagnose » qu'il en donne, ainsi qu'une exacte figure en phototypie, justifient cette attribution fondée sur la comparaison précise de la pièce — corne droite d'un daim mâle et pouvant avoir été âgé de quinze à vingt ans, — avec les similaires du grand daim fossile d'Irlande, *dama megaceros* ou *hibernicus* et du daim actuel, *dama platyceros*. M. Moullade — s'appuyant de l'opinion de l'illustre paléontologiste M. Albert Gaudry, de l'Institut, préalablement consulté, — conclut de cette étude que les caractères distinctifs de notre fossile « l'éloignent du daim d'Irlande pour le rapprocher du daim actuel ». Ajoutons que le priscus, par sa grande taille — la corne a un développement total en hauteur de 1^m 60 — égalait presque le megacéros, dont le déploiement des cornes ou envergure atteignait jusqu'à 3 mètres.

Si l'on considère que ce dernier — fossile très répandu en Eu-

(1) *Note sur une nouvelle espèce de daim fossile* aux *Mémoires de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, t. IV, 1883 à 1885

Digitized by Google

rope et partout « attribué à l'époque glaciaire ou moustérienne », — n'aurait pu, en vertu de la loi de géographie zoologique précédemment citée (p. 151), cohabiter avec le priscus, son congénère d'approchante et haute stature, on est amené à placer celui-ci descendant peut-être du megacéros — dont il avait retenu des traits de parenté — à l'époque subséquente, c'est-à-dire solutréenne. Ancêtre lui-même du daim actuel, auquel le relient de sûres affinités, il aurait eu aussi, en commun avec lui, des conditions d'existence adaptées à une chaude température. C'est le cas pour le priscus, du climat solutréen, et pour le platycéros à l'état sauvage, de ses habitats actuels en Espagne, en Sardaigne, dans l'Archipel grec et en Algérie.

Époque magdaléenne. — A cette époque quaternaire, la quatrième du paléolithique, des troubles atmosphériques assez intenses, rappelant ceux de l'époque moustérienne, s'étaient reproduits ; mais au lieu d'une froidure humide, advint une température plus froide et sèche avec alternances d'extrêmes froids et chaleurs, suivant les saisons, « ce qui déterminait dans la faune de nombreuses émigrations estivales et hivernales. L'air très sec empêchait les glaciers de s'étendre comme à l'époque moustérienne, époque pourtant moins froide. Les glaciers ont eux-mêmes subi de grands retraits pendant la magdaléenne ». Sur tous les points, au moins dans la région comprenant aujourd'hui la France, la Suisse et la Belgique, concordent ensemble les espèces fossiles d'animaux et de plantes et les données géologiques.

Un fait capital auquel l'influence climatérique ne semble pas étrangère, fut, dans toute cette même région, la transformation de l'outillage pour lequel l'homme adjoignit l'os à la pierre. Mais, avant de donner quelques développements à cette vue qui caractérise éminemment l'époque magdalénienne, disons un mot de l'homme lui-même et des traits distinctifs de sa race. Sous ce rapport, on a des fossiles — dont les gisements magdalé-

Digitized by Google

niens ont été bien reconnus, — entre autres le squelette dit *l'homme écrasé de Laugerie-basse* dont l'ossature, d'après M. de Mortillet, a « la puissante musculation » d'un homme très fort et d'assez grande taille et qui, malgré le mauvais état de la tête, a permis à MM. de Quatrefages et Hamy de le rapporter non plus à la première race dolichocéphale à front bas et déprimé, de Candstald et de Denise, mais à un deuxième type à dolichocéphalie bien prononcée, « à front large, élevé, à sinus frontaux peu proéminents » (1) et dont son dérivé, le fossile robenhausien de Cro-Magnon, est la plus saillante expression. On a retrouvé la même race à Bruniquel (2) et dans les sépultures explorées par M. Rivière dans les cavernes de Menton où des squelettes ont dénoté aussi des hommes robustes et de taille élevée (3).

Dans un autre genre de documents, on a de curieux témoignages. Ce sont des représentations humaines gravées au burin de silex, sur quelques-uns de ces nombreux morceaux d'os qui, concurremment avec l'ivoire, la corne de renne et de cerf, offrent dans un sentiment d'art naïf, parfois cependant assez relevé, des croquis d'animaux et dessins divers. L'un d'eux montre l'homme en marche ; il est vu de profil, d'assez haute taille, la tête modérément étroite, la face à ligne régulière. Des traits qui, sur les images d'animaux, figurent des poils et crinières, forment ici barbe et chevelure et révèlent, en outre, « un corps entièrement velu. Une femme enceinte l'est également ». Des mains isolées sont alignées en décor. Un individu « a les poignets et avant-bras garnis de hachures donnant l'idée d'un ornement ou d'une parure ». Un autre chasse et attaque des fauves, etc. Fait singulier, ils sont tous nus, bien que des outils, surtout des aiguilles à chas, attestent l'usage des vêtements.

(1) MM. de Quatrefages et Hamy, Acad. des Sc., séance du 30 mars 1874.

(2) On connaît les riches trouvailles d'objets magdaléniens faites dans les cavernes de Bruniquel par le vénéré savant Brun, et dont il a donné au Musée du Puy une belle collection.

(3) Acad. des Sciences, séances des 29 avril 1872, 24 avril 1873 et 23 février 1874.

Digitized by Google

Cette naissante inspiration artistique se complète dans une imagerie d'animaux, isolés ou mis en scène : — mammouth, ours, panthère, loutre, cheval, auroch, renne, chamois, saïga *(cervi-capra),* poissons, anguilles, etc.; loutre chassant un poisson; combat de rennes, troupeau de rennes, troupeau de chevaux, etc. — Il y a des végétaux, puis encore de simples fantaisies de décor — combinaisons de lignes droites, quadrilles, zigzags, chevrons, traits ondulés, cercles, etc., — tels qu'en conçoit l'esprit inculte des sauvages, comme de nos campagnards actuels, et desquels ne semble se dégager nulle idée abstraite, mystique ou religieuse.

L'industrie de l'os, fort active chez certaines tribus de différentes contrées, déploie ces ornements gravés ou sculptés sur diverses pièces, mais principalement sur des insignes et des armes; de plus, elle fournit au négoce nombre d'articles d'outillage, d'armes et de parure — grattoir, perçoir, lissoir, aiguille, crochet à coudre, navette, massue, poignard, lance, pointe de sagaie ou javelot et de flèche, harpon barbelé ou aplati, pendeloques, vertèbres de poisson trouées pour suspension, disque-bouton, bâton de commandement, os à encoche, etc.

A cette même industrie de l'os, la pierre collabore par des burins à graver et outils à sculpter, silex qui, s'ils étaient encore nécessaires comme couteaux, grattoirs et perçoirs, « dégénéraient dans les formes des lames plus amincies et se laissant parfois changer en burin et en simple ou double grattoir par la retaille de l'une ou des deux extrémités. »

D'autres pierres — granite, quartz, grès — étaient choisies pour « petits godets à tatouage, dont on a parfois trouvé auprès d'eux la matière, — sanguine ou limonite, — la moëlle des os de ruminants servant à la délayer. »

Le goût si marqué de la parure se manifestait en d'autres façons : bracelets aux avant-bras, colliers qui devaient comporter toutes sortes de pendeloques, de minéraux (cristaux de fluorine), etc., dents de fauves et coquilles percées pour suspension, telles qu'on en a trouvé mêlées aux ossements de l'homme écrasé à Langerie-basse.

Digitized by Google

Ces coquilles, toutes marines, avaient une valeur de rareté ; on les apportait de loin, certaines espèces étant du littoral océanique. Il y en avait aussi de comestibles venues de différentes stations marines. Elles prouvent ainsi les goûts devenus nomades de l'homme et nés de la nécessité « de suivre dans leurs migrations périodiques les animaux mammifères et oiseaux de chasse. » Leurs désignations font partie d'une liste d'espèces classées dans l'ouvrage de M. de Mortillet.

A un autre point de vue, non moins important, celui de cette faune comparée à celle d'aujourd'hui dans l'ouest de l'Europe centrale (France, Suisse, Wurtemberg et Belgique), l'auteur écartant les chauve-souris ou chéiroptères dont la position des os dans les gisements n'est pas toujours certaine, et, sans compter les oiseaux, décompose les 59 espèces de types de mammifères terrestres de la manière suivante :

Espèces ou types éteints	4
Espèces vivant encore dans la région	31
Espèces actuelles, douteuses au magdalénien	3
Espèces ayant émigré vers le Sud	3
Espèces ayant émigré sur les montagnes	5
Espèces ayant émigré vers le Nord	13
TOTAL	59

« Les types éteints sont le mammouth, éléphant des régions froides ; la grande marmotte, la *capra primigenia,* (espèce douteuse), et l'urus qui n'a disparu que vers le milieu de notre ère.

« Les trois types actuels dont l'existence est douteuse à l'époque magdalénienne sont le lapin, le daim et l'âne.

« Les trois types émigrés vers le Sud sont : le lion, le léopard et l'hyène tachetée ; ces trois espèces, bien que des pays chauds, ne craignent pas le froid. On voit le lion et l'hyène tachetée s'élever à de grandes altitudes dans l'atlas et les montagnes de l'Abyssinie. Quant au léopard, en Asie il remonte jusque vers les climats polaires.

« Parmi les types émigrés vers le Nord, au nombre de 13, s'il

Digitized by Google

en est quelques-uns, comme le hamster, le spermophile, l'aurochs, l'élan, qui sont dans des conditions caractéristiques peu différentes des nôtres et qui ont pu être repoussés par l'homme; il en est d'autres qui sont allés rechercher d'eux-mêmes des climats beaucoup plus froids. C'est la majeure partie. On peut citer le renard bleu, le glouton, l'ours gris, le lemming, le bœuf musqué, le saïga, le cerf du Canada et le renne.

« Les cinq types qui se sont retirés sur les montagnes, recherchant aussi la température froide, ce sont la marmotte, le campagnol des neiges, le lièvre des Alpes, le bouquetin et le chamois. »

Ainsi qu'il a été procédé pour le solutréen, nous venons de faire un exposé succinct de l'époque magdaléenne, relatif à la région ouest de l'Europe centrale qui comprend notre pays. Essayons d'en tirer encore quelqus déductions qui lui soient applicables : si l'homogénéité climatérique entre toutes les parties de cette aire géographique, résultant de causes physiques générales, n'a pas besoin d'être démontrée; si la population animale et la flore en ont ressenti à peu près partout les mêmes effets, permettant de supposer, à défaut de fossiles, la présence, dans notre pays, d'êtres organisés analogues à ceux du surplus de la région, est-il également certain que la race de l'homme magdalénien, si différente du type chelléen, n'eût pas reçu de l'intrusion de quelque nouvelle race, par voie de métissage, les caractères de supériorité qui lui sont reconnus? A cette question, il n'y a de possible qu'une réponse négative en l'absence de pièces fossiles nous revélant cette race nécessairement étrangère. Il faut ainsi reconnaître un seul et même type qui, depuis l'homme chelléen, s'étant successivement modifié, avait progressé jusqu'à compléter son intellect par des aspirations relativement artistiques, innovation d'autant plus remarquable que, d'après d'assez nombreuses observations, elle s'était généralisée, nous autorisant à dire avec M. de Mortillet : « L'art magdalénien n'était pas l'attribut spécial de quelques populations isolées, mais bien un des caractères particuliers de l'époque toute en-

Digitized by Google

tière... depuis les Pyrénées jusqu'en Belgique et en Angleterre, et depuis les Charentes jusqu'à l'extrémité nord-ouest de la Suisse. »

Dès lors il faut croire que notre pays appartenant à cette vaste aire de dissémination de l'os manufacturé et artistique, n'y sera pas resté absolument étranger, de même que le surplus de la contrée (Puy-de-Dôme, Cantal, Lozère, Ardèche, Loire) où l'on n'a pas encore annoncé, que nous sachions, de pareils produits industriels. Espérons que la découverte ne s'en fera pas longtemps attendre, car nous avons des silex qui semblent répondre au type du burin à graver. De plus on verra, à l'époque subséquente, l'os affecté à des ustensiles robenhausiens récemment donnés au Musée et les premiers, malgré toutes nos longues explorations, qu'on aie trouvés dans nos environs.

Quant aux outils en silex — lance, perçoir, etc. — il y en a aussi dispersés parfois dans le sol ou à fleur de terre. On peut en dire autant des pendeloques ou objets de parure qui se rencontrent dans le sol et même se sont conservés dans nos campagnes, en fonction de talismans ou d'amulettes.

Toutefois, ce qui rend peu fructueux ce genre de recherches et qui peut expliquer la pénurie d'os et de silex ouvrés, est l'absence dans le pays de lieux tout spécialement appropriés à leur fabrication, tels que ces grandes cavernes *naturelles* — formées de salles et de couloirs, — et de ces grottes également naturelles — chambre s'ouvrant à l'extérieur — qui, fréquentes ailleurs, offrent des alternances de dépôts solides et souvent stalagmitiques, les uns provenant de repaires d'animaux carnassiers, et d'autres formés de détritus humains accusant aussi de temporaires séjours plus ou moins troglodítiques, et parfois même des sépultures. On connaît les richesses que ces excavations ont livrées à l'archéologie : ossements d'animaux très divers, ébauches de fabrication d'armes et d'ustensiles en os et en pierre, parmi lesquels il y en a de remarquablement travaillés et ornés.

A la vérité, au nombre de nos cavernes artificielles, dont déjà

Digitized by Google

il a été parlé, il en est de vastes qui sont imitées des naturelles, mais dont le sol rocheux et généralement nu, présente peu de vestiges de la présence de l'homme, bien que vraisemblablement encore elles soient préhistoriques. On ne voit pas, d'ailleurs, qu'on puisse assigner leur destination première avant l'époque suivante ou robenhausienne, au sujet de laquelle nous aurons à examiner cette question.

Période néolithique (pierre polie).

Époque robenhausienne. — Aux temps de la géologie quaternaire succèdent les temps *actuels*, c'est-à-dire ceux qui, comprenant encore des périodes préhistoriques (entre autres la néolithique), « se sont trouvés dans des conditions de géographie physique, d'hydrographie, de climatologie, de flore et de faune à peu près semblables à celles de nos jours ». Cette définition, donnée par M. de Mortillet, l'amène à dire que, dans l'état présent de nos connaissances, il est difficile d'indiquer les caractères de transition entre les deux époques magdalénienne et robenhausienne. Il y aurait de telles différences qu'on pourrait voir dans cette dernière comme une véritable révolution. Il est certain, en effet, que celle-ci, dans son cours très prolongé et constituant à lui seul toute une période, a mis en évidence non seulement un changement de température, mais encore (probablement à la longue) des nouveautés assez remarquables : dans les modifications de la faune, pour la domestication d'animaux, au sujet des variations de types humains, de l'introduction de l'agriculture, de la pierre polie, de la poterie, des monuments mégalithiques, de la réligiosité et de certains rudiments d'état social. Toutefois, les investigations de la science tendent à révéler des éléments de progression intermédiaires aux deux époques; c'est ainsi que le climat qui, de sec et froid avec températures extrêmes, était devenu « tem-

Digitized by Google

péré et plus uniforme » (1), manifeste il est vrai un écart, mais qui n'est pas plus extraordinaire que tous ceux qui, à diverses reprises, s'étaient produits précédemment, suivant certaines lois de géographie physique et de météorologie ; de plus, si quelques espèces avaient disparu ou émigré par l'effet d'influences atmosphériques ou toutes autres, ces influences n'ont pas été jusqu'à empêcher la survivance d'autres espèces, notamment des 31 sur 54 mammifères magdaléniens du tableau reproduit à la page 166 et qui, d'après la liste nominative, comprennent des types de tous genres — par exemple, lynx, loup, blaireau, loutre, écureuil, castor, lièvre, élan, cerf commun, chevreuil, bœuf, cheval, sanglier, etc. — Il y a donc à cet égard entre les deux époques, passage par la majorité des espèces qui leur sont communes. Quant à la domestication d'animaux, si des faits probants n'en ont pas encore assigné le commencement au magdalénien, il semble que la nature y avait en quelque sorte pourvu en mettant sous la main de l'homme certains animaux — bœufs, chevaux, suidés, etc., prédestinés à son usage ; ce qui n'empêche nullement d'admettre que, par une cause quelconque, il aurait pu y avoir importation de produits étrangers, la faune domestique étant sujette à recevoir de semblables compléments.

Plus formelle est l'anthropologie relativement à la race principale et prédominante qui proclame, comme il a été dit à la page 164, l'étroite parenté des hommes magdaléniens de Lan-

(1) M. le docteur Gross, dans son magnifique ouvrage (*Les protohelvètes ou les premiers colons sur les bords des lacs de Bienne et Neuchatel*, Paris, Baër, 1883, in-4°, avec pl. phototyp.), a donné la liste des animaux dont les os ont été recueillis dans les stations lacustres de Suisse et qui indiquent, en effet, un climat tempéré. Voici les noms des espèces rangées dans l'ordre relatif du nombre d'individus représentés par leurs ossements : chien, bœuf, chèvre, porc, mouton, chat, cerf, chevreuil, castor, cheval, hérisson, ours, loup, sanglier, renard, grenouille, loutre, lièvre, cygne, oie, pigeon, brochet, carpe. Il paraît, d'après la note de la page 105, que cette faune est celle établie par toutes les stations préhistoriques de Suisse à partir de la pierre polie. Nous l'utilisons pour montrer qu'il n'y a pas d'espèce animale indiquant un climat autre que tempéré.

Digitized by Google

gerie-Basse, de Bruniquel, Menton, des Robenhausiens de Cro-Magnon, des stations lacustres (1), etc.

Si cette race autochtone établit, sans aucun doute, un passage entre les temps géologiques et les actuels, il n'en est pas ainsi d'un nouveau type étranger, qui apparaît vers le commencement du robenhausien, race absolument distincte dite *brachycéphale*, à tête ronde et courte, à face large, et qui, d'après MM. de Quatrefages et Hamy (2), avec des variations — *mésaticéphale* et *sous-brachycéphale* — « vint se superposer ou se juxtaposer en Europe aux deux types à crâne allongé » (de Néanderthaldt et de Cro-Magnon). Ces races s'étant ensuite mêlées, ont amené dans leur diffusion des différences morphologiques ou de croisement parmi lesquelles des cas d'hérédité et d'atavisme font reconnaître parfois les types préhistoriques (3).

La naissance de l'agriculture proprement dite — abstraction faite peut-être de préalables essais d'élevage de bestiaux — fut également, durant le robenhausien — comme l'intrusion des brachycéphales — le résultat de contacts avec des populations probablement de l'Asie, d'où ont dû provenir la plupart de nos céréales, blé ou froment, orge et peut-être seigle. Les palafittes et autres stations robenhausiennes qui en ont donné des variétés, font savoir qu'au moins à cette époque ces céréales étaient en culture.

L'outillage, malgré le grand développement de la pierre polie

(1) M. le Dr Gross, dans son ouvrage déjà cité, mentionne que le classement des crânes provenant de ces dernières stations a été fait par les savants anthropologistes Virchow, prof. Dor, His et Rutimeyer. Ils y ont reconnu, dit M. Gross, la même race bien conformée, c'est-à-dire autant par la tête dolichocèphale, aux contours harmonieux et élégants, que par le développement corporel en général.

(2) Acad. des sc., séance du 11 janvier 1875. Le type vrai de cette race est le crâne découvert par M. Dupont au *trou du frontal*, Belgique.

(3) En outre, MM. de Quatrefages et Hamy (Acad. des sc., séance du 3 janvier 1876) ont signalé « un *type laponoïde* auquel se rattache un grand nombre de populations échelonnées dans le temps », au moins depuis la néolithique (sépultures de la Pierre-qui-Tourne et de Marly-le-Roy) jusqu'à nos jours.

Digitized by Google

dans le long cours du robenhausien, nous ramène au moins pour les ustensiles de silex et d'os, à la liaison des deux époques. A l'égard du silex, il est ici, comme avant, au double état de taille et de retouche. Il reste partout prédominant, et n'offre que quelques changements de formes inhérentes à tout progrès: entre autres racloir à biseau aux deux bouts, flèche en losange, feuilliforme, à crans, dentée, etc., lames et poignards aussi diversifiés.

Toutefois, le silex revêt un type plus résolument nouveau, celui de la hache en coin plus ou moins triangulaire et allongé, dans quelques ateliers, dont un des plus anciens paraît être à la station du camp Barbet (Oise), où il était encore taillé par le procédé traditionnel du percuteur en boule ; on entrevoit même une sorte de filiation en comparant certains spécimens étroits à de similaires ciseaux en os magdaléniens s'adaptant à un manche et ayant ainsi fait office de hachette. En d'autres ateliers, le silex, d'abord taillé, est ensuite poli et plus tard découpé à l'aide de scies en silex. Là où manque cette matière, elle est remplacée par des minéraux divers et indigènes, durs et résistants ; il y en a aussi d'exotiques, importés par le négoce, les plus rares peut-être de lointaines provenances. L'instrument, outre la hache, semble répondre aux formes de herminette, de gouge, de casse-tête, etc. ; il y en a d'usuels et de symboliques pour insignes de chefs et pour offrandes religieuses et coutumes funéraires. Les premiers sont longs de 2 à 22 centimètres environ, les seconds atteignent une longueur de 37 c. et parfois même la dépassent.

« Les instruments en os, dit M. de Mortillet, se sont développés avec le magdalénien. Leur emploi a continué à se généraliser avec le robenhausien ». Les instruments en os, souvent poli, de cette époque, sont des tranchets et couteaux, de nombreux poinçons, de fortes pointes peut-être de poignard, des pointes de lance ou de javelot et de flèche, des petites haches ou herminettes, des ciseaux, lissoirs, peignes à carder le lin, des aiguilles, etc. Les cornes de cervidès — de renne pendant le

Digitized by Google

magdalénien, de cerf au robenhausien — ont fourni des andouillers façonnés en poinçon, en ciseau, harpon, et pour instruments agricoles, en pic et pioche; des extrémités ou bases de corne ont constitué de petits vases, probablement des lampes, parfois aussi des casse-têtes. Toutefois, l'emploi le plus usuel des cornes de cerf a été pour gaîne de hache et pour manche d'outils en pierre ou en os.

Les dents d'animaux, précédemment aussi utilisés, sont des défenses de sanglier ou de cochon pour lames arquées, des incisives de bœuf et de cochon et même de castor pour de petits tranchets.

Il serait trop long d'énumérer également les applications du bois à une assez grande diversité d'usages domestiques, industriels, agricoles, de charpente et menuiserie, de guerre, de chasse et de pêche. Nous en dirons autant des objets de parure troués pour coliers, bracelets etc., en coquilles, la plupart marines, dents de loup, de renard, d'ours, de cerf, de sanglier, trophées de chasse ou amulettes; dents de chien, de cochon; anneaux de pierre, pendeloques de diverses substances minérales, figurant des hachettes, croissants et triangles; en bouts d'andouillers, petites quilles; en schiste ardoisier, plaques ornées de gravures; enfin, boutons de perles de matières très variées et parfois précieuses.

On s'accorde à reconnaître que la poterie n'est pas antérieure à la période de la pierre polie. Son lieu d'origine est inconnu : nul des caractères du *type le plus primitif* ne le révèle : ni l'argile assez grossière, rougeâtre, grise, noire, dont le vase est formé, et qui est toujours celle du pays où on le trouve, ni le mode simple de fabrication à la main et sans l'aide du tour à potier, ni la forme en bombe imitant l'ovale d'un œuf dont on aurait coupé le haut pour l'évasement, et, à un moindre degré, un fruit vide et séché, tel que calebasse, ni enfin tous appendices et sujets de décor assez rudimentaires.

A la longue, la poterie se perfectionne : la cuisson devient meilleure, et les parois des vases sont lissées jusqu'à les rendre

Digitized by Google

presque imperméables, les formes tendent à se diversifier, les protubérances de préhension peu saillantes tout d'abord, sont ensuite trouées pour suspension ; et puis, s'agrandissant, elles amèneront progressivement l'anse ; le décor très modeste au début, — lignes ou traits en creux, ou en légère saillie, dessins géométriques, d'art instinctif — recevra ensuite des variations, et approximativement le cachet du goût de chaque contrée.

Les sépultures, d'abord simples inhumations, disposées ensuite dans des dolmens ou chambres de monuments mégalithiques, sous des tumulus et dans des grottes closes, ont subi déjà à ces âges lointains, une progression extraordinaire, résultant à la fois d'un sentiment de vénération publique et de respect familial.

Quelques faits laissent croire qu'au moins en ce qui concerne les sépultures — les monuments exceptés — il y aurait là encore une transmission de coutume, du magdalénien au robenhausien. Pour abréger, n'en citons que deux, d'abord « la belle découverte faite par MM. Louis Lartet et Chaplain-Duparc, à Sorde (Basses-Pyrénées). Dans cette sépulture, se sont trouvés superposés des objets fabriqués par l'homme, répondant les plus inférieurs aux temps paléolithiques, les supérieurs aux néolithiques et la race des ouvriers n'a pas changé pour cela ; les crânes ont présenté des caractères généraux évidemment semblables » (1).

Le deuxième fait concerne les sépultures dans les cavernes de Menton, savamment explorées par M. Rivière et dans lesquelles les traces de costume ou de parure des défunts dolichocéphaliens et les pièces de mobilier funéraire ont été des coquilles marines perforées et des instruments en os et en silex taillé, sans aucun objet de pierre polie et de poterie (2).

(1) MM. de Quatrefages et Hamy. Acad. des sc., séance du 11 janvier 1875.

(2) M. Rivière. Acad. des sc., séances des 29 avril 1872, 24 avril 1873 et 23 février 1874.

Digitized by Google

Il n'est pas douteux, d'ailleurs, que les dolmens — sans parler d'autres monuments mégalithiques — n'ont guère commencé à être érigés, au moins en Europe occidentale, que dans le cours du robenhausien ; toutefois, sans qu'on puisse dire positivement, de même que pour la poterie, en quelle contrée ce genre de monuments avait pris naissance, car on en trouve plus ou moins disséminés ou groupés, aussi bien « en Asie, dans l'ouest de la péninsule indienne » qu'« en Afrique, depuis le Maroc jusqu'à la Tripolitaine et surtout en Algérie », ainsi qu'en différents pays de l'Europe. Nous bornant ici à poser cette intéressante question, nous y reviendrons plus loin au sujet de la remarquable expansion de religiosité durant cette même époque robenhausienne.

Si maintenant nous adjoignons la modeste contribution de notre contrée aux faits généraux qui viennent d'être rapidement exposés, il en résulte que rien, dans le rayon de nos recherches ne semble absolument infirmer la classification qui sépare entre eux, sans trop de discontinuité, les temps quaternaires et actuels.

Au robenhausien, en effet, ne se produisent plus chez nous de grands phénomènes physiques appréciables, sauf des commotions intermittentes du sol et peut-être quelques oscillations établissant encore une liaison entre le magdalénien et le robenhausien. Les volcans sont complètement éteints, du moins ils ne laissent plus trace de leur action. Nos vallées, qui, dans le quaternaire, avaient déjà à peu près atteint leur profondeur actuelle, continuent de se modifier en élargissement par l'effet d'inondations périodiques, d'érosions et surtout de glissements du sol, sans qu'on puisse signaler des preuves de perturbations physiques approchantes de celles auxquelles ont été attribués les phénomènes glaciaires. Au contraire des époques antérieures accusant des disparitions successives d'animaux, au moins mammifères, la faune robenhausienne — qui, d'ailleurs, comptait des espèces magdaléniennes — devient plus homogène et, dans la suite, ne perd

Digitized by Google

plus, sans doute par le seul fait de l'homme — dépeuplement des eaux et des forêts, chasses, etc. — que quelques espèces à notre connaissance, telles que le castor, le sanglier qui, chez nous, existait au moyen âge et le cerf commun ou élaphe qu'on y chassait encore au XVI^e^ siècle.

La température est celle d'aujourd'hui : on va le voir d'après quelques restes de notre faune robenhausienne dont un gisement très caractéristique la fait rapporter, en outre, à la domestication. A la vérité, nous n'avons pas de données locales pour les races humaines. Nos dolmens, incessamment détruits par l'extension de l'agriculture et devenus aujourd'hui très rares, n'ont livré que des indices de sépultures saccagées par les chercheurs de trésors ; d'autres, exhumées depuis quelques années, n'ont fait voir que des os réduits à de méconnaissables débris. Espérons plus de succès dans la suite de l'assez importante exploration d'une station engloutie, dans le cours du robenhausien, par une avalanche de pierres. Des trouvailles déjà faites et qui intéressent notre pays à divers points de vue, nous invitent à les exposer tout d'abord, sauf à compléter ensuite nos indications sur le robenhausien.

Le désastre sus-énoncé, s'était effectué dans cette partie du vallon de la Borne, assez près de la ville du Puy, où des populations sauvages s'étaient succédées depuis l'homme chelléen de Denise jusqu'à la fin du magdalénien. Ces anciens hôtes de la contrée n'avaient pas délaissé leurs habitudes de vie et, comme jadis, nous les retrouvons aux mêmes lieux, fréquentant, à l'occasion, les mêmes grottes au contact desquelles ils laissent encore des vestiges de foyers culinaires en mélange avec quelques ustensiles néolithiques. Un de ces réceptacles, en effet, en a offert à l'explorateur déjà mentionné, Bertrand de Lom, qui les a donnés au Musée. Ils consistent en un morceau de lame de silex et quatre tessons de poterie dont un est à mammelon perforé, le tout provenant d'une grotte de Cormail qui fut détruite lors de la construction du viaduc du chemin de fer. De pareilles remarques furent faites vers le seuil d'autres de ces réduits

Digitized by Google

aux pentes de la colline (1). Toutefois, le terroir de Cormail, entamé par les travaux de la voie ferrée, nous réservait de nouvelles preuves de la permanence en cet endroit du séjour ancestral de la population qui, quelque peu nomade précédemment, était devenue plus sédentaire. La période robenhausienne, en effet, s'y révéla assez largement d'abord dans des champs du domaine de Cormail, contigüs à la voie, auprès de la maison de ferme et offrant, après les labours, des ustensiles de silex et de pierre polie et des morceaux de poterie. En même temps, la tranchée rejetait au dehors une portion notable d'un curieux vase, laquelle fut recueillie et donnée au Musée par M. Garde, avoué. Ce récipient, de terre noirâtre, également fait à la main et sans emploi du tour, avait dû mesurer dans son intégrité, en hauteur, 28 centimètres et au plus fort diamètre, 20 c. Sa forme assez correcte en bombe un peu allongée, avec fond arrondi — inspirée peut-être par la forme de l'œuf ou de quelque fruit vidé et séché — à large et simple ouverture, sa matière plastique argilo-sableuse, de pâte tendre, et sa couverte assez lisse, sans ornement, en font un type des tendances de la céramique à se perfectionner.

Toutes ces découvertes avaient appelé l'attention de personnes non moins amies de la science. Je me plais surtout à citer de nouveau M. François Jacquet, sculpteur, dont les recherches réitérées ont amené la constatation que ces épaves néolithiques non seulement jonchent les champs de Cormail, mais se continuent plus haut entre des pierrailles, jusque sous des amas de gros blocs descendus évidemment du sommet de la montagne à colonnades balsatiques, dites les *Orgues de la pilonière*.

C'est de là surtout qu'il a extrait, non sans péril, un ensemble d'objets de silex et de pierre polie, de morceaux de poterie et

(1) Il existe en d'autres lieux, de pareilles grottes creusées également dans des rochers volcaniques tendres, notamment une de celles de Peylenc, commune de Saint-Pierre-Eynac, près de laquelle nous avions recueilli et ensuite MM. Emmanuel Mauras et Moullade ont également observé des silex taillés et des tessons de grossières poteries.

Digitized by Google

quelques os d'animaux de chasse et domestiques; les silex, de couleurs et provenances diverses, étant à l'état soit d'éclats et de nucléus, soit de lame, grattoir, perçoir, dard de flèche — dont deux noirs et blonds, sont simplement pédonculés et sans barbelure — de tranchet demi-circulaire, taillé en biseau seulement au bord inférieur rectiligne, enfin, de lamelles si petites qu'on ne sait quelle fonction leur attribuer (1).

On y compte une cinquantaine de haches de pierre polie entières ou brisées, les unes de matières étrangères, — diorite, euphotide, chloromélanite, jadéite, etc. ; un seul morceau, peut-être en vrai jade vert, est translucide au tranchant, etc., — les autres haches sont plus abondantes et longues de 3 à 8 centimètres, en fibrolite, variété fibroïde (à la différence de celle grenue de Bretagne), minéral qu'on trouve en débris épars dans le lit de certains affluents de l'Allier, particulièrement de la Sénouire (2). Quelques fragments bruts ou ébauchés par le martelage, et d'autres montrant des essais de polissage, expliquent la présence d'une portion d'une rare espèce de marteau cylindrique et d'une pierre à polir en grès fin. De plus, il y a sur un morceau brut un sillon de sciage, procédé employé aussi pour réfection de haches détériorées (3). Toute cette dernière partie de l'outillage (fabriquée

(1) Ce genre de curieux objets — talismans, offrandes votives ou même outils de tatouage suivant différentes hypothèses émises, — était depuis longtemps usité ; car le regretté savant Brun, de Montauban en avait beaucoup recueilli dans les stations magdaléniennes de Bruniquel, et on peut en voir dans une belle collection dont il a, en 1867, enrichi notre salle d'archéologie préhistorique.

(2) De savants explorateurs, en particulier MM. Paul Le Blanc et Vernière, ont découvert des gisements de fibrolite en filons, dans la vallée de l'Allier, ainsi que M. Brihat, conducteur des ponts et chaussées, au village du Fau, commune de Berbezit.

(3) La confection et la réparation des instruments les plus habituels ne sont point particulières à cette station. D'autres lieux où l'on suppose l'existence de demeures permanentes, ont livré de semblables fragments de pierres, plus ou moins bruts, ébauchés, ou en partie sciés, ainsi que des haches brisées dont on avait également essayé le sciage ; le tout sans préjudice de groupes d'habitations comportant la fabrication d'instruments pour la vente. Nous en citerons un exemple à l'occasion des chemins auprès desquels ces ateliers devaient être situés.

Digitized by Google

sur place), des instrumens usuels, comportait sans doute de vrais percuteurs fibrolitiques en boule pour la taille des silex et des scies également de silex pour découper les haches, d'après les modèles recueillis ailleurs.

Ajoutons les remarques suivantes : une des haches en fibrolite qui est étroite, justifie ce que nous avons déjà dit relativement au type présumé primitif et imité d'un ciseau ou coin en os, magdalénien ; une seule hache est en basalte, substance cependant très commune dans notre région volcanique, mais dont la nature cassante ne la laissait que très rarement utiliser par les sagaces industriels du néolithe. Enfin, la dimension de ces pièces indique que l'instrument — un excepté, qui est tranchant à chaque extrémité, — devait être adapté en coin dans un manche de corne de cerf, ou de bois, comme il y en a dans les palafittes de Suisse (1).

Un curieux objet qui n'est pas un instrument, bien qu'il en aie la forme et qu'il soit de fibrolite, est une hachette, longue de 3 centimètres sur 2 de large au tranchant. Elégamment proportionnée et bien polie, elle montre, au petit bout et

(1) La collection assez nombreuse d'instruments de pierre polie découverts dans le pays et déposés au Musée, fait voir la plupart des formes variées qui sont connues pour avoir été appropriées à différentes fonctions, tels que ciseau (le ciseau en gouge, excepté), hache, herminette, peut-être même racloir, et un marteau à deux faces contondantes — en silex compacte rougeâtre du pays — qui peut avoir servi de casse-têtes ; d'autres petits marteaux figurent une hachette dont le tranchant est remplacé par une face de frappe; une hache de fibrolite a été brisée par un essai infructueux de forage pour emmanchement. L'absence d'autres spécimens de ce genre prouve que nos artisans n'avaient pas le loisir d'imiter en cela leurs très habiles contemporains des palafittes. Les matières employées sont la fibrolite du pays qui a fourni la majorité de nos spécimens n'ayant que 2 à 12 centimètres de long. Il n'y en a que cinq en vrai basalte, dont un dénote, par son épaisse croute de décomposition superficielle, la grande ancienneté de l'instrument. Les autres sont étrangères ; leur longueur varie de 20 à 27 centimètres. Leurs substances — dont quelques espèces trouvées aussi à Cormail, — ont été déterminées par un minéralogiste très compétent, M. Damour, de l'Institut. Nous avons aussi des hachettes-talismans, dont une minuscule et fort curieuse, n'a que 9 millimètres de long. Elle a été donnée par notre ami, M. Théodore Varenne.

Digitized by Google

de chaque côté, la marque d'un essai de perforation qui indique sa fonction projetée de pendeloque pour parure. On fait encore usage dans nos campagnes d'analogues petits objets, souvent de matière précieuse ; et nous en avons trouvé un en agate blanc laiteux et percé aussi d'un trou de suspension. Ce sont des amulettes ou talismans préservateurs de maléfices et maladies. Leur forme intentionnelle a fait présumer à M. de Mortillet, qui en cite des exemples, qu'ils représentent, à titre d'emblème religieux, la force ou puissance mystérieuse de la hache.

Les poteries ne sont pas moins instructives — au moins d'après ce que leurs fragments laissent conjecturer — par la diversité des dimensions, par leur forme en général ronde ou ovalaire à base convexe, par le bord plus ou moins simple de leur large ouverture, et d'autres traits distinctifs d'emplois ordinaires ou d'un luxe relatif, en particulier la nature de la terre semblable à celle du vase en bombe déjà décrit, sauf des variations de couleur, rougeâtre, brune ou noire, à pâte tendre, grossière ou fine, à couverte lisse ou même lustrée probablement par friction antérieure à la cuisson, rendant ces vases presque imperméables et agréables à l'œil. Divers morceaux ont de faibles saillies ou mamelons pour maniement du vase et des renflements perforés pour cordages de suspension ou de transport, les trous les traversant verticalement ou dans le sens horizontal, plus ou moins ouverts et parfois si étroits qu'ils n'étaient aptes qu'à recevoir de minces tendons d'animaux. Enfin, on remarque quelques essais d'ornementation de la panse, telle qu'une rangée ou même un semé d'impressions faites avec le bout du doigt ou avec l'ongle, une double rainure tracée à l'aide d'un poinçon de bois ou d'os, un léger cordon uni ceignant le haut de la panse, des traits verticaux parallèles ou de légères cannelures, etc.

A l'égard des ossements, encore peu nombreux et insuffisants pour une classification rigoureuse, il convient seulement d'attribuer quelques dents et os à un cervidé, peut-être le cerf élaphe et d'autres à des animaux domestiques, tels qu'un bœuf,

Digitized by Google

ancêtre probablement de notre race actuelle du Mezenc (1), une petite espèce ovine indiquée aussi par des dents et par un noyau de corne ; en outre, un canis, reconnaissable à une dent carnassière, était aussi fort que nos chiens de ferme. Un plus petit carnivore (mustélidé ?) est représenté par une mâchoire inférieure de jeune âge. Enfin, de menus os dénotent des oiseaux difficiles à déterminer ; il y a même un faible indice de volaille dans un de ces ergots ou appendices cornés qui se voient à la partie postérieure de certains gallinacés.

A la faune dont ici nous avons déjà les indices, nous aurons à adjoindre d'autres os de ruminans et une machoire de castor façonnés en outils, qui ont été trouvés avec des haches en pierre polie, des vases et autres objets dans une propriété voisine. Nous ne les mentionnons préalablement que pour indiquer ensemble tout ce qui, satisfaisant aux besoins de la vie domestique, et observé sur une assez vaste superficie de terrain, éveille la pensée d'un groupe d'habitations.

Ajoutons la présence d'une abondante source d'eau qui alimente encore la fontaine de Cormail et que le lieu, assez remarquable par son site pittoresque, est abrité contre les intempéries dans une large échancrure de la colline (2).

Le même explorateur, M. Jacquet, n'a rien négligé de ce qui

(1) Nous avons dit précédemment que cette race reproduit, très probablement, sauf quelques modifications surtout dans sa taille amoindrie, le type du bœuf quaternaire, dit *bos* ou *taurus primigenius*.

(2) Afin de guider nos explorateurs dans la continuation des recherches, il est bon de rappeler, d'après M. de Mortillet, que là où ont été observés des vestiges de demeures néolithiques en plein air, entre autres au camp de Chassey (Saône-et-Loire) et dans les Abruzzes, à Controquerra, les fonds d'habitation sont « circulaires » et mesurent 5 à 10 mètres de diamètre, le foyer étant au centre sur des pierres calcinées par le feu. Ces indications donnent l'idée de cabanes qui n'auraient peut-être pas été sans analogie avec les huttes dont le type immémorial, sous le nom de *chibote*, s'est conservé aux environs du Puy. Rondes et coniques, elles sont construites avec murs et voutes à pierres sèches, sans mortier et sans autre ouverture que la porte.

Toutefois, M. Gross mentionne dans un palafitte de marais une habitation formant un rectangle allongé et divisé en deux compartiments.

Digitized by Google

importe à ce genre de recherches ; il a collectionné jusqu'aux moindres débris d'ustensiles et d'os, et c'est ainsi qu'ont été établies l'absence absolue d'objets de bronze et de fer et l'attribution de la station à la période de la pierre polie.

Mais cette ère a dû avoir une longue durée, tellement, que M. Gross, d'après ses fouilles des palafittes, l'a jugée avoir comporté trois époques. Il ne serait donc pas sans intérêt de savoir à quelle date relative dans ce laps de temps, a commencé et fini l'existence de la station. Il faut croire que son origine n'est pas contemporaine des débuts du néolithe. Les haches n'y seraient que de matière indigène, de fibrolite, et simplement taillées, sans poli, et ne présenteraient pas cette diversité de matières étrangères qui dénote dans les instruments de la station l'usage déjà très répandu de ces ustensiles. Les poteries, bien qu'elles n'offrent guère qu'un seul type, ont cependant acquis un galbe assez correct et, sous certains rapports, un certain degré de perfection.

D'autre part, dans le nombre de morceaux déjà recueillis, on ne trouve pas les traits qui caractérisent la céramique plus avancée de la dernière phase du néolithe, telles que la variété des formes, une plus forte saillie des appendices de préhension tendant à se transformer en anses, non plus que la diversité des ornements gravés ou saillants, particulière aussi au même temps. Enfin, il n'y a pas trace d'objets en cuivre, lequel, d'après M. Gross, aurait apparu durant la troisième époque des palafittes néolithiques de Suisse. Il conviendrait donc, au moins provisoirement et jusqu'à preuve du contraire, de placer la station vers le milieu du néolithe.

Un autre problème intéressant est celui de connaître la cause de l'accumulation de tous ces débris. Une conjecture vient naturellement à l'esprit : la station fort bien établie dans la gorge riveraine de la Borne, était malheureusement dominée par un massif de prismes basaltiques dépendant des colonnades de la Pilonière. Or, de ce côté de la montagne, ces prismes, en très grande partie, sont renversés ou inclinés par suite, sans doute,

Digitized by Google

de quelque accident physique, peut-être un tremblement de terre qui aura entraîné la chute de basaltes jusqu'au bas de la colline où, comme on l'a vu déjà, ils recouvrent les débris de la station.

Les habitants ont-ils été surpris par cet événement inattendu ? ou bien ont-ils eu le temps d'échapper au désastre ? C'est ce que nous apprendront des recherches ultérieures qu'il faudrait poursuivre avec une certaine témérité sous cette avalanche de pierres. En attendant, nous n'avons à mentionner que la présence de quelques menus morceaux de dents et d'os humains, insuffisants pour résoudre la question.

La station de Cormail nous réserve donc encore d'autres surprises. Par une coïncidence à signaler, nous venons d'avoir connaissance d'une nouvelle trouvaille préhistorique dans le sol d'une vigne appartenant à M. Célestin Benoît, ancien négociant, laquelle est située un peu au-dessus de la station de Cormail. Ce propriétaire, faisant creuser les fondations d'une maison, a rencontré à la profondeur de 70 centimètres un tas de pierres recelant comme dans une cachette et sans aucun ossement qui pût dénoter une sépulture, tout un curieux mobilier. Nous en avons déjà dit un mot, mais il est à propos d'en faire l'étude un peu détaillée.

Le dépôt comprenait des objets assez nombreux, — dont la majeure partie fut malheureusement dérobée par un inconnu peu après la découverte — tels que des poteries diverses, des instruments de pierre et d'os etc; et M. Benoît eut le regret de ne pouvoir offrir au Musée que les pièces suivantes, d'ailleurs fort curieuses, savoir : des hachettes ou coins en fibrolite, une forte hache en basalte, des outils en os et en corne de cerf, un autre rare outil fait d'un fragment de mâchoire de castor, et une pierre à aiguiser ou à polir.

Les coins de fibrolite en cinq exemplaires à peu près semblables, peu épais et de petite dimension, sont longs de 5 à 6 centimètres et larges au tranchant de 2 à 4 centimètres. L'un d'eux a été trouvé simplement fiché dans un andouiller de

Digitized by Google

bois de cerf, un peu courbe et long de 15 centimètres sur 4 de diamètre à l'orifice de l'emmanchure; sa forme, sa longueur et ses aspérités naturelles rendaient l'instrument très apte à être tenu dans la main, peut-être en fonction d'herminette, en quoi il faisait différer son coin de pierre, de pareilles hachettes des palafittes, fixées aussi dans une gaîne de corne, mais travaillée et adaptée à un manche de bois.

La hache en basalte, bien plus grande, a 17 centimètres de long sur 6 au tranchant. Fortement épaisse et presque cylindrique, elle a subi quelques brisures. Son tranchant imparfait, mousse, ne semble pas avoir été aiguisé, comme si elle n'eût pas servi. Nous avons dit précédemment que le basalte, par sa nature cassante, était impropre à la confection d'ustensiles; les très rares spécimens de cette matière doivent donc répondre à un emploi exceptionnel. Dans cette hypothèse, le plus grand type, comme celui de notre exemplaire, aurait été la simple représentation de l'arme ou instrument dans lequel on supposait résider le plus de force et une sorte de puissance mystique. A ce titre il aurait pu être l'attribut d'un chef, comme emblème d'autorité (1).

Les ustensiles en os et en corne de cerf, au nombre de quatre et longs de 8 à 10 centimètres, larges au bas de 2 à 3 centimètres, n'ont été travaillés qu'à l'une de leurs extrémités, qui est lisse et amincie en spatule un peu tranchante. Il est probable que ces outils étaient employés pour dépouiller de leurs peaux des animaux de chasse ou domestiques. Un de ces spécimens est fait d'un éclat d'os indéterminable; deux sont des morceaux de canon (diaphyse) et de cubitus de cerf. Le quatrième provoque un peu plus l'attention : long de 12 centimètres et large de 2 à la spatule, il est ingénieusement formé de l'andouiller basilaire

(1) C'est à titre, sans doute, d'insignes de personnage que, sur les pierres du célèbre monument tumulaire de Gavr'innis (Morbihan) figurent des haches et des serpents exceptionnellement sculptés en relief et qu'entourent des combinaisons linéaires de dessins gravés. On sait aussi que des haches exceptionnellement grandes se trouvent assez souvent dans les sépultures des dolmens.

Digitized by Google

d'un bois de cerf adhérant à la base de la corne lequel est simplement cassé, tandis que la corne est nettement sciée au-dessous de la couronne. Celle-ci, naturellement festonnée, a été utilisée comme décor en même temps qu'elle donne prise à la main.

Le fragment de mâchoire de castor, long de 6 centimètres, est une branche inférieure gauche cassée vers la naissance de la branche montante et portant trois molaires avec un reste de racine de l'incisive. On peut lui appliquer ce que dit M. de Mortillet, à propos d'incisives de bœuf et de cochon utilisés pour outils ; « les incisives de castor, dit-il, si tranchantes par elles-mêmes, ont été employées de la même manière ; seulement au lieu de les emmancher artificiellement, on prenait tout simplemen une demi-mâchoire inférieure de castor et l'on se servait de l'incisive qui s'y trouvait insérée ; on n'avait plus qu'à l'aiguiser quand le tranchant s'émoussait ou s'ébréchait ». En outre, dans notre spécimen, l'appareil dentaire semble indiquer une sorte de petite râpe. Il serait curieux de savoir à quel délicat labeur pouvait servir ces frêles ciseaux.

La pierre à aiguiser ou à polir est l'accessoire ordinaire de tous ces outils. C'est un grès inégalement carré, ayant 10 centimètres de côté et 3 d'épaisseur. L'usure en a un peu creusé les deux faces.

Le curieux dépôt de ces objets qui n'offrait rien en bronze, se rattache à la station effondrée de Cormail par sa proximité, sa position périlleuse sous la Pilonière et son époque. Il faut donc que leur possesseur, averti par des signes précurseurs de la catastrophe, se soit hâté d'enfouir tout ou parti de son mobilier, oublié ensuite ou perdu dans le désastre général.

Nous voudrions arrêter ici l'exposé déjà long des notions néolithiques dans leurs rapports avec notre contrée, mais la première période des temps actuels acquiert une telle importance, qu'il serait peut-être regrettable d'omettre quelques nouveaux élémens d'études, dont l'application est susceptible de s'étendre de ce pays à d'autres contrées.

Avant tout, il convient de reprendre la question de nos plus

Digitized by Google

importantes cavernes, dont la destination présumée, comme il a été dit précédemment, ne saurait remonter à l'époque magdalénienne.

Il est plus vraisemblable, en effet, de les attribuer au robenhausien, par les raisons — dont nous allons fournir les preuves, — d'une part, qu'elles étaient adaptées à l'une des nécessités de l'agriculture, à savoir : la domestication des bestiaux, et d'autre part, que divers indices semblent révéler cette époque. Remarquons d'abord que plusieurs de ces excavations évoquent des témoignages de grande ancienneté : comme les cavernes naturelles dont on reconnaît l'utilisation préhistorique, les nôtres ont un caractère de séjour temporaire, de refuge plutôt que d'occupation absolument permanente, On en juge à leurs emplacements dans des lieux souvent d'accès difficile, devenus plus tard ceux de forteresse ou château. C'est pourquoi celles de Laroche-Lambert paraissent avoir été mises en plus grande sûreté par les Romains qui, sur le plateau immédiatement supérieur, avaient établi une sorte d'oppidum ou de castrum reconnaissable à certaines dispositions du sol et à la présence de fragmens de vases (amphores, dolium, etc.) ; dans le même but de défense, le château avait été ensuite accollé à une partie des grottes.

L'une d'elles a même gardé un souvenir probablement préhistorique : il s'agit de quelque usage religieux rappelant le culte des pierres d'extraordinaire structure, fétichisme que signale dans l'intérieur de la caverne un gros bloc volcanique, à peu près brut et isolé, dit *la Trempe de Gargantua*, sous lequel la terre meuble ayant été fouillée partiellement par M^me^ la baronne de Boxberg, mit au jour une hachette en pierre polie, et puis, plus complètement explorée en 1879 par M. le marquis de Larochelambert, lui livra un petit simulacre en pierre volcanique du type de nos grands *archéites* ou roches à écuelles. Nous bornant ici à ce bref énoncé, nous décrirons plus loin ce curieux et mystique objet, dont un moulage habilement fait par M^me^ la baronne de Boxberg, permettra de l'assimiler à d'autres spécimens du même genre.

Digitized by Google

Au très ancien château de Bouzols, autour duquel existent des grottes, une d'elles a même été coupée par les murs de fondation de la partie au moins carlovingienne de ce fort. A la roche de Coubon, le château s'était également substitué, sur le même emplacement, à un groupe de pareils receptacles auprès desquels, d'ailleurs, il n'est pas inutile de dire que nous avons trouvé des silex taillés de formes néolithiques ; attestation d'époque confirmée, en outre, par des haches de pierre polie découvertes, nous a-t-on dit, auprès des grottes du château de Ceyssac. Citons aussi les vastes cavernes du Charrouil, antérieures au vieux château qui leur est superposé et dont les fondations les ont traversées. Or, il est certain qu'en des circonstances périlleuses, la population, moyennant certaines redevances, trouvait un asile dans les châteaux, en continuité, sans doute, d'un traditionnel usage.

A ces exemples, nous pourrions en ajouter de pareillement importants au double rapport de la destination principale de certaines cavernes et de leur antiquité. Pour abréger, il convient seulement de mentionner un type spécialement comparable aux grandes cavernes naturelles dont il semble avoir été l'imitation.

Ce type, au lieu d'un autre genre consistant chez nous en compartiments groupés et ouverts aux flancs de rochers souvent abruptes, comporte un vaste souterrain compliqué de couloirs et de salles obscures et creusé dans une roche généralement tendre. Le plus remarquable est à Chacornac, commune de Cayres, où ce labyrinthe, en outre, est précédé d'une galerie aux murs de pierres brutes et sans mortier, supportant des dalles, à la manière de certains dolmens et « allées couvertes ». Aucun débris d'ossements ou d'ustensiles n'y ayant été trouvé, ne laisse supposer un lieu de sépulture. Son emploi comme refuge est plus manifeste encore dans son similaire du Charrouil, où l'un des plus étroits couloirs a ses parois usés et polis, attestant le passage des bestiaux. Sous ce rapport, ces grandes excavations offriraient quelque analogie avec celles explorées par M. de

Digitized by Google

Baye dans le département de la Marne, lesquelles, outre l'usure des parois produite par le passage des bestiaux, ont donné d'assez nombreux instrumens en os et en pierre polie (1).

Les cavernes dont nous venons de parler sont généralement de structure plus simple et creusées dans des roches moins dures que beaucoup d'autres, dont les dispositions sont compliquées d'agencements plus ou moins confortables, pouvant donner l'idée de vraies demeures. Il y en a probablement de l'âge du bronze et peut-être de postérieures. Néanmoins, on observe que toutes les perforations de la roche pour les pièces de fermeture des portes et autres, à l'exclusion absolue des métaux, n'indiquent que l'emploi du bois.

Sans revenir aux stations à découvert, qui s'alliaient aux asiles fournis par les cavernes, nous aurions quelques motifs pour conjecturer aussi la présence d'habitations sur pilotis au lac du Bouchet. Mais cette intéressante question exigerait ici tropde développement (2).

On juge seulement que les demeures, chez nous, devaient être comme ailleurs, variées et disséminées sur des points assez nombreux ; c'est au moins ce que font supposer les découvertes de nombreux instrumens en pierre polie qu'exhument les travaux des champs (3).

(1) Acad. des sc., séance du 12 juin 1872.

(2) Voyez *Annales de la Soc. acad. du Puy*, tomes XXIV, p. 29 et XXVII, p. 26. Depuis notre constatation des vestiges d'une villa romaine au sud oriental de ce lac, vis-à-vis et près de la place présumée de la bourgade lacustre, il y a lieu d'établir un curieux rapprochement avec ce qui a été observé à certains lacs de la Savoie où de semblables vestiges de villa existent à leur contact et en regard des emplacements de palafittes. Il y aurait à connaître la raison qui avait motivé ce genre de station romaine.

(3) On en rencontre même sur des hauteurs où l'on ne peut supposer que des postes de surveillance défensive, par exemple au sommet du mont *Brenneli* (brenn-li le *Brenn* ou mont principal de la Loire) qui domine la vallée de la Loire et les antiques extrades du Puy à Vienne et à Valence. Outre des haches de pierre recueillies par MM. Louis Boudoin et Martin, instituteur à Brives, nous y avons trouvé également des dards de flèche en silex.

Digitized by Google

A cette donnée, se lie la question de savoir quel aurait été entre les groupes d'habitations et même entre les populations de contrées voisines, le mode de viabilité. Il n'existait évidemment que de simples itinéraires en ligne droite ; mais encore faut-il en retrouver les traces, ne serait-ce que pour justifier les emplacements parfois problématiques de ces assemblages de demeures.

Sur ce point il y a des indices esquissant même de longues lignes qui, plus tard, sont devenues des routes gauloises, puis transformées en voies romaines, ont existé ensuite au moyen-âge et presque jusqu'à nos jours sous le nom d'*estrades*. A l'un ou l'autre titre de voirie « vicinale » ou de plus grand parcours, citons un vieux chemin bordant, près de Driaude, commune de Sanssac, l'emplacement d'une station qui réunit les conditions d'un atelier spécial, d'une sorte de manufacture pour confection d'instrumens de pierre — silex et fibrolite — et, grâce au chemin, celles de la vente de ses produits. Nous n'avons naturellement que des rebuts de fabrique, mais suffisamment significatifs : éclats de silex, morceaux de fibrolite bruts ou ébauchés, d'autres avec essai de polissage et de sciage ; haches brisées, propres à être recoupées, et auxquels se joignent quelques outils pour la fabrication : percuteurs en boule, polissoirs, scies en silex. Des morceaux de poterie d'époques successives jusqu'à la fin de l'ère romaine y montrent qu'après l'industrie néolithique, des habitations subsistèrent en cet endroit favorisé par des passages de chemins.

A l'égard de plus longs parcours, des souvenirs préhistoriques jalonnent nos estrades ; exemple : près de Nolhac, le menhir, au bord de l'ancienne voie du Puy à Allègre par Saint-Paulien, et près du Puy, à Bellevue, sur les bords de la vieille route de cette ville à Lyon, le trilithe que rappellent *les trois pierres* légendaires. Les époques suivantes y laisseront aussi leurs empreintes, exemple pour l'âge du bronze : à la Mouleyre, non loin de l'*estrade* du Puy au Rhône, par Saint-Agrève, dans une cachette, pacotille d'objets de bronze d'un marchand ambulant ; au sortir

Digitized by Google

du Puy, auprès de l'*estrade* de cette ville au Gévaudan, une autre pacotille de bijoux en or, etc. (1).

Dans un ordre plus élevé d'observations, il n'est pas inutile d'indiquer quel pouvait être l'état social des populations dans cette même période néolithique si remarquable, comme on l'a vu, par sa civilisation ascendante et relativement développée. Une de ses conséquences avait dû être des concentrations de peuplades, induction qu'il est possible d'étayer par des témoignages matériels de territoires. S'ils satisfont aux conditions du problème, il n'y aurait plus ensuite qu'à rechercher toutes autres convenances d'organisme social, en particulier le régime religieux et l'existence des castes, de conformité à ce que nous apprend l'histoire des plus anciennes nations, telles que la primitive Egypte théocratique, la Babylonie et la Chaldée (2), sans omettre même la Gaule préromaine.

Au premier degré de l'échelle de toute nationalité primordiale, est le clan ou la tribu dont il s'agit de retrouver sur place les signes indélébiles ou monumens de démarcation territoriale. On peut l'espérer, en ayant égard à la prolongation très probable de primitifs districts dans la suite des temps, peut-être même jusqu'à nos jours. Ne serait-ce pas, en effet, une circonscription de ce genre que représentait l'ancienne paroisse, issue du *vicus* romain et celui-ci du petit *pagus* gaulois, car les régimes politiques avaient dû laisser à peu près immuable cette inférieure circonscription comme ils l'avaient fait, d'ailleurs, pour les grands *pagi* gaulois, devenus les *civitates* des Romains et puis, sauf quelques modifications, *diocèses ?* A ces questions

(1) On ne peut attribuer qu'à l'invocation des « esprits » des chemins, certaines armes ou des instruments cachés sans doute à titre d'offrandes aux bords ou près de ces voies ; exemples : à Borne, estrade du Puy à l'Auvergne dans une anfractuosité de rocher, lance en bronze. Une pierre à cuvettes (sur l'estrade du Puy au Forez entre Vorey et Vertaure, recevait, naguère encore, des voyageurs quelques offrandes de menues pièces de monnaie, etc.

(2) A l'égard de cette antique nation, d'après des textes juridiques remontant au VI^e^ siècle avant notre ère et signalés récemment par M. G. Oppert à l'Acad. des sc., séance du 5 avril 1888.

Digitized by Google

vont répondre certains de nos monumens de pierre que nous avons fait connaître dans de précédents mémoires (1). Il en existe aux limites des vieilles paroisses, et, comme les périmètres de celles-ci sont devenus ceux des communes actuelles, ces monumens sont désignés dans les procès-verbaux des délimitations communales par leurs appellations traditionnelles. Il y en a de deux sortes, les uns et les autres empreints de marques soit naturelles, soit généralement artificielles, celles-ci incisées ou bien creusées dans la pierre; les premiers, connus sous les vocables de *pierre des pezades*, *pierre chevalade*, *pierre mule*, *chavalmar*, (dont le suffixe *mar*, au moins celtique, paraît signifier *limite*), etc., ont pour signes des figures simulant plus ou moins des pieds de cheval *(pesades)* qui, à la longue, ont été, sur quelques pierres, transformés en fers de cheval ; la deuxième catégorie comprend quelques-unes de ces roches assez fréquentes dans le pays, nommées *pierres à écuelles*, *à cuvettes* ou à *bassins*, dont le caractère archéologique longtemps contesté, est aujourd'hui admis dans la science. Dès le principe, ces roches, d'une structure qui les faisait bien reconnaître, ont pu être tout à fait brutes, mais le respect qu'elles commandaient leur valut une certaine vénération qui en fit la résidence de puissances mystérieuses et la représentation matérielle de ces divins esprits.

Elles devinrent ainsi des fétiches qui, suivant les habitudes des peuplades sauvages, reçurent des hommages et dans des creux ou coupes avec enchevêtrement de rigoles, des libations, sacrifices, imbibitions et onctions (2).

C'est pourquoi les traditions chrétiennes ayant rapport à des tentatives de destruction de ces monuments superstitieux les appellent entr'autres qualificatifs : *cuisine du diable*, *pierre in-*

(1) *Annales* de la Soc. ac. du Puy, t. XXII 1859-61, p. 313; t. XXIX, p. 84; t. XXX, p. 10 et *passim*.

(2) Des peuples d'une civilisation plus avancée conservèrent de pareilles pratiques religieuses. On le voit aux coupes ou cratères des cippes et autels romains.

Digitized by Google

fernale, pierre de saint Martin, du nom du thaumaturge célèbre par son hostilité contre le culte des pierres, des arbres, des eaux, etc. N'en citons qu'un exemple, le plus remarquable, celui d'un groupe dit *les pierres de saint Martin*, que nous avons décrit dans les *Annales* de la Société académique du Puy et qui est situé au sommet du mont Malavas. Il est formé de trois rocs granitiques à coupes et rigoles et limite un égal nombre de communes, celles de Lavoûte-sur-Loire, de Beaulieu et de Chaspignac. Voilà donc trois vieilles paroisses dont les pierres limitantes, entre bien d'autres analogues, aident à confirmer nos inductions concernant la configuration territoriale de primitives tribus.

On pourrait, à l'aide de semblables indices, étendre les investigations au tracé approximatif de la plus grande circonscription du pays, dont l'appellation ancienne, *au moins* celtique, pays des *Vellavn (Vell-avn, hautes eaux)*, répond si bien à sa situation que, d'accord avec l'étymologie, il est aujourd'hui dénommé *La Haute-Loire* ; mais cette étude nous entraînerait trop loin de notre sujet.

Voyons maintenant ce que nos pierres à creux donnent encore à penser au point de vue de la religiosité dont le développement, d'après les justes remarques de M. de Mortillet, s'accentua dans la période néolithique. Objets de mystiques croyances, ces monumens ne sanctifiaient pas seulement des confins; leurs cavités ou coupes consacraient des sépultures sur les pierres des dolmens, des actes commémoratifs sur les menhirs, de divination aux pierres branlantes, de vénération des eaux aux pierres des sources, de sécurité des chemins aux pierres à offrandes, etc. Partout aussi les mêmes cavités figurent sur des blocs erratiques et sur d'autres roches de structure mystérieuse, comme nous en avons au Puy même un exemple au roc imposant de Corneille où des cavités sont accompagnées de réduits pour luminaires (1) et d'entailles et degrés pour en faciliter l'accès.

(1) Nous avions cité, dans nos précédents mémoires, la plupart des plus anciens actes de l'Eglise interdisant le culte des pierres, des arbres et des fon-

Digitized by Google

Les coupes de la plupart de ces monumens acquièrent même une signification tellement sacrée, qu'elles en viennent à se disséminer, au seul titre de symbole, aux parois verticales des roches et menhirs et même à la face intérieure des dalles de dolmens.

Monumens d'origine immémoriale, les pierres à écuelles ont dû être pendant longtemps d'un usage universel, car elles n'existent pas uniquement en Europe ; l'Asie en a aussi, surtout l'Indoustan, où des coupes nombreuses sont normalement affectées encore à des libations, tandis que d'autres creux semblables, mais symboliques, figurent au pourtour des colonnes de temples (1). L'Amérique ne semble même pas y être restée étrangère ; on le suppose d'après une pierre dessinée à Copan, dans le Honduras, par M. L. Adam, et dont le sommet présente une petite cuvette entourée d'un signe religieux, le Taï-Ki, le plus vénéré des symboles de la Chine, ce qui fait présumer l'importation de ce genre de monument de Chine ou du Japon en Amérique, par la mer Pacifique (2).

Par une coïncidence qui n'est peut-être que fortuite, les écuelles qu'en Ecosse on observe sur certains dolmens sont pareillement entourées de traits combinés dans un dessin de mystérieuse signification. Dans tous les cas, la fréquence de ces cavités, en

taines. M. du Cleusiou, dans son ouvrage déjà cité, les rappelle également depuis le concile d'Arles en 452 jusqu'à celui de Septine en 743. Il ajoute que Charlemagne, enfin, en 789, dans un capitulaire daté d'Aix-la-Chapelle, ordonna d'abolir, sous peine d'anathème, l'usage qu'avaient conservé quelques insensés, d'aller allumer des chandelles et de pratiquer d'autres rites odieux près des arbres, des pierres et des fontaines antiques.

Toutefois, ces défenses furent impuissantes en beaucoup de lieux où ces pratiques ont persisté. Il est même étrange qu'au moyen âge elles aient fini par s'implanter aux églises elles-mêmes, dont les parois extérieures en Saxe et autres contrées de l'Allemagne offrent des écuelles pareillement symboliques, d'après un article scientifique reproduit par la *Gazette de Leipzig*, dont Mme la baronne de Boxberg a bien voulu nous envoyer la traduction.

(1) Voyez E. Desor. *Les pierres à écuelles*, Genève. J. Carrey, 1878. L'auteur cite les savants voyageurs anglais qui ont recueilli ces faits sur les lieux.

(2) M. Hamy, journal *Le Temps*, du 5 juillet 1886.

Digitized by Google

Ecosse comme en France, assigne à leur origine la période néolithique. Toutefois, on a objecté qu'alors on n'aurait pu entailler ces coupes dans des roches souvent assez dures, sans le secours du métal. Mais en présence des marteaux en diorite des palafittes de Suisse de l'âge de la pierre polie, si admirablement perforés, on s'est assuré par des expériences qu'on peut aussi creuser des cuvettes au moyen d'un marteau de bois et du silex (1).

Tous les monumens dont il vient d'être question étaient à destination publique. Mais des objets personnellement religieux — simulacres de divinités et de sanctuaires — ont existé de tous temps et chez tous les peuples. L'âge du néolithe devait avoir aussi à l'usage de la famille des fétiches représentant les pierres et roches saintes; leur type que nous paraissent révéler cinq spécimens découverts dans notre pays, est celui de petits blocs de pierre brute à cupules, irrégulièrement pyramidaux et ayant pour la pose la face inférieure à peu près plane. Trois sont des galets siliceux jaunâtres, d'une variété qu'on trouve dans nos terrains de transport. Ils ont ainsi en commun leur nature minérale et, comme on va le voir, une analogie de forme des cupules, bien que ces spécimens soient de provenances différentes, deux ayant été recueillis à Coubon (Haute-Loire) par M. Louis Balme, juge de paix, et l'autre — fragment découvert par M. de Malafosse et dont nous devons un moulage à M. André, le savant archiviste de la Lozère — qui paraît provenir d'un dolmen de ce département.

Le plus caractérisé, haut de 18 centimètres, à base large de 28 et épaisse de 11, a 8 cupules, dont cinq à la face de devant et trois à la postérieure. Ces creux sont ronds et parfois pénètrent obliquement dans la pierre ; leur diamètre varie de 2 à 3 centimètres et la profondeur de 2 à 4.

Le deuxième spécimen, également de Coubon, est plus petit, n'ayant que 13 centimètres de haut, 13 de large et 6 d'épaisseur

(1) Extrait du livre de M. Desor, sur les *pierres à écuelles*.

Digitized by Google

à la base. Une seule cupule, qui est à la face principale, a été obliquement creusée dans la pierre; elle a un diamètre de 2 centimètres et 4 de profondeur. Même travail de perforation que pour les creux précédents.

La troisième pierre, fragment qui provient de la Lozère, paraît être une moitié inférieure, n'ayant, en cet état, que 8 centimètres de haut. Elle est large en bas de 13 et épaisse de 7. On n'y voit que deux trous, un sur chaque face : diamètre 2, profondeur, 4.

Le quatrième spécimen, qui a été trouvé au Monastier, diffère des précédents par sa matière qui est basaltique, variété rugueuse, par sa hauteur de 22 centimètres, et sa largeur et épaisseur au bas, de 22 à 26, ainsi que par la configuration de ses cavités, composées d'assez larges échancrures et se reliant à cinq ou six trous ronds ou ovalaires d'un diamètre de 2 à 5 centimètres dont la plupart ouverts à la face supérieure étroite et presque plane de la pierre. Le plus large de ces trous traverse la pierre, vers son centre, de haut en bas. Il en est de même d'un plus petit auprès de l'un des bords. Ces dispositions intentionnelles se prêtaient bien à des libations, dont on voulait ainsi imbiber l'esprit divin du fétiche.

C'est également un simulacre de roche à creux que nous représente la cinquième de nos pierres, déjà mentionnée au sujet des grottes de Larochelambert, dans l'une desquelles elle a été découverte par M. le marquis de Larochelambert au-dessous du mystérieux bloc de basalte dit *la Trempe de Gargantua.*

Sa nature est d'une variété de lave scorifiée, poreuse, nommée *Djoumarde*, dont le choix pourrait bien avoir eu quelque rapport mystique avec cette appellation locale. Quoi qu'il en soit, la pierre irrégulièrement pyramidale, haute de 15 centimètres, a sa base de pose presque plane, large de 19 et épaisse de 12. Dans le milieu de la face antérieure, à peu près verticale, existe une cavité assez régulière et profonde, qui, au moment de la découverte, contenait une boule de semblable matière volcanique, grosse de 4 centimètres, exemple peut-être de ces

Digitized by Google

imitations lithiques d'offrandes en fruits, gâteaux, etc., que d'antiques coutumes religieuses ont fréquemment confiées au sol de monumens ou lieux vénérés (1).

Nos pierres à creux, idoles dans la famille comme elles l'étaient pour le culte public, dénonceraient donc un sentiment général de religiosité, et même si accentué qu'il s'appliquait aussi à des roches dépourvues de cavités, mais remarquables par leur singulière structure et connues également sous des noms qui, pour les premiers chrétiens, exprimaient l'horreur d'infernaux usages : telles sont entre autres les *chaires du diable*, *du drac*, *des Lutins*, *de la dame*, etc., sans parler d'autres roches simulant de grandioses figures, comme au Puy les découpures naturelles du roc de Corneille dont des documens rappellent leur vieille désignation de *tête du géant* (2), toutes manifestations du culte de la nature basé sur l'adoration des monts, des rocs, des forêts, des sources, cours d'eau, etc. (3).

Les monumens de pierre qui, sous diverses formes, en sont restés la persistante expression, ont été, depuis quelque temps signalés en si grand nombre, qu'il nous a paru nécessaire de les classer dans un ordre spécial, sous la dénomination d'*archéites*.

Constatons, d'ailleurs, que leurs caractères principaux, peut-être même leur antériorité comme pierres vénérées (abstraction faite des cavités probablement néolithiques) les différencient des vrais mégalithes (dolmens, menhirs, etc.), composés aussi de pierres brutes, mais élevés de main d'homme.

L'ensemble de ces notions, important au point de vue reli-

(1) Mme la baronne de Boxberg, qui s'était empressée de nous annoncer cette découverte, a bien voulu mouler la pierre en deux exemplaires pour les Musées du Puy et national de Saint-Germain.

(2) Voyez aux *Annales* de la Soc. Acad. du Puy, t. XXII, p. 315, *le géant du rocher de Corneille*.

(3) Outre toutes ces pierres entièrement brutes et consacrées par la vénération publique, nous avions aussi dans le pays des fétiches de petite dimension, bien connus ailleurs sous le nom de *bétyles*; de ce genre est probablement un fort beau galet de serpentine vert zoné, trouvé dans le sol près du Puy, qui n'offre pas d'autre marque de la main de l'homme que son poli très soigné.

Digitized by Google

gieux, ne l'est pas moins sous le rapport social : elles expliquent l'existence chez les peuples les plus anciennement connus dans l'histoire, de la caste sacerdotale, en Egypte, Babylonie, etc.; elles amènent de plus à se demander si d'autres castes n'avaient pas déjà pris naissance vers l'aurore de la civilisation. Mais cette étude restreint ici nos remarques aux indices concernant les seules, en particulier la classe nobiliaire, que l'histoire révèle chez les mêmes peuples, y compris de plus la Gaule préromaine qui, d'après César, en comptait surtout deux prépondérantes : celles des druides et des chevaliers. Cette dernière catégorie, issue du respect souverain des ancêtres, est probablement une de celles dont l'origine a pu se manifester dès l'âge du néolithe par des sépultures monumentales, dolmens ou chambres souvent compliquées de couloirs ou galeries et d'un vestibule. Leur structure, formée de grandes dalles, parfois transportées de loin et difficilement érigées, attestent le haut rang des défunts. Non plus qu'en Asie et en Afrique, où, comme il a été dit, existent de pareils mégalithes, aucun n'offre d'inscriptions commémoratives de ces patriarches de nos vieux clans. Toutefois, on croit reconnaître d'honorifiques intentions dans certains ornemens gravés aux parois intérieures de ces tombes, entre autres celle de Gavr'innis déjà citée à l'occasion des haches — insignes probables de dignité — qui y sont figurées. Sous ce rapport, plusieurs de ces mêmes monumens et d'autres ont exercé la sagacité des archéologues désireux de savoir si ces naïfs sujets de décor n'auraient pas été inspirés par la personnalité des morts et par leurs habitudes de vie et ne désigneraient pas leur caste. Les investigations particulièrement intéressantes de M. Closmadeuc lui ont fait voir diverses marques qu'il suppose soit sacerdotales, soit nobiliaires, soit même pastorales et agricoles. Elles peuvent être incomplètement justifiées et même, selon la prudente réserve de M. du Cleusiou, être « des énigmes qui attendent encore leur OEdipe » ; néanmoins, elles provoquent une sérieuse attention, en raison de la présence, parmi d'autres gravures décoratives, d'espèces d'en-

Digitized by Google

cadremens enfermant des signes, comme les cartouches postérieurs qui, dans les inscriptions hiéroglyphiques d'Egypte, contiennent des noms propres et titres honorifiques ou comme de nos jours, les écussons héraldiques (1).

Quoi qu'il en soit, la plupart des sépultures monumentales ne devaient être que celles des familles de haut rang. C'est aussi ce qu'il faut penser du dolmen le plus remarquable du pays, celui qui existait au Puy et dont l'immémoriale présence au sommet du mont Anis est établie dans nos anciens documens par ses qualifications de *très grande pierre en forme d'autel (petra prægrandis in modum altaris proeminens)*, de *pierre sainte*, *pierre des ladres*, *des fièvres*, etc., ainsi que par un antique pèlerinage. Ce monument, longtemps conservé à sa place primitive, très probablement à l'intérieur du temple principal de la colonie romaine, et puis dans le chœur de la cathédrale et que les chrétiens, au IVe siècle, en construisant cette église, avaient respecté, a fini par disparaître, sauf un notable morceau de la table, lequel est une *lauze* phonolithique qui, de provenance éloignée, atteste encore ici l'importance de ce genre de mégalithe (2). Il convient, d'ailleurs, d'observer qu'à la différence de ceux de l'ouest et du nord de la France qui sont compliqués de chambres et d'allées couvertes, les nôtres, dans le centre et le sud, ne comportent qu'« une simple caisse aux larges proportions ». De là, deux types ayant pu correspondre à d'autres traits distinctifs de peuples néolithiques.

Un autre genre de sépulture moins somptueuse, dont un spécimen jusqu'à présent unique dans le pays, fut exhumé au Puy, il y a quelques années, dans la prairie du Breuil, pourrait dévoiler nous ne savons quel rang hiérarchique des défunts. Attendant que le sol nous livre des similaires de ce mode d'ensevelissement, nous renvoyons pour la singulière structure de

(1) Voyez dans l'ouvrage cité de M. du Cleusiou, le chap. VIII : *De l'ornementation en usage chez le peuple des dolmens*, p. 581. Les cartouches y sont dessinés aux fig. 335 à 345.

(2) Voyez pour l'historique du dolmen du mont Anis *Annales* de la Soc. acad. du Puy, t. XVIII, p. 237 et *passim*.

Digitized by Google

cette tombe de famille, aux *Annales de la Société académique du Puy,* t. XIV, p. 57, avec planche.

Enfin, nous voudrions clore notre exposé de l'âge néolithique, en produisant quelques élémens pour servir à déterminer la durée de temps écoulé depuis cette époque.

M. de Mortillet, qui a résumé les tentatives accomplies dans cette voie, signale divers chronomètres dont aucun, chez nous, n'a reçu d'application. Il ne sera pas impossible, cependant, de mettre a profit, dans ce but, la position des lits de graviers qui, à l'embouchure de la Senouire, affleurent aux berges de cette rivière et de l'Allier.

Ces alluvions, en effet, viennent d'offrir à deux explorateurs distingués, MM. Paul Le Blanc et Vernière, en mélange avec des galets et fragmens de fibrolite, des haches plus ou moins détériorées, qu'ils ont données au Musée (1). Ce sont, à notre avis, des restes d'un atelier de fabrication de ces instrumens enlevé et détruit par une inondation dont il y aura lieu, à l'aide de la stratigraphie des alluvions, de rechercher la date approximative. C'est là une question sur laquelle, provisoirement, il suffit d'appeler l'examen des explorateurs.

AGE DU BRONZE

PÉRIODE BOHÉMIENNE

Époques morgienne et larnaudienne. — Ces deux époques, dans la classification adoptée par M. de Mortillet, correspondent en totalité aux lacustres du bronze, en Suisse, sauf que celles-ci avaient déjà compris partiellement l'époque robenhausienne ou de la pierre polie. En outre, la *morgienne* serait spécialement celle du fondeur, tandis que dans la *larnaudienne*,

(1) D'après une communication faite par M. Vernière à la Société agricole et scientifique du Puy, dans sa séance du 3 mai 1888.

Digitized by Google

l'art du marteleur aurait prévalu, toutefois sans exclusion absolue du fondeur. Nos trouvailles ne permettent pas encore une démarcation suffisamment précise des deux époques; néanmoins, les définitions de différents objets aideront à reconnaître leur chronologie.

L'âge du bronze proprement dit avait été précédé d'une époque transitoire que M. Gross assigne à la troisième phase du néolithe, caractérisée dans les palafittes par l'immixtion de quelques objets de cuivre parmi de nombreux instrumens de pierre à laquelle paraît se joindre un fait assez important remarqué au dolmen suisse de Tavernier.

Il y a là aussi des indices du cuivre ou même peut-être du bronze dans un ossuaire de famille, c'est-à-dire dans une sépulture par inhumation, mode d'ensevelissement qu'on rapporte à la période néolithique. Ce n'est pas que les dolmens soient tous dépourvus de sépultures par incinération; mais, en général, ceux qui, parfois, en renferment, sont d'un temps avancé dans l'âge du bronze (1).

A cet élément chronologique, que fournit la crémation pratiquée toutefois plus ou moins incidemment, il serait utile d'adjoindre les caractères des races humaines qui en avaient été les contemporaines. Mais, ces races, alors assez mélangées, présentent dans les formes des crânes et d'autres parties de l'ossature, les différents types précédemment indiqués et le plus souvent modifiés par le métissage (2), sauf en certaines régions plus ou moins circonscrites où ces pièces osseuses devront être l'objet des études les plus précises.

(1) Dans les rares stations qui ont fait voir la superposition de dépôts successifs, on a observé l'*inhumation* à l'âge de la pierre, l'*incinération* à une phase quelconque du bronze, l'*inhumation* à l'âge du fer, sauf encore des cas exceptionnels d'incinération pour des personnes de haut rang, vers le commencement de cet âge.

En ce qui concerne l'âge des dolmens, il y en a de néolithiques, comme sont en Angleterre les *long-barrow* et de la période du bronze, les *round-barrow*.

(2) « Toutes ces races, dit M. de Quatrefages, s'étant juxtaposées, mêlées et fusionnées, et dont nous sommes les descendants ».

Digitized by Google

Il est certain, au contraire, que l'outillage, — armes, ustensiles, objets de parure et de religiosité, — dont l'évolution successive nous a déjà bien servi pour la chronologie préhistorique, se prête mieux à justifier les vues de M. de Mortillet, afin de marquer au moins deux étapes de l'âge du bronze, accusant une assez longue durée de temps. On en juge, en effet, d'après la quantité d'objets qui, déjà, ont été recueillis et qui s'accroissent journellement ; témoin un des relevés les plus complets qui existent et qu'on doit au savant et infatigable M. Ernest Chantre (1).

A ce point de vue, c'est l'instrument asciforme qui fait le mieux voir, dans toutes ses variétés, les transformations que la hache a reçues à la longue, depuis le type le plus simple — calqué sur son prédécesseur immédiat de la pierre polie — jusqu'à sa dernière configuration à douille, la mieux appropriée à l'emmanchement. Il serait trop long de les énumérer. Disons seulement que notre collection régionale au Musée en comprend une trentaine de spécimens, entre autres la variété primitive de transition et puis celles plus ou moins consécutives — sauf des lacunes, — sans talon ou saillie d'arrêt, à bords relevés faiblement, ensuite plus prononcés, puis devenant quatre ailerons recourbés avec ou sans talon, avec ou sans boucle ou bélière. Enfin, nous avons le type parfait de la hache à douille et à bélière dont une espèce forte et assez grande, l'autre plus petite. En fait de variété rare, citons un exemplaire long, étroit, sans douille et sans ailerons.

La chronologie des haches, même en tenant compte de l'emploi simultané de certains types, est utile pour le classement d'autres objets qui leur sont associés dans les trouvailles. Sous ce rapport, rappelons un de ces dépôts découverts en 1869, non loin de Langeac, à l'occasion des travaux du chemin de fer ; M. l'abbé Peyrard en ayant acquis neuf pièces en bronze, vou-

(1) *Etudes paléoethnologiques dans le bassin du Rhône. Age du bronze. Recherches sur l'origine de la métallurgie en France*, Lyon, 1875-76, 3 vol. in-4°. Dans ce bel ouvrage, sont figurées plus de mille pièces (collection la plus riche et la plus variée) ; et l'énumération de celles mentionnées dans le texte, est de 32,418 objets.

Digitized by Google

lut bien nous céder deux haches à ailerons et bélière et une gouge à douille. Une autre trouvaille dont il va être question, plus abondante en objets divers et caractérisée par une hache à douille, ne laisse aucun doute, comme on le verra, sur l'attribution de ce type à la fin de l'âge du bronze.

Les armes que le bronze a produites ne sont pas moins nombreuses, diversifiées aussi, parfois élégantes, telles que : épées, têtes de lances, dards de flèches, poignards ou couteaux, etc. Au nombre de ces spécimens, rappelons des épées qui, brisées en tronçons, avaient été déposées, sans doute à titre d'offrandes religieuses, deux dans un « ciste » de la station sanctuaire de Cheylounet (1), une troisième dans un lieu de la commune de Polignac ; celle-ci, du type dit en feuille de saule, fort simple, sans garniture de poignée, est la plus ancienne ; les deux autres, à poignée faisant corps avec la lame sont, au contraire, reconnues pour appartenir à la dernière phase du bronze.

Outre les armes, il y a des objets de parure : torques, bracelets, agrafes, pendeloques de collier, rouelles rayonnées, etc., dont certains ont été trouvés dans le sol de la ville du Puy, en particulier une longue épingle de chevelure qu'assigne à l'âge du bronze une semblable pièce ayant fait partie de la parure d'un squelette exhumé à Courtavant, Aube, *(bull. monumental*, 1875, p. 251). Nous en devons l'offrande à M. Monteil, surveillant des travaux de la ville. Une trouvaille faite près de Lavoûte-Chilhac, nous a fourni une trentaine de pendeloques triangulaires, deux bracelets fermés et divers autres débris d'un mobilier funéraire ; quant à la poterie, qui paraît encore façonnée à la main, elle est représentée par quelques morceaux plus ou moins ornés.

Une découverte plus importante mérite des explications un peu détaillées : nous voulons parler de cette curieuse pacotille de marchand ambulant dont il a été question à l'occasion de l'un de ces itinéraires préhistoriques près desquels on a parfois

(1) Voyez aux *Annales* de la Soc. acad. du Puy, t. XXXI, notre mémoire sur cette station.

Digitized by Google

trouvé de semblables depôts. Celui-ci fut extrait, il y a quelques années, d'un amas de pierres, dans un communal contigu au village de la Mouleyre, commune de Saint-Pierre-Eynac et à un vieux chemin traçant la plus courte direction de l'antique « estrade » du Puy au Rhône, par Saint-Agrève. C'était un assemblage d'assez nombreux objets, tous en bronze, dont aussitôt averti, je pus, sur les lieux, acquérir la plus grande partie et en faire don au Musée. Les pièces étaient, les unes entières pour la vente; les autres, à l'état de fragmens achetés par le commerçant dans sa tournée, étaient destinées à la refonte; il y avait aussi de petits lingots, des culots ou rejets de fonderie et des lamelles pour rapiéçage de vases, attestant que le marchand fabriquait et restaurait les articles de son commerce, comme le font encore les chaudronniers nomades, bohémiens ou tsiganes et artisans auvergnats.

Au nombre des pièces entières, se trouvaient deux vases assez grands dont les parois minces et oxydées n'ayant pas résisté au temps, n'avaient pu être retirées de la cachette qu'en morceaux. Néanmoins, il a été possible de restituer leur forme de bassin, à fond plat et semblant rappeler des récipients qui, en Italie, surtout dans la Toscane, sont, dit-on, employés sous le nom de *teglia* pour une espèce de gâteau populaire, simplement cuit au four de boulanger (1). Ces vases n'ont d'autre décor qu'une série de petits mamelons ou demi-boutons sur leur plat rebord. Leurs diamètres sont pour l'un : 38 centimètres, et pour l'autre, 27 centimètres.

Dans ces bassins, qui étaient superposés, avaient été mis les autres objets : d'abord un enchaînement de bracelets « ouverts », à demi évidés, ornés de traits en divers sens. Ils étaient réunis l'un à l'autre dans l'ordre de dimensions, du plus grand au plus petit (10 à 6 centimètres, d'après une quinzaine de notre acquisition) ; auprès d'eux, il y en avait de « fermés » ; nous en

(1) A Gênes, également, il paraît que dans des plats analogues sont préparés des galettes faites de farine de châtaigne, que des femmes vendent dans les rues en les découpant par tranches.

Digitized by Google

avons cinq ornés de filets et de boutons. Plusieurs anneaux tout unis sont pareils à ceux de nos rideaux.

Une pièce plus intéressante par sa fonction présumée de « rasoir », est une lame peu épaisse, figurant un demi-disque large de 9 centimètres, à bord inférieur curviligne tranchant, à bord supérieur rectiligne, muni de deux anneaux ou bélières de suspension. Notre exemplaire constitue une variété parmi les deux cents spécimens environ connus pour la France, la Suisse, etc. Deux petites baguettes, ornées de boutons, avec rainure sur deux faces, font penser à des appliques ornementales. Enfin, les restes de rebut destinés à la refonte, comprennent dans ce que nous avons recueilli, des débris d'un vase dénonçant un élégant profil de son bord supérieur, trois morceaux de lames d'épée, une moitié de hache à douille, des restes de cinq plus petites et une cinquantaine de fragmens de bracelets du type à demi évidé, à traits et saillies décoratives. Quant aux lamelles de rapiéçage, c'étaient, d'après plusieurs morceaux, des disques d'un diamètre de 10 centimètres, bordés de trous à rivets. La fabrication des plats au martelage et la hache à douille classent la totalité des pièces de la trouvaille de la Mouleyre vers la fin de l'arnaudien.

C'est peut-être à la même époque qu'il convient d'assigner une pacotille de bijoux d'or qui, en 1876, fut trouvée dans une cachette, près du Puy, à côté de la vieille estrade de cette ville au Gévaudan, un peu au delà de la *montée des Capucins*. Ce petit lot de marchand-voyageur, qui était composé de deux bracelets et de dix-sept anneaux ou boucles d'oreille, vendu à un orfèvre du Puy, fut acquis par le Musée de Lyon. Son savant conservateur des antiquités, M. Martin d'Aussigny, qui nous envoya la description et le dessin de ces pièces d'or fin, jugea à leur facture très rudimentaire qu'on devait leur attribuer une haute antiquité, probablement même préhistorique. Elles sont formées, en effet, chacune d'un morceau de bande plate, mince et assez étroite, sans ornement, lequel est simplement plié en cercle, à la façon du pendant d'oreilles le plus ordinaire dans l'âge du

Digitized by Google

bronze, et dont les bouts appointés se superposent sans avoir été soudés. Le diamètre des bracelets est d'à peu près 5 centimètres, celui des anneaux de 12 à 15 millimètres. En attendant que d'autres trouvailles de bijoux analogues précisent mieux leur époque, rappelons que les objets d'or sont relativement abondans dans les tombeaux de l'âge du bronze. A l'égard des habitations lacustres, ils consistent, d'après M. Gross, souvent en simples feuilles destinées à décorer, soit des poignées d'armes de luxe, soit des ceinturons, etc.

Aucun des dépôts que nous venons de citer n'a montré des ustensiles de pierre, par suite, sans doute, de circonstances exceptionnelles; car, chez nous comme partout ailleurs, avait persisté l'usage de ces instrumens. Une curieuse découverte en fournit la preuve : elle a été faite au terroir de Montagnac, commune de Brives, par un défoncement du sol dans la vigne de M. Gustave Marcet, du Puy. Ce propriétaire avait exhumé, il y a quelques années, un couteau ou petit poignard et trois bracelets de bronze, analogues à des spécimens trouvés dans les habitations lacustres de la Suisse. Nous en avions fait des moulages que M. Marcet a bien voulu remplacer par les pièces originales, lorsque récemment la reprise des travaux et la découverte d'autres objets lui ont donné l'idée de former au Musée un ensemble instructif de ses trouvailles, auxquelles sont venus s'ajouter une belle hache à douille, deux anneaux et un fragment d'agrafe, le tout en bronze, un morceau de nucléus de silex blond, variété étrangère, une hache en fibrolite et une boule en pierre volcanique de grosseur à permettre de la tenir dans la main. Deux sortes de sphéroïdes préhistoriques pourraient être assimilés à celui-ci : d'abord une espèce de percuteur pour la taille de silex, ensuite des molettes à concasser le blé; mais notre ustensile n'a pas sa surface marquée des éraflures et traces d'usure particulières à ces instrumens.

Nous le comparerions plus volontiers aux boules de pierre qu'en des contrées du Nord, les femmes, après les avoir exposées au feu, emploient dans des manchons à se chauffer les

Digitized by Google

mains (1). Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, l'assemblage à peu près sur le même point, de tous les objets ci-dessus, joints à des tessons de poteries faites à la main et à de faibles restes d'os humains, donne à croire qu'ils constituaient, avant que des travaux de culture les eussent remaniés, le mobilier funéraire d'une tombe probablement sous dolmen, galgal ou bien tumulus. Remarquons, d'ailleurs, que la fréquentation de la localité s'y révèle pour différentes époques, depuis des grottes de structure ancienne, au moins jusqu'à l'occupation romaine, d'après quelques médailles éparses dans le sol.

M. Marcet, à qui nous devons les intéressantes offrandes de tout ce que ses fouilles lui font découvrir, a voulu, de plus, leur consacrer libéralement une vitrine comme marque sympathique pour les services que rendent à la science les collections du Musée, en évoquant les témoignages pleins d'enseignemens, des origines et développemens de nos populations vellaves.

AGE DU FER

PÉRIODE GALATIENNE

Epoque hallstattienne. — La désignation de cette époque — la première du fer — est empruntée au type principal des tombes célèbres de Hallstadt, en Autriche. « On y trouve le premier développement de l'art antique. Pas d'argent encore ni de monnaies, pas de traces d'écriture ni de peinture, mais de l'ivoire d'Afrique, de l'ambre de la Baltique, de l'or, du verre, des vases en bronze luxueux, des colliers, des bracelets élé-

(1) Un semblable usage est représenté en Indo-Chine, toutefois avec un certain luxe, par un plus gros sphéroïde de cuivre artistement ouvragé et contenant un petit brasier mobile. Les dames le portent suspendu au cou par une chaînette. Nous en avons un spécimen dans la galerie d'ethnographie, lequel fait partie d'une belle collection généreusement envoyée du Tonkin par notre compatriote, M. Louis Exbrayat, commis des postes et télégraphes, à Hanoï. Toutefois notre boule de pierre, rappelant celle contenue dans la ravité du petit archéïte de Larochelambert, aurait pu être la représentation d'une offrande funéraire de fruit ou de gâteau.

Digitized by Google

gants. L'incinération complète y était encore pratiquée pour les personnes de haut rang » (1). C'est à cette époque, qui comprend encore des tumulus, que nous limitons le champ de nos investigations préhistoriques, car, avec la deuxième du fer, époque marnienne ou gauloise (troisième époque des lacustres), on entrerait dans le domaine de l'histoire proprement dite.

L'âge du fer, dans sa période galatienne, nous semble avoir eu deux phases, l'empreinte de chacune devant se retrouver sous différents aspects. La première est le cycle, qui a pu être d'une certaine durée, de la transition du bronze au fer, car, d'après les sagaces remarques que les habitations lacustres ont fournies à M. Gross, il n'y a pas eu de passage brusque entre les deux métaux. Le fer fut, tout d'abord, une matière rare et précieuse et on ne l'employa, à son début, qu'exceptionnellement pour le décor, en lamelles incrustées dans le bronze, aux poignées d'épée, aux bracelets et autres objets de parure. Un peu plus usuel dans la suite, le fer arrive à être employé pour lame d'épée, mais en lui conservant sa forme presque constante jusqu'alors « en feuille de saule ». M. Gross en a décrit un spécimen remarquable de Mœrigen. L'épée de fer à bords rectilignes caractériseensuite plus abondamment le deuxième cycle, toutefois avec associatiou du bronze pour la poignée ou pour la gaîne.

Guidé par ces investigations, nous sommes porté à classer à cette deuxième étape du fer, une longue épée en fer, offrant des restes d'une gaîne de bronze, laquelle a été trouvée très oxydée et « pliée en deux parties », suivant un rite préhistorique, dans une sépulture par inhumation, près des Brus, commune d'Espaly. Ayant été tardivement informé de cette découverte, nous n'en pûmes vérifier toutes les particularités et spécialement retrouver quelques autres débris d'armure en bronze, qu'on nous dit avoir laissés dans le sol ; d'autre part, la difficulté d'établir une ligne exacte de démarcation entre des époques confinant à la gauloise impose

(1) M. Zaborowski, l'*homme préhistorique*, Paris, Germer, Baillière et Cie, 1 vol. in-18 (*Bibliothèque utile*).

Digitized by Google

des réserves sous le bénéfice desquels il suffira, entre autres objets de dates hypothétiques, de signaler une dernière trouvaille.

Celle-ci est intéressante en ce qu'elle révèle une des plus anciennes formes de l'instrument aratoire dans le pays, celle d'un très étroit soc de charrue en fer. Cette pièce, avec un gros anneau d'attelage et une tasse en poterie façonnée sans emploi du tour, fut recueillie lors des travaux du chemin de fer, à Lavalette, près de Marcillac, dans une ancienne grotte enfouie par un glissement du sol sous une avalanche de terre. Le tout est conservé au Musée.

Nous n'avons là que de biens faibles jalons pour la dernière partie du tableau que nous avons ébauché, du passé préhistorique de nos ancêtres vellaves.

Des lacunes y abondent encore, malgré certains faits acquis à cette étude. Espérons que de nouvelles découvertes permettront d'en compléter l'enchaînement jusqu'à l'époque où les fastes historiques, au siècle antérieur à notre ère, ne commencent bien à s'ouvrir pour les vellaves que par les écrits de César.

A. AYMARD.
Président honoraire de la Soc. agr. et scientifique de la Haute-Loire.

APPENDICE

Pendant l'impression du présent travail sur le préhistorique dans la Haute-Loire, de récentes investigations effectuées ailleurs invitent à signaler quelques complémens à nos vues concernant les environs de la ville du Puy.

Une remarquable étude de ce genre est un *essai de paléontologie stratigraphique de l'homme* dont M. Marcellin Boule a commencé la publication dans la *Revue de l'anthropologie* (n^{os} du 15 mars au 15 juillet 1888). L'auteur s'y est donné la tâche laborieuse — de conformité aux observations comparées des préhistoriens de l'Europe et de l'Amérique — de mettre d'accord les faits de géologie, de paléontologie animale et végétale et d'anthropologie.

Un premier point essentiel pour la notion des plus anciennes

Digitized by Google

étapes de la chronologie humaine est de résoudre la question, controversée au regard de leur nombre et de leur ordre successif, des antiques phénomènes glaciaires et de classer, s'il y a lieu, selon leurs époques relatives, les gisemens se rapportant aux restes fossiles de l'homme et aux produits de son industrie.

La science ayant reconnu une phase d'extension des glaciers à l'époque quaternaire moustérienne, se refusait, faute de preuves suffisantes, à en supposer d'autres antérieures. Il n'en serait plus de même si l'on admet que des recherches ont donné des résultats concordans en différentes contrées.

D'après la synthèse qui en a été formulée, on compterait au moins trois époques glaciaires séparées par des améliorations de climats coïncidant avec différentes faunes et flores fossiles : l'une tertiaire pliocène entre une faune à mastodontes et celle de leur descendant présumé, l'éléphant, dit *elephas meridionalis ;* la deuxième caractérisée par l'*elephas antiquus;* enfin la troisième moustérienne par l'*elephas primigenius*. En ce qui concerne notre région du plateau central, nos savans voisins de l'Auvergne, MM. Rames et Julien en avaient déjà proposé deux que leur ont paru révéler surtout dans le Cantal des alternances de terrains aux environs d'Aurillac et dans le Puy-de-Dôme celles du gisement de Périer près d'Issoire.

On a cru reconnaître aussi à l'égard de la première de ces deux phases glaciaires, quelques indices dans la Haute-Loire, en particulier à Montvert (altitude 1,290 m.) sur les plateaux qui avoisinent les hautes cimes du Mezenc; mais ces vestiges sont trop douteux pour permettre de les invoquer. Nous hésitons également à en trouver des traces aux environs du Puy, entre les deux gisemens, l'un des mastodontes à Vialette, l'autre des éléphans à Solilhac, ainsi que dans ceux des faunes analogues de Coupet, Saint-Eble, Chilhac, etc., pour l'arrondissement de Brioude (1). Provisoirement, il suffira de dire que la nouvelle

(1) L'extension des glaciers s'étant produite, suivant les pays, dans des conditions d'intensité et de topographie différentes, donne l'idée de diversités dans les produits du phénomène, sous tous les rapports des moraines, des pierres transportées et de leurs polissages et rayures. Certaines remarques faites ailleurs

Digitized by Google

thèse de multiples extensions glaciaires coïncide pour l'époque de la troisième, que la généralité des observateurs, — ainsi que nous l'avons dit, — ont classée au moustérien et à laquelle nous rapportons nos blocs ératiques de Coubon.

Une autre confirmation de notre sentiment relatif à l'existence de l'homme dans la région montagneuse du plateau central, avant cette époque moustérienne, est la présence de l'instrument chéléen ovale en silex (de nature minéralogique locale) aujourd'hui bien établie par M. Rames et assez fréquente dans le Cantal, principalement à Arpajon, au débouché des vallées de la Cère et de la Jordanne, où même d'intéressantes circonstances de gisement, d'après M. Boule, laisseraient supposer, en Auvergne, la deuxième extension glaciaire avant la dernière ou moustérienne.

Nous sommes ainsi ramené à l'homme fossile de Denise dont l'époque chéléenne, si le chronomètre glaciaire lui fait défaut, n'en est pas moins rendue très vraisemblable, non seulement par l'archaïsme de son type cranien, mais encore par le terrain qui en a livré les dépouilles (1).

qu'en France pourraient aussi lui être applicables. Telles sont entre autres celles concernant des galets polis à faces et arrêtes géométriques très régulières, lesquels, tout d'abord, avaient été pris pour des objets façonnés par l'homme et qui, recueillis en Saxe, particulièrement dans les terres seigneuriales de notre savante bienfaitrice Mme la baronne de Boxberg, à Iscarna près de Badeburg et dont elle a bien voulu envoyer des spécimens à notre Musée, ont été fort probablement assignés par M. le docteur Theile aux mouvemens de masses glaciaires. Voyez son excellent mémoire : *Geschliffene Geschiebe (dreikantner) ihre normaltypen und ihre entstehung, von Dr. Theile in Lockwitz.* Dresde, 1886. Nous en devons la traduction à M. Joseph Nicolas, professeur d'histoire à l'École normale du Puy.

(1) Ces lignes étaient livrées à l'impression, lorsque à l'occasion de la venue au Puy de l'un de nos plus savants préhistoriens M. Cartailhac, directeur des *matériaux pour l'hist. primitive et naturelle de l'homme*, ainsi que de M. Boule, secrétaire de la Soc. géologique de France, l'importante collection du regretté M. Pichot du Mazel donnée par son ami M. le docteur Vibert, a été installée au Musée. Elle comprend, comme on sait, entre autres pièces de géologie et de paléontologie locales, plusieurs concernant l'homme de Denise, et qui, jointes à celles déjà conservées au Musée, sont en ce moment l'objet de leur examen. Quant à nous, la revue de tous ces documens ne modifie pas notre opinion sur les traits distinctifs du type présumé chéléen qui indiquent, comme nous l'avons dit, « une dolichocéphalie moins prononcée que pour celui de son dérivé dont le fossile robenhausien de Cro-Magnon est la plus saillante expression ».

Digitized by Google

Celui-ci, en effet, constitue un des termes de la longue série d'émissions volcaniques du mont Denise qu'avait inaugurée, au moins dès le tertiaire pliocène, un puissant dépôt de nos plus antiques brêches et qui s'était prolongée durant le cycle de l'*elephas* dit *meridionalis*, par des épanchemens de laves basaltiques et de brêches boueuses contenant des restes de ce proboscidien au lieu de la Malouteyre et dans le vallon de Polignac alors assez excavé. Des matières éruptives, de nature lithologique et d'allures analogues, avaient ensuite persisté à se produire jusqu'à ce que, étant descendues jusqu'au fond du vallon de la Borne, elles avaient manifesté, probablement dans la première phase du quaternaire, la continuité plus ou moins intermittente de l'action volcanique.

C'est à cette époque, c'est-à-dire à l'horizon chéléen, que nous avons cru devoir classer l'éruption de nos brèches à ossemens humains, dont le remarquable dépôt atteste encore l'intensité du phénomème plutonique.

Dans la suite, notamment au Moustérien, il n'y a plus que de faibles indices de volcanisation, tels que celui d'un mince filon éruptif traversant une partie de l'atterrissement des Rivaux, au bas des dernières déclivités du mont Denise, où le thalweg nous a fait voir dans ce même système d'amas terreux, avec un os humain, la faune caractéristique de l'*elephas primigenius* associé au grand ours (1).

Rapprochons de ce fait intéressant un autre dépôt terreux contenant des restes d'une semblable faune moustérienne enfouie dans des failles des primitives brèches de la montagne, sans aucune révélation dans ces mêmes failles, de l'action volcanique si accentuée à l'époque antérieure de l'homme de Denise.

Les traces que peuvent avoir laissées dans notre *bassin supérieur de la Loire* les époques subséquentes, au moins jusqu'à la magdalénienne, — la quatrième du quaternaire, — n'ont pas fourni davantage de témoignages plutoniques; ce qu'avait sur-

(1) A l'exclusion de l'hippopotame, qu'a tort on a attribué à notre quaternaire : il est certain que seuls nos terrains tertiaires pliocènes en récèlent des fossiles.

Digitized by Google

tout constaté un de nos plus compétens observateurs, M. Vinay, près du Puy, en particulier au fond du vallon de la Borne, lors du creusement des piles du viaduc, dans un dépôt simplement alluvial d'os d'animaux, y compris un métacarpien, qu'il était porté à attribuer au renne et qui est conservé dans sa collection.

Les plus récentes recherches éveilleraient bien d'autres remarques susceptibles de comparaisons avec celles ayant trait au préhistorique de notre pays. Mais il serait trop long de les développer. Un seul fait pourra montrer qu'à l'époque robenhausienne — début des temps actuels, — l'homme qui habitait nos contrées montagneuses était déjà « très versé dans l'art des mines, même avant l'exploitation des métaux », ce qui résulte d'un mémoire publié en 1887 par M. Boule, sur des puits et galeries préhistoriques d'extraction du silex de Mur-de-Barrèz, aux confins de l'Aveyron et du Cantal (1).

Ces carrières, — analogues à d'autres observées en Belgique et en Angleterre — montrant leurs parois sillonnées de coups de pic, avaient été creusées avec des pics, des coins et des pioches en bois de cerf dont on a retrouvé de nombreux spécimens. Le silex gris, — café au lait, corné ou pyromaque, — qui en était extrait, y présente une sorte de banc intercalé dans un calcaire d'eau douce, et épais de 10 à 25 centimètres, non absolument massif, mais formé d'une série de lentilles ou de rognons aplatis. Ces particularités rappelant un de nos gisements siliceux de Glavenas, aideront à retrouver également chez nous de semblables carrières dont les silex pourraient, d'ailleurs, préciser leur provenance au moyen d'analyses microscopiques, à l'instar de celles savamment faites à Nancy par M. le docteur Bleicher. Il ne serait pas impossible aussi que le creusement de nos plus vieilles cavernes eût été opéré au moyen de pics en corne de cerf, comme semblent le dénoncer sur leurs parois certaines empreintes de l'instrument employé à cet usage.

A.

(1) *Matériaux pour l'histoire primitive et naturelle de l'homme*, n° de janvier 1887.

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

Digitized by Google

Digitized by Google

PROCÈS-VERBAUX

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES SÉANCES

DE LA

SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE

DE LA HAUTE-LOIRE

SÉANCE DU 9 JANVIER 1886.

PRÉSIDENCES DE MM. MOREL ET H. MOSNIER.

Etaient présents : MM. Aulanier, Chaudier, Couderchet, Dessaignes, C. Falcon, Girard-Gory, Gueyffier, Lascombe, H. Mosnier, Dr Morel, Robert, Rocher, J. Tuja, Vissaguet, sénateur, et Dr Coiffier.

La correspondance comprend plusieurs journaux ou bulletins scientifiques adressés à la Société : la *Science agricole* ; le *Messager agricole du Midi* ; la *Revue d'Economie rurale*, de La Valette ; le *Journal de l'Agriculture*, de Barral, et le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*.

M. Lascombe donne lecture de quelques passages d'un opuscule intitulé : *Les pâturages d'hiver dans les Montagnes-Rocheuses*, par M. Stanislas Guénot. D'après cet auteur, les Montagnes Rocheuses (Amérique) possèdent, à des altitudes de plus de 1,000 mètres, d'immenses pâturages, susceptibles de nourrir en toutes saisons les animaux domestiques sans qu'il soit besoin de donner à ceux-ci une garde ou un abri. Depuis vingt ans, des millions

Digitized by Google

d'animaux : bœufs, moutons, porcs, etc., seraient élevés en pleine liberté et pour rien dans ces hautes régions, et ce serait là la cause qui permettrait aux Américains de livrer à des prix infimes leurs viandes de boucherie. Ce qui explique ce fait, en apparence extraordinaire, c'est que les Montagnes-Rocheuses ne présentent pas les alternatives de chaud et de froid si communs à nos climats et qu'il y tombe une sorte de neige qui ne se fixant pas au sol, est balayée par les vents et laisse toujours la terre à découvert.

M. le Président lit une lettre de M. le Préfet demandant à la Société son avis sur l'époque la plus favorable à la clôture de la chasse. On convient que, dans l'intérêt de l'agriculture et du gibier, il serait bon que la chasse fût fermée le plus tôt possible.

M. Lascombe a trouvé, dans le catalogue officiel des manuscrits des bibliothèques publiques de Nimes et de Toulouse, sous le numéro 603, un travail intitulé : *Description des différents diocèses*, qui consacre une vingtaine de pages (p. 173 à 189) à la description du diocèse du Puy, de l'année 1674 à 1676.

La Société vote une somme de quarante francs pour les frais de copie de ce précieux document de notre histoire locale, lequel pourra être ainsi imprimé prochainement dans ses Mémoires.

M. Lascombe a également trouvé, dans les *Mémoires de la Société archéologique du Midi de la France* (tome V, de 1841 à 1847), un catalogue des livres imprimés à Toulouse au XVII^e^ siècle. Or, ce catalogue, dressé par M. de Castellane, fait mention d'une histoire de l'Eglise angélique de N.-D. du Puy, par de Pradines (Toulouse, 1677, J. Pech., in-4°). Ce travail, complètement inconnu aux bibliophiles du Velay, n'a pu être retrouvé, ni dans les bibliothèques de la ville de Toulouse, ni à la bibliothèque nationale de Paris, et M. Lascombe demande aux membres de la Société s'ils connaissent cet ouvrage et s'il ne serait pas utile de faire des recherches à son sujet.

M. le Président annonce l'arrivée prochaine des médailles que les jurys des précédents concours agricoles ont décernées aux exposants. Ces médailles (vermeil, argent et bronze) sont frappées au nom de la Société et portent gravés les nom, prénoms et domicile de chaque lauréat. Elles seront adressées prochainement à M. le Secrétaire du Comice agricole qui les enverra aux intéressés par l'intermédiaire du maire de leur commune.

M. Lascombe, bibliothécaire de la ville du Puy, est nommé, à l'unanimité, bibliothécaire-archiviste de la Société.

Digitized by Google

Sur la proposition de M. Chaudier et dans le but de vulgariser les connaissances agricoles, la Société vote une somme de 300 francs pour l'achat de 150 exemplaires du *Cours élémentaire d'agriculture* de M. Hérisson. Quarante exemplaires seront adressés à la Ferme-Ecole de Nolhac pour être distribués aux élèves de l'Ecole. Les volumes restants seront répartis aux instituteurs du département. M. le Secrétaire, chargé des envois, devra consulter MM. les inspecteurs primaires pour savoir les noms des instituteurs les plus méritants et les plus dignes de cette faveur. Il est convenu que, plus tard, la Société votera, s'il le faut, de nouveaux fonds pour être employés au même usage.

M. Couderchet est d'avis de protester contre la nouvelle organisation en France des concours régionaux. — Les nouvelles circonscriptions étant le double des anciennes sont, dit M. Couderchet, beaucoup trop vastes. — Les éleveurs de la Haute-Loire, qui vont très bien à Clermont ou à Lyon, n'iront jamais à Cahors, à Albi ou à Montauban. — Les trajets sont trop longs et beaucoup trop coûteux relativement à la valeur des primes. — Enfin, les concours, n'ayant lieu que tous les quatorze ans, sont trop espacés et nos paysans de la montagne, ne les voyant pas revenir à intervalles rapprochés, s'en déshabitueront.

La Société, entrainée par ces arguments, décide de demander à M. le Ministre de l'Agriculture de rétablir l'ancienne organisation des concours régionaux et charge MM. Couderchet et Coiffier de rédiger, en ce sens, un petit mémoire qui sera remis au ministère par l'intermédiaire du vice-président de la Société, M. Ernest Vissaguet, sénateur.

M. Rocher expose à ses collègues que certains documents anciens de notre histoire locale deviennent extrêmement rares et sont même sur le point de disparaître de la circulation. Ce sont : 1° l'*Histoire de N.-D. du Puy*, par Pierre Odin; 2° la même histoire par Théodose de Bergame; 3° un travail sur le même sujet, imprimé à Lyon en 1523; 4° un manuscrit intitulé : *Stephani Guyonii orationes duæ*; 5° une relation des cérémonies, au Puy, pour la canonisation de St-François de Sales; 6° enfin, un titre d'établissement des chanoines de Paupérie. — Ce serait rendre un grand service aux bibliophiles et aux chercheurs que de réé liter ces anciens travaux dont il ne reste, pour quelques-uns, qu'un seul exemplaire.

La Société, après discussion, décide la publication de tous ces mémoires dans son 5e volume. Elle s'en remet à M. Rocher pour tout ce qui concerne la copie, la réimpression, la disposition à donner aux matières, l'addition des notes et renvois, le tirage à part qui doit en être fait et lui ouvre, pour

Digitized by Google

cet objet, un crédit provisoire de 200 francs, sauf à augmenter plus tard cette somme en cas de besoin.

M. Lascombe lit un rapport sur des fouilles faites, en 1884, à Lioriac, commune de Bauzac, et, en 1885, à Bas-en-Basset. De concert avec MM. Hérisson et Collard, il a fait pratiquer des sondages sur les deux rives du ruisseau qui traverse Bas et a découvert, surtout sur les bords de la Loire, un grand nombre de tuiles romaines, de débris d'amphores, de poteries samiennes (coupes, écuelles, assiettes) et un fort joli petit vase. Quelques-unes de ces poteries présentent, à l'extérieur, des animaux, des guirlandes de feuillages et de fleurs. Deux tessons portent des marques de potier, dont on ne distingue malheureusement que quelques lettres.

Le même membre appelle l'attention de la Société sur un projet de démolition de l'église actuelle de Bas. Si l'érection de la nouvelle église s'opère, comme tout le fait espérer, sur un emplacement différent de l'ancien, il y aura lieu de s'entendre avec la municipalité de Bas afin d'obtenir, pour le Musée du Puy, les Chapiteaux et bas-reliefs de la vieille église dont l'origine remonte à une époque très reculée.

M. Jules Tuja fait don à la Société des Bulletins mensuels de la Société protectrice des animaux pour l'année 1885.

Dr Coiffier.

Digitized by Google

SÉANCE DU 11 FÉVRIER 1886.

PRÉSIDENCES DE MM. MOREL ET H. MOSNIER.

Étaient présents : MM. Aymard, Louis Balme, Chaudier, Dr Coiffier, Dessaignes, César Falcon, Girard-Gory, Auguste Gire, Edmond Gueyffier, Louis Gueyffier, Hérisson, Antoine Jacotin, Paul Le Blanc, Léculée, Louis Mallat, Auguste Mauras, Emile Mauras, Dr Morel, Henry Mosnier, Moullade, Louis Paul, Dr Récipon, Rocher, Antoine Vernière, avocat à Brioude, et Lascombe.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président dépose sur le bureau les ouvrages suivants : le *Journal de l'Agriculture*, de Barral; le *Bulletin du ministère de l'Agriculture* n° 8, année 1885; *Association française pour l'avancement des sciences*, Congrès de Lille, 1874; le *Messager agricole du Midi*, n° 1, de 1886; la *Semaine agricole : Rapport à M. Edouard Turquet sur la mission confiée en* 1885, *ayant pour but d'étudier les musées et écoles d'art industriel et la situation des industries artistiques en Italie, en Autriche-Hongrie et en Russie, etc., etc.*

M. Hérisson fait connaître qu'il existe actuellement deux syndicats agricoles dans la Haute-Loire, l'un à Langeac, comptant 43 propriétaires, l'autre à Chadrac, qui en compte 40. Ces deux syndicats, définitivement constitués et approuvés par l'autorité administrative, ont pour objet la défense du vignoble contre le phylloxéra.

Des syndicats analogues sont en voie de formation à Aurec et à Monistrol-sur-Loire.

Le même membre lit une note sur les *Champs de démonstration*.

Il insiste sur la nécessité d'en établir immédiatement quelques-uns dans le département et réclame pour cela le concours de la Société agricole et scientifique.

Digitized by Google

Celle-ci, sur la proposition de M. le président, vote un crédit de trois cents francs qui sera affecté au champ de démonstration à établir sur les terrains que la ville du Puy a gracieusement mis à la disposition du professeur d'agriculture.

Il est donné lecture, par M. Auguste Gire, d'un mémoire fort intéressant sur les maladies contagieuses qui atteignent périodiquement le bétail de notre département et en particulier la race bovine du Mezenc (1).

M. Moullade présente à la Société une dent *composée* d'un éléphant fossile très curieux, dont il n'a pas encore été fait mention dans la Haute-Loire.

Cette dent, acquise par le Musée du Puy, a été trouvée à Pranlary, dans les alluvions volcaniques faisant partie de la propriété de M. Anglade-Coly.

Pour permettre la comparaison, M. Moullade montre en même temps une dent de l'*Elephas Primigenius* ou *Mammouth*, de Sibérie, une dent de l'*Elephas Meridionalis* et enfin une dent de l'*Elephas*, appelé *Giganteus* par M. Aymard, découvert dans les alluvions volcaniques de la Malouteyre.

La dentition des éléphants est curieuse et ne ressemble à celle d'aucun autre animal.

Elle se compose sans parler des défenses, de 32 molaires dont la couronne est à surface plane et continue, formée de *dentine* ou *ivoire* interrompue de distance en distance par des lames verticales d'émail qui descendent jusqu'aux racines et sont elles-mêmes recouvertes d'une couche de *cément*. Chaque molaire offre donc l'aspect d'une véritable rape où les lamelles d'émail, plus dures que l'ivoire, dessinent en relief des lignes plus ou moins sinueuses, plus ou moins espacées suivant les espèces, et parallèles entre elles.

Déjà cette forme est caractéristique du genre éléphant. Ce qui l'est encore plus, c'est le mode de renouvellement de ces dents. Il n'y a jamais, en effet, pour chaque côté de l'une et de l'autre mâchoire qu'une molaire qui soit véritablement complète, quel que soit l'âge de l'animal, et, en même temps, une dent antérieure et une dent postérieure, toutes deux incomplètes, la première en partie résorbée ou cariée, la deuxième en voie de développement graduel, mesuré par la disposition de celle qui s'use et s'atrophie. Il s'ensuit qu'une semblable évolution se produit huit fois dans la vie de chaque éléphant et qu'au lieu de pousser comme celle des autres mammifères, ces dents se développent d'arrière en avant.

(1) Voyez tome V, *Mémoires* 2e partie, p. 33.

Digitized by Google

Le *mastodonte* est l'*aïeul* des éléphants : il remonte à l'époque miocène, tertiaire moyen. L'*Elephas meridionalis* est du pliocène, tertiaire supérieur ; puis vient avec l'époque quaternaire l'*Elephas antiquus*, enfin le *Primigénius*, pour ne citer que les espèces bien définies.

Le principe de l'évolution des dents est le même chez les mastodontes et chez les vrais éléphants. Chaque dent ne diffère guère que par la présence de mamelons. Ces mamelons étant soudés les uns aux autres par leur base, il a suffi que la couche d'émail ait disparu de la surface pour que, par usure, ils se soient effacés. Si on admet ensuite une soudure plus complète dans le sens vertical des racines entre elles, on arrive exactement à la dent de l'éléphant vrai.

C'est précisément l'une de ces étapes d'évolution que marque la dent de Pranlary et c'est ce qui explique l'intérêt qu'elle présente. Dans cette dent, en effet, la soudure du collet et de la couronne est complète, mais celle des racines, ou le remplissage des intervalles par le *cément*, est loin d'être terminé.

Il s'agit donc ici d'une espèce intermédiaire qui doit se placer entre le *Mastodon Elephantoides* de Clift et l'*Elephas méridionalis*. Son âge remonte au début de l'époque pliocène.

Peut-être se confond-elle, du reste, avec l'un ou l'autre des types de transition trouvés dans l'Inde par Falconer, soit avec l'*Elephas insignis*, soit avec l'*Elephas Ganesa* ou le *Planifrons*. C'est ce que pourrait montrer seulement, d'une manière péremptoire, une confrontation directe avec une dent de chacune de ces variété, ou tout au moins une comparaison photographique. Il reste, en attendant, à étudier le terrain dans lequel cette dent singulière a été trouvée. M. Moullade le fera aussitôt que le temps permettra de continuer les fouilles commencées.

Au sujet de l'intéressante communication qui précède, M. Aymard expose les vues des paléontologues relatives à la structure des dents molaires d'éléphants fossiles et en particulier à l'écartement plus ou moins marqué des lamelles verticales d'émail dont elles sont formées.

« Sous ce dernier rapport, ajoute notre confrère, les différences d'espacement et même de sinuosités que la détrition avait produites à leurs couronnes, laissent parfois des doutes pour les limites des variations simplement individuelles ou pour des démarcations de races ou d'espèces. C'est pourquoi il faut applaudir à la savante recherche de tous les traits dentaires les plus distinctifs dont s'occupe notre confrère, M. Moullade.

« En ce qui concerne l'âge géologique de la molaire qu'il nous a présen-

Digitized by Google

tée (comparativement à une dent analogue trouvée avec d'autres et de grands os d'éléphant à la Malouteyre de Polignac), le terrain d'où cette molaire provient, permet d'en conjecturer l'époque.

« En effet, le gisement est situé à une certaine hauteur du versant Est d'une colline dépendante du domaine de Pranlary, non loin de la maison d'habitation du propriétaire, M. Anglade. La dent y a été extraite d'une épaisse couche alluvio-volcanique dont la formation se lie aux épanchements ou éruptions du volcan accusé, sur la plaine voisine d'Eycenac, par un immense cône de déjections diverses, de scories et de cendres.

« Or, au-dessous et à peu de distance de ce grand foyer volcanique, se montrent au versant nord de la colline regardant le village de Vals, d'autres dépôts soit alluvio-volcaniques, soit de brèches boueuses éruptives, plus ou moins semblables par leur situation et leur composition minéralogique à celles de Pranlary et dans lesquelles, par une notable concordance, M. Aymard a recueilli, il y a quelques années, des fragments de molaires et des os d'éléphants associés avec des restes osseux de chevaux, de cerfs, d'un carnivore, etc.

« Tout ce système de dépôts fossilifères, descendant peu profondément dans les deux vallons de Vals et de Pranlary, fait voir qu'il avait été constitué alors que ces vallons, ébauchés déjà par les érosions de leurs cours d'eau, n'avaient pas atteint leur entier creusement, lequel devait ensuite se produire durant une assez longue période volcanique en partie tertiaire et quaternaire.

« La double considération de la stratigraphie et de la faune fossile doit autoriser ainsi à rattacher la date relative de ces antiques ossuaires à l'une des plus anciennes phases de la volcanisation, c'est-à-dire au troisième âge, dit *pliocène*, de l'époque tertiaire ; lui-même postérieur aux produits plutoniques et probablement *miocènes*, des trachytes et phonolithes ; et comme le premier étage du pliocène volcanique est caractérisé dans notre pays par une faune fossile à mastodontes, aïeux probocidiens des éléphants (1), c'est au deuxième étage du dit pliocène qu'on peut assigner l'âge relatif du réceptacle des fossiles de Vals et de Pranlary.

(1) *Congrès scientifique* de 1855, tome I, p. 237-238.

Le genre mastodonte apparaît dans le miocène moyen et se continue jusque dans le pliocène supérieur et même en certains pays peut-être à une époque plus ou moins postérieure ; seulement les espèces diffèrent d'une époque à l'autre.

Digitized by Google

« De nouvelles explorations et fouilles auxquelles notre Société nous permettra de la convier, confirmeront probablement ces données en nous livrant des restes plus abondants d'une de nos faunes fossiles les plus curieuses par l'association, d'ailleurs constatée en d'autres endroits, d'espèces des genres éléphant, rhinocéros, hippopotame, sanglier, cheval, cerf, bœuf, et de terribles carnivores : *machairodus* (tigres à canines tranchantes), hyènes, etc., tous animaux qui avaient été contemporains des plus intenses embrasements volcaniques de la contrée. »

M. Paul Le Blanc, communique un extrait de compte qui concerne l'enterrement de noble Pierre-Antoine de la Tour, seigneur de Saint-Vidal et comte d'Ally, inhumé en octobre 1660 dans la chapelle de Notre-Dame-Trouvée de l'église conventuelle du prieuré de Sainte-Croix de la Voûte.

Ce seigneur était décédé dans son château du Thiolent; mais comme la famille de Rochefort d'Ally, bienfaitrice de ce monastère y possédait un tombeau, sa veuve y fit transporter le corps de son mari.

Ce compte nous fait connaître toutes les dépenses effectuées pour le transport du défunt et son inhumation à La Voûte : il est suivi de l'énumération des frais occasionnés pour le deuil, tant pour Madame de Saint-Vidal, que pour ses enfants et les nombreux serviteurs de sa maison.

Ce compte sera publié dans la seconde partie des *Mélanges historiques* de notre collègue.

M. Louis Paul émet le vœu qu'il soit publié dans l'*Annuaire de la Haute-Loire* la liste de tous les membres de la Société.

MM. les secrétaires sont chargés de ce soin.

En présence des ravages toujours croissants du phylloxéra, notre collègue M. Paul Le Blanc, croit devoir rappeler à la Société que, des 1873, il planta à Brioude un certain nombre de ceps de Clinton, variété américaine que l'on sait pouvoir résister aux morsures du terrible ennemi de nos vignobles.

Ces ceps provenaient des collections de M. le professeur Planchon, de Montpellier, le premier introducteur en France de toutes ces variétés américaines. Ils ont parfaitement réussi et présentent une végétation des plus luxuriantes. Malheureusement le rendement en est presque nul, et, dans aucun cas, les raisins ne pourraient fournir un vin agréable à boire, à cause du goût étrange du fruit.

Ces ceps ne sont donc destinés qu'à servir de porte-greffe.

M. Le Blanc met sous les yeux de l'Assemblée quelques grappes de ce raisin qu'il n'a recueillies sur les ceps que le 5 novembre dernier et qu'ont

Digitized by Google

pu déguster nos collègues. Ce séjour prolongé sur les souches avait donné à ces fruits une saveur assez agréable, quoique rappelant beaucoup trop celle du cassis.

A propos d'une récente publication due à la plume d'un membre de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, M. Henry Mosnier s'exprime ainsi :

« Un de nos confrères, M. Antoine Vernière, avocat à Brioude, biblio-
« phile des plus érudits, vient de mener à bonne fin une importante publi-
« cation dont voici le titre : *Journal de voyage de dom Jacques Boyer, reli-*
« *gieux bénédictin dans les diocèses de Clermont, Le Puy, Bourges*, etc. (1710
« 1714), un volume in-8° de 537 pages.

« Nous n'entrerons point dans le détail de ce volume plein d'intérêt, une
« plume des plus autorisées devant prochainement lui consacrer un compte
« rendu. Bornons-nous à indiquer que ce *Journal de voyage* est, ainsi que son
« nom l'indique, le récit des pérégrinations poursuivies pendant quatre an-
« nées par un savant bénédictin à la recherche de documents destinés à une
« réédition de cette œuvre magistrale connue sous le nom de *Gallia christiana*.

« L'auteur né au Puy en 1672, donne sur sa ville natale et en particulier
« sur le Jubilé de 1712, de curieux détails. Il fournit en outre de nom-
« breux renseignements sur divers monastères de son ordre situés dans no-
« tre région, La Chaise-Dieu, le Monastier, Goudet, Chanteuges, Lavaudieu,
« Chamalières, etc., A ce double titre, cette publication ne peut manquer
« d'être recherchée par les curieux de notre histoire locale.

« Elle le sera, tout autant, par les bibliophiles des départements formés
« des anciennes provinces du Lyonnais, du Forez, du Vivarais, du Gévau-
« dan, du Limousin, de l'Angoumois, à raison des piquants récits dont elle
« fourmille.

« Son éditeur l'a illustrée d'autographes de Dom Boyer habilement re-
« produits par l'héliogravure Dujardin. Il a complété le récit de l'auteur par
« des notes multiples qui dénotent des connaissances historiques étendues
« et une critique sûre.

« En publiant le manuscrit du docte bénédictin, M. Antoine Vernière a
« accompli lui-même une œuvre de bénédictin. »

M. Rocher communique un mémoire sur les relations du Velay avec le nord de l'Espagne et analyse les traits principaux de cette étude dont l'heure tardive lui interdit la lecture.

Au début de notre histoire, on voit les Vellaves s'acheminer vers la Catalogne et réciproquement les Espagnols s'en venir à notre sanctuaire.

Digitized by Google

Vers l'année 850, le premier comte de Barcelone, Wilfred, meurt aux alentours du Puy-Sainte-Marie. En 851, notre évêque Gottelscale fait un pèlerinage à Saint-Jacques-de-Compostelle. En 967, Raoul, comte d'Urgel, distingue dans l'abbaye de Saint-Geraud d'Aurillac un jeune moine qui sera plus tard le pape Silvestre II. Ermengaud, autre comte d'Urgel, légue en 1010 à la basilique d'Anis les plus belles pièces de son armure. Pierre de Solignac, évêque du Puy, se trouvait en décembre 1053 à Léon et assista à la translation des reliques de saint Isidore. Le célèbre vœu de Bernard, comte de Bigorre, est de l'année 1062. Raymond de Saint-Gilles, comte de Toulouse, de Rouergue et de Velay, préluda à son glorieux rôle dans la première Croisade par de saints voyages à la Chaise-Dieu, à Saint-Jacques et au Puy. Hugues de Montlaur, templier vellave, combattit en 1238 sous l'étendard de Jacme 1^er^, roi d'Aragon.

Le temps ne fit que resserrer ces liens entre notre province et l'Espagne. Frédol de Saint-Bonnet, qui remplaça en 1284 Guillaume de la Roue, avait d'abord occupé le siège épiscopal d'Oviédo. En 1419, les habitants de Bas fondèrent une procession annuelle en souvenir de l'accomplissement de leur vœu à Saint-Jacques. Le 11 octobre 1603, Jacques Champagnac, cultivateur d'Ardhuy, faisait son testament à Yssingeaux, avant de se rendre dans la ville « où le corps de Monseigneur saint Jacques repose ». En 1613, Jacques Leblanc, notaire du Puy, en 1621, Christophe du Verdier, abbé de Pébrac et de Saint-Vosy, allaient en dévotion à Notre-Dame de Montsarrat.

A la veille de la Révolution, les chanoines du Puy invitaient une dernière fois leurs confrères de Girone aux fêtes du grand Jubilé.

Ces divers pèlerinages des Vellaves en Espagne et *vice versa* des Espagnols en Velay, joints à l'antique alliance des Églises du Puy et de Girone, attestent les sympathies héréditaires qui unirent si longtemps notre diocèse à la Péninsule.

Ce sont, en effet, les pèlerinages qui ont institué, de temps immémorial, les plus affectueux rapports entre notre région et les peuples de la Catalogne, de la Galice et de la Castille.

A propos de pèlerinages, M. Rocher dépeint, à l'aide de nombreux titres, les rites et cérémonies qui accompagnaient le départ et le retour des pieux voyageurs; il décrit leur costume, leurs stations en route; il rappelle leurs hymnes et cantiques; il note les échanges commerciaux et industriels que les pèlerinages amenèrent au profit de notre ville et surtout étudie les similitudes profondes entre notre dialecte local et celui des populations d'au-delà les Pyrénées.

Digitized by Google

MM. Paul Le Blanc et Aymard, tout en reconnaissant le mérite du travail de M. Rocher, déclarent ne pouvoir adopter son avis sur les motifs qui ont déterminé les rapports du Velay et du nord de l'Espagne. Ils croient que le commerce, les vieilles relations internationales du temps gallo-romain et non les pieuses pratiques de l'ère chrétienne, ont inauguré ou pour mieux dire continué ces rapports.

Les pélerinages sont un effet et non une cause. On se servit de ces excursions dévotes pour sauvegarder les communications de peuple à peuple. Les hommes d'études ou d'affaires trouvaient sous les insignes classiques, le bourdon, l'escarcelle, le chapeau garni d'images, une sécurité et des facilités que ne comportaient pas les déplacements du tourisme et du négoce. Les hôpitaux, couvents et aumôneries, qui jalonnaient les estrades et principales voies de transport, offraient un sûr asile à tout étranger qui se recommandait de l'accomplissement d'un vœu ou d'une pénitence. C'est ainsi que les pèlerinages ont été un puissant véhicule de civilisation ; mais ils n'ont pas ouvert la voie aux exportations de l'art et du commerce. Cette voie était déblayée bien avant qu'on songeât aux grands sanctuaires de Jérusalem, de Rome, de Cologne, et aux basiliques moindres de Saint-Gilles, de Boulogne, de Rocamadour et du Puy-Sainte-Marie.

M. Rocher se récrie sur cette appréciation de MM. Paul Le Blanc et Aymard. Ces messieurs, dit-il, ne tiennent pas compte des bouleversements produits par la chute de l'empire romain et les invasions barbares. Au lendemain du cataclysme le monde avait perdu son assiette ; l'anarchie était partout. Quelles relations commerciales pouvaient exister aux IXe et Xe siècles entre la Gaule et l'Espagne, et, pour circonscrire le débat, comment s'imaginer que notre petite province ait pu, dans ces temps désolés, faire le moindre trafic avec la péninsule? Nos ancêtres, aux XIIIe et XIVe siècles avaient peine à sortir de leurs montagnes : ils voyageaient peu et n'émigraient jamais. Pouvaient-ils avoir sous les Carlovingiens des habitudes de locomotion qu'on ne trouve pas chez eux dans une époque bien postérieure ? Grégoire de Tours, mort en 590, nous donne de fréquents exemples de pélerinages et assigne toujours à ces excursions un mobile purement religieux. Notre Gottescalc était-il allé en Galice pour trafiquer ? Non, pour prier... *orandi gratia*, disent les textes contemporains. C'est un véritable anachronisme que de prêter à des époques exclusivement gouvernées par l'idéal chrétien, les visées mercantiles de l'âge moderne. Pour tous ceux qui étudient l'histoire sans parti pris, l'Église a été la grande, la souveraine initiatrice de notre civilisation. C'est à son ombre et sous ses auspices que se sont ou-

Digitized by Google

verts les échanges d'idées entre les peuples. Les pélerinages ont inauguré et non suivi les relations internationales.

Après avoir écouté avec un vif intérêt ce débat historique, la Société vote l'insertion dans ses *Mémoires* du travail de M. Rocher.

M. Moullade donne lecture d'un mémoire sur l'histoire morphologique des tænias.

Dans ce travail, il examine d'abord comment les anciens expliquaient la genèse des êtres inférieurs et particulièrement du tænia ελμίνς πλατεία d'Aristote.

La Renaissance commence, pour les sciences naturelles, à Harvey: c'est l'aurore d'une ère nouvelle pour la méthode expérimentale.

Puis vient la pléiade des naturalistes illustres qui, progressivement, après une série de tâtonnements et des hésitations nombreuses, arrivent, de nos jours, à la vérité scientifique démontrée.

L'histoire de ces grands hommes se confond avec celle de la philosophie des sciences naturelles (d'induction) qui tend à se substituer de plus en plus à la philosophie scolastique (de déduction).

Dans cette revue rétrospective, M. Moullade examine les idées qui ont successivement régné sur les divers moyens que la nature met en œuvre pour assurer la propagation des êtres inférieurs.

Il étudie la *Digénèse* ou génération alternante chez les tænias : Le tænia est une colonie (*Strobile*) formée d'anneaux qui sont autant d'animaux hermaphrodites donnant chacun naissance à des œufs.

Ces anneaux *(Proglottis)* sont le résultat d'un bourgeonnement continu de la tête (*Scolex*).

Pour arriver à l'état de *Deuto-scolex*, l'embryon, né de l'œuf, a dû se développer dans un autre milieu, subir un enkystement et passer par l'état de *Proto-scolex*.

Il décrit ensuite les tænias à phases d'évolutions connues, et termine par un tableau synoptique où les caractères distinctifs de ces tænias sont indiqués.

M. Henry Mosnier met sous les yeux de la Société un programme publié par le comité des travaux historiques, institué par le ministère de l'instruction publique, programme qui a pour but, la mise au concours de l'étude suivante : *Étudier, dans une région déterminée, l'institution des assemblées générales de communautés d'habitants, en recherchant les dates les plus anciennes et les plus récentes, — la périodicité, la composition des assemblées, le mode et l'objet de leurs délibérations, la manière dont ces délibérations ont été recueillies et conservées.*

Digitized by Google

Cette étude, pour notre pays, offrirait un très grand intérêt, et, il est fait appel au zèle des travailleurs de notre département.

M. Chaudier, directeur de la ferme-école de Nolhac, fournit d'utiles renseignements sur l'état des récoltes dans la Haute-Loire, durant le mois de janvier.

Au nom de M. Berbigier, maire de la commune de Lissac, M. Lascombe offre à la Société, pour le Musée du Puy, un bel échantillon de bauxite, substance minérale, qui existe en grandes masses à Baux (Bouches-du-Rhône).

Sont nommés membres résidants, sur la présentation de MM. Morel et Henry Mosnier, Messieurs Hélitas, préfet de la Haute-Loire, Assézat et Mottet, conseillers de préfecture.

Est également nommé au même titre M. Léon Marchessou, directeur de *La Haute-Loire*, présenté par M. A. Jacotin et M. Henry Mosnier.

A. Lascombe.

Digitized by Google

SÉANCE DU 11 MARS 1886.

PRÉSIDENCES DE MM. MOREL ET H. MOSNIER.

Étaient présents : MM. Aymard, Blanc-Marthory, Bonnet François, Chaudier, Couderchet, Dessaignes, R. Falcon, César Falcon, Gatillon, Gratuze, Gueyffier, Hérisson, Lascombe, Leculée, E. Mauras, Dr Morel, Mosnier, Paul, Récipon, Robert, Rocher, Rossin, J. Tuja, Vérot et Coiffier.

La correspondance comprend : une lettre de M. Hélitas, préfet de la Haute-Loire, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres ; une lettre de démission de M. Moullade pharmacien au Puy ; plusieurs numéros du *Journal de l'Agriculture* de Barral, et *de la Semaine agricole* ; un exemplaire du *Bulletin de la Société protectrice des animaux* (don de M. J. Tuja) ; une circulaire imprimée touchant le traitement des vignes phylloxérées ; le *Bulletin mensuel de la Société des sciences et arts du Hâvre* ; enfin les comptes rendus annuels de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire pour les cinq dernières années (1881 à 1886).

L'ouverture du Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne est définitivement fixée au 27 avril prochain, et la Société, officiellement invitée à s'y faire représenter, délègue, à cet effet, quatre de ses membres : MM. Aymard, H. Mosnier, P. Le Blanc et Vérot. M. Paul Le Blanc se propose de faire, au Congrès, une communication sur « les anciens peintres et statuaires de notre département ». M. Vérot y traitera « du remboursement des dettes d'État, par un simple moyen de trésorerie, sans augmentation d'impôts. »

M. le Conservateur du Musée d'Ethnographie et de la Bibliothèque du Trocadéro demande à la Société de vouloir l'aider dans la recherche des documents anciens intéressant notre région. La Société décide de lui envoyer les quatre volumes parus de ses Mémoires.

Digitized by Google

La commission des fouilles de Saint-Paulien a commencé ses travaux le 16 février dernier. M. H. Mosnier, rapporteur, nous apprend que les premières recherches faites dans le jardin Bonnefoux et sur un terrain appartenant au sieur Ramousse, ont déjà mis à nu de nombreux fragments de marbre, de poteries antiques et autres objets de diverses sortes, témoins évidents d'une civilisation disparue. L'on n'a découvert, cependant, jusqu'à présent, aucun bloc de pierre important. Peut-être les fouilles ne sont-elles pas encore assez profondes ? Peut-être cela tient-il à ce que les habitants du Puy, comme le dit Chabron, ont transporté, dans leur ville, tous les matériaux de quelque importance ? La Commission va fouiller le lieu dit « *cimetière vieux* » et espère arriver à de meilleurs résultats (1).

M. le président lit une lettre de M. le Ministre de l'Agriculture remerciant la Société de l'initiative qu'elle a prise de propager la vaccine animale et lui annonçant qu'il délègue, pour la seconder dans ses travaux, M. Cornevin, professeur à l'École vétérinaire de Lyon. — La Société décide d'écrire à M. Cornevin, pour savoir d'avance le jour de son arrivée. Sa réponse connue, elle s'empressera d'en avertir, par lettres individuelles, les vétérinaires du département et, par la voie des journaux, les propriétaires désireux de faire vacciner les animaux de leurs écuries. Elle se mettra à l'entière disposition du professeur de Lyon, pour l'accompagner dans ses courses et faciliter ses opérations.

M. le Dr Coiffier dans une communication intitulée : « De l'éther dans l'empoisonnement par le varaire », fait voir tous les services que l'éther pourrait rendre, à la campagne, dans les cas pressants d'empoisonnement par le varaire ou ellèbore blanc. Ce serait, dans ces circonstances, un contre-poison, antagoniste efficace et facile à se procurer partout.

M. H. Mosnier présente, au nom de M. Berbigier, une nouvelle variété de fers américains pour ferrage des chevaux. — Ces fers, en acier fondu au four Siémens, auraient pour avantages : leur légèreté, leur solidité et la modicité de leur prix (1 fr. les quatre fers et les clous, tout ensemble). — Numérotés d'avance et faits pour chaque pied, ces fers ont, sur leur face inférieure, une rainure destinée à cacher la tête du clou et à l'empêcher de s'user. — Nul doute qu'ils ne se vulgarisent rapidement si quelqu'un prend l'initiative de les introduire dans notre région... M. Aymard fait remarquer que les Gaulois avaient inventé quelque chose d'approchant, comme les collections du Musée en font foi. Le fer gaulois se distinguait du

(1) Voyez t. V. *Mémoires;* 2e partie, p. 89.

Digitized by Google

nouveau en ce que la tête du clou faisait saillie sur sa face inférieure.

M. Henry Mosnier donne, d'après une brochure de M. Vingtrinier, de Lyon, la biographie de Jean-Benoît Mazoyer qui, né au Puy, en 1799, fut successivement professeur aux collèges de Nantua et de Saint-Vallier (Drôme) et mourut à Lyon, simple ouvrier typographe, en 1856. — Mazoyer a traduit la *Marseillaise* en vers latins, puis en vers grecs (1830), a inventé « une méthode pour apprendre le latin sans maître » et a été l'auteur de plusieurs ouvrages à titres bizarres et dont la plupart sont aujourd'hui perdus : l'*Antechrist*, la *Dyssergie Lugdunoprototechnique*, une biographie en grec de Guttemberg, les *Quatre filles de Napoléon* et enfin une ébauche d'*Histoire instructive et religieuse de la ville du Puy*. — Les œuvres de cet auteur respirent l'exaltation politique et religieuse en même temps qu'une passion très vive pour le grec et le latin (1).

Plusieurs arrêts du conseil d'État, au XVIIIe siècle, autorisant le diocèse du Puy à contracter divers emprunts, sont mis, par M. Rocher, sous les yeux de ses collègues. Ces arrêts, curieux au point de vue des formes de l'ancienne procédure, sont au nombre de cinq. — Dans l'un (28 février 1760), il est question de réparations à faire à un chemin conduisant du Puy à la mine de charbon du sieur de Chambarlac (l'Aubépin, commune de Moudeyre); un autre vise le remboursement des particuliers auxquels on a pris des terres pour le chemin du Puy au Pont-Salomon (6 janvier 1763); le troisième parle de l'entretien de la route du Puy à la Sauvetat (10 mars 1766); le quatrième, de l'entretien du chemin de Lyon et de l'achat de grains pour les habitants du diocèse (5 février 1765); enfin le cinquième proroge pour six ans, les priviléges accordés jusque-là à la manufacture de mousseline du Puy (15 août 1763). A propos de ce dernier, M. Aymard fait remarquer qu'à la même époque il existait, au Puy, une fabrique d'indiennes, en même temps que des établissements de commerce très puissants. Il cite les maisons Bertrand, Lanthenas et Reynaud qui entretenaient alors des vaisseaux dans nos ports et trafiquaient au loin.

M. Paul Le Blanc se propose de faire un long travail sur les introducteurs, dans le Velay, des différentes plantes utiles qu'on y cultive. — On ignore qui a vulgarisé la lentille dans notre département : la pomme de terre s'y serait introduite vers la fin du XVIIe siècle, si l'on s'en rapporte à Olivier de Serres et à Mustel, qui la décrivent sous le nom de *cartoufe*. On l'aurait apportée des bords du Rhône. — Le docteur Julien Coiffier, de

(1) Voyez t. V, *Mémoires;* 2e partie, p. 95.

Digitized by Google

Fix, serait l'introducteur du trèfle, au témoignage du voyageur anglais Arthur Young. M. Paul Le Blanc, désirant perpétuer le souvenir des hommes, qui se sont faits les bienfaiteurs de notre pays, en y introduisant les plantes alimentaires, demande aux membres de la Société de lui faire part de tous les documents qu'ils possèdent pour pouvoir mener à bonne fin la tâche qu'il s'impose.

M. Aymard pense qu'un tel travail, pour être vraiment scientifique, doit laisser de côté la tradition, pour s'appuyer exclusivement sur des textes précis et des témoignages certains.

M. Chaudier fait son rapport mensuel sur l'état des récoltes. Les semailles du printemps, dit-il, sont en retard cette année à cause des froids, mais c'est un bien. Généralement, l'on sème trop tôt; en avril, le sol est plus chaud et plus apte à recevoir les semences.

M. Hérisson fait, aux membres de la Société, une distribution de graines potagères, de fleurs et de plantes de diverses sortes.

Dr Coiffier.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er AVRIL 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Aymard, Chaudier, docteur Coiffier, Falcon César, Falcon Régis, Gatillon, Gratuze, procureur de la République, Gueyffier Edmond, Gueyffier Louis, Hélitas, préfet de la Haute-Loire, Hérisson, Jacotin, Lascombe, Mauras Émile, docteur Morel, H. Mosnier, Paul Louis, docteur Récipon, Robert, directeur des postes et des télégraphes, Rocher, Rossin, Tuja Jules et Vérot.

M. le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

A ce sujet, M. Aymard, visant une citation empruntée par le rapporteur de la commission des fouilles de Saint-Paulien à l'*Histoire manuscrite de la maison de Polignac* par Chabron, soutient que, contrairement à l'affirmation maintes fois répétée de cet historien, pas une seule pierre de l'antique *Revessio* n'a été transportée au Puy, postérieurement à la ruine de la *Cité libre des Vellaves*.

Suivant M. Aymard, toutes les pierres antiques découvertes au Puy, proviennent de monuments édifiés dans cette ville et non ailleurs.

M. le président dépose sur le bureau les ouvrages suivants : *Annuaire de la Haute-Loire* pour 1886 (don de MM. Marchessou) ; *Bulletin de la Société protectrice des animaux*, numéro de février 1886 ; trois fascicules du *Journal de l'Agriculture* de Barral ; Un *Bulletin du ministère de l'agriculture* : Les tomes I et IV du *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou* ; Un *tableau* des observations météorologiques faites à Moscou pendant les six premiers mois de l'année 1885 et publiées dans le journal *Meteorologische Beobachtungen*.

La Société impériale des naturalistes de Moscou, dans une lettre du 15 janvier dernier, transmise par l'intermédiaire du ministère de l'Instruction publique et des Beaux-arts, exprime le désir de nouer des liens de confraternité avec la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire à laquelle

Digitized by Google

elle adresse quelques volumes de ses publications. L'assemblée accepte avec empressement la proposition qui lui est si gracieusement faite et décide qu'elle enverra, à titre d'échange, le dernier volume de ses Mémoires.

M. Lascombe annonce que, conformément au désir manifesté par M. le Conservateur du musée d'ethnographie de Paris, il a transmis à ce dernier, pour la bibliothèque spéciale du Trocadéro, les quatre volumes parus des Mémoires de la Société.

Il est donné communication d'une lettre de M. Cornevin en date du 24 mars 1886, par laquelle le savant professeur de l'École vétérinaire de Lyon se met à la disposition de la Société, pour guider les opérateurs qui se proposent de pratiquer dans la Haute-Loire la vaccination préventive du charbon symptomatique. M. Cornevin pense que la période des vacances de Pâques est la plus convenable pour la démonstration qu'il s'agit de faire. Il sera donc libre du 26 avril au samedi 1er mai et demande si les animaux seront amenés au Puy, pour être inoculés par lui en présence des vétérinaires du département, ou s'il devra se transporter dans quelques localités d'élevage.

La commission nommée par la Société pour étudier et propager l'inoculation contre le charbon symptomatique est chargée de se mettre en rapport avec M. Cornevin et de répondre aux renseignements qu'il demande. De plus, à son arrivée, elle se mettra à sa disposition et l'accompagnera dans ses tournées.

M. Hérisson dit que la vaccination doit être pratiquée dans les milieux contaminés ; il cite Saint-Front, Séneujols et les environs de Saint-Julien-Chapteuil, comme ayant fourni des victimes à la maladie du charbon. D'après lui, le remède doit être appliqué sur place, afin que les agriculteurs, témoins de la mortalité, puissent constater l'efficacité du procédé de préservation.

L'entrée des évêques du Puy dans leur ville épiscopale s'effectuait jadis avec la plus grande pompe, comme le démontre M. Lascombe, à l'aide de documents empruntés à nos archives municipales. C'est ainsi qu'à la mort de Mgr Armand de Béthune, survenue le 10 décembre 1703, au château de Monistrol-sur-Loire, son successeur, Claude de La Roche-Aymon, sacré le 22 juin 1704, se présenta sous les murs de notre cité, le 11 août suivant, et y fut reçu avec tous les honneurs dus à son rang. Un trône avait été élevé à la porte royale, appelée de Saint-Gilles, afin que le prélat pût s'y reposer, revêtir ses habits pontificaux et recevoir les compliments des autorités. Au-dessus de cette porte se déroulait un écusson aux armes de l'évêque : *d'azur*,

Digitized by Google

semé d'étoiles d'argent, sur le tout un lion de même, et par les embrasures de la tour pointaient les fauconneaux dont les décharges bruyantes saluaient l'arrivée du noble visiteur. Ranchon, brodeur du Puy, avait confectionné, pour cette circonstance, un magnifique dais en damas blanc à crépines d'or, reproduisant sur ses quatre *pentes* les armoiries des La Roche-Aymon. La garde civique, sous les armes, commandée par les capitaines Isliers, marchait précédée de douze tambours et de six fifres. Il serait trop long d'énumérer les autres détails de la fête, mais ils sont consignés dans les états de dépenses couchés *in extenso* sur les registres consulaires de cette époque (1).

Dans une communication intitulée : *Éclairage électrique de la ville du Puy*, M. le docteur Coiffier appelle fortement l'attention de ses collègues sur les récentes découvertes faites en électricité, et, en particulier, sur la lumière électrique qu'avec un peu de bonne volonté il serait peut-être facile d'introduire au Puy, la ville, en raison de ses rochers et de ses cours d'eau, se prêtant d'une façon merveilleuse à ce nouveau genre d'éclairage.

L'auteur demande la nomination d'une commission dont la mission serait d'étudier de près cette question, de choisir parmi les différents systèmes, les meilleurs, les plus économiques et les plus aptes à s'appliquer aux besoins de notre pays. Elle dresserait un parallèle entre l'éclairage à l'électricité et l'éclairage au gaz et irait, au besoin, examiner sur place l'installation électrique des grandes manufactures de Saint-Étienne.

« La Société, amie des arts et de la science, ne saurait, dit-il, fermer les yeux à la nouvelle lumière et demeurer insensible au progrès (2). »

M. le Président pense qu'il serait utile que le futur théâtre du Puy fut éclairé par les nouveaux procédés. Déjà, M. Loiseau, électricien à Paris, a offert ses services dans des conditions fort avantageuses et rien ne serait plus facile que d'utiliser les chutes du Dolaizon.

La Société est aussi d'avis d'étudier, à l'avenir, toutes les questions pratiques se rattachant à l'électricité et propose de mettre à l'ordre du jour de la prochaine séance la nomination d'une commission dite *des électriciens*.

M. Henry Mosnier donne lecture de *Lettres de grâce* octroyées en 1662 par Louis XIV à François de Belvezer, écuyer, seigneur, baron de Jonchères, St-Just-près-Chomelix et co-seigneur de la ville de Pradelles.

Ce document nous fait connaître un drame dont le baron de Jonchères

(1) Voyez t. V, *Mémoires;* deuxième partie, p. 98.
(2) Voyez t. V, *Mémoires;* deuxième partie, p. 12.

Digitized by Google

fut un des principaux héros. Comme il revenait de sa terre de Meilhan, près d'Issoire, en compagnie de son frère, le sieur de Saint-Étienne, ces deux gentilshommes, arrivés en un lieu appelé La Farge, se prirent de querelle avec *l'hoste*, nommé Jean Portal, à propos d'un chien de chasse appartenant à ce dernier et qu'ils voulaient se faire céder. Portal ayant repoussé leur proposition à cet égard, ils *l'excédèrent* de si nombreux coups d'épée que le malheureux en trépassa quelques jours après. De là poursuites au criminel et lettres de rémission dont nous venons de parler. (1)

M. Rocher fait part à l'assemblée d'un titre important qu'il a découvert dans les papiers de dom Vaissète, à la Bibliothèque Nationale, tome XXXIX. f° 291, v° de la *Collection du Languedoc*. Il s'agit d'un extrait fait par le savant bénédictin ou par ses correspondants en notre ville de l'*Inventaire des archives de l'église de Notre-Dame du Puy*.

La première mention de cet inventaire remonte à 876 et la dernière descend jusqu'à 1727. Entre ces deux dates extrêmes, la pièce dont s'agit relate beaucoup de documents signalés par nos auteurs, mais en révèle d'autres qui précisent des faits peu connus de notre histoire ecclésiastique. Ainsi la première collation du *Pallium* à l'un de nos évêques, que l'on croyait avoir été faite par le pape Léon IX (1051), aurait eu lieu en réalité sous le pontificat de Louis VIII (963-965).

L'inventaire signale, de plus, en faveur de notre Église, diverses bulles des papes Honoré III (1218), Grégoire IX (1238). Clément IV (1265, 1266, 1267), Nicolas IV (1291), bulles fort précieuses dont les textes malheureusement n'existent plus, à l'exception des deux *Clémentines* de Guy Fulcodi. La fameuse sentence des enfants de chœur contre le juif Jean Bernard, dit Abraham, est fixée à sa vraie date : 17 juin 1373. L'inventaire mentionne, en outre, des lettres patentes de Charles VIII au profit de notre Chapitre, lettres données à Moulins le 4 septembre 1497 et dont aucun de nos historiens n'a encore parlé. On trouve enfin dans le document analysé par M. Rocher, divers actes forts intéressants du Conseil du roi, au cours du XVII^e siècle, en faveur des grands chanoines contre les officiers de la sénéchaussée, les *donnés et donnates* de l'hopital, sur la justice du Chapitre, son droit de visite, sa juridiction, son officialité, etc. Un arrêt du Parlement de Toulouse, du 12 septembre 1710, consacre le droit du Chapitre de célébrer une messe des morts dans l'église de Saint-Barthélemy du Puy, appartenant à l'ordre de Malte, et

(1) Voyez t. V. *Mémoires*; deuxième partie, p. 114.

Digitized by Google

de prendre, ce jour-là, un déjeuner dans la maison, en compagnie des choriers et enfants de chœur qui auront assisté à l'office.

La Société décide que cet inventaire, ou portion d'inventaire, dont le nom de dom Vaissète atteste la valeur, figurera dans ses Mémoires.

M. Henry Mosnier fournit de curieux renseignements sur la *société au Puy sous le Directoire et le Consulat*. « L'on sait, dit-il, l'affolement de plaisir qui envahit la France sous le Directoire ». Quoique perdu au milieu de ses montagnes et n'ayant que de rares communications avec les grandes villes, le Puy ne resta pas en dehors de ce renouveau. Dès 1795, ce que l'on nommait alors la *société* y rouvrit ses salons et inaugura une longue série de fêtes.

Bientôt, dans le but de rendre ces réunions plus fréquentes et moins onéreuses, elle créa dans une maison de la Haute-Ville possédant de forts vastes sinon de luxueux salons, une sorte de cercle, rendez-vous de tout ce que la cité comptait alors de *select*, tant en dames qu'en messieurs.

Nous possédons la liste des membres de ce club appartenant au sexe fort et qui seuls, cela va sans dire, contribuaient aux frais généraux de cette entreprise de plaisirs. Elle comprend 64 noms. Quant au sexe aimable, il était non moins bien représenté !

Le jeu et la danse alternaient au cercle (on disait alors l'assemblée) de la Haute-Ville. Les deux sexes prenaient place autour des tables de reversi et de piquet et y faisaient d'interminables séances se terminant parfois par des catastrophes financières.

Il était organisé, chaque année, huit grands bals, dont le prix total était de quinze livres par cavalier. L'orchestre, composé de trois musiciens sous la direction du maestro Esklénard, coûtait en moyenne, dans le principe, 7 livres par soirée. Plus tard, il se renforça d'un artiste de Clermont et de trois musiciens attachés à la 30e demi-brigade en garnison au Puy.

Les dépenses de bouche paraissent bien modestes aujourd'hui et contrastent singulièrement avec nos mœurs épulaires actuelles. En voici un échantillon :

« *Provisions pour la société.*

« 1 Pain de sucre de 10 livres, à 31 sols.....	16 l.	»
« 2 lièvres à 3 livres.....	6	»
« 6 livres de veau à 7 sols.....	2	»
« 4 assiettes petit salé.....	6	»

Digitized by Google

« 15 éminaux de vin à 82 l. 10 la charge..... 103 l. »
« 3 dindons..... 15 »

« *Souper du 27 janvier 1799.*

« 4 dindons ..... 19 »
« 2 lièvres..... 6 »
« Viande 10 livres, à 7 sols..... 3 5
« Lard..... » 18
« Fromage..... 3 18
« Fromages, raisins, figues et amandes..... 19 »
« Confitures pour tourtes..... 2 »

La bougie coûte encore 3 livres la livre. Aussi, donne-t-on la préférence à la chandelle qui n'est cotée que 17 sols.

Notre cadre restreint ne nous permet pas de multiplier les citations. Celles qui précèdent suffisent pour montrer tout l'intérêt qu'offre l'étude des mœurs d'une époque déja si éloignée et si différente de la nôtre.

Sont nommés membres résidants de la Société MM. Vicque, directeur des contributions indirectes et Régis Marchessou, présentés, le premier par MM. H. Mosnier et Lascombe, le second par MM. Jacotin et Lascombe. Est également nommé membre correspondant M. Pays, instituteur à Frugières-le-Pin.

M. Chaudier entretient l'assemblée de l'état des récoltes durant le mois de mars.

A. Lascombe.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 MAI 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents: MM. Chaudier, Girard-Gory, Gire Auguste, Gueyffier Louis, Hérisson, Mallat, docteur Morel, Mosnier, Pascal, docteur Récipon, Tuja, Vérot et Lascombe.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

M. le Président donne communication d'une lettre de M. Vicque, directeur des contributions indirectes, qui remercie la Société de lui avoir ouvert ses rangs et s'excuse de ne pouvoir assister à la réunion.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants donnés par M. le docteur Coiffier à la bibliothèque de la Société :

L'électricité et ses applications, par Henri de Parville, 1 vol.

Manuel d'électrométrie industrielle, par Picou, 1 vol.

L'Électricien. Revue générale d'électricité : 38 fascicules.

Bulletin de la Société internationale des électriciens : 23 fascicules.

La Société vote des remerciements au donateur.

M. le Président a reçu également pour la même bibliothèque un numéro du *Moniteur des syndicats agricoles ;* le *Journal de l'agriculture*, de Barral ; le *Bulletin du ministère de l'agriculture ;* le *Comice agricole*, revue bi-mensuelle ; le *Bulletin de la Société des sciences et arts, agricoles et horticoles du Hâvre* ; le *Bulletin de la Société protectrice des animaux* et le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère.*

M. Lascombe lit une note sur des fêtes publiques célébrées au Puy à l'occasion du sacre de Louis XIV, de la prise de la ville de Stenay par l'armée française et de la levée du siège d'Arras par les Espagnols, auxquels les maréchaux d'Hoquincourt, de Turenne et la Ferté infligèrent une sanglante défaite sous les murs de cette place, dans la nuit du 24 au 25 avril 1654. A

Digitized by Google

l'occasion de ces heureux évènements, le roi prescrivit des réjouissances dans tout le royaume. Elles eurent lieu, dans notre cité, les 16 juillet et 27 septembre 1654 ; les dépenses s'élevèrent au chiffre de 824 livres 3 sols. 360 livres de poudre furent employées à charger les fauconneaux et les canons. Ces derniers, d'une longueur de 6 pieds et demi depuis la lumière jusqu'à la bouche et portant 32 livres de boulets avaient un intérêt historique, car ils étaient munis d'un cartouche où figurait un *aigle éployé*, armoiries de la ville du Puy. En 1688 et sur l'ordre du maréchal d'Humières, grand maître et capitaine général de l'artillerie de France, ces pièces d'artillerie, dirigées sur Nîmes, servirent à l'armement d'un fort que le roi y faisait construire et furent à jamais perdues pour le Puy (1).

Dans un inventaire du mobilier de l'hôtel de ville du Puy, dressé en 1718, M. Lascombe signale, entre autres objets : « de grands landiers de leton, aux armes de la ville, un chandelier de leton à six branches pendant à la grande salle de l'hôtel de la ville, un portrait du prince de Conty avec cadre doré, un autre du cardinal de Polignac, huit pièces de tapisserie aux armes de la ville et fleurdelisées, faisant le tour de la grande salle, sept fauconneaux, quatre pièces de tapisseries point de Hongrie à la turque, et cinquante *ceaux cuir bouly*. »

Ces seaux servaient dans les incendies ; mais, en 1718, le Puy ne possédait point de pompes, et ces appareils ne furent achetés que *longtemps* après (2)

Après une courte discussion, l'assemblée vote pour l'institut Pasteur une somme de 25 francs en exprimant le regret que l'exiguité de ses ressources ne lui permette pas de souscrire plus largement à une œuvre aussi humanitaire. Elle vote également une somme de 20 francs pour la statue de Vercingétorix que l'Auvergne se propose d'élever au vaillant champion de l'indépendanee gauloise sur le plateau de Gergovia.

M. Henry Mosnier fournit quelques renseignements relatifs aux eaux minérales de Clémensat, commune d'Azérat près d'Auzon, dont M. Casati a entrepris récemment l'exploitation sur une vaste échelle.

Les résultats de l'analyse de ces eaux par M. Truchot, l'éminent professeur de la Faculté des sciences de Clermont, et par deux chimistes de Paris et de Lille, témoignent d'une valeur thérapeutique assurée. Elles contiennent, dans de notables proportions, du fer et de l'arsenic, et leurs proprié-

(1) Voyez t. V. *Mémoires ;* deuxième partie, p. 117.
(2) Voyez t. V, *Mémoires ;* deuxième partie, p. 92.

Digitized by Google

tés reconstituantes seraient, d'après les hommes spéciaux, supérieures à celles d'Orezza, en Corse.

Cette exploitation contribuera notablement à la prospérité du canton d'Auzon qui tient la tête du progrès industriel dans notre département.

L'ordre du jour appelle le compte rendu du concours d'animaux gras tenu au Puy le 13 avril dernier. M. Hérisson fait remarquer qu'un rapport à ce sujet a été déjà publié et adressé aux membres de la Société, et qu'il lui semble inutile de revenir sur cette communication insérée d'ailleurs dans le journal *la Haute-Loire* et dans *la Haute-Loire agricole*.

M. Hérisson lit le rapport suivant sur les opérations d'inoculations préventives faites par M. Cornevin, professeur à l'école vétérinaire de Lyon :

Je viens vous rendre compte des opérations d'inoculations préventives exécutées ces jours derniers, dans la Haute-Loire, par M. Cornevin, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon.

M. Cornevin avait été chargé par M. le Ministre de l'agriculture de se rendre dans notre département pour y pratiquer un certain nombre de vaccinations contre le charbon symptomatique qui, comme vous le savez, cause de graves dommages à l'agriculture de nos montagnes.

La commission, nommée en décembre dernier, pour s'occuper de cette question avait décidé d'inviter tous les vétérinaires du département à prendre part aux opérations que devait diriger l'éminent professeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon. Elle a proposé, en outre, à M. Cornevin de faire quelques inoculations contre le rouget des porcs. M. Cornevin ayant répondu que, pour ce qui concerne le rouget, il était disposé à pratiquer les inoculations qu'on lui demandait, sans toutefois assumer aucune responsabilité, attendu qu'il n'avait pas préparé lui-même le vaccin, votre commission a décidé que ces opérations auraient lieu quand même, et elle a chargé M. Hérisson, professeur d'agriculture, de se procurer le vaccin du rouget.

J'ai écrit à M. Pasteur pour lui demander le vaccin du rouget. Le savant illustre, dont le nom glorieux passera à la postérité la plus reculée, a bien voulu me faire expédier, par le laboratoire de la rue d'Ulm, vingt doses de virus-vaccin pour la première inoculation et quatre seringues du système Pravaz pour pratiquer

Digitized by Google

les deux vaccinations. M. Pasteur demande qu'il lui soit adressé un rapport sur ces intéressantes expériences ; je le lui adresserai aussitôt qu'elles seront terminées.

Je n'ai pas, Messieurs, à faire l'historique de cette question si neuve et si importante de l'inoculation du charbon symptomatique. Mais laissez-moi vous dire qu'elle a été particulièrement étudiée avec un plein succès par deux éminents professeurs de l'Ecole vétérinaire de Lyon, MM. Cornevin et Arloing. Ces messieurs, après de longues et savantes recherches, sont arrivés à la découverte d'une méthode prophylactique qui commence à se répandre et qui donne partout les meilleurs résultats. M. Cornevin prend le virus dans les tumeurs de l'animal; il l'atténue en le soumettant à une température élevée et, de virus mortel qu'il était, il le transforme en virus vaccinal. Des expériences portant sur des centaines de mille de bêtes à cornes sont venues démontrer l'efficacité de la méthode. Les expériences ont été faites principalement en Suisse, dans l'Ain et dans le Cantal. Ces pays possèdent d'immenses pâturages dans lesquels les bêtes bovines des environs viennent passer une partie de la belle saison. Quelques-uns de ces pâturages ont un sinistre renom : les cultivateurs, dans leur langage énergique, les appellent des *terres maudites*, parce que les animaux qui les fréquentent y périssent en grand nombre. On cite des montagnes où, sur 100 animaux qui montaient au printemps, 80 à peine redescendaient à l'automne. Depuis l'introduction de la méthode prophylactique à laquelle M. Cornevin a attaché son nom, la mortalité par le charbon symptomatique est nulle, et les accidents résultant de vaccinations malheureuses ne s'élèvent pas à 1/2 pour 100. Nous n'avons pas, dans la Haute-Loire, de terres maudites, mais nous avons des communes où le charbon fait périr jusqu'à 15 pour 100 de l'effectif de la population bovine. En introduisant la pratique des inoculations préventives dans ces régions si éprouvées, nous affranchissons l'agriculture de ce tribut ruineux, et votre Société se crée un titre de plus à la reconnaissance publique.

M. Cornevin est arrivé au Puy, le mercredi 28 avril. Il s'est mis immédiatement en rapport avec la commission de vaccination et l'autorité préfectorale. Il a été convenu que les opérations commenceraient dès le lendemain.

Digitized by Google

Tous les vétérinaires du département avaient été invités à assister aux opérations. M. Bourreille, vétérinaire à Craponne, a écrit pour s'excuser. MM. Habriat et Gire père, vétérinaires au Puy, n'ont pas pris part, non plus, aux travaux de la mission durant le premier jour, mais ils ont assisté aux opérations du lendemain.

Le jeudi 29 avril, à six heures du matin, la mission s'est mise en route. Elle était composée de MM. Cornevin, professeur à l'Ecole vétérinaire de Lyon, délégué par M. le ministre de l'Agriculture ; le docteur Morel, président de la Société agricole et scientifique et le docteur Coiffier, secrétaire de la même Société ; Couderchet, agriculteur à Aiguilhe, chevalier du mérite agricole ; Chaudier, directeur de la Ferme-Ecole de Nolhac ; Giraud, vétérinaire, à Brioude ; Repiquet, vétérinaire à Firminy ; Pascal, Viala et Gire fils, Hérisson, professeur d'agriculture, remplissant les fonctions de secrétaire.

Elle s'est rendue au Bouchet-Saint-Nicolas, canton de Cayres, où elle a inoculé quatorze vaches ou bœufs appartenant à M. Breysse, maire de cette commune ; dix autres à M. Bassier Victor : un à Benoît Baptiste et trois à Dumas Jacques ; en tout vingt-huit.

Le vaccin était en poudre, par paquet de dix centigrammes ; chaque paquet a été dilué dans dix grammes d'eau, dosée au moyen de la seringue Pravaz.

La seringue employée était celle que la Société m'avait chargé d'acheter pour son compte. Elle contient cinq doses de vaccin ; mais comme les doses ont été calculées pour des bêtes de la race charolaise, plus étoffées que les nôtres, M. Cornevin a réduit les doses aux huit, six et même quatre dixièmes des doses de charolais, suivant l'âge et le poids des animaux que nous inoculions. M. Cornevin, entouré des vétérinaires et des autres membres de la mission, a exécuté lui-même tous les détails de l'opération, en les expliquant avec soin. Il a ensuite fait opérer sous ses yeux chacun des vétérinaires présents. L'opération s'accomplit très rapidement et n'offre aucune difficulté. Un aide coupe, aussi ras que possible, les crins de l'extrémité de la queue, en dessus, et gratte la partie tondue pour faire tomber les pellicules. On creuse ensuite une galerie sous-épidermique, à l'aide d'un petit trocart, et on introduit

Digitized by Google

dans cette galerie la canule de la seringue à injection. Un curseur mobile, qui se déplace après chaque opération, permet, en arrêtant le piston à temps, d'administrer la dose de vaccin réglementaire. Cela fait, on retire la seringue et l'on bouche pendant quelques secondes l'orifice de la galerie avec le doigt, afin d'empêcher le vaccin d'être refoulé en arrière. Le vaccin ne pouvant pas ressortir, il se mêle au torrent de la circulation.

Les animaux inoculés peuvent être remis immédiatement au travail; il faut seulement éviter de les laisser exposés à la pluie.

La commission avait décidé de n'inoculer que vingt-quatre animaux au Bouchet-Saint-Nicolas; mais en face de l'insistance de plusieurs propriétaires, qui avaient amené leurs animaux sans y être invités, M. Cornevin a consenti à en inoculer vingt-huit. Les autres ont dû être ajournés, faute de temps, au grand désappointement des éleveurs.

Le programme de la journée ne comportait pas d'autres vaccinations. Mais arrivée à Cayres, la mission a reçu la visite de M. Bernard, maire de Cayres, qui venait la prier de vouloir bien inoculer quelques animaux dans cette commune. La mission a déféré aux désirs du maire. M. Cornevin a fait inoculer par les vétérinaires présents, et sous sa surveillance, quatre bêtes bovines appartenant à M. Ranc, ancien maire de Cayres, et trois autres appartenant à M. Arsac.

Le lendemain 30 avril, la mission composée de MM. Cornevin, Emile Mauras, Gire père, Gire fils, Habriat, Repiquet, Pascal, Viala, Chaudier et Hérisson, s'est rendue chez M. Lyotard, fermier à Villeneuve, commune de Saint-Pierre-Eynac, où elle a inoculé 12 bêtes.

Dans l'après-midi du même jour, elle en a inoculé 6 appartenant à M. Chapon Pierre, fermier à Saint-Pierre-Eynac, 1 à M. Bonnet, propriétaire à Blavosy, commune de Saint-Germain-Laprade; M. Cornevin a aussi inoculé 6 porcs contre le rouget appartenant aussi à M. Bonnet (1).

(1) On fait deux inoculations préservatrices à 12 ou 15 jours de distance. Les porcs sont inoculés à la partie interne de la cuisse, une fois à la cuisse droite et une fois à la cuisse gauche. Le vaccin est liquide et expédié dans des tubes par M. Boutroux, 28, rue, Vauquelin, à Paris.

Digitized by Google

En résumé, il a été vacciné :

28	vaches ou bœufs	au Bouchet-Saint-Nicolas.
7	—	à Cayres.
18	—	à Saint-Pierre-Eynac.
1	—	à Blavosy.
6	porcs	—
60		

A Blavosy, la mission a rencontré M. Hélitas, préfet de la Haute-Loire ; MM. Merciéca, secrétaire général, et Henry Mosnier, vice-président du conseil de préfecture. Ces messieurs se sont joints à la mission et ont suivi les opérations de vaccination avec un intérêt marqué.

Toutes les bêtes bovines et porcines inoculées devront l'être à nouveau douze à quinze jours après la première inoculation. Ce travail sera fait par les vétérinaires qui ont assisté aux opérations exécutées par M. Cornevin.

Tel est, Messieurs, le résumé succinct des travaux de vaccination auxquels présidait M. Cornevin.

Le savant professeur de l'Ecole vétérinaire de Lyon a dirigé les opérations avec un tact, une autorité et une bienveillance dont tous ceux qui l'accompagnaient garderont le souvenir. Partout où elle a passé, la mission a été accueillie avec les marques de la plus vive sympathie. M. Cornevin, lui-même, a été heureusement impressionné en voyant les petits cultivateurs et les fermiers accourir en foule et confier à ses mains savantes les animaux qui font leur principale richesse.

La méthode d'inoculation préventive contre le charbon symptomatique est donc inaugurée ; nos vétérinaires sont à même de l'appliquer avec compétence ; mais il nous reste à en généraliser l'emploi.

Cette question si importante de la vaccination charbonneuse est maintenant entrée dans sa seconde et dernière phase, la phase d'application en grand, de vulgarisation.

Je n'ai pas, Messieurs, la prétention de vous indiquer la marche à suivre pour atteindre le résultat désiré. Qu'il me soit cependant permis de vous dire que, d'après tous ceux qui connaissent l'esprit de nos populations rurales, et d'après M. Cornevin lui-même, il

Digitized by Google

sera nécessaire, pour commencer, de faire un grand nombre de vaccinations gratuites. Les bons résultats qu'elles produiront seront vite appréciés et les cultivateurs ne tarderont pas à faire inoculer, à leurs frais, tous leurs animaux. Mais des démonstrations prouvant l'efficacité de la méthode sont nécessaires. M. Cornevin pense qu'il faudrait concentrer tous nos efforts sur quelques points contaminés, au lieu de les disséminer partout. Dans tous les cas, il sera nécessaire de se créer des ressources pour indemniser les vétérinaires qui seront chargés de vacciner gratuitement. Je vous propose, Messieurs, si, comme je l'espère, vous approuvez le principe des vaccinations gratuites, de renvoyer à la commission de vaccination pour les voies et moyens,

Laissez-moi, en terminant, vous annoncer une bonne nouvelle. M. Cornevin se propose de revenir sous peu dans notre département pour étudier sur place la maladie des veaux désignée sous le nom de *Courade*. Il y a tout lieu d'espérer que les recherches auxquelles il va se livrer permettront de déterminer les causes de cette maladie et peut-être aussi des moyens de la combattre.

A la suite de ce rapport, la Société vote le principe de la gratuité des inoculations dans le département. Elle décide, pour subvenir aux frais de ces inoculations, de demander à M. le ministre de l'Agriculture, soit une subvention spéciale, soit la suppression, pour cette année, du concours de la race bovine du Mezenc, et de consacrer les fonds de ce concours à des vaccinations charbonneuses.

Elle charge, en outre, M. Hérisson de réunir le plus tôt possible la commission de vaccination et de lui soumettre ces divers projets.

Il est donné lecture d'un mémoire de M. Pays, instituteur à Frugières-le-Pin, qui a pour titre : *Une des causes de la crise agricole.*

On voit que l'auteur a étudié à fond l'une des causes, malheureusement trop nombreuses, de la crise que traverse en ce moment l'agriculture, et il serait à désirer que M. Pays put fournir de temps en temps à la Société de semblables communications.

M. le Président propose de conférer à M. Cornevin le titre de membre honoraire comme témoignage de reconnaissance de la Société pour les services qu'il vient de rendre à l'agriculture du département en inaugurant la méthode d'inoculation préventive contre le charbon symptomatique.

Digitized by Google

Cette proposition est accueillie à l'unanimité par l'assemblée.

Sont nommés membres résidants MM. Merciéca, secrétaire général de la préfecture; Caillaux, inspecteur des Postes et des Télégraphes; André Bonnet, avocat; Arthur O'Farrell et Edouard Terrasse.

M. Chaudier fait connaître l'état des récoltes durant le mois d'avril dernier.

La séance est levée à cinq heures.

A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 10 JUIN 1886.

Présidence de M. le Dr Morel.

Étaient présents : MM. César Falcon, Lascombe, Morel, Paul, Vérot et Coiffier.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par le Secrétaire, est approuvé après une courte observation de M. Vérot.

La correspondance comprend : 1° une lettre de M. Cornevin, professeur à l'École vétérinaire de Lyon, remerciant la Société de l'avoir nommé membre ; 2° une lettre de M. Henry Mosnier qui, appelé aux fonctions de sous-directeur de l'Imprimerie nationale, à Paris, donne sa démission de vice-président, tout en restant membre de la Société ; 3° enfin, une lettre de la Société des Agriculteurs de France, invitant les agriculteurs de la Haute-Loire à se faire inscrire pour le prix Godart. Le programme du concours a été publié en temps opportun par le journal la *Haute-Loire*.

M. le Président dépose sur le bureau : un numéro du *Journal de l'Agriculture*, de Barral ; trois Bulletins de l'*Histoire ecclésiastique*, de M. l'abbé Ulysse Chevalier ; deux numéros du *Bulletin de la Société internationale des électriciens* (don du docteur Coiffier) ; un numéro des *Mémoires de la Société Impériale des naturalistes de Moscou* ; une circulaire du Crédit

Digitized by Google

agricole, compagnie fondée pour la vulgarisation des machines destinées à l'agriculture, enfin, une autre circulaire très importante de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, où se trouve un programme détaillé de 40 prix, proposés pour l'année 1887 et dont la valeur varie entre 1,000 et 1,200 fr. La Société décide que ce programme sera adressé à M. le directeur de la *Haute-Loire*, qui pourra, s'il le veut, l'insérer dans les colonnes de son journal.

M. Ernest Bonnet, maire du Puy, ne pouvant assister à la séance, demande par lettre à ses collègues, de vouloir bien donner un lot pour une tombola que veut organiser prochainement l'*Harmonie du Velay*. La Société décide, sur la proposition de son président, d'adresser à l'*Harmonie* les quatre volumes de ses annales.

M. Lascombe lit une notice biographique sur un écrivain contemporain de la Haute-Loire, le docteur Pierre Boyer, né à Espaly, qui a collaboré au *Figaro* littéraire et au *Gaulois* et a publié un grand nombre de livres : *Histoires à sensation ; Sensations d'un noyé ; Virus inconnu ; Scènes de la vie de Carabin ; Entre deux feux ; Une opération par le docteur Broca ; Les Souliers bleus de Michelette ; Les Blessés de la Redoute ; Episodes de l'invasion ; Une Blonde ; Le Médecin du village ; Le Journal de Bébé* et *Le Pays du Bonheur* (1).

M. le Secrétaire donne lecture de deux notes de M. Hérisson.

Dans la première, l'auteur appelle l'attention de la Société sur les effets anormaux de la gelée dans le département, pendant les nuits des 2, 3 et 4 mai dernier. Les froids ont été très intenses dans les régions basses et d'autant moins forts qu'on s'élevait davantage sur la montagne.

Dans sa seconde note, M. Hérisson parle du mildew, maladie de la vigne qui est efficacement combattu, dit-il, par la chaux et le sulfate de cuivre. L'auteur demande que la Société fasse l'acquisition de l'appareil pulvérisateur, afférent à cet objet, qui aura été reconnu le meilleur au prochain concours régional agricole de Clermont-Ferrand (21 juin 1886). La Société ouvre à M. Hérisson un crédit à ce sujet.

M. J.-B. Vérot, délégué officiel de la Société au Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne donne lecture à ses collègues des deux communications qu'il a faites à ce Congrès le 30 avril dernier, dans la section des sciences économiques et sociales.

1° Dans son premier mémoire, M. Vérot, dans l'intérêt du Crédit agricole

(1) Voy. t. V, *Mémoires :* 2e partie, p. 105.

Digitized by Google

et pour la sécurité des placements chirographaires, propose d'établir dans chaque héritage une réserve que la loi aurait à fixer, mais qui serait, par exemple, de 10 à 20 pour cent sur la valeur totale du bien. Cette réserve affranchie de toute hypothèque publique ou occulte, serait la garantie permanente des dettes contractées par le tenancier. Par ce moyen, on connaîtrait de prime abord l'étendue du crédit du propriétaire et, si les prêts consentis dépassaient le crédit, tous les créanciers, au moment du désastre, viendraient au marc le franc et sans privilège, au partage de la réserve. Les créanciers privilégiés n'auraient d'hypothèques que sur le restant de la valeur de l'immeuble. De cette façon, dit M. Vérot, l'on pourrait enfin fonder, sur une base solide et sûre, le Crédit agricole.

2° Le second mémoire a pour titre : *Du remboursement des dettes d'Etat par un simple moyen de trésorerie, sans augmentation d'impôts* (1).

La Banque de France, dit M. Vérot, bat monnaie avec du papier qui ne lui coûte rien (billet de Banque), qu'elle lance dans la circulation et qui lui rapporte cependant un intérêt de 3 à 4 0/0. Ses actions émises à 1,000 fr. ont pu dépasser 5,000 fr.

En revanche, elle est obligée d'avoir constamment, soit en espèces, soit en valeurs diverses, une somme réelle représentant exactement la valeur totale des billets émis.

Or, M. Vérot se demande si l'Etat, en retour du privilège de battre monnaie qu'il accorde à la Banque, ne pourrait pas exiger de celle-ci qu'elle lui prêtât, sans intérêts, *contre garanties suffisantes* (titres de la dette), une partie de la somme qu'elle émet en billets.

Exemple : en 1870, il a été fait par la Banque une émission de billets pour une somme de 3 milliards et demi. Que l'Etat impose à la Banque l'obligation de lui prêter, sans intérêts, un tiers de cette somme, soit 1,250 millions; ce capital produira un intérêt annuel de 50 millions, lesquels employés à rembourser la Banque, désintéresseront celle-ci en 25 ans. C'est ce que M. Vérot appelle la période d'incubation ou d'engrenage de son projet.

Mais, après ce laps de temps, l'Etat se trouvera en présence d'une somme bien à lui d'un milliard 250 millions. Qu'il se fasse alors faire par la Banque un nouveau prêt d'égale somme que la première fois et aux mêmes conditions. Il y aura un capital de 2 milliards et demi et un revenu de 100 millions, qui lui serviront à payer la Banque en 12 ans.

(1) Voyez t. V, *Mémoires :* 2e partie, p. 5.

Digitized by Google

A une troisième période, nouveau prêt de 1,250 millions par la Banque; capital de 3,750,000,000. Revenu de 150 millions. La Banque est remboursée en 8 ans.

Quatrième période : capital 5 milliards; revenu 200 millions; la Banque rentre dans ses fonds en 6 ans, et ainsi de suite par périodes de remboursement de plus en plus courtes, pendant chacune desquelles le capital s'accroit et partant le revenu.

M. Vérot calcule que, par son procédé, au bout de 85 ans, l'Etat se trouverait, après avoir payé la Banque, en possession de la somme immense de 20 milliards! De quoi payer toutes ses dettes sans augmentation d'impôts, sans emprunts, sans dérangement pour son budget!

M. le Président lit une lettre de M. Faure-Pommier, président du Comice agricole de Brioude, au sujet du prochain concours agricole départemental. Il est décidé que ce concours aura lieu à Brioude, ainsi qu'il a été précédemment convenu.

M. le docteur Coiffier demande qu'on s'occupe à nouveau de la question de l'observatoire du Mezenc.

La Société décide qu'on fera, cette année, des démarches pressantes près du département de l'Ardèche, l'Association française pour l'avancement des sciences et l'administration des Eaux et Forêts.

On nomme une commission dite des électriciens, pour s'occuper de l'éclairage électrique de la ville du Puy. Sont nommés membres de cette commission, MM. Vibert, Coiffier, Récipon. Hérisson, Rumillet-Charetier, Rogues-Boyer et Leculée.

MM. Ch. Dupuy, député de la Haute-Loire, présenté par MM. Morel et Lascombe; Auguste Moulin, professeur de philosophie au Lycée du Puy, présenté par MM. Lascombe et Rocher; et M. Léon Tardieu, propriétaire, présenté par MM. Hugon et Lascombe, sont nommés membres titulaires de la Société.

La séance est levée à cinq heures.

Dr COIFFIER.

Digitized by Google

SÉANCE DU 1er JUILLET 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Chaudier, Coiffier, Ph. Hedde, Hérisson, Lascombe, Merciéca, Morel, Moulin, O'Farrell, Récipon, Rocher, Vérot et Vicque.

La correspondance comprend : 1° une lettre de M. Jean Cazati, de Brioude, qui remercie la Société de l'avoir nommé membre titulaire; 2° une lettre de la *Société impériale des naturalistes de Moscou* accusant réception de l'envoi de nos *Mémoires*; 3° un exemplaire du *Moniteur des Syndicats agricoles*; 4° le *Journal de l'Agriculture*, de Barral; 5° le *Bulletin de la Société protectrice des animaux*; 6° enfin, un programme des différents prix, proposés pour les années 1886 et 1887, par l'*Académie des lettres, sciences, arts et agriculture de Metz*.

M. Faure-Pommier, président du Comice agricole de Brioude, au sujet du concours départemental qui doit avoir lieu dans cette ville les 28, 29 et 30 août 1886, demande par lettre à la Société : 1° de vouloir bien autoriser un concours de race hippique; 2° de nommer des délégués pour faire les visites des fermes et exploitations agricoles de la région.

La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire décide de s'en remettre au Comice agricole de Brioude, sur la question du concours de race hippique, et pense que les délégués de ce même Comice peuvent faire les visites des fermes et exploitations avec moins de frais et plus de fruit que des délégués de la Société, ayant l'avantage de se trouver sur les lieux et de connaître mieux la nature des terrains et les ressources de l'arrondissement.

M. Lascombe lit une note sur « une pluie de vers tombée à Tareyre, commune de Cussac, dans la journée du 4 juin 1886 ». Plusieurs de ces insectes, recueillis par Mme Léonie Reynaud, ont pu être étudiés sé-

Digitized by Google

rieusement. « Ce sont, dit M. Moullade, des vers très longs, filiformes, appelés vulgairement Dragonnaux (scientifiquement *Mermis Albicans)* et qui appartiennent à l'ordre des gordiacés. Ce sont des parasites qui, à l'état embryonnaire, habitent le corps d'insectes plus gros, lesquels les déposent dans des lieux humides où ils se développent. Ils sortent de terre, à la suite des pluies chaudes du mois de juin et apparaissent alors en grand nombre à la surface du sol, ce qui a fait croire qu'ils tombaient du ciel et a donné lieu à la fable des pluies de vers ». Il est probable que c'est un phénomène de ce genre qui s'est produit à Tareyre le 4 juin dernier.

M. Rocher rappelle à l'assemblée l'un des évènements les plus curieux de notre histoire locale : le mariage forcé d'Isabeau de Polignac, fille de Guillaume-Armand I^er^, dit le grand vicomte, et d'Amédée de Saluces-Cardé, avec Gilbert Motier de La Fayette IV^e^ du nom, seigneur de Saint-Romain (canton de Langeac), de Pontgibaud, Jaligny, etc., troisième fils du maréchal de La Fayette. Chabron, dans son *Histoire manuscrite de la maison de Polignac,* Médicis en ses *Chroniques*, t. I, pp. 255 et suiv., et après eux M. Du Molin dans son *Etude sur les Polignac au temps de la Ligue du Bien public*, Annales de la Société d'Agriculture, année 1859, pp. 225 et suiv., ont raconté par le menu cette tragi-comédie où se peignent si bien les mœurs féodales du xv^e^ siècle et la politique sans scrupule de Louis XI. On sait que le sire de Pontgibaud, au commencement de l'année 1467, se rendit en notre ville, pourvu d'une commission royale, pour soumettre le vicomte Guillaume-Armand, très lancé avec l'évêque Jean de Bourbon dans la révolte des grands seigneurs contre la couronne. Le 14 janvier de cette année 1467, les bourgeois du Puy furent convoqués par Gilbert de La Fayette à l'assaut de la forteresse et partirent de nuit pour Polignac. Le chef de l'expédition se fit ouvrir le manoir de gré ou de force et s'empara d'abord du vicomte et ensuite de sa fille, Isabelle, à peine âgée de douze ans. Le lendemain Gilbert de La Fayette emmena le vicomte, son prisonnier, à Clermont et ne lui rendit la liberté qu'après avoir obtenu de lui sous le cautionnement de diverses personnes de marque, la main de sa fille. Outré d'une telle violence, Guillaume-Armand expédia la jeune Isabelle en Savoie, dans la famille de sa mère, et se plaignit auprès du monarque des procédés de son représentant. Louis XI, loin de compatir à l'affront du vicomte, ordonna que le mariage aurait son plein effet. Divers incidents suivirent cette décision et ce ne fut qu'en 1473 qu'Isabelle consomma définitivement avec son ravisseur une union commencée sous de si tristes auspices et dont il sortit néanmoins une belle et nombreuse lignée.

Digitized by Google

M. Rocher signale une excellente publication : Les *Procédures politiques du règne de Louis XII*, par M. de Maulde, Imprimerie nationale, 1885, pp. 1009-11, où l'on rencontre de nouveaux détails sur cette aventure de 1467. Jean de Polignac, sire de Beaumont, capitaine de cent lances, beau-frère de l'historien Comines, joua un grand rôle dans les guerres de Louis XII en Italie. Il était chambellan de ce prince et déjà investi d'une grande renommée due à sa bravoure et à ses talents militaires, lorsqu'il comparut en qualité de témoin, au cours de l'année 1498, dans l'instance de divorce entre le roi et Jeanne de France, fille de Louis XI. Le sire de Beaumont rapporta aux enquêteurs, comme spécimen du despotisme du feu roi, en fait de mariages politiques, ce qui s'était passé trente-un ans auparavant au préjudice de sa propre sœur, dans la demeure des Polignac. Aux termes de cette déposition, Gilbert de La Fayette pénétra dans la forteresse à la tête de trente archers et après avoir exercé d'odieux outrages sur une pauvre enfant, loin encore de l'âge nubile, se fit fiancer avec elle par un certain prêtre et mit sans façon à la porte du château la mère de sa victime, Amédée de Saluces, accouchée de la veille. Il résulte également de ce témoignage qu'Isabeau revint de Savoie en cachette de son père, consomma le mariage en dépit de son opposition, et qu'en 1475, au siège d'Amiens, après la mort du grand vicomte, son fils et héritier, Claude, dut compter à la nouvelle dame de La Fayette sa part de l'héritage paternel.

Le sire de Pontgibaud, dans son esclandre de 1467, n'agissait pas seulement pour son compte personnel. Il avait derrière lui un intrigant de haute volée, Antoine de Chabannes, comte de Dammartin, grand-maître de France, le célèbre chef des *Ecorcheurs*, lequel voulait également mettre à profit les embarras du grand vicomte. Serré de très près par les juges et émissaires royaux et cédant aux menaces d'un procès de haute trahison devant le parlement de Paris, Guillaume-Armand dut se résigner au mariage de son fils aîné, Claude, avec Jacqueline de Chabannes, fille du grand-maître. Ce mariage fut célébré au Puy, devant le grand-autel de l'église des Cordeliers, le 12 avril 1469, en présence de Jean Le Boulanger, président, et Pierre Allegrin, conseiller, les deux envoyés du Parlement; de messire Ruffec de Balzac, sénéchal de Beaucaire et de son frère, religieux de l'ordre de Saint-Benoît; de Jacques, seigneur de Tournon, d'Arnaud de la Force, baron de Loudes et seigneur de Vaux, et de Guillaume, seigneur de Chateauneuf et de Rochebonne.

C'était véritablement un parti-pris chez les rois d'alors que la mise en

Digitized by Google

coupe réglée des filles de la maison de Polignac. Le savant éditeur des *Procédures politiques* nous apprend que Charles VIII voulut, lui aussi, se servir des grands mariages comme instrument de règne : il essaya de faire épouser M^lle^ de Combronde, nièce de la dame de La Fayette, par un autre Chabannes, le maréchal de La Palice; il écrivit même pour cet objet au sire du Bouchage deux lettres transcrites par M. de Maulde, mais le petit roi n'avait point les implacables vouloirs de son père; il finit par renoncer à cette velléité matrimoniale.

On trouve dans les *Procédures politiques* d'autres renseignements jusque-là inédits sur divers personnages, qui tiennent au Velay, entre autres sur Geoffroy de Pompadour, évêque du Puy, dès 1485, et plus tard grand aumônier de France. Aux pages XL et XLI de l'*Introduction* est racontée la campagne de Picardie de 1487, où Jean de Polignac, le même dont il vient d'être question, se couvrit de gloire, dans une chaude affaire, près de la ville de Béthune.

M. Rocher termine en regrettant qu'on n'étudie pas assez chez nous l'histoire de la maison de Polignac, histoire liée aux principaux évènements de notre province, et pour favoriser cette étude, il demande que la Société fasse procéder à une copie du manuscrit de Chabron. La Société vote pour cette copie, qui devra rester à la disposition de tous dans la Bibliothèque publique, une somme de 150 fr. et elle espère que le conseil municipal voudra bien participer à une dépense des plus utiles et des plus méritoires.

Une vive discussion s'engage, entre tous les membres de la Société, au sujet d'une communication faite par M. Vérot, à la dernière séance, et ayant pour titre : « Du remboursement des dettes d'État, par un simple moyen de trésorerie, sans augmentation d'impôts ».

L'auteur de la communication soutient son projet qui, même aux yeux de ses contradicteurs, est plein d'originalité et d'aperçus nouveaux.

M. Hérisson rend compte des Concours régionaux de Chambéry et de Clermont-Ferrand.

A Chambéry, la Haute-Loire n'était représentée que par deux exposants ; à Clermont, nos compatriotes étaient très nombreux.

M. le professeur départemental d'agriculture se plaint vivement qu'à ces concours on fasse une trop large part à la musique et à la gymnastique, aux dépens de l'agriculture qui est toujours reléguée au dernier plan.

M. Hérisson a acheté à Clermont un pulvérisateur dont la fonction est de répandre sur les vignes une solution de chaux et de sulfate de cuivre

Digitized by Google

destinée à les préserver du mildew. L'instrument coûte 35 fr., est très commode, très solide, d'un maniement facile, peut arroser un hectare de vigne par jour et a remporté au Concours le premier prix (médaille d'or).

Il sera prêté, à tour de rôle et pour trois jours, à tous les membres de la Société qui en feront la demande.

Le scrutin, ouvert pour la nomination d'un vice-président de la Société, donne les résultats suivants :

Votants.....	12	
MM. le docteur Récipon.....	9	voix.
Paul, juge.....	2	—
Hérisson.....	1	—

M. Récipon est proclamé vice-président de la Société.

Dr COIFFIER.

SÉANCE DU 5 AOUT 1886.

Présidence de M. le Dr Morel.

Étaient présents : MM. Arnaud Jean-Louis, propriétaire à Saint-Vincent, Aymard, Chaudier, Dupuy, député de la Haute-Loire, Falcon César, Hedde Philippe, Hérisson, Jacotin, Merciéca, Morel et Lascombe.

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Monographie de Ronzon (1re et 2e partie), par M. Isidore Hedde (don de M. Ph. Hedde) *Rapport sur les essais de sulfureurs à traction animale*, par Vassilière; *Journal de l'agriculture*, par Barral, cinq fascicules; *Bulletin du ministère de l'agriculture* (5e année, no 3); *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou* (nos 3 et 4 de 1885); *Discours de M. René Goblet* à la séance de clôture du congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne; dix

Digitized by Google

numéros du *Moniteur des syndicats agricoles*; *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère* (n° de mars-avril 1886); *Bulletin de la Société internationale des électriciens*, 3 fascicules (don de M. le docteur Coiffier).

M. le Président procède au dépouillement de la correspondance et communique une lettre du président du *Congrès national viticole de Bordeaux*, invitant la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire* à se faire représenter au Congrès qui s'ouvrira à Bordeaux le 30 août prochain et à lui transmettre les travaux de nos collègues susceptibles d'éclairer les questions viticoles, dont l'importance et l'intérêt n'échappent à personne.

M. Hérisson dit qu'il assistera au Congrès de Bordeaux et s'estimera heureux d'y représenter notre Compagnie.

Il est donné lecture d'une lettre de M. Landrin, conservateur du musée d'ethnographie au palais du Trocadéro, remerciant la Société de l'envoi de es publications à cet établissement scientifique.

Une circulaire de M. le ministre de l'instruction publique en date du 9 juillet dernier, invite les Sociétés scientifiques des départements à lui faire connaître, dans le plus bref délai, s'il n'y aurait pas avantage, en présence des inconvénients que présente la date des vacances de Pâques pour la réunion annuelle des Sociétés savantes, à choisir l'époque des vacances de la Pentecôte.

La Société croit, qu'en raison de l'amélioration de la saison, il serait préférable de renvoyer à la Pentecôte la réunion des Sociétés savantes. Elle s'en remet cependant au choix que pourrait faire M. le ministre.

Une lettre du président de la Société des agriculteurs du Nord, appelle l'attention de la Compagnie sur la question des céréales, débattue récemment à la Chambre des députés et dont l'ajournement à la rentrée a été prononcé.

Sur la proposition de plusieurs membres, on décide que cette question sera portée à l'ordre du jour de la prochaine séance et que ceux qui prendront part à la discussion produiront des documents qui permettent de se faire une juste opinion au point de vue de l'intérêt du département.

La Société qui n'a point perdu de vue le projet de création d'un observatoire au Mezenc, émet le vœu que les fonds votés dans ce but par le Conseil général de la Haute-Loire, à sa session d'août 1885, soient exclusivement affectés à l'établissement de cet observatoire, au sommet du Mezenc, et non ailleurs.

M. Philippe Hedde rend compte en ces termes d'une excursion qu'il a faite le 18 juillet dernier à Sainte-Eulalie (Ardèche), où a lieu ce jour là une foire aux violettes :

Digitized by Google

« Le village de Sainte-Eulalie, situé sur la rive droite de la Loire et non loin de sa source, au pied des pâturages qui remontent jusqu'au Gerbier-de-Jonc, appartient, sinon administrativement, au moins topographiquement, à notre département; de plus, le marché de fleurs qui s'y tient le 18 juillet y attire un grand concours de cultivateurs de la région du Mezenc, tant de l'Ardèche que de la Haute-Loire, bien que le même jour un marché analogue se tienne au village des Estables; c'est donc à ce double titre que je demande à entretenir la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*, de la visite que je viens de faire dans cette localité à l'occasion de la foire aux violettes.

« La distance qui sépare Le Puy de Sainte-Eulalie (104 kilomètres aller et retour), à travers une région tourmentée, paraît à première vue difficilement franchissable en une seule journée; mais avec la précaution d'un relais au Monastier et grâce aux jarrets infatigables de nos chevaux de montagne, on peut facilement en venir à bout.

« Partis du Puy à deux heures du matin, en compagnie du savant M. Moullade, dont les connaissances techniques et minéralogiques donnent à cette excursion une portée vraiment scientifique, nous prenons après avoir franchi la Loire à Brives, la route départementale n° 3 qui, traversant la Gagne de Saint-Front, longe ensuite la rive droite de la Laussonne; nous passons non loin du dyke basaltique de la Roche-Rouge émergeant de son socle de granit, et laissons sur notre droite la cime encore assombrie du mont Saint-Maurice, près les tours féodales de Bouzols. Au point du jour, nous prenons à pied le raccourci par une large voie qui est sans doute une ancienne voie romaine. On passe auprès de la fabrique de céramique de Besseyre, où vient de s'établir la famille Arbite, dans la ravissante propriété de M. de la Roulle.

« Plus haut, nous reprenons notre voiture et suivons cette route entaillée sur le flanc des montagnes avec une pente uniforme, dont le bon entretien fait le plus grand honneur à la viabilité du département. Vers cinq heures du matin, après avoir franchi les 20 kilomètres qui nous séparent du Puy, nons arrivons au Monastier, à l'altitude de 950 m., ayant gagné 300 m. en altitude depuis notre départ; pendant le changement d'équipage, car la longueur et les difficultés du reste du trajet exigent une voiture très légère et des chevaux vigoureux, nous admirons la façade romane et le clocher octogonal de l'antique église abbatiale.

« Maintenant nous dominons la rive droite de la Colempse aux ondes vives, déjà réunie avec la Gazeille, que nous remonterons plus loin. Nous

Digitized by Google

laissons derrière nous les deux lacs et la forêt de Breysse; puis nous arrivons dans la région éminemment phonolithique et passons successivement sous les cimes dénudées et hérissées des rocs sombres du Bachat (1,423 m.) et du rocher Tourte (1,536 m.), autour duquel nous faisons un immense détour avant d'arriver au pont Chabanis (1,248 m.), limite des deux départements. Sur notre route, nous avons remarqué la lave qui sert à empierrer la route et qu'on extrait d'un gisement situé sur la route même en face de Freycenet-Lacuche; cette lave très noire, d'une structure très fine, paraît apte à servir de pierre de touche aux orfèvres et pourrait probablement remplacer ce produit qui nous arrive d'Allemagne.

« A la limite de la Haute-Loire, nous nous arrêtons pour contempler le paysage grandiose; à gauche se dresse la selle caractéristique du géant de nos montagnes, le Mezenc, dont les larges assises sont recouvertes de gras pâturages; en face les hauteurs verdoyantes des premiers monts de l'Ardèche, massifs de granit séparés par de profondes vallées, témoins de convulsions géologiques analogues à celles de notre département, cependant moins accidentés et par suite moins pittoresques. Un vaste lacet de quatre kilomètres de développement nous fait descendre au fond d'une de ces profondes vallées pour remonter au bourg du Béage. Pendant que la voiture gravit péniblement cette côte escarpée, faisant l'ascension de la hauteur sur notre gauche nous découvrons au delà de la Veradeyre, qui serpente au fond de la vallée, l'ancien cratère, maintenant lac d'Issarlès; sur la gauche domine toujours le Mezenc, devant nous est le Béage avec ses toits fortement inclinés pour mieux résister à l'amoncellement des neiges et recouverts des lauzes que l'on rencontre en abondance dans le voisinage. Partout du reste les habitations parsemées sur notre passage ont conservé cette architecture locale, et souvent le chaume, assujetti par des mottes de gazon, remplace la couverture phonolitique et vient s'appuyer tout près du sol, ne laissant que l'ouverture nécessaire au passage de ses habitants bipèdes ou quadrupèdes.

« Depuis quelque temps nous sommes escortés ou précédés par de hardis cavaliers ou cavalières, souvent montés deux à deux sur une vigoureuse monture qui porte en outre au travers de la selle un ou deux sacs remplis des fleurs des montagnes. Enfin, laissant à droite la route départementale, nous arrivons vers dix heures du matin au village de Sainte-Eulalie par un chemin qui paraît trop se souvenir des bouleversements préhistoriques.

« Sur la place du village fourmille déjà toute une population à l'apparence calme et robuste, où se croisent les costumes de la Haute-Loire et

Digitized by Google

de l'Ardèche. La cloche fait vibrer l'appel du sanctuaire bientôt comble d'une foule recueillie qui déborde sur la place. Après avoir remercié le Créateur de toutes choses, qui dans sa bonté a su faire de l'humble violette des prés une richesse pour ces âpres sommets, la foule s'écoule pour vaquer à ses échanges et à ses plaisirs. Une balance à la main, la montagnarde entr'ouvre, devant l'acheteur du Puy, de Nîmes ou de Saint-Etienne, ses trésors de fleurs; ce sont des monceaux de violettes *(viola sudatica)* conservant encore leur couleur azurée, ou des fleurs d'arnica aux pétales jaunes et floconneux. Les prix sont sérieusement débattus; dimanche dernier, à la foire de Saint-Cirgues, le kilogr. de violettes coûtait 2 fr. 50; aujourd'hui le cours se maintient à 3 fr.

« C'est là une ressource précieuse pour le paysan, cruellement atteint par l'abaissement des prix de vente du bétail et des céréales. Une douce gaîté règne au milieu de cette bonne population et bientôt on entend la cadence régulière de la *bourrée* témoigner du contentement général.

« Cependant une chaleur vraiment sénégalienne, car à cette hauteur (1,300^{m}) le soleil traversant des couches d'air raréfiées donne une impression des plus piquantes, nous engage à descendre le lacet qui du village conduit à la Loire. En considérant le fleuve minuscule du frêle pont qui le traverse, en face de l'altier Gerbier d'où il descend, on a peine à se figurer la puissance de ce cours d'eau dont l'histoire est si féconde en bouleversements désastreux; ses eaux jaillissent de roche en roche, ne laissant pas la place suffisante aux poissons qui plus bas aiment à remonter son cours rapide.

« Sur la rive gauche, un bois de hêtres nous procure un agréable abri pour nous restaurer et contempler à loisir les grandes lignes de ce paysage grandiose qui rappelle les régions les plus fraîches du Cantal; partout sous nos pieds sourdent des filets liquides échappés des scories des sommets phonolithiques, entretenant dans ces vastes pâturages une fraîcheur constante, malgré les ardeurs du soleil qui illumine actuellement ce vaste tableau, où malgré les âpres bourrasques qui de temps à autre parcourent ces sommités.

« C'est le cœur plein de ces douces émotions que nous reprenons vers 5 h. le chemin du Puy; les pentes se garnissent des troupes de notre belle race du Mezenc, au mufle rosé, regagnant lentement leurs étables. Nous arrivons au Puy vers 11 h., favorisés par la fraîcheur du soir et par l'inclinaison plongeante de la route. »

M. Hérisson donne des explications détaillées sur la maladie de la vigne

Digitized by Google

connue sous le nom de *Mildiou (Peronospora viticola)*. Cette affection due à la présence d'un champignon microscopique, attaque principalement les feuilles et les fait tomber, ce qui empêche le raisin de mûrir. Le vin est acide et pauvre en alcool. Il est facile de reconnaître le mal en ce moment. Les feuilles atteintes restent lisses ; l'espèce de feutrage qui se remarque à la face intérieure de la feuille est blanc et se détache facilement. Une autre maladie, connue sous le nom d'*Erineum*, sévit également, mais sans occasionner beaucoup de mal. Les feuilles atteintes d'*Erineum* sont gaufrées à la partie supérieure. La face inférieure offre des taches jaunes d'abord, puis rousses, qui ne peuvent pas se détacher sous la pression de l'ongle. Les feuilles restent vertes et ne tombent pas. L'*Erineum* est produit par la piqûre d'un acarien parasite appelé *Phytoptus vitis*.

M. le Professeur d'agriculture présente ensuite le pulvérisateur Riley, construit par Vermorel et acheté par la Société. C'est un instrument très simple, d'un fonctionnement facile et au moyen duquel un homme peut traiter un hectare par jour. Cet instrument, qui a déjà été essayé à Bas-en-Basset, le sera très prochainement à Vorey, à Langeac et à Fontanes ; il offre une économie de main-d'œuvre considérable sur l'emploi du balai en brindilles : malheureusement il coûte 35 francs. Les petits vignerons devraient s'associer pour en acheter en commun.

Des feuilles de vignes atteintes de *Mildiou* et d'autres attaquées par l'*Erineum* passent sous les yeux des membres de la Société, et chacun peut remarquer combien la différence entre ces deux affections est grande et facile à établir.

Enfin, M. Hérisson termine sa communication en annonçant qu'il a fait afficher dans toutes les communes viticoles du département des instructions pratiques sur la manière de reconnaître et de combattre le *Mildiou*.

Quant à l'*Erineum* notre collègue estime qu'il n'y a pas lieu de s'en inquiéter pour le moment.

M. A. Jacotin appelle l'attention de ses confrères sur une intéressante monographie de la commune de Saint-Geneix-près-Saint-Paulien, que l'auteur, M. Mazat, instituteur, envoie à l'appui de sa candidature au titre de membre correspondant de la Société. Cette monographie, accompagnée de plans, de cartes et de dessins, est pleine de précieux renseignements sur l'archéologie, l'histoire, l'agronomie, etc., de Saint-Geneix. Avec un soin consciencieux, M. Mazat a relevé dans les ouvrages locaux, dans les archives communales et hospitalières tous les renseignements qui peuvent intéresser cette commune. Aussi sa notice offre un très grand attrait et jus-

Digitized by Google

tifie amplement la première médaille qui lui avait été décernée parmi des travaux similaires, lors du concours régional de 1884, section de l'exposition scolaire.

La Société est heureuse de concéder à M. Mazat, le titre de membre correspondant.

M. Émile Badiou de la Tronchère, propriétaire au Puy, présenté par MM. O'Farrell et Lascombe, est nommé membre résidant.

M. Chaudier, directeur de la Ferme-École, rend compte de l'état des récoltes.

A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 4 NOVEMBRE 1886.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Balme, Chaudier, Coiffier, Dessaignes, C. Falcon, O'Farrell, Gire, Hérisson, Lascombe, E. Mauras, Mazat, Morel, Moulin, Paul, Robert, Rocher, J. Tuja et Vérot.

Après lecture du procès-verbal de la dernière réunion, M. le Président souhaite la bienvenue à M. Mazat, membre correspondant de la Société, qui assiste à la séance.

La correspondance comprend : plusieurs numéros du *Moniteur des Syndicats agricoles ;* le *Journal de l'agriculture* de Barral ; les *Annales de la Société d'agriculture du département de la Lozère ;* plusieurs *Bulletins de la Société protectrice des animaux* (don de M. Jules Tuja) ; un numéro des *Mémoires de la Société d'horticulture et d'acclimatation du département du Cantal ;* trois *Bulletins d'histoire ecclésiastique des diocèses de Valence, Digne, Gap, Grenoble et Viviers ;* la *Revue d'Auvergne*, par la Société d'Emulation de

Digitized by Google

l'Auvergne; *Les animaux de la France*, par Bouvier, brochure in-18; un autre *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*, dont M. le Président lit quelques passages très intéressants relatifs aux choix des semences et des plantes agricoles; un catalogue du *Bon jardinier;* une circulaire du *Syndicat central des agriculteurs de France*; enfin deux circulaires de M. le ministre de l'Instruction publique, qui sont déjà connues de la Société et auxquelles il a été fait réponse.

M. Lascombe dit que la Société la *Diana*, de Montbrison, a le projet de venir visiter notre département, dans le courant de l'année 1887, et propose à ses collègues de faire, aux membres de cette Société, les honneurs de la ville du Puy.

On statuera, en temps et lieu, sur cette demande, quand on sera définitivement informé des intentions de la *Diana* et du jour de son arrivée.

Dans une lettre adressée à M. Lascombe, M. Henry Mosnier dit avoir remarqué, dans les galeries de Versailles, un magnifique buste du général Lafayette, par Houdon, et daté de 1790. Il croit qu'on pourrait se procurer un moulage de ce buste pour une très faible somme (100 fr. environ).

Il est décidé qu'on transmettra, à M. le maire du Puy, un vœu de la Société demandant que ce buste soit reproduit et placé dans le Musée.

M. Lascombe signale encore à la Société une notice, parue dans la *Revue de la bibliothèque de l'École des Chartes de* 1886, sur Etienne Martellange, auteur des plans de l'église Saint-Georges au Puy.

Cet architecte, sur lequel le journal *la Haute-Loire* a récemment publié deux excellents articles (numéros des 11 et 15 octobre 1886), était au service des Jésuites et a construit pour eux de nombreuses églises.

On trouve de lui, au cabinet des Estampes de la Bibliothèque nationale, des vues du rocher Saint-Michel, du château de Polignac, du Collège et de l'église des Jésuites et de la ville du Puy elle-même.

M. Lascombe pense qu'il serait bon de reproduire ces vues dans le prochain volume des *Annales* de la Société.

M. César Falcon répond que M. Chassaing, juge au tribunal du Puy, est sur le point de les faire reproduire pour son compte personnel et qu'on peut attendre les résultats obtenus par M. Chassaing, avant de se décider.

Dans une lettre lue par M. le Président, M. Teisserenc de Bort annonce à la Société qu'à sa dernière session à Nancy (août 1886), l'Association française pour l'avancement des sciences a approuvé complètement le projet de création d'un Observatoire au Mezenc et a promis à cette

Digitized by Google

œuvre une subvention analogue à celle qui a été accordée au Mont Ventoux et à l'Aigual.

M. Teisserenc de Bort est d'avis qu'on construise le monument au faîte même de la montagne et qu'on évite certaines erreurs commises au Puy-de-Dôme. Il demande une photographie du Mezenc, se propose de parler du futur Observatoire dans le journal *La Nature* et promet à la Société, pour la réussite du projet, tout son concours personnel, ainsi que celui du Conseil central météorologique de France, dont il est le secrétaire.

M. le Président demande que la Société s'inscrive, une des premières, pour l'érection de la statue de Crozatier, votée récemment par le conseil municipal du Puy.

M. le Trésorier est autorisé à verser, pour cet objet, la somme de 100 francs.

Dans un travail intitulé : *Origine probable des épidémies*, M. le docteur Coiffier cherche à démontrer que beaucoup de maladies, qui attaquent l'humanité, sont simplement transmises à l'homme par le contact des animaux.

En effet, un grand nombre de maladies animales, dit-il, sont semblables aux maladies humaines, exemple : la rougeole, la fièvre typhoïde, l'érysipèle, la pneumonie, la diphtérie, etc.

Ces maladies ont le même début que les nôtres; présentent le même mode d'évolution, les mêmes symptômes, la même marche; donnent lieu aux mêmes lésions; sont produites, dit l'école Pastorienne, par les mêmes microbes.

Elles sont éminemment contagieuses et on ne comprend pas qu'elles ne puissent pas se communiquer à l'homme, quand elles se transmettent, avec tant de facilité, d'une espèce animale à une autre espèce toute différente.

Les animaux nous donnent la rage, le charbon, le vaccin, la gale, le tœnia; ne peuvent-ils pas aussi nous donner la rougeole, la variole, la scarlatine, la fièvre typhoïde, le croup, etc.?

L'auteur a vu un enfant de cinq ans qui, s'étant amusé, tout une soirée, avec une poule morte de diphtérie, fut pris, dès le lendemain, d'une angine croupale bien caractérisée, qu'en l'absence d'épidémie régnante et de toute autre cause, l'on ne pouvait raisonnablement attribuer qu'à ce contact infectieux.

D'ailleurs, la contagion animale explique beaucoup plus rationnellement l'origine des épidémies, que les causes banales jusqu'ici invoquées

Digitized by Google

pour cet objet : chauds et froids, génie épidémique, troubles de l'alimentation, encombrement, variations de l'ozone de l'air, etc., etc.

Conclusion : 1° à l'éclosion de toute épidémie, s'informer minutieusement de l'état sanitaire des animaux domestiques du lieu lui-même et de ses environs; 2° organiser un service médico-vétérinaire, destiné à poursuivre en commun, dans les campagnes, les épidémies et les épizooties; 3° enfin, enseigner aux cultivateurs certaines précautions utiles pour éviter la contagion : se méfier des bêtes malades, les isoler, en éloigner les enfants, ne pas vivre dans la même atmosphère, enfouir leurs excrétions, ne pas livrer à la consommation la chair de ces animaux contaminés, etc. (1).

M. le Président fait un rapport succinct sur le concours départemental de Brioude, dont le compte-rendu a été déjà publié in-extenso, dans le journal *la Haute-Loire* (numéro du premier septembre 1886).

Les médailles reçues de Paris pour être distribuées aux exposants sont très belles et gravées au nom de chaque lauréat (2).

Les frais du concours ont dépassé le chiffre prévu d'environ 370 francs, mais ce déficit sera facilement comblé par la somme allouée, l'année passée, pour les champs d'expériences et qui est restée jusqu'ici sans emploi.

La Société décide, qu'à la prochaine foire du Puy, il sera acheté un certain nombre d'animaux reproducteurs, des meilleures races, qui seront ensuite revendus aux enchères. Une commission est nommée pour procéder à cet achat, pour faire ensuite emplette de graines et pour s'occuper enfin des champs d'expériences; elle se compose de MM. Chaudier, Couderchet, Hérisson, Hilaire et Vérot.

Un rapport de M. Hérisson, sur les vaccinations pratiquées dans le département contre le charbon symptomatique des bêtes à cornes, et un travail de M. Vérot, sur la question des céréales, sont ajournés, faute de temps, à la prochaine réunion.

M. Rocher présente à ses collègues une splendide copie de 600 pages du vieux et très intéressant manuscrit dont il a, à plusieurs reprises déjà, entretenu la Société.

M. le Président remercie M. Rocher de l'ardeur qu'il a mise à se procurer ce magnifique document de notre histoire locale, qui sera prochainement relié et déposé à la bibliothèque municipale de la ville du Puy.

(1) Voyez t. V, *Mémoires* : 2e partie, p. 39.
(2) Voyez t. V, *Mémoires* : 2e partie, p. 27.

Digitized by Google

La Société s'engage à ajouter la somme de 100 francs à la subvention déjà accordée pour cet objet.

M. Morel, inspecteur des postes et télégraphes, présenté par MM. Lascombe et Robert, — et M. Boyer, notaire et maire à Roche-en-Reignier, présenté par MM. Lascombe et O'Farrell, sont élus membres titulaires de la Société.

Dr COIFFIER.

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 1886.

Présidence de M. le Dr Morel.

Étaient présents : MM. Aymard, Chaudier, Coiffier, Dessaignes, C. Falcon, Gatillon, Gazanion, L. Gueyffier, Hérisson, Jacotin, Lascombe, Lavastre, Morel, O'Farrell, Paul (Louis), Robert, Tuja et Vérot.

M. le Dr Coiffier donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

1° *Bulletin de la Société internationale des électriciens* (nos 30 et 31 du tome III) ; 2° *Moniteur des syndicats agricoles* (4 numéros) ; 3° un numéro du *Journal de l'Agriculture*, de Barral : 4° *Bulletin de la Société impériale des naturalistes de Moscou* (année 1886 : 1er fasc.) ; 5° *Revue d'Auvergne* (année 1886 : n° 5).

M. Vérot présente deux magnifiques spécimens de pommes de terre provenant des cultures de son domaine de Fiat, commune de Sanssac-l'Eglise. Un de ces tubercules, reconnu pour être le *magnum bonum*, pèse 1,100 grammes, l'autre échantillon, *Institut de Beauvais*, est un peu moins volumineux. Ces tubercules, remarquables par leur grosseur, proviennent de semences fournies à M. Vérot par la Société.

Digitized by Google

M. Antoine Jacotin met sous les yeux de l'assemblée un bracelet en bronze, de l'époque préhistorique, trouvé dans le Puy-de-Dôme et un petit vase gallo-romain en terre blanche et en parfait état de conservation. Ce vase provient de Saint-Paulien.

M. le Président fait connaître que les sociétés académiques de Reims et de Dijon acceptent d'échanger avec la Société agricole les publications annuelles qu'elles font paraître.

L'ordre du jour appelle la discussion sur la question des céréales. M. Vérot lit, à ce sujet, un très intéressant mémoire dans lequel il établit que le prix de revient de l'hectolitre de froment est en France de 20 francs et que, par suite de la concurrence étrangère, le cultivateur ne peut le vendre que de 15 à 16 francs. Il s'en suit que l'agriculteur produit à perte. De là, baisse du prix des fermages, délaissement du sol, diminution de valeur de la propriété et finalement amoindrissement de la fortune foncière (1).

M. Vérot demande, en conséquence, que la Société émette le vœu que les droits d'entrée sur les froments, qui sont actuellement de 3 francs par 100 kilogrammes, soient portés à 5 francs. Cette surélévation des taxes pourrait, selon lui, atténuer beaucoup la crise agricole.

M. Hérisson répond à M. Vérot en se plaçant au point de vue des intérêts particuliers de la Haute-Loire. La crise, dit-il, n'a pas la même intensité sur tous les points de la France. Les départements granifères sont le plus cruellement frappés : mais les régions à production fourragère et pastorale sont dans un état relativement satisfaisant. Il ne saurait en être autrement.

Le département du Nord, par exemple, produit 3,452,876 hectolitres de froment, le Pas-de-Calais en produit 2,804,537. Si de cette région nous passons à la nôtre, nous trouvons pour la Haute-Loire 210 mille hectolitres, pour la Lozère 88 mille, le Cantal 80,640, etc., etc. On voit, par ces chiffres, que la région nord bénéficierait surtout de la surtaxe proposée par M. Vérot. La Haute-Loire n'en profiterait nullement, puisque sa production est inférieure à sa consommation.

Selon M. le Professeur d'agriculture, les moyens d'atténuer la crise consisteraient à perfectionner les modes de culture et d'élevage et, dans cette direction d'idées, la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire trouverait à se rendre plus utile au cultivateur qu'en réclamant pour lui des droits protecteurs dont les effets pourraient bien être illusoires.

(1) Voyez t. V, *Mémoires :* 2e partie, p. 20.

Digitized by Google

M. Chaudier, directeur de la ferme-école de Nolhac, partage complètement l'opinion de M. Hérisson.

D'autres membres prennent encore part au débat; M. le Président résumant le débat et se faisant l'interprète de l'assemblée presque tout entière, déclare que la Société, laisse de côté toute question fiscale et désire se consacrer uniquement à l'amélioration de l'agriculture départementale. Ses efforts doivent tendre à substituer un nouvel outillage à l'outillage ancien si défectueux, à enseigner aux cultivateurs à mieux aménager leurs fumures, à tirer un meilleur parti des eaux d'irrigation, à modifier certaines méthodes de culture, à étendre les cultures fourragères et, enfin, à perfectionner les procédés d'élevage et d'engraissement.

M. Hérisson signale un moyen nouveau de traiter la maladie des pommes de terre. D'après une expérience faite à Langeac, la *Bouillie bordelaise* employée dans le traitement des vignes atteintes du mildew, est également efficace contre le *peronospora infestans* (champignon qui cause la maladie de la pomme de terre).

Les vaccinations charbonneuses touchent presque à leur fin et, prochainement, M. Hérisson présentera à la Société un rapport complet et détaillé sur ces opérations.

Voici, en attendant, un état sommaire des vaccinations dans la Haute-Loire, du 1er octobre au 27 novembre.

Il a été vacciné :

A Saint-Pal-de-Mons...	46	animaux.
A Montfaucon.....	13	—
A Saint-Front.....	234	—
Au Bouchet-St-Nicolas.	145	—
A Cayres.....	162	—
A Saint-Paul-de-Tartas.	51	—
A Sanssac-l'Eglise.....	11	—
A Laussonne	124	—
A Ours-Mons.....	36	—
A Coubon.....	48	—
A Saugues	86	—
A Thoras	104	—
A Cubelles	88	—
TOTAL	1,148	animaux.

La commission avait désigné pour opérer ces vaccinations des vétérinaires, membres de notre Société et qui avaient suivi les expériences de

Digitized by Google

M. Cornevin. Ce sont : MM. Pascal, Habriat, Repiquet et Gire fils.

M. Louis Paul demande s'il ne serait pas utile de marquer les sujets vaccinés, car réfractaires au charbon symptomatique, ils auraient une valeur supérieure à celle des animaux non vaccinés.

La Société, reconnaissant la justesse de cette observation, charge la commission de faire procéder à l'avenir au marquage des animaux vaccinés.

La Société décide que le concours départemental aura lieu au Puy les 29 et 30 mai 1887 en même temps que les fêtes données par la Fédération des Sociétés de gymnastique. Une commission composée de MM. Emile Mauras, Morel, Vérot, Hérisson, Couderchet et Chaudier est chargée de préparer le programme du concours départemental et de le présenter à la prochaine séance.

Il est ensuite procédé à la nomination d'un vice-président de la Société en remplacement de M. le docteur Récipon, décédé, M. Hérisson ayant acquis la majorité des suffrages, est proclamé vice-président.

M. le docteur Coiffier demande où en est la question des fouilles de Saint-Paulien. L'administration établissant en ce moment des trottoirs et des conduites d'eau dans cette ville, met tous les jours à découvert des antiquités qu'il serait curieux d'étudier.

M. Challier, sous l'habile direction duquel s'effectuent ces travaux, se ferait un plaisir d'indiquer à la Société les points où les recherches paraîtraient devoir être les plus fructueuses.

La Société décide que la commission des fouilles de Saint-Paulien se mettra en rapport avec M. Challier pour faire, sur ses indications, des recherches nouvelles.

M. Chaudier rend compte de la situation des récoltes.

M. le Président annonce que l'achat et la revente des reproducteurs de l'espèce bovine ont eu lieu conformément aux désirs de la Société et que l'achat des graines sera fait en décembre.

M. Labro, professeur d'histoire au Lycée du Puy, présenté par MM. Hérisson et Lascombe, est nommé membre résidant de la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 6 JANVIER 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Chaudier, Coiffier, Dessaignes, Ch. Dupuy, député, Gazanion père, Gueyffier, Habriat, Hérisson, Lascombe, Mazat, E. Mauras, Merciéca, Louis Paul, Rocher, Vérot et E. Vissaguet, sénateur.

Le procès-verbal de la dernière réunion, lu par M. Lascombe, est adopté après deux légères rectifications réclamées par M. Vérot.

Le même membre demande aussi à relever une erreur commise, dit-il, à la dernière séance par M. Hérisson, qui a soutenu que la Haute-Loire ne produit pas assez de froment pour sa consommation, que partant elle n'a aucun intérêt à la surtaxe des céréales.

M. Vérot soutient que le département exporte annuellement environ 700,000 hectolitres de céréales et affirme que l'absence de surtaxe fait perdre actuellement 4 millions par an à ses agriculteurs.

A la suite d'une vive discussion, engagée entre MM. Hérisson, Vérot, Chaudier et E. Mauras, la Société décide que la question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

M. Balme, sculpteur, présente une magnifique gerbe de froment de 2 mètres de hauteur et à tiges d'un centimètre de diamètre.

Ce froment, cueilli à la Bernarde (exposition sud), a été obtenu au moyen d'une fumure particulière, inventée par M. Balme et qui consiste à enrober préalablement les grains de la semence au milieu d'un engrais chimique spécial (pralinage des grains).

Cette fumure, d'une manipulation facile et éminemment économique, donnerait lieu, d'après son auteur, à un rendement très considérable (un grain pouvant produire jusqu'à 900 grains) et serait, en outre, un excel-

Digitized by Google

lent préservatif contre les maladies des céréales désignées sous les noms de *charbon* et de *carie*.

La Société prend à ses frais l'envoi à l'Exposition horticole de Paris de ce magnifique spécimen de notre agriculture locale, et MM. Hérisson et Chaudier, qui doivent aller visiter cette Exposition, sont priés de le rapporter avec eux, de façon qu'il puisse figurer à notre prochain Concours départemental.

La correspondance comprend les lettres de plusieurs Sociétés savantes, qui acceptent d'entretenir des relations suivies avec la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

Ce sont : la Diana du Forez; la Société d'agriculture de la Loire ; la Société nivernaise des lettres, sciences et arts ; la Société des sciences et lettres du Loir-et-Cher ; la Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher, etc.

Sur le bureau sont déposés :

Le *Bulletin officiel du ministère de l'agriculture* (5 année, n° 6) ; — deux bulletins de la Société des sciences et arts du Hâvre ; — deux numéros du *Journal de la Société protectrice des animaux* (don de M. J. Tuja) ; — les *Mémoires de la Société d'agriculture de la Lozère ;* — enfin, le *Journal de l'agriculture* de Barral.

M. le Président propose d'inviter M. le ministre de l'Agriculture pour le Concours départemental du mois de mai prochain. La proposition est acceptée et M. le docteur Morel est chargé d'aller faire lui-même l'invitation à Paris.

M. Hérisson donne lecture d'un long rapport sur les vaccinations anti-charbonneuses pratiquées pour la première fois dans la Haute-Loire en 1886, d'après les procédés de MM. Arloing, Cornevin et Thomas, de Lyon (1).

Les inoculations ont été gratuites, grâce à la générosité de M. le ministre de l'Agriculture, du conseil général de la Haute-Loire et du conseil municipal du Puy qui ont accordé, pour cet objet, des subventions s'élevant à une somme totale de 2,800 fr.

On a vacciné 1,221 animaux (bœufs, vaches, génisses, veaux) appartenant à 165 propriétaires différents et répartis sur le territoire de 13 communes des arrondissements du Puy et d'Yssingeaux.

L'on n'a qu'un seul accident, suivi de mort, à constater : encore le cas

(1) Voir, t. V, *Mémoires*, 2e partie, p. 60.

Digitized by Google

est-il douteux, l'autopsie n'ayant pu être faite et rien ne démontrant que la génisse qui a succombé, soit morte des suites de l'inoculation.

Tous les animaux vaccinés appartiennent à des localités où le charbon symptomatique règne en permanence et où beaucoup d'animaux non inoculés ont été emportés par le fléau depuis le commencement même des essais de vaccination.

Le rapport de M. Hérisson, devant paraître *in-extenso* dans la *Haute-Loire agricole*, la Société décide de prendre à ses frais 300 exemplaires de ce journal et de les adresser à tous les maires du département, de façon à vulgariser, le plus possible, la nouvelle méthode.

M. le Professeur d'Agriculture lit ensuite une note sur « les syndicats agricoles contre le phylloxéra » fondés récemment dans la Haute-Loire.

Ces syndicats, actuellement au nombre de cinq, ont pour siège Langeac, Chadrac, Monistrol-sur-Loire, Aurec et Ceyssac. Ils comprennent 210 propriétaires, une surface syndiquée d'environ 100 hectares et ont reçu du ministère de l'Agriculture, en 1886, des subventions qui s'élèvent à un total de 3,425 fr.

M. Rocher donne lecture d'un document du xv^e^ siècle, qu'il doit à l'obligeance de M. Decolin, archiviste municipal. Il s'agit du *Vidimus* sur parchemin d'une ordonnance rendue au Portereau de Mehun-sur-Loire, le 22 août 1420, sur la requête des Etats particuliers du Velay et des gens de la cité du Puy, par Charles, régent du royaume et dauphin de Viennois. Le prince, qui allait bientôt s'appeler Charles VII, prenant en considération les pertes et oppressions qu'avaient fait subir à notre province les deux entreprises du sire de Rochebaron et de Pierre de Granant, octroie au pays de Velay l'exemption de dix mille livres tournois, montant de la portion contributoire de la charge dudit pays dans l'aide de 200,000 livres récemment votée à la couronne par les Etats du Languedoc.

L'ordonnance, en français, est contresignée par d'éminents personnages, et entre autres par Tanneguy Duchatel et Jean Louvet, président de Provence.

M. Rocher fait observer que ce titre de nos archives municipales concorde très bien avec le récit de Médicis (t. I, pp. 234, 240 et 245), sur la guerre des Anglo-Bourguignons en nos parages, guerre placée mal à propos en 1422 par la plupart des historiens anciens et modernes. Il y eut, en effet, dans cette guerre deux périodes distinctes : ce fut d'abord Héracle de Rochebaron qui attaqua notre ville en juillet 1419, et après son échec devant nos murs, fut poursuivi jusqu'à Serverette et de là ramené jusque dans sa forteresse de Bas, où il fut à son tour assiégé et ne

Digitized by Google

dut sa délivrance qu'au traité du Ponceau-Saint-Denis. Vinrent ensuite et au mois d'août 1420, la trahison de Pierre de Granant, et la levée d'armes de Ferrières, de Macé de Rochebaron et du bâtard de Mascheyrac.

L'intitulé en latin du *Vidimus* fournit quelques noms utiles à retenir. Nous savons par cet intitulé qu'Artaud de Gorze, écuyer du roi et déjà bailli du Velay en 1414, avait pour son lieutenant, en 1420, vénérable homme Jacques Gaillard, bachelier ès-lois et que les consuls du Puy en cette même année 1420 étaient sages hommes : Pierre Liotard, Jean Faure, Jean La Chase et Georges de Cussac.

M. Hérisson fait remarquer que la commission des Haras, qui a fonctionné dans la Haute-Loire en novembre dernier, n'a définitivement accepté que huit étalons, nombre évidemment insuffisant pour la monte dans tout le département. Il pense qu'il serait à propos de demander à l'administration de faire une visite supplémentaire, de façon à augmenter le nombre d'étalons et empêcher les fraudes qui ne sauraient manquer de se produire avec des générateurs plus ou moins tarés et atteints de cornage ou de fluxions périodiques.

Il est décidé qu'une lettre, en ce sens, sera prochainement adressée à M. le Préfet.

M. Chaudier fait une communication instructive sur les assolements ou ordre d'après lequel le cultivateur doit faire succéder les récoltes dans un domaine.

Il démontre qu'il faut faire alterner les céréales avec les récoltes en plantes fourragères, ces dernières fournissant à la terre les engrais nécessaires pour lui rendre la fertilité que les récoltes épuisantes lui ont enlevée.

Il entre dans l'examen de chaque cas particulier, selon la nature du terrain, l'étendue de la terre, le genre de climat et donne quelques cas types d'assolement pouvant servir de règle à tous les agriculteurs en général.

Le directeur de la ferme-école, parlant ensuite de l'état des récoltes, dit que le temps actuel, en retardant la végétation et détruisant les insectes nuisibles, est éminemment propre à la culture, et pense qu'il y a tout lieu de s'attendre, cette année, à de belles moissons.

Dr COIFFIER.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 FÉVRIER 1887.

PRÉSIDENCE DE M. HÉRISSON.

Étaient présents : MM. Arnaud-Delaigue, propriétaire à Saint-Vincent; Blanc-Marthory, Charreyre, docteur en médecine à Yssingeaux, Chaudier, Couderchet, Dessaignes, Falcon César, Gazanion Edouard, Gire Jules, Gueyffier Louis, Hérisson, Lascombe, Mauras Emile, Paul Louis, Rocher et Vérot.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants dont l'auteur fait hommage à la Société : *Traité de la culture fruitière, commerciale et bourgeoise*, par Charles Baltet. — *L'art de greffer les arbres, arbrisseaux et arbustes fruitiers, forestiers, etc.*, par Charles Baltet. — *De l'action du froid sur les végétaux pendant l'hiver* 1879-1880, *etc.*, par Charles Baltet. — *Rapport au nom d'une commission spéciale sur l'établissement horticole de MM. Baltet frères, à Troyes*, par M. Sellier. — *Statuts de la Société horticole vigneronne et forestière de l'Aube.*

Des remerciments sont adressés à M. Charles Baltet.

M. Lascombe lit une lettre de notre confrère M. Gérin, percepteur à Montfaucon, dans laquelle l'auteur demande que des graines de pin sylvestre lui soient envoyées pour être distribuées, et qu'une pépinière départementale de vignes américaines soit créée à Bas-en-Basset.

La Société regrette de ne pouvoir donner satisfaction à la demande de graines de pin sylvestre. Quant à l'installation d'une pépinière de vignes américaines, la Société ne peut qu'émettre un vœu en faveur de la création proposée par M. Gérin.

Ce vœu sera transmis à M. le Préfet pour être soumis au Conseil général.

Lecture est donnée d'une lettre adressée à la Société par le Comité d'organisation du 3e Concours fédéral des Sociétés de gymnastique, de tir et

Digitized by Google

d'instruction militaire du Rhône et de la région, en vue d'obtenir une subvention de la Société à l'occasion du Concours des 29 et 30 mai prochain.

La Société décide que cette demande sera examinée à la prochaine réunion.

M. le Président annonce qu'il a été donné satisfaction au vœu exprimé par la Société relativement à une visite supplémentaire des étalons, et que M. le ministre de l'Agriculture a chargé la commission de se réunir au Puy le 15 février prochain, à deux heures du soir.

M. Blanc-Marthory à propos d'une conférence donnée à Brives-Charensac, le 30 janvier, par M. le Professeur d'agriculture, a été heureux de constater l'empressement avec lequel les habitants de sa commune se sont rendus à cette réunion et la satisfaction qu'ils ont éprouvée en écoutant le conférencier. M. Blanc-Marthory ajoute que ces conférences sont très utiles et bien appréciées par les intéressés. A la suite de cette conférence, les viticulteurs de Brives paraissent fermement décidés à défendre leurs vignobles en s'associant, si c'est nécessaire, contre le phylloxéra, le mildew et autres maladies qui formaient le sujet de la conférence.

M. Rocher rappelle que, par délibération du 9 janvier 1886, il a reçu mandat de réimprimer un certain nombre de pièces rares sur le Velay, et notamment trois vieilles histoires de Notre-Dame du Puy.

Il rend compte des travaux préparatoires qu'il a accomplis de son mieux pour répondre à la confiance de la Société et il propose divers modes d'exécution matérielle de sa publication.

Après débat, il est arrêté que le cinquième volume des *Mémoires* sera divisé en deux fascicules, et que le premier comprendra exclusivement, et en caractères elzéviriens, les réimpressions dont s'agit. Cent exemplaires sur papier de Hollande de ce premier fascicule seront ajoutés au tirage ordinaire et vendus au compte de la Société.

Un crédit supplémentaire de 200 francs est voté à M. Rocher pour frais de planches, de copies et de révision de textes.

L'ordre du jour appelle la discussion du programme du concours départemental. Ce programme ayant déjà paru dans *La Haute-Loire agricole*, chaque membre de la Société a pu l'étudier à loisir. Aussi le rapporteur s'est-il abstenu d'en donner lecture. Il a seulement fait remarquer : 1° que le concours d'instruments serait ouvert désormais à tous les constructeurs français ou étrangers; 2° que quatre prix seraient attribués aux instituteurs du département qui auront donné à leurs élèves des leçons d'agriculture, chose malheureusement trop rare malgré les recommandations du Conseil

Digitized by Google

supérieur de l'Instruction publique; 3° qu'une médaille de vermeil serait décernée au vétérinaire du département qui aura le plus contribué à la propagation de la vaccination charbonneuse.

M. Lascombe demande qu'une démarche soit faite auprès de M. le ministre de l'Agriculture à l'effet d'obtenir un objet d'art ou une médaille d'or pour l'agriculteur de l'arrondissement du Puy qui aura réalisé des améliorations importantes telles que drainages, irrigations, aménagements des fumiers, défrichements, plantations de vignes, constructions de bâtiments ruraux bien ordonnées, etc.

Si une récompense de cette nature était accordée cette année, tout fait espérer que nous l'obtiendrions l'année prochaine et à l'avenir.

Pour la première année, ne pourrait-on pas, dit M. Lascombe, limiter le concours pour l'obtention de cette médaille ou objet d'art aux cantons ci-après : Le Puy (cantons nord et sud), Loudes, Saint-Paulien, Vorey, Saint-Julien-Chapteuil et Solignac?

Les autres sept cantons de l'arrondissement du Puy resteraient pour le prochain concours, c'est-à-dire en 1889.

M. Emile Mauras appuie la proposition de M. Lascombe, en ajoutant qu'il a entretenu M. le Préfet de la Haute-Loire d'un projet semblable et que ce haut fonctionnaire lui a promis son concours auprès de M. le ministre de l'Agriculture.

M. Louis Paul demande la création de deux prix pour encourager la fabrication du malt. Il cite des malteries importantes existant soit au Puy, soit dans le département, et rendant de très sérieux services à l'agriculture départementale, en offrant un débouché assuré pour ses orges.

La Société décide qu'une médaille d'argent et une médaille de bronze seront attribuées aux exposants de malt.

M. Couderchet pense que le prochain concours aura une importance exceptionnelle et que les prix portés sur le programme paraissent insuffisants. Il prie la Société de voter le principe de prix supplémentaires qu'il pourrait être utile de créer au moment du concours.

La Société adopte successivement les propositions formulées par MM. Lascombe, Emile Mauras, Louis Paul et Couderchet.

M. Hérisson annonce que le Conseil général de la Haute-Loire a voté une somme de 300 francs pour l'installation d'une pépinière départementale de vignes américaines. Cette pépinière sera créée, au moyen de pépins, sur le territoire de la commune de Langeac. On y étudiera les divers cépages, et quand le département aura été autorisé à cultiver la vigne amé-

Digitized by Google

ricaine, des distributions gratuites de plants seront faites aux viticulteurs.

M. Hérisson dit que des graines de trèfle et de luzerne, garanties exemptes de cuscute, ainsi que des graines de sainfoin, betteraves, etc., sont parvenues au musée du Puy. Sur le crédit affecté à l'achat des graines, M. Hérisson a commandé vingt plants, haute tige, de cerisiers à kirsch des meilleures variétés de l'Est. Ces cerisiers arriveront dans une huitaine de jours et seront distribués plus tard à divers membres de la Société, à charge par eux de donner des greffes pour propager ces variétés.

M. Louis Paul désirerait qu'on répandit ces excellentes variétés dans les communes où l'on fabrique du kirsch depuis longtemps et notamment à Beauzac, Bas, Tiranges, Chamalières, etc.

M. Couderchet préconise une nouvelle variété de pêches, connue sous le nom de *Amsden*. Ces pêches se recommandent par leur précocité. La Société décide en conséquence l'acquisition de vingt sujets qui seront également distribués.

M. Chaudier fait connaître l'état des récoltes durant le mois de janvier.

Sont nommés à l'unanimité membres résidants de la Société, MM. Camille Fournel, ancien notaire, demeurant au Puy, présenté par MM. Morel et Lascombe, et Albert Vallery-Michel, propriétaire au Puy, présenté par MM. Hérisson et Lascombe.

A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 3 MARS 1887.

Présidence de M. Hérisson.

Etaient présents : MM. Aymard, Blanc-Marthory, Chaudier, Dessaignes, Falcon César, Falcon Régis, Fournel, Gazanion Edouard, Gueyffier Edmond, Hérisson, Jacotin, Lascombe, Mauras Emile, Merciéca, docteur Morel, Moulin, Robert, Tuja, Valléry-Michel et Vérot.

Digitized by Google

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants :

Bulletin de la Société protectrice des animaux, n° de janvier 1887. — *Charbon symptomatique : Rapport sur les inoculations préventives exécutées sous le patronage de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire*,... par M. Hérisson.

M. Lascombe appelle l'attention de la Société sur une statuette en bronze doré représentant la *Fortune*, faite d'après un modèle composé par M. Jules Balme, professeur aux Ecoles industrielles du Puy et fondue dans les ateliers de M. Saugues. La dorure est l'œuvre de M. Moiselet, peintre décorateur de notre ville.

Cette statuette exécutée pour le compte de M. Bonave, confiseur, atteste, dit M. Aymard, que l'industrie de la fonderie, si ancienne dans notre pays, y est encore en honneur, et le Musée du Puy présente dans ses vitrines une foule d'objets curieux fondus autrefois dans notre cité.

L'assemblée adresse, en conséquence, des félicitations aux artistes qui ont coopéré à l'œuvre présentée par M. Balme.

Une amphore en terre rougeâtre, offerte par M. Lascombe au Musée du Puy, est soumise à l'examen de la Société. Ce récipient antique trouvé à Beaulongue, près de Toulouse, propriété de M. Lacroix, dans une fouille pratiquée, en 1886, aux frais de M. Lascombe et par les soins de M. Stanislas Guénot, secrétaire de la Société géographique de Toulouse, était accompagné des objets suivants : une fibule et un anneau en bronze ; un Antonin *le Pieux*, moyen bronze ; quatre Gallien, petit bronze ; deux Claude II *le Gothique ;* un Valens, deux pièces celtibériennes, etc., etc.

Le domaine de Beaulongue dépend de la commune de Vieille-Toulouse, localité située à 10 kilomètres de Toulouse, au confluent de la Garonne et de l'Ariège. A la jonction de ces cours d'eau s'élève une chaine de collines, connue sous le nom de *Puech-David*. En cet endroit, au dire de certains historiens du Languedoc, existait une ville bâtie par les Tectosages et dont quelques pans de murs couronnent encore les hauteurs. Non loin de là se dresse, sur un point culminant, un vaste tumulus, haut de 30 mètres, du sommet duquel le regard plonge sur les rives des deux fleuves et s'étend jusqu'aux montagnes pyrénéennes.

Autour de cette butte et sur une surface de plusieurs hectares « le sol « est jonché de débris et surtout de poteries antiques... les tessons d'am- « phore à long col et à longues anses, qui servaient en Italie à contenir « ou à charrier l'huile et le vin, y sont tellement serrés sur quelques

Digitized by Google

« points qu'ils arrêtaient parfois le soc de la charrue à l'époque des labours, « et qu'ils servent depuis des siècles à *ferrer* les chemins d'exploitation » (1).

C'est à Vieille-Toulouse, à 10 kil. de Toulouse (dans ces parages, si précieux pour l'archéologie) qu'a été découverte l'amphore destinée au Musée. Il est seulement regrettable qu'elle soit dépourvue de son col et de ses anses.

La société de gymnastique du Puy avait demandé, à la précédente séance, une subvention pour la tenue du troisième concours fédéral qui aura lieu dans notre ville les 29 et 30 mai 1887. Cette question, à la séance d'aujourd'hui, a été définitivement tranchée. La Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, heureuse de s'associer à une fête d'un caractère tout patriotique, et qui, en outre, doit attirer dans nos murs une foule d'étrangers, vote une somme de 400 francs. Elle espère d'ailleurs que le concours agricole, dans sa partie décorative, bénéficiera des embellissements auxquels la fête donnera lieu.

M. Jacotin prie la Société de se joindre au comité d'organisation pour demander à la Compagnie P.-L.-M. la création de trains de nuit permettant à nos visiteurs de rentrer plus facilement chez eux. Cette proposition est adoptée à l'unanimité.

M. Edmond Gueyffier est désigné à l'effet de représenter la Société dans la commission du banquet, et M. le docteur Morel est délégué pour se rendre à Paris en vue des invitations officielles. En cas d'empêchement de M. Morel, M. Henry Mosnier, qui habite Paris, sera prié de le remplacer.

M. Chaudier lit un mémoire sur les irrigations dans la Haute-Loire. Ce travail, d'un caractère tout pratique, sera reproduit *in extenso* dans les annales de la Société.

M. Lascombe dépose sur le bureau un exemplaire du quatrième volume des annales de la Société comprenant les années 1883, 84 et 85. L'ouvrage va être livré au brocheur et la distribution en sera faite à la prochaine séance.

La question de la surtaxe des céréales revient en discussion. M. Vérot cherche à établir que le département de la Haute-Loire éprouve une perte de quatre millions par an, faute d'un régime protecteur suffisant. MM. Hérisson et Chaudier protestent contre l'exactitude des chiffres fournis par M. Vérot. Ils regrettent qu'il ait pris pour base de ses calculs la statistique de 1885, année très abondante en céréales, au lieu de la statistique de la

(1) *Histoire du Languedoc* (réimpression), tome I, 2e partie, page 168.

Digitized by Google

dernière période décennale. En outre, ils ne peuvent admettre, comme M. Vérot, que chaque habitant de la Haute-Loire ne consomme que deux hectolitres de grains par an, ce qui ne ferait que 400 grammes de pain par jour et par individu, chiffre évidemment insuffisant.

La Société s'étant déjà prononcée sur cette question, déclare la discussion close et maintient sa première décision.

M. Chaudier fait connaître l'état des récoltes pour le mois de février. Il exprime des craintes au sujet des fortes gelées qui règnent depuis quelque temps.

Une lettre de M. le directeur des Beaux-Arts, du 9 février dernier, annonce que la réunion annuelle des délégués des Sociétés des Beaux-Arts aura lieu cette année à l'époque de Pâques.

Une lettre de M. le ministre de l'Instruction publique, en date du 14 février expiré, signale à l'attention des Sociétés des départements l'intérêt que présenterait l'étude de la France de 1789. « Le moment, dit-il, semble « en effet venu, après un siècle écoulé, de rechercher et de réunir les ma« tériaux qui permettront d'écrire l'histoire impartiale de la Révolution, « de rétablir la vérité en la puisant à ses sources naturelles, dans les écrits « et dans les actes. »

M. le ministre engage, en conséquence, les Sociétés départementales à se livrer à la recherche de pièces qui pourront servir à établir une description exacte de l'état administratif et économique de la France à cette époque de transformation, d'où est sortie la société moderne.

A sa lettre est joint un projet de plan pour l'état descriptif d'une généralité ou d'une région de la France en 1789.

M. Freydier, directeur de la fabrique de pâte à papier établie à Espaly-Saint-Marcel, présenté par MM. Hérisson et César Falcon, est nommé membre résidant à l'unanimité des suffrages.

Avant de se séparer, l'assemblée procède à la répartition d'un certain nombre de cerisiers introduits dans le département pour améliorer la fabrication du kirsch. Plusieurs pêchers, à fruit précoce, sont également distribués.

A. LASCOMBE.

Digitized by Google

SÉANCE DU 14 AVRIL 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Arnaud, M. Aulanier, Aymard, Badiou de La Tronchère, Berbigier, Chaudier, Dr Coiffier, C. Falcon, Fournel, Gazanion père, Gueyffier, Habriat, E. Mauras, Mazat, Dr Morel, J. Tuja, Valléry-Michel et Vérot.

Le procès-verbal de la dernière séance, lu par M. le Dr Coiffier, est adopté après quelques observations de M. Vérot.

La correspondance comprend : un numéro du *Journal de l'Agriculture* de Barral ; le *Moniteur des syndicats agricoles;* un catalogue de plantes et graines de *Vilmorin;* un exemplaire de la *Revue d'Auvergne;* un bulletin de la *Société la Diana* de Montbrison ; un bulletin de la *Société des sciences de l'Yonne;* l'*Annuaire de la Haute-Loire* pour 1887 (don de MM. Marchessou) ; un bulletin de la *Société protectrice des animaux;* un exemplaire du *Journal de la Société des électriciens* (don de M. Coiffier) ; un numéro des *Mémoires de la Société impériale des naturalistes de Moscou;* une lettre de M. le Préfet de la Haute-Loire, au sujet de la question des étalons; des lettres de l'*Académie des sciences, lettres et arts de Bordeaux* et de la *Société des antiquaires du Centre* qui consentent à entrer en relation avec la *Société agricole et scientifique de la Haute-Loire;* enfin, une lettre de M. Breysse-Liogier, du Puy, demandant que le jury nommé, à propos du prochain concours, pour inspecter les fermes modèles, veuille bien venir visiter sa propriété des Arcis, près Rozières.

M. Chaudier donne la description d'une nouvelle forge à ventilateur, dite *forge Duncan,* établie récemment à la Ferme-École de Nolhac.

Cette forge, d'un prix très modéré, d'un tout petit volume, simple, légère, portative, ne se dérangeant jamais, ne consommant que très peu de charbon, est d'une puissance extraordinaire : en douze ou quinze minu-

Digitized by Google

tes, elle met en fusion une masse de fer de 7 centimètres de diamètre et son ventilateur à pédale, laissant libres les deux mains de l'ouvrier, permet à celui-ci de tenir le fer, de le forger, de tourner autour de son foyer et d'exécuter facilement toutes sortes de travaux.

M. Chaudier considère la forge Duncan comme éminemment supérieure à tous les appareils similaires et la recommande chaudement à tous les agriculteurs désireux de posséder une forge chez eux.

M. Berbigier annonce qu'il a créé à Darsac une fabrique de plâtre-phosphaté destiné à remplacer, comme engrais, le plâtre ordinaire dont on se sert en agriculture.

Le plâtre-phosphaté de M. Berbigier contient : 12 pour cent de phosphate de chaux fossile, et 82 pour cent d'un sulfate de chaux très pur provenant de la saponification des graisses dans les fabriques de stéarine de Lyon et préalablement bien désinfecté et désacidifié.

Le produit, présenté par M. Berbigier, moins cher que le plâtre ordinaire, est supérieur à lui comme engrais et convient à une foule de cultures : aussi la Société décide-t-elle qu'il soit fait avec lui de sérieux essais, soit au champ d'expériences du Fer-à-Cheval, soit à la Ferme-École de Nolhac.

M. Mazat demande qu'on établisse, dans chaque commune, une petite pharmacie portative destinée à combattre, chez les bêtes à cornes, les accidents produits par la météorisation.

La Société, n'ayant pas de fonds suffisants pour doter chaque village d'une pharmacie portative, ne peut intervenir qu'en vulgarisant, dans ses publications, les procédés classiques usités en pareil cas : absorption de solutions plus ou moins concentrées d'ammoniaque ou d'éther; bains froids; lotions froides sur le corps de l'animal, etc.

M. Chaudier fait son rapport mensuel sur l'état des récoltes, qui, quoique ne s'annonçant pas très mal cette année, ont cependant partout un un mois de retard.

La Société s'occupe ensuite de la question du prochain concours. Il est convenu que son organisation intime ne peut relever que de commissions spéciales et compétentes, nommées à cet effet.

Il est fait, aux membres présents, distribution du tome IV des *Mémoires* de la Société.

Celle-ci nomme membres titulaires :

MM. Portal-Avond, négociant en dentelles, au Puy, présenté par MM. Lascombe et O'Farrell;

Digitized by Google

Dreyfus, professeur au Lycée du Puy, présenté par MM. Morel et Hérisson;

Revol, ingénieur en chef de la Haute-Loire, présenté par MM. Emile et Léon Mauras;

George Brivadis, négociant à Allègre, présenté par MM. Berbigier et Chaudier.

Dr COIFFIER.

SÉANCE DU 5 MAI 1887.

Présidence de M. le Dr Morel.

Étaient présents : MM. Aymard, Badiou de la Tronchère, Berbigier, Boyer, avocat, Chaudier, Dr Coiffier, Dessaignes, Ch. Dupuy, C. Falcon, Gazanion père, L. Gueyffier, Hérisson, A. Jacotin, Lascombe, E. Mauras, Dr Morel, Moulin, Mallat, Portal-Avond, Rossin, Vérot.

Le procès-verbal de la dernière séance est adopté après quelques observations de M. Badiou de la Tronchère.

La correspondance comprend : un *Bulletin de la Société Impériale des Naturalistes de Moscou*; plusieurs numéros du *Moniteur des syndicats agricoles*; le *Bulletin officiel du Ministère de l'Agriculture*; le *Journal de l'Agriculture* de Barral; des *Bulletins de la Société protectrice des animaux*, de la *Société de l'Agriculture de l'Ardèche*, de la *Société des sciences et arts du Havre*, de la *Société Nivernaise des lettres, sciences et arts*; un *Bulletin d'Histoire ecclésiastique des diocèses de Gap, Grenoble et Viviers*; un numéro du Journal *Le Bon Cultivateur*; un travail imprimé intitulé : *Compte de Raoul de Louppy*; une lettre du Ministre de l'Agriculture qui accorde une médaille d'or, pour le prochain concours, à la meilleure exploitation agricole du département; des lettres de MM. Boët de Courbière et Poble, de Saint-Vidal, demandant

Digitized by Google

que le jury veuille bien venir visiter leurs domaines et leurs écuries; une communication de M. Bignet, de Jozat, ayant trait à la destruction de l'oïdium de la vigne au moyen de la cendre de bois employée comme engrais; enfin, une lettre du président de la Société académique de Cherbourg demandant d'entrer en relations suivies avec la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire.

M. Lascombe, secrétaire archiviste, fait connaître à ses collègues qu'il a échangé les quatre volumes des *Mémoires* de la Société contre les *Mémoires* de Jean Burel et ceux d'Antoine Jacmon.

M. Hérisson entretient la Société des travaux exécutés au champ d'expériences du Fer-à-Cheval. Ses expériences portent sur l'emploi de divers engrais et sur la culture de variétés nouvelles de blé, de maïs, d'avoine, d'orge, de betteraves, etc. Ce champ est très visité par les habitants du Puy et des environs et tout permet d'espérer qu'il rendra de grands services.

Le même membre, parlant ensuite de la pépinière de vignes américaines établie à Langeac, dit qu'on a essayé sept espèces de cépages, deux producteurs directs et cinq porte-greffe.

Les producteurs directs sont le *Jacquez* et l'*Othello;* les porte-greffe le *Cordifolia*, le *Riparia*, le *Solonis*, le *Jouk-Madeira* et le *Rupestris*. On cherche à déterminer le degré de résistance de chaque cépage au phylloxéra et leur adaptation au sol et au climat de la Haute-Loire. Les expériences dureront plusieurs années, après quoi les viticulteurs, fixés sur la valeur de chaque espèce, pourront choisir en connaissance de cause.

Parlant du dernier concours des animaux gras, M. Chaudier constate de grands progrès réalisés, cette année, dans la Haute-Loire, pour l'espèce porcine. Les bêtes à cornes étaient en petit nombre, ce que le directeur de la Ferme-École explique par l'existence, le même jour, d'une foire à Saint-Agrève, ainsi que par l'époque mal choisie du concours, le peu d'élévation des primes, etc.

Après une discussion très vive, engagée à ce sujet entre les membres présents, il est convenu que la question sera remise à l'ordre du jour de la prochaine séance.

On procède à la nomination du jury pour le prochain concours. Ce jury est divisé en plusieurs commissions :

1° Commission des prix pour l'espèce bovine : MM. Assézat-Faure, Dumas (du Ronzet), Giraud, Hilaire, A. Jacotin, F. Maire, E. Mauras et Repiquet;

Digitized by Google

2° Commission pour les races diverses : MM. Bonnefoux, Carle-Beraud, Chaudier, Couderchet, Chorand (de Talobre), Dosfant, Gazanion père, James, Dr Morel et J.-B. Vérot;

3° Commission pour le prix d'exploitation : MM. Blanc-Marthory, Chaudier, Couderchet, Hérisson et E. Mauras;

4° Commission pour les instruments et machines agricoles : MM. Alby, Aymard, Besson, Berbigier, Freydier, Pons, Révol, Rogues-Boyer et Roux;

5° Commission pour les produits agricoles : MM. Blanc-Marthory, Faure-Pommier, C. Falcon, Gatillon, L. Gueyffier, Otin et Rumillet-Charretier;

6° Commission pour les prix de l'exposition scolaire : MM. Coiffier, Ch. Dupuy, l'Inspecteur d'Académie, Lascombe, Moulin, L. Paul et E. Vissaguet.

M. le Directeur de la Ferme-École de Nolhac, faisant son rapport mensuel sur l'état des récoltes, constate que celles-ci s'annoncent bien cette année et ne sont en retard que d'une quinzaine de jours.

M. Enjolras, négociant, présenté par MM. Berbigier et Hérisson, et M. de Peyrelongue, inspecteur des contributions directes, présenté par MM. Mallat et Lascombe, sont nommés membres résidants de la Société.

Celle-ci décide qu'à l'avenir la nomination d'un nouveau membre sera toujours renvoyée à la séance qui suivra celle de sa présentation.

Dr COIFFIER.

Digitized by Google

SÉANCE DU 2 JUIN 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Badiou de la Tronchère (Émile), docteur Coiffier, Dessaignes, Enjolras, Falcon (César), Gazanion (Édouard), Gueyffier, (Louis), Lascombe, Mallat, docteur Morel, Moulin, Paul (Louis), Revol et Valléry-Michel.

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté,

Il est donné lecture d'une lettre, du 18 mai dernier, par laquelle M. le Ministre de l'Instruction publique et des Beaux-Arts prie la Société de lui adresser, le plus tôt possible, une liste des manuscrits qu'elle possède pour aider à constituer un volume spécialement affecté au *Catalogue des manuscrits des sociétés savantes*.

M. le secrétaire est chargé de répondre à cette demande.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants : un *Bulletin de la Diana ;* un *Bulletin de la Société protectrice des animaux ;* plusieurs numéros du *Moniteur des syndicats agricoles ;* le *Journal de l'Agriculture*, de Barral, *Le Bon cultivateur*, organe de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle; enfin le *Bulletin de la Société d'agriculture de la Lozère*.

M. le Président présente un rapport verbal sur le concours agricole des 29 et 30 mai dernier. Il fait ressortir l'importance relative de l'exposition d'instruments et de celle des produits qui, jusqu'à ce jour, avaient laissé à désirer.

Le concours des animaux a été aussi très satisfaisant. On remarquait dans la catégorie des races diverses, de beaux spécimens de la race tarentaise, de celle de Salers, etc. La race du Mezenc, un peu moins nombreuse, était bien représentée quoiqu'on fut presque en droit d'attendre mieux après les sacrifices que le ministère de l'agriculture fait pour l'amélioration de cette race.

Digitized by Google

L'exposition porcine était faible, l'ovine se présentait mieux. En somme, l'ensemble du concours était supérieur, sous beaucoup de rapports, aux concours du même genre tenus jusqu'ici.

L'exposition scolaire agricole installée dans la maison Souchon était l'objet de l'attention publique et comptait 242 exposants. On ne saurait trop féliciter M. l'Inspecteur d'Académie et MM. Beaumier et Roux, inspecteurs primaires, qui en ont été les organisateurs. MM. les instituteurs du département avaient envoyé des herbiers, des collections de minéraux, d'essences forestières, de graines, d'instruments agricoles façonnés par la main des élèves, des cartes géologiques, agricoles, etc., etc., et un grand nombre de cahiers renfermant des leçons d'agriculture et des résumés des promenades scolaires, avec croquis.

A cette occasion, MM. Louis Paul, Moulin, Coiffier et Lascombe, membres du jury de cette exposition, vu l'insuffisance des récompenses votées par la Société, demandent la création de médailles supplémentaires. M. Vissaguet, sénateur, membre du jury de la même exposition et qui s'est excusé ne pouvoir assister à la séance, a écrit à M. le Président pour joindre ses sollicitations à celles de ses collègues.

La Société décide, à l'unanimité, que trente médailles, dont une de vermeil, sept d'argent et vingt-deux de bronze, seront décernées aux instituteurs les plus méritants, ce qui porte à vingt-trois le nombre des médailles accordées en sus des sept qui figuraient dans le programme.

En l'absence des membres du comice agricole, la question relative à la fixation du jour pour le concours des animaux gras est renvoyée à la séance de juillet.

M. le docteur Coiffier rappelle à la Société que M. Teisserenc de Bort, secrétaire du bureau central météorologique de France, a demandé récemment une photographie du Mezenc qui lui permette de publier sur le futur observatoire une notice destinée à paraître prochainement dans le journal *La Nature*. La Société décide que cette photographie lui sera envoyée à bref délai.

MM. Louis Paul et Lascombe présentent comme membre résidant, M. Carbasse, inspecteur d'académie au Puy, et comme membre correspondant, M. Boffy, instituteur à Lamothe, près Brioude.

M. Boffy est l'auteur d'un mémoire manuscrit intitulé : *Enseignement de l'agriculture dans les écoles primaires*, comprenant : 1° la méthode à suivre pour cet enseignement; 2° trente leçons théoriques d'agriculture, sur les terrains, les engrais, les instruments ruraux, etc., etc.

Digitized by Google

Un dessin des principaux instruments agricoles accompagne le travail de M. Boffy.

M. Blanc-Giraud, négociant à Allègre, présenté par MM. Chaudier et Brivadis, demande également à faire partie de la Société à titre de membre résidant.

Il sera statué sur ces trois candidatures à la prochaine réunion.

A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 7 JUILLET 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Aymard, Badiou de La Tronchère fils, Chaudier, Dr Coiffier, C. Falcon, Ph. Hedde, Hérisson, Lascombe, Mazat, Dr Morel, L. Paul et Valléry-Michel.

La correspondance comprend : Un numéro *du Bon cultivateur ;* le *Journal d'agriculture* de Barral ; le *Moniteur des syndicats agricoles ;* des *Bulletins des Sociétés d'agriculture de la Loire et de la Lozère ;* les mémoires mensuels de la *Société Impériale des naturalistes de Moscou ;* un volume des *Mémoires des Antiquaires du Centre ;* un numéro du *Bulletin du Comice agricole de Brioude ;* le *Bulletin officiel du ministère de l'agriculture ;* un prospectus de la maison Grosset-Vincler, de Paris (bronze et imitation) ; la *Haute-Loire agricole ;* enfin le programme des prix de la *Société d'encouragement* pour l'année 1888.

M. le Préfet adresse à la Société un long mémoire sur l'*hydraulique*, de M. Parandier, ingénieur en retraite ; il demande d'en faire l'étude et de lui fournir, avant la session du Conseil général, un rapport détaillé sur l'application possible des idées de l'auteur aux différents cours d'eau du département.

La Société nomme, pour étudier ce mémoire, une commission composée

Digitized by Google

de MM. Chaudier, Ph. Hedde, Hérisson, Morel et Révol. Le rapport sera déposé avant le 15 août prochain.

M. le docteur Coiffier demande qu'on fasse faire la photographie du Mezenc depuis si longtemps réclamée par M. Teisserenc de Bord, secrétaire général du Conseil central météorologique de France.

Il est décidé qu'un photographe sera immédiatement envoyé, aux frais de la Société, pour prendre plusieurs vues de la montagne.

Sous le titre : *Nouvelles archéologiques*, M. Lascombe fait part à ses collègues de très belles découvertes d'antiquités qui ont eu lieu récemment dans la Haute-Loire.

En 1886, à Saint-Front, au seuil d'une porte, l'on a trouvé 400 pièces enfermées dans une corne de bœuf et marquées à l'effigie de Henri II, Henri III, François Ier, Charles IX, Henri de Béarn et Louis XIII. Elles étaient mêlées à de nombreuses monnaies pontificales frappées à Avignon.

En 1886, également, des monnaies de Louis le Débonnaire ont été découvertes à Allègre.

A Saint-Pierre-Duchamp, un berger a trouvé une pièce d'or de 7 grammes, bien conservée et à l'effigie de l'empereur Adrien, mort l'an 138 après J.-C. Cette pièce porte : au droit, la tête laurée d'Adrien ; au revers, la Fortune avec l'inscription « P. M. T. R. COS II. FORTRED (Fortunæ reduci) » ; — en exergue : IMP. Cœsar Traian. HADRIANVS AVG.

Dernièrement, un propriétaire des Estables a trouvé, sous du gazon, des monnaies que l'on croit de l'époque romaine.

A Bas, des ouvriers occupés à faire les fondations d'une nouvelle église, ont exhumé : 1° un grand bronze de Lucius Verus, né l'an 130 de J.-C., mort en l'an 169 ; 2° un moyen bronze de la colonie de Nîmes, portant les têtes d'Auguste et d'Agrippa ; 3° un grand nombre de dalles, dont l'une d'elles, de l'époque romaine (sans doute du milieu du IIe siècle), porte bien lisiblement, au milieu d'autres mots indéchiffrables, les mots : ALPINO ATTINVS... POLLINA...

Enfin, M. Lascombe présente, provenant d'une belle mosaïque récemment découverte à Saint-Paulien, de nombreux petits cubes que M. Aymard croit devoir faire remonter au Ier siècle de notre ère et qu'il trouve très semblables à d'autre cubes trouvés, il y a quelques années, près d'Espaly.

La Société est d'avis qu'on continue les fouilles faites à Saint-Paulien. Elle charge M. Chaudier de s'entendre avec le propriétaire de la mosaïque et d'avertir la commission des recherches dès que les travaux de déblaiement seront assez avancés.

Digitized by Google

M. Aymard lit un long mémoire sur d'autres découvertes archéologiques récentes faites, des Extreys au Puy, par MM. Garde, François Jacquet, Célestin Benoît, Damblé, Guillaume, Bertrand de Lom et par lui-même, ainsi que sur quelques fouilles heureuses pratiquées à Montagnac, près Doue, par M. Gustave Marcet, du Puy (1).

M. Chaudier apprend à la Société qu'un de ses membres, M. Couderchet, vient de remporter, au Concours agricole de Grenoble, le premier prix d'ensemble pour les races bovines. Ce succès de notre compatriote est magnifique, si l'on considère qu'il avait à lutter contre les sujets de la race tarentaise, dans leur pays même d'origine.

Parlant de l'état actuel des récoltes, le directeur de la Ferme-école dit que les orges, les avoines et les fourrages souffrent un peu de la sécheresse, mais que les blés, les méteils, les seigles, les lentilles, les luzernes, les trèfles, les vesces et les vignes promettent, cette année, un rendement très bon et supérieur à la moyenne habituelle.

M. le Professeur d'agriculture n'est pas de cet avis : « Les orges, dit-il, sont médiocres, les avoines et les froments de mars sont absolument mauvais, la vigne ne donne aucune espérance ; en somme la récolte de l'année paraît devoir être au-dessous de la moyenne ».

M. Hérisson ajoute que le mildiou a fait son apparition à Bas et au coteau de Chausson ; que, pour le combattre il a fait afficher une instruction pratique dans toutes les communes viticoles du département et qu'il préconise dans ce but, l'eau céleste, de préférence à la bouillie bordelaise.

M. Bayle, de Nîmes, a adressé à la Société de beaux échantillons de phosphates de chaux en roche, provenant des mines de Travel et Lirac (Gard). Ces produits, qui sont employés par M. Berbigier pour ses engrais chimiques, contiennent jusqu'à 80 0/0 de phosphates.

M. Carbasse, inspecteur d'Académie au Puy, et M. Blanc-Giraud, négociant à Allègre, sont nommés membres résidants de la Société ; M. Boffy, instituteur à Lamothe, près Brioude, est nommé membre correspondant.

Dr COIFFIER.

(1) Voyez t. V. *Mémoires* ; 2e partie, p. 147.

Digitized by Google

SÉANCE DU 4 AOUT 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Chaudier, Dr Coiffier, Dreyfus, Hérisson, Lascombe, Dr Morel, Moulin, O'Farrell, Rocher et Valléry-Michel.

Sont déposés sur le bureau les ouvrages suivants : trois numéros du *Journal de l'Agriculture*, de Barral ; le *Moniteur des syndicats agricoles ;* le *Bon cultivateur*, organe de la Société centrale d'agriculture de Meurthe-et-Moselle : le *Bulletin d'insectologie agricole ;* le *Bulletin du ministère de l'agriculture ;* enfin le *Bulletin de la Diana*.

Après la lecture du procès-verbal, M. Hérisson réclame contre le passage qui lui fait dire que « la vigne n'offre aucune espérance » tandis qu'il a dit seulement que la vigne n'avait pas « bonne apparence », ce qui est bien différent.

M. le Président fait savoir à l'assemblée que la photographie du Mezenc, demandée par M. Léon Teisserenc de Bort, secrétaire général du conseil central météorologique de France, lui a été transmise à Paris.

M. Hérisson annonce que le phylloxéra vient d'être découvert, dans le vignoble de Fontannes, au coteau de la Combe, situé entre Lamothe et Fontannes. L'invasion paraît remonter à deux ans. Elle est due très probablement à une colonie d'insectes ailés partie de la tache mère de Beaumont.

Suivant M. le Délégué départemental, le foyer de Chomaget, qui avait moins d'un are d'étendue, il y a cinq ans, occupe actuellement plus d'un hectare. Une nouvelle commune, celle de Fontannes, est envahie. D'autres ne tarderont pas à l'être, surtout si les trois ou quatre propriétaires de la tache de Chomaget persistent à s'opposer au traitement de leurs vignes ainsi qu'ils le font depuis deux ans.

M. le Président donne lecture d'une lettre de M. Carbasse, inspecteur

Digitized by Google

d'Académie, remerciant la Société de l'avoir admis au nombre de ses membres.

M. Boffy, instituteur et membre correspondant de la Société, adresse un rapport sur la situation des récoltes pendantes ou déjà recueillies à Lamothe, près Brioude.

Voici un résumé de ce rapport :

1° *Fourrages.* — La récolte des foins s'est effectuée dans de bonnes conditions. Rien à désirer au point de vue de la quantité et de la qualité. Belle apparence chez les betteraves.

2° *Céréales.* — Les froments donnent tant en paille qu'en grain un rendement des meilleures années. Les seigles éprouvés par les gelées tardives du printemps fournissent assez de paille mais un peu moins de grains que les froments, toutes proportions gardées. Orges belles et abondantes. Avoines abondantes, mais inférieures en qualité.

3° *Pommes de terre et raves.* — Belle apparence chez les pommes de terre que l'on commence à récolter. On sème les raves dans le pays, sur les chaumes de froment. Les dernières pluies ont permis de semer dans de bonnes conditions.

4° *Vignes.* — Les vignobles des bas-fonds avaient été éprouvés par les gelées printanières. Ceux des côtes n'avaient pas trop souffert. Pas de phylloxéra à Lamothe. Le mildew et l'anthracnose sont presque inconnus cette année. Aussi la vigne a-t-elle beaucoup poussé en bois. Les raisins sont en général un peu clairs, mais gros. Il est probable que la récolte, comme rendement et qualité, dépassera celle de 1886.

La commission nommée à la précédente séance pour étudier le travail de M. Parandier, inspecteur général des ponts et chaussées en retraite, dépose son rapport dont M. Hérisson donne lecture (1).

Les conclusions de ce rapport tendent à la nécessité de renforcer le service des travaux hydrauliques de la Haute-Loire par l'adjonction de trois conducteurs des ponts et chaussées chargés uniquement de l'étude du régime de nos cours d'eau, de la confection de la carte hydraulique du département et de dresser des projets d'irrigations pour les particuliers et les associations syndicales.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées, et le rapport adressé à M. le Préfet pour être transmis au Conseil général.

Un enfant de l'école de Frugières-le-Pin, Louis Villameaux, a envoyé,

(1) Voyez t. V, *Mémoires;* 2e partie, p. 73.

Digitized by Google

par l'intermédiaire de M. Pays, instituteur de cette commune, le détail par élève et par jour des hannetons détruits en 1887 par la Société protectrice des oiseaux et des animaux utiles à l'agriculture.

M. Pays nous apprend que cette Société fondée à l'école publique de garçons de Frugières-le-Pin, en décembre 1882, a détruit en 1883 plus de 4,000 hannetons, 16,000 en 1884, 1,500 en 1885 et 1886, et 25,858 dans les mois de mai et juin 1887, ce qui fait pour une période de cinq ans un total de 47,358.

Les élèves de la même école ont respecté les nids d'oiseaux. Grands et petits comprennent aujourd'hui la nécessité de sauvegarder ces intéressants animaux utiles à l'agriculture.

La Société remercie M. Pays de son intéressante communication et décide qu'à l'avenir tous les mémoires, rapports, notes, etc., etc., qui lui seront adressés, soit par des membres titulaires, soit par des membres correspondants, seront examinés par une commission spéciale qui en rendra compte et proposera, s'il y a lieu, des récompenses à leurs auteurs.

Rendant compte de l'état des récoltes, M. Chaudier dit qu'elles laissent à désirer en pays de plaines et qu'elles sont satisfaisantes en montagne.

M. Vazeilles, peintre photographe au Puy, est présenté en qualité de membre résidant par MM. Auguste et Jules Gire.

A. LASCOMBE.

SÉANCE DU 3 NOVEMBRE 1887.

Présidence de M. le Dr Morel.

Étaient présents : MM. Blanc-Giraud, Brivadis, Blanc-Marthory, Berbigier, Dessaignes, César Falcon, Gatillon, Hedde (Philippe), Hérisson, Jacotin, Lascombe, Mauras (Emile), Dr Morel, Moulin, Portal-Avond, Valléry-Michel et Vérot.

Digitized by Google

MM. le Dr Coiffier et Louis Paul, empêchés, s'étaient fait excuser.

La séance est ouverte à deux heures et demie.

Après lecture, le procès-verbal de la dernière séance du 4 août est adopté.

Il est ensuite procédé au dépouillement de la correspondance :

Une lettre de M. Louis Gueyffier, adressée à M. Lascombe, donne des renseignements sur les récoltes de Saint-Beauzire ; il constate que les prix de vente sont dérisoires tant sur les céréales que sur les bestiaux : la culture de la pomme de terre *magnum bonum*, a produit dans sa propriété de Beyssat, 16 doubles décalitres sur une surface de 70 mètres carrés, ce qui fait 457 hectolitres à l'hectare.

Une lettre de M. Boffy, communiquée par M. Louis Paul, dit qu'à Lamothe les vendanges sont meilleures qu'en 1886 ; la qualité snpplée à la quantité, car le titre alcoolique est de 8 à 9°, le prix de vente est de 50 fr. les 128 litres ; le sucrage du marc est employé, mais seulement pour les usages domestiques.

M. Hérisson fait observer que c'est là une heureuse exception ; car partout on s'est plaint de la vendange.

Ouvrages reçus :

Bulletins des Sociétés scientifiques du Cher, de l'Yonne, de la Creuse, de la Lozère, de la Loire, de Bordeaux, de Dijon, de Moscou, de la Société protectrice des animaux, de Barral, de la Diana ; rapport sur la visite des fermes du département de la Loire par M. Repiquet, vétérinaire à Firminy ; programme du Concours général agricole qui aura lieu à Paris du 23 janvier au 8 février 1888 (animaux gras et animaux reproducteurs).

Une brochure de notre collègue, M. Casati, sur les eaux minérales de Clémensat (Haute-Loire).

Le catalogue forestier de M. Félix Ollier, à Aurec.

Deux brochures fort intéressantes de M. Corcelle, professeur au Lycée, qui ont pour titre : *Excursion à La Chaise-Dieu* et *Voyages et voyageurs*.

Dons au Musée :

M. Lascombe dépose une médaille en bronze du centenaire de Chevreul, transmise par M. Doniol, directeur de l'Imprimerie nationale à Paris et destinée au Musée du Puy.

Il signale l'envoi à notre Musée, par M. le maire de Bas, de divers bas-reliefs et d'une pierre avec inscription romaine, trouvés dans les fondations de l'ancienne église de cette ville.

M. Lascombe fait don d'un fragment de pyrite de fer arsenicale, trouvé près de Saint-Julien-Chapteuil. Ces minerais ont été analysés par les in-

Digitized by Google

génieurs de Saint-Gobain, qui ont trouvé une teneur de 46 0[0 de soufre : ce minerai, s'il se trouvait aggloméré en quantité suffisante, pourrait donner lieu à une exploitation en vue de fabriquer de l'acide sulfurique.

M. le Président, au nom de la Société, adresse des remerciements aux auteurs de ces envois; puis il donne la parole aux auteurs des questions à l'ordre du jour.

M. Lascombe fait une intéressante communication sur la vieille église de Saint-Vincent : Cette notice sera insérée dans le tome V des *Mémoires de la Société* (1).

M. Hérisson, au sujet des essais faits au champ d'expériences de la Société, insiste sur les avantages produits par l'emploi des engrais chimiques ; il expose des betteraves qui ont donné 141,000 kilog. à l'hectare, des maïs dent-de-cheval, ayant 2 m. 80 de hauteur, donnant 125,000 kilogr. à l'hectare, des plants de chanvre, ayant 4 m. de hauteur, récoltés à Vorey, envoyés par M^lle^ Deschamps, propriétaire des eaux minérales de Margeaix.

A ce propos, M. Hérisson pense qu'il y aurait avantage à propager les cultures qui demandent de la main-d'œuvre, pour donner de l'ouvrage aux ouvriers de la campagne inoccupés.

Il fait connaître ensuite que six ou sept propriétaires de Saint-Just-près-Chomelix lui ont écrit au sujet de l'emploi du plâtre chimique préparé par M. Berbigier, à Darsac. Ces cultivateurs ont obtenu d'excellents résultats : l'introduction de ce produit dans nos terrains granitiques ou gneissiques, dans lesquels les phosphates n'existent pas, serait très avantageux : cette appréciation est adoptée par les membres de l'assemblée.

M. Hérisson présente ensuite les statuts d'une Société en formation : *Le Cheptel*, ayant pour objet des prêts sans intérêts, mais avec réserve du quart des bénéfices, aux agriculteurs, pour l'achat des animaux des races bovine, ovine et porcine.

L'assemblée, sans s'occuper de la question financière, mais au point de vue agricole seulement, exprime un avis favorable au succès de cette entreprise.

M. Chaudier, chargé par la Société de recherches archéologiques à Saint-Paulien, a fait faire quelques travaux de déblaiement sur une mosaïque jusqu'ici enterrée; une bordure noire l'encadre ; un angle découvert montre un bel oiseau et des fleurs.

(1) Voyez t. V, *Mémoires;* 2^e^ partie, p. 108.

Digitized by Google

M. Lascombe appelle l'attention de la Société sur un article du *Bulletin* de Barral, d'après lequel le sulfate de fer en poudre, répandu par un temps pluvieux, détruit les mousses et active la végétation des prés. Ce procédé permet aussi de détruire la cuscute.

M. Valléry-Michel met à la disposition de la Société, une prairie pour expérimenter ce procédé.

M. Jacotin signale l'heureuse découverte faite par M. Décolin, archiviste de la mairie, d'un autographe inédit de Médicis, relatif à un épisode des guerres de religion en Velay. Il s'agit de la destruction, en 1562, d'un oratoire élevé par Étienne Médicis dans sa propriété de Marminhac. Les habitants, menacés de l'invasion d'une bande huguenote, essayèrent de soustraire cet objet religieux à leur fureur, mais ils le brisèrent par maladresse. Les soudards huguenots se dirigèrent également vers le Puy qu'ils assiégèrent pendant quatre ou cinq jours, mais devant la réception qui leur fut faite, ils durent plier bagage.

L'assemblée décide l'insertion, dans ses *Mémoires*, de cette précieuse page de notre histoire locale (1).

M. le Président expose à l'assemblée la question de l'achat et de la revente d'animaux reproducteurs.

Après une discussion assez prolongée, l'assemblée décide, à l'unanimité, que l'achat se fera à l'amiable, comme par le passé, mais que pour la revente, elle se fera désormais aux enchères publiques, à la foire Saint-André, sous conditions imposées aux acheteurs. Le bureau de la Société s'occupera des affiches pour cette vente.

Quant aux semences à acheter, on le fera au moyen de l'excédent de l'argent provenant de la vente des animaux.

M. le Président met ensuite aux voix l'admission, comme membre résidant, de M. Vazeilles, photographe au Puy, présenté à la dernière séance.

A l'unanimité, M. Vazeilles est admis comme membre de la Société.

Sont ensuite présentés comme membres résidants :

MM.

Lyotard (Victorin), agent-voyer au Puy, présenté par MM. Jules Gire et Lascombe.

Claude Bernard, conseiller général du canton de Vorey, présenté par MM. O'Farrell et Lascombe.

(1) Voyez t. V, *Mémoires*; 2e partie, p. 126.

Digitized by Google

Galand-Teyssonneyre, négociant en grains à Brives-Charensac, présenté par MM. Berbigier et Brivadis.

Mondon (Henri), professeur d'histoire au Lycée du Puy, présenté par MM. Hérisson et Lascombe.

Riboud (Eugène), architecte du département de la Haute-Loire, présenté par MM. Hérisson et Lascombe.

Néron (Emile), propriétaire à Monistrol sur-Loire, présenté par MM. Jacotin et Léon Marchessou.

Martin (Joseph), instituteur à Brives-Charensac, présenté par MM. Blanc-Marthory et Lascombe.

PH. HEDDE.

SÉANCE DU 8 DÉCEMBRE 1887.

PRÉSIDENCE DE M. LE Dr MOREL.

Étaient présents : MM. Badiou de La Tronchère, Berbigier, Blanc-Marthory, Dr Coiffier, Dessaignes, César Falcon, Gazanion père, Gueyffier, Habriat, Ph. Hedde, Hérisson, Lascombe, Dr Morel, Rossin et Valléry-Michel.

La correspondance comprend : des bulletins des *Sociétés d'Agriculture de la Loire, de la Lozère et du Havre ;* plusieurs numéros du *Moniteur des syndicats agricoles ;* un numéro de l'*Ami des Campagnes ;* le *Journal d'Agriculture* de Barral ; le *Bon cultivateur ;* les *Mémoires de la Société de la Diana ;* le *Bulletin officiel du ministère de l'Agriculture ;* enfin, une lettre de M. Vazeilles remerciant la Société de l'avoir élu membre résidant.

Après la lecture du procès-verbal de la dernière séance faite par M. Ph. Hedde, M. le Président informe la Société que la vente des six taureaux, dernièrement achetés par elle, est fixée au 17 courant, à deux heures du soir. Les acquéreurs devront conserver ces animaux au moins un an et les em-

Digitized by Google

ployer à la reproduction. S'ils ne le font pas, ils seront exclus des futurs concours agricoles et ne pourront plus profiter des autres ventes que pourra faire la Société. Le produit de vente sera employé en achat de graines et de cerisiers à kirch.

Sous le titre de *Mascarons de la rue Chamarlenc*, M. Lascombe lit un long et intéressant mémoire sur une ancienne confrérie ponote dite *confrérie des cornards*. Cette Société, dont ne parle aucun de nos historiens locaux, semble s'être formée au moyen âge et n'avoir pris fin qu'au moment de la Révolution. Elle n'a laissé d'autres traces de son existence, qu'une chanson patoise, en vingt-cinq couplets, d'un caractère très grivois et que M. Lascombe a soigneusement recueillie.

Les membres de cette confrérie, qui tenait ses séances habituelles au n° 16 de la rue Chamarlenc, avaient coutume de se donner rendez-vous tous les ans, aux Trois-Pierres, près Bellevue, et de là de se rendre, tambour et bannière en tête, au *reinage* de Saint-Germain-Laprade. Là, on dansait autour d'un peuplier fourchu, qui existe encore, on « buvait force rasades à l'auberge de Picardan » et chacun ne rentrait ensuite chez soi que bien avant dans la nuit.

Le n° 16 de la rue Chamarlenc porte encore sur sa façade deux têtes grimaçantes, surmontées d'inscriptions bouffonnes, qui nous donnent un très bon aperçu de ce que pouvait être cette société burlesque. C'est dans cette maison que naquirent, au commencement de ce siècle, les deux frères Pascal, remarquables, l'un et l'autre, par leurs travaux littéraires et scientifiques.

L'aîné, Adrien, employé du ministère de la guerre à Paris, puis secrétaire particulier du président Louis-Napoléon Bonaparte (1848), a publié une *Histoire de Napoléon III*, une *Histoire de tous les régiments de l'armée française* (en cinq volumes), un drame intitulé *Une reine chez les Francs* (Le Puy, 1840), une *Vie du duc d'Orléans*, etc., etc.

Son frère Louis, encore vivant, attaché comme son aîné au cabinet impérial, a publié une *Etude géologique du Velay* (1865), un *Catalogue des mollusques de la Haute-Loire* (1873) une *Biographie du comte Monnier de la Sizeranne*, etc. (1).

M. Lascombe donne encore à ses collègues lecture de deux petites légendes ayant cours dans la Haute-Loire et qu'il a recueillies dans les environs de Saint-Jean-de-Nay. L'une a pour titre : *Saint Pierre et le*

(1) Voyez t. V, *Mémoires* : 2e partie, p. 134.

Digitized by Google

diable; l'autre : *Une aventure du curé d'Ars.* Ces deux légendes, qui ont de l'intérêt au point de vue des croyances locales, seront insérées plus tard, l'une et l'autre, dans les *Mémoires* de la Société (1).

Rappelant les vaccinations anti-charbonneuses faites en 1886 par la Société, sur les animaux de l'espèce bovine, M. le docteur Coiffier pense qu'il serait utile de faire, cette année, une enquête sérieuse sur l'état actuel des animaux vaccinés.

Il faudrait s'informer si ces animaux n'ont pas souffert des inoculations; si quelques-uns n'ont pas succombé à l'emploi du virus; si tous ont été réellement mis à couvert de l'épidémie charbonneuse; enfin s'il ne serait pas nécessaire, dans un but utilitaire et scientifique, d'entreprendre, cette année encore, de nouvelles vaccinations.

Après une vive discussion, à laquelle prennent part MM. Hérisson, Habriat, Blanc-Marthory, Gazanion et Coiffier, il est convenu que toutes ces différentes questions seront renvoyées à l'examen de la commission de vaccin réunie à cet effet.

Il y a quelques mois, le bruit se répandait que le coq du clocher de notre vieille basilique venait d'être remplacé par un nouveau.

Pour couper court à tous ces racontars, M. Petitgrand, architecte de la Cathédrale, crut devoir annoncer dans la *Haute-Loire* (n° du 29 septembre 1887), « que c'est bien l'ancien coq qui a été remis en place; que la toilette, au goût du jour, qui lui a été faite, a consisté simplement à le débarrasser d'un appendice disgracieux ajouté à sa queue, on ne sait à quelle époque, pour donner plus de prise au vent; à l'installer sur une boite à galets qui lui permettra de virer aux quatre coins de l'horizon et enfin à le faire redorer au mercure. »

M. Petitgrand fait remonter l'établissement de ce coq à la fin du XV^e^ siècle; M. Lascombe pense qu'il doit dater du XIII^e^ siècle et être contemporain du clocher.

Ce coq est en cuivre doré, uni, mesure 1 mètre de hauteur, 1 mètre dans son plus grand diamètre antéro-postérieur et était traversé par une barre de fer, en forme de paratonnerre, sur la base de laquelle on lisait : *Prades* 1823. C'était le nom, dit M. Lascombe, d'un chaudronnier du Puy, habitant, à cette époque, rue du Portail-d'Avignon (2).

(1) Voyez t. V, *Mémoires :* 2^e^ partie, p. 78.
(2) Voyez t. V, *Mémoires* : 2^e^ partie, p. 129.

Digitized by Google

Parlant de l'état des récoltes, M. Hérisson dit que celles-ci se présentent bien et que les semailles sont à peu près finies dans toute la région.

En l'absence de M. A. Jacotin, rapporteur de la commission des fouilles de Saint-Paulien, on renvoie à la prochaine séance le compte-rendu des nouvelles recherches, suivies de succès, faites très récemment dans cette localité. M. Lascombe donne brièvement un aperçu des premiers résultats obtenus.

M. Ph. Hedde dépose sur le bureau de la Société un volumineux manuscrit intitulé : vocabulaire de la géognosie de la Haute-Loire, par M. Isidore Hedde.

MM. Cl. Bernard, conseiller général de Vorey ; Victorin Lyotard, agent-voyer au Puy ; Galand Teyssonneyre, négociant à Brives ; Henri Mondon, professeur au lycée ; Eugène Riboud, architecte de la Haute-Loire ; Emile Néron, propriétaire à Monistrol-sur-Loire, et Joseph Martin, instituteur à Brives, présentés dans la dernière séance, sont élus membres de la Société.

A sa prochaine réunion, celle-ci sera appelée à statuer sur les candidatures de messieurs :

Blanc, conducteur des ponts et chaussées à Saint-Paulien, présenté par MM. Berbigier et Hérisson ;

Jules Forestier, conseiller municipal, présenté par MM. Hérisson et Jules Gire ;

Et Gabriel Garde, présenté par MM. Blanc-Marthory et Lascombe.

Dr COIFFIER.

Digitized by Google

Digitized by Google

LISTE DES MEMBRES

DE

LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE

Pour les années 1886 et 1887.

BUREAU DE LA SOCIÉTÉ

MM. Aymard, *président honoraire.*
Morel, ancien maire, *président.*
Vissaguet (Ernest), sénateur, *vice-président.*
Hérisson, professeur d'agriculture, *id.*
Lascombe (Adrien), bibliothécaire de la ville, *secrétaire.*
Coiffier (Henri), docteur-médecin, *id.*
Falcon (César), propriétaire, *trésorier.*
Lascombe, *bibliothécaire-archiviste.*

CONSEIL D'ADMINISTRATION

MM. Chabanes (Pierre), vice-président du Conseil général.
Bonnet (Ernest), ancien maire.
Béliben, inspecteur honoraire d'académie.
Lascombe, bibliothécaire.
Braud (Théodore), ancien maire.

BUREAU DU COMICE AGRICOLE

MM. Mauras (Émile), maire de Saint-Julien-Chapteuil, *président.*
Couderchet (Arthur), agronome, *vice-président.*
Jacotin (Antoine), archiviste, *id.*
Hérisson, *secrétaire.*
Bonnet (Ernest), ancien maire, *vice-secrétaire.*
Chaudier, *trésorier.*

Digitized by Google

MEMBRES HONORAIRES

MM. Chantemesse, docteur en médecine à Paris.
Cornevin, professeur à l'école vétérinaire de Lyon.
Las Combes, née Comte, au château de la Tour (Ardèche), (Mme).
Roux, docteur en médecine, directeur du laboratoire de M. Pasteur à Paris.

MEMBRES TITULAIRES

MM. Achard (Hippolyte), fabricant de dentelles au Puy.
Achard (Paul), chef de division à la préfecture de la Haute-Loire.
Alirol (Hippolyte), maire du Puy.
Andrieux (Antoine), notaire à Craponne.
Arnaud-Delaigue, ancien notaire à Saint-Vincent.
Arssac (Auguste), pharmacien au Puy.
Assézat-Faure, propriétaire au Puy.
Assézat (Charles), conseiller de préfecture de la Haute-Loire.
Aulanier (Maurice), notaire au Puy.
Aymard (Auguste), archiviste honoraire au Puy.
Badiou-Barnier (Camille), négociant au Puy.
Badiou de la Tronchère (Émile), statuaire au Puy.
Badiou de la Tronchère (Émile), propriétaire à Valence (Drôme).
Balme (Louis), juge de paix au Puy.
Baylot (Dominique), propriétaire au Puy.
Béliben (François), inspecteur d'académie honoraire au Puy.
Berbigier (Louis), maire de Lissac.
Bernard (Claude), maire de Beaulieu.
Bernical (Félix-Marie), fabricant de meubles au Puy.
Bertrand (Louis), président honoraire au Puy.
Binachon (Fleury), député de la Haute-Loire.
Blanc (Hippolyte), conseiller général de la Haute-Loire.
Blanc (Henri), substitut du procureur de la République à Laval (Mayenne).

Digitized by Google

MM. Blanc-Giraud, négociant à Allègre.
Bonnet (André), conseiller de préfecture de la Haute-Loire.
Bonnet (Ernest), receveur des finances à Ambert.
Bonnet (François), conseiller municipal au Puy.
Boyer (Florimond), avocat au Puy.
Boyer, notaire à Craponne.
Braud (Théodore), conseiller général de la Haute-Loire.
Brenas de Romieu, fabricant de dentelles au Puy.
Brivadis (Georges) négociant à Allègre.
Caillaux, inspecteur des postes et des télégraphes à Privas.
Carbasse, inspecteur d'Académie au Puy.
Casati (Jean), à Brioude.
Chabanes (Pierre), vice-président du Conseil général de la Haute-Loire.
Chaleyer (Louis), bibliophile à Firminy.
Champavère (Léopold), maire à Vorey.
Chapuis (Camille), conducteur des ponts et chaussées à Aïn-Temouchen (Algérie).
Charreyre (Antoine), docteur en médecine à Yssingeaux.
Charreyre (Claude), négociant au Puy.
Chatillon (Frédéric), ancien conseiller général.
Chaudier (Jean), directeur de la Ferme-École à Nolhac.
Chaumeils de la Coste (Joseph de), propriétaire à Pradelles.
Chaurant (Louis), avoué au Puy.
Chorand (Auguste), propriétaire à Talobre.
Coiffier (Henri), docteur en médecine au Puy.
Collard (Pierre-Antoine), propriétaire à Bas-en-Basset.
Couderchet (Arthur), propriétaire au Puy.
Daime (Louis), chef de section principal à Digne.
Dessaignes (Édouard), propriétaire au Puy.
Dorange (Edgard), secrétaire d'académie à Poitiers.
Dosfant (Gustave), maire à Couteuges.
Douce (Laurent), négociant au Puy.
Dreyfus (Samson), professeur au Lycée du Puy.
Dulac (Justin), conseiller d'arrondissement au Puy.
Dupuy (Charles), député de la Haute-Loire.
Enjolras (Francisque), négociant au Puy.
Enjolvy-Alirol, négociant au Puy.

Digitized by Google

MM. Eynac (Ludovic), préfet de l'Aude.
Eyraud (Pierre), avoué au Puy.
Fabre (Émile), docteur en médecine au Puy.
Fabre (Polydore), propriétaire au Puy.
Falcon (César), propriétaire à Saint-Marcel.
Falcon (Régis), propriétaire au Puy.
Faucon (Francisque), propriétaire à Craponne.
Faure (Victor), propriétaire au Puy.
Fournel (Camille), ancien notaire au Puy.
Fournier-Latouraille, propriétaire à Brioude.
Freydier, directeur de la fabrique de pâte à papiers, à Espaly.
Galand-Teyssonneyre, négociant à Brives-Charensac.
Gatillon (Antoine-Auguste), propriétaire au Puy.
Gazanion (Édouard), propriétaire au Puy.
Gazanion (Louis), rentier au Puy.
Gazard (Pierre), percepteur à Brioude.
Gimbert (Félix), négociant au Puy.
Gimbert-Montbrun, inspecteur des postes et des télégraphes à Melun.
Girard-Gory (Florentin), fabricant de chaux au Puy.
Giraud (Auguste), juge de paix au Puy.
Gire (Auguste), vétérinaire au Puy.
Gire (Jules), conducteur des ponts et chaussées au Puy.
Gratuze (Louis), procureur de la République à Grenoble.
Guelle (Alphonse), notaire au Puy.
Gueyffier (Edmond), propriétaire au Puy.
Gueyffier (Louis), ancien notaire au Puy.
Guillot (Antoine), horticulteur au Puy.
Guyot-Dessaignes, député du Puy-de-Dôme.
Habriat (Michel), vétérinaire au Puy.
Hedde (Philippe), ancien lieutenant de vaisseau à Hyères.
Hélitas, préfet de la Haute-Loire.
Hérisson (Étienne), professeur d'agriculture au Puy.
Heuzey (Victor), négociant à Brives-Charensac.
Hugon (Joseph), propriétaire au Puy.
Jacotin (Antoine), archiviste au Puy.
Jacotin (Balthazard), propriétaire à Beaurepaire.

Digitized by Google

MM. Labro, professeur d'histoire au lycée du Puy.
Lachenal (Jacques), ancien receveur particulier des finances à Brioude.
Lafayette (Edmond de), sénateur de la Haute-Loire.
Lascombe (Adrien) bibliothécaire de la ville du Puy.
Lavastre (André), avoué au Puy.
Le Blanc (Paul), homme de lettres à Brioude.
Letellier d'Aufresne, directeur des contributions directes à Alger.
Liogier de Sereys (Alexis), propriétaire au château de Sereys.
Liogier de Sereys (Élie), propriétaire au château de Sereys.
Lobeyrac (Édouard), propriétaire à Ceyssac.
Lyotard (Victorin), employé des ponts et chaussées au Puy.
Mallat (Louis), directeur des contributions directes au Puy.
Marchessou (Léon), directeur de la *Haute-Loire*.
Marchessou (Régis), imprimeur au Puy.
Marsein (Antoine), ancien inspecteur des écoles primaires à Langeac.
Mauras (Auguste), ancien notaire au Puy.
Mauras (Émile), maire de Saint-Julien-Chapteuil.
Mauras (Emmanuel), sous-préfet à Montbrison.
Mauras (Léon), notaire au Puy.
Ménard (Léon), greffier du tribunal civil à Saint-Étienne.
Merciéca, secrétaire-général de la préfecture au Puy.
Meyer (Léon-Émile), architecte au Puy.
Mondon (Henri), professeur d'histoire au lycée du Puy.
Montchamp (Marie), avocat au Puy.
Morel (Camille), ancien député de la Haute-Loire.
Morel, inspecteur des postes et des télégraphes au Puy.
Mosnier (Henry), sous-directeur à l'imprimerie nationale, à Paris.
Mottet, conseiller de préfecture au Puy.
Moulin (Auguste), professeur de philosophie au lycée du Puy.
Néron (Emile), propriétaire à Monistrol-sur-Loire.
O'Farrell (Arthur), avoué au Puy.
Pascal (Régis), vétérinaire au Puy.
Paul (Louis), juge au tribunal civil du Puy.

Digitized by Google

MM. Peyrelongue (de), inspecteur des contributions directes au Puy.
Pitavy (Jean-Antoine), propriétaire au Puy.
Portal-Avond, négociant en dentelles au Puy.
Pugin (Placide), propriétaire au Puy.
Raveyre (Léon), négociant au Puy.
Repiquet, vétérinaire à Firminy.
Révol, ingénieur en chef des ponts et chaussées de la Haute-Loire.
Riboud (Eugène), architecte départemental au Puy.
Robert (André-Isidore), Directeur des postes et des télégraphes de la Haute-Loire.
Rocher-Alméry, négociant au Puy.
Rocher (Charles), avocat au Puy.
Rogues-Boyer, négociant à Espaly.
Roméas (Alexandre), propriétaire à Yssingeaux.
Rossin, commandant en retraite au Puy.
Rumillet-Charretier, député de la Haute-Loire.
Schwab (Barthélemy), adjoint au maire du Puy.
Soulier (Louis), docteur en médecine au Puy.
Tardieu (Léon), propriétaire au Puy.
Terrasse (Edouard), négociant au Puy.
Titaud (Louis), conseiller de préfecture honoraire au Puy.
Titaud (Régis), maire de Malrevers.
Tollin (Hubert), ancien magistrat à Saint-Etienne.
Tuja (Jules), conseiller municipal au Puy.
Valléry-Michel (Albert), propriétaire au Puy.
Varennes (Théodore), propriétaire au Puy.
Varigard (Bruno), propriétaire à Alleins (Basses-Alpes).
Vazeilles, peintre-photographe au Puy.
Vernière (Antoine), avocat à Brioude.
Vérot (Jean-Baptiste), propriétaire au Puy.
Veysseyre (Jean), conseiller général à Brioude.
Vibert (Emile), docteur en médecine au Puy.
Vicque, directeur des contributions indirectes au Puy.
Vissaguet (Adrien), docteur en médecine au Puy.
Vissaguet (Ernest), sénateur de la Haute-Loire.

Digitized by Google

MEMBRES CORRESPONDANTS

MM. Achard (Joseph), instituteur à Vazeilles-Limandre.
Best (Louis-Philippe), instituteur à Saint-Didier-la-Séauve.
Boffy, instituteur à Lamothe.
Marconnès (Pierre), instituteur à Céaux-d'Allègre.
Martin (Joseph), instituteur à Brives-Charensac.
Mazat (Jacques-Louis), instituteur à Coubon.
Pays (André), instituteur à Frugières-le-Pin.

Digitized by Google

SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES

Échange de Bulletins.

Société de la Diana, à Montbrison.
Société d'Émulation de l'Allier à Moulins.
Société académique à Cherbourg.
Société des Antiquaires du Centre à Bourges.
Société nivernaise des sciences, lettres et arts à Nevers.
Société d'agriculture de la Lozère à Mende.
Société savoisienne d'histoire et d'archéologie à Chambéry (Savoie).
Société impériale des naturalistes de Moscou (Russie).
Société scientifique, historique et archéologique de la Corrèze à Brive.
Académie de Reims.
Académie des sciences, arts et belles-lettres à Dijon.
Académie des sciences, belles-lettres et arts de Bordeaux.
Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne à Auxerre.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres du département de la Loire.
Société d'horticulture, d'acclimatation, des sciences et des arts du Cantal.
Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et lettres du département de l'Ardèche.
Société des sciences et arts agricoles et horticoles du Hâvre.
Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse.
Société historique, littéraire, artistique et scientifique du Cher.
Académie Chablaisienne à Thonon (Haute-Savoie).
Académie d'Hippone à Bone (Algérie).
Société départementale d'archéologie et de statistique de la Drôme.
Académie de La Rochelle, Société des sciences naturelles de la Charente-Inférieure.
Société archéologique et historique de l'Orléanais.
Comice agricole et Société de viticulture de Brioude.

Digitized by Google

TABLE DES MATIÈRES

DU CINQUIÈME VOLUME (2e PARTIE) DES MÉMOIRES ET PROCÈS-VERBAUX DE LA SOCIÉTÉ AGRICOLE ET SCIENTIFIQUE DE LA HAUTE-LOIRE.

	Pages.
Du crédit agricole et du remboursement des dettes d'État par un simple moyen de trésorerie sans augmentation d'impôts, par M. Vérot.	5
Éclairage du Puy à l'électricité, par M. Coiffier.	12
La question des céréales, par M. Vérot.	20
Concours départemental tenu à Brioude les 28, 29 et 30 août 1886.	27
Le charbon symptomatique, par M. A. Gire.	33
Origine probable de quelques épidémies, par M. Coiffier. . . .	39
Rapport sur les inoculations préventives exécutées sous le patronage de la Société agricole et scientifique de la Haute-Loire, par M. Hérisson.	60
Rapport sur un mémoire de M. Parandier, par M. Hérisson. . .	73
Contes et légendes de la Haute-Loire, par M. A. Lascombe. . .	78
Rapport sur des fouilles à Saint-Paulien, par M. Henry Mosnier.	89
Inventaire du mobilier de l'hôtel de ville du Puy en 1718, par M. A. Lascombe.	92
La *Marseillaise* de Mazoyer, par M. Henry Mosnier.	95
Une entrée épiscopale au Puy au XVIIIe siècle, par M. A. Lascombe.	98
Pierre Boyer.	105
Saint-Vincent et sa vieille église, par M. A. Lascombe.	108
Acte de rémission en faveur de François de Jonchères, seigneur de Pradelles (mars 1650), par M. Henry Mosnier.	114
Une fête nationale au Puy en 1654, par M. A. Lascombe. . . .	117

Digitized by Google

Pages.

Destruction de l'oratoire de Médicis à Marminhac (1562), par M. Décolin 126

Le coq et le clocher de la cathédrale du Puy, par M. A. Lascombe. 129

Les mascarons de la rue Chamarlenc et *la confrérie des cornards au Puy*, par M. A. Lascombe 134

Le préhistorique dans la Haute-Loire, par M. Aymard. 147

PROCÈS-VERBAUX

Séance de janvier 1886. — *Les pâturages d'hiver dans les montagnes rocheuses. — Histoire de l'église angélique de N.-D. du Puy*, par de Pradines. — Projet de publication de documents anciens sur le Velay. — Fouilles à Lioriac, commune de Beauzac et à Bas-en-Basset. — Nomination d'un bibliothécaire-archiviste, etc., etc. 215

Séance de février. — Note sur une dent *composée* d'un éléphant fossile trouvée à Pranlary. — Frais funéraires de Pierre-Antoine de la Tour, seigneur de Saint-Vidal et comte d'Ally. — Plantation de ceps américains à Brioude. — *Journal de voyage de dom Jacques Boyer, religieux bénédictin, dans les diocèses de Clermont, le Puy, Bourges*, etc., publié par M. Antoine Vernière. — Les relations du Velay avec le nord de l'Espagne. Les pélèrinages. — Histoire morphologique des tænias, etc., etc. 219

Séance de mars. — Fers américains pour ferrage des chevaux. — Arrêts du conseil d'Etat, au XVIII^e^ siècle, autorisant le diocèse du Puy à contracter des emprunts, etc., etc. 229

Séance d'avril. — Inventaire des archives de l'église N.-D. du Puy. — La société au Puy sous le Directoire et le Consulat, etc., etc. 233

Séance de mai. — Eaux minérales de Clémensat, commune d'A-

Digitized by Google

zerat. — Rapport sur les opérations d'inoculations préventives faites par M. Cornevin, etc. . . . . Pages. 239

Séance de juin. — Le mildew, etc., etc. 247

Séance de juillet. — Pluie de vers tombée à Tareyres, commune de Cussac. — Mariage d'Isabeau de Polignac avec Gilbert Motier de la Fayette IVe de nom. *Les procédures politiques du règne de Louis XII,* par M. de Maulde, etc., etc. 251

Séance d'août. — Une excursion à Sainte-Eulalie (Ardèche). La foire aux violettes. — Le *peronospora viticola* et l'*Erineum.* — Le pulvérisateur Riley. — *Monographie de la commune de Saint-Geneix-près-Saint-Paulien,* par M. Mazat, etc. etc. 255

Séance de novembre. — Buste du général Lafayette, par Houdon. — L'observatoire du Mezenc, etc. etc. . . 261

Séance de décembre. — Nomination d'un vice-président de la Société, etc. etc. 265

Séance de janvier 1887. — Syndicats agricoles de la Haute-Loire. — Analyse d'un *Vidimus* de Charles, dauphin de Viennois concernant le Velay, etc. 269

Séance de février. — Création d'une pépinière départementale de vignes américaines, etc., etc 273

Séance de mars. — Amphore découverte à Vieille-Toulouse et donnée au musée du Puy, etc., etc. 276

Séance d'avril. — Forge Duncan établie à Nolhac. — Fabrique de plâtre-phosphaté à Darsac, etc., etc. . . . 280

Séance de mai. — Travaux exécutés au champ d'expériences du Fer-à-Cheval. — Pépinière de vignes américaines à Langeac, etc. etc. 282

Séance de juin. — Concours agricole des 29 et 30 mai 1887. Exposition scolaire, etc., etc. 285

Séance de juillet. — *Nouvelles archéologiques*, etc.. etc. 287

Séance d'août. — Destruction des hannetons à Frugières-le-Pin. — Situation des récoltes à Lamothe près Brioude, etc., etc. 290

Séance de novembre. — Destruction des mousses et de la cuscute par le sulfate de fer, etc., etc. 292

Digitized by Google

Pages.

Séance de décembre. — Enquête sur les vaccinations anti-charbonneuses faites en 1886, etc., etc. 296

Liste des membres de la Société pour les années 1886 et 1887. . 301

Liste des Sociétés correspondantes. 308

Le Puy, imprimerie Marchessou fils.

Digitized by Google

Digitized by Google

Digitized by Google

UNIVERSITY OF MICHIGAN
3 9015 04919 2613
Filmed by Preservation CIC

Digitized by Google

Digitized by Google